

~~1199. b. 14~~ C. Hartley
VIE PRIVÉE

DE

1199 b. 17

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

.... *Video meliora proboque,
Deteriora sequor.*

H O R.

T O M E I I I.



A L O N D R E S,
C H E Z J O H N P E T E R L Y T O N.

I 7 8 8.

8

S

THE T. R. N. L.

D E

L O U I S

U N

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

11 ANNE ST. W. TORONTO



1807

42

12 M H 11

99

✱

V

S
qu'ell
si des
des m
évén
auxq
roujo
des f
prit
ou d
& afi
& au
vaine
auxq
des r
ploy
part
bien
publ
marq
maif
enve
tôt c
Q
quer
céle

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.

Si quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire [en 1754] c'auroit été la naissance si désirée du duc de Bourgogne ; mais la nature produit des milliers de princes avant d'enfanter un héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre avec tant de tendresse le François, toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la-fois à l'avantage de l'état & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit consacrée, il fut ordonné au prévôt des marchands & aux échevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles ; bienfaisance illusoire, en ce que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rempli par quelque privation du monarque, par quelque économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ces noces fut faite dans les différentes

paroisses de Paris avec beaucoup de pompe & de solennité. Cet exemple fut suivi dans plusieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent signaler leur zèle. La marquise de Pompadour dota & maria dans ses terres toutes les filles nubiles; M. de Montmartel, garde du trésor-royal, en fit autant, ainsi que nombre de grands seigneurs & autres gens riches, sages du maîtres. Ainsi, en supposant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (1) calculoit en 1764, c'est-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou seize mille-hommes.

Peu de tems après la naissance du jeune prince, on fut très-alarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maîtresse du comte d'Argenson, ambitieuse, intrigante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les moyens. Un jour elle court toute effarée chez la duchesse de Tallard, la gouvernante; elle déclare que dans la foule admise à contempler le duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jetant quelque chose dans son berceau. On rend compte du fait au roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espece de poudre; on en fait l'analyse & l'on reconnoît que ce fâchet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer que son desir de se rendre plus recommandable & plus précieuse, l'a portée à cette supposition. Le ministre, qui la protégeoit, est forcé de l'abandonner: il décerne lui-même une lettre de cachet pour qu'elle soit conduite à la Bastille où, ressermée étroitement, elle est restée pendant plusieurs années.

(1) L'auteur du *Journal hist. du regne de Louis XV.*

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inspiré un pareil événement, fut plongé dans un deuil plus réel par la mort de madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans, (10 févr. 1732) emportant dans le tombeau l'amour, l'estime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le roi sur-tout, à qui elle ressembloit davantage que ses autres sœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zèle pour distraire S. M. Cette charmante maison, que son auguste amant lui avoit fait construire sur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-Vue* annonçoit déjà la position enchanteresse, fut le lieu qu'elle choisit comme le plus propre à charmer sa douleur, par sa nouveauté, sa fraîcheur & ses détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits spectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Adonis*. Le monarque y étoit désigné sous le nom du plus tendre des mortels, & son amante sous celui de la reine de la beauté. Ensuite on représenta *l'Impromptu de la cour de marbre*, pièce allégorique sur la naissance d'un soutien du trône. Elle vouloit faire sa cour à M. le dauphin & à toute la famille royale; ce qui ne réussit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convalescence du père.

[1 août 1732.] M. le dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus funeste. Bientôt elle s'annonça par des symptômes effrayans. Son auguste compagne, sachant combien le prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de son mal, fit composer exprès pour lui une *Gazette de France* où, en rendant compte de son état tel qu'il l'éprouvoit, on en déguisoit le nom & la nature. Ses soins ne se bornèrent pas à cette attention délicate; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne sortoit de sa chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le docteur Pouffe, célèbre médecin, mais personnage rustre & ne connoissant point la cour, la

prit pour une mercénaire. *Voilà*, dit-il en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable ! comment l'appellez-vous ?* Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit madame la dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit : « Oh bien, ajouta-t-il, que nos petites-maîtresses de » Paris refusent à présent de voir leur mari malade ; je » les rembarrai mieux que jamais ; le les renverrai à » cette école ! » Comme on représentoit à cette princesse qu'elle s'exposoit trop : *Qu'importe que je meure, s'écria-t-elle, pourvu qu'il vive. La France ne manquera jamais de dauphine.* M. le dauphin ayant encore senti davantage à sa convalescence tout ce qu'il devoit à sa vertueuse épouse, s'efforça d'éteindre le souvenir de la première, dont l'image subsistoit toujours dans son cœur. Il avoit poussé la foiblesse jusqu'à exiger de la seconde qu'elle portât des brasselets avec le portrait de la défunte en miniature : il supprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chère, se rapprocha de plus en plus de son épouse actuelle, & la reconnoissance lui tint lieu d'amour.

Le roi ne pouvant se dispenser de déroger cette fois à la loi qu'il s'étoit imposée de ne plus se montrer aux Parisiens, vint avec la reine, M. le dauphin & toute la famille royale à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de solennelles actions de grâces du rétablissement de la santé de l'héritier présomptif du trône, & ils assistèrent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convalescence de M. le dauphin, le marquis de Paulmy visitoit les places des provinces méridionales de France, ainsi que les troupes, comme adjoint au ministère de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres par son oncle à la paix. Il étoit question d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontières dont elles étoient susceptibles. Une émulation louable excitoit les ministres, car celui de la marine étoit allé aussi s'instruire à Dieppe & autres ports de la

Manche. M. de Paulmy rendit compte au roi à son retour, que les peuples avoient par-tout où il avoit passé témoigné l'intérêt le plus vif à ce double événement & par sa douleur & par sa joie ; mais qu'il avoit été sur-tout édifié des protestans de ces cantons, qui, tandis qu'on les noircissoit, en supposant qu'ils avoient eu, durant la guerre, le dessein de se révolter & qu'on les croyoit encore mal-intentionnés, étoient assemblés dans leurs temples, où ils imploroient le ciel pour la conservation de M. le dauphin.

Ce prince étoit alors peu considéré de la nation. Pendant son enfance on ne parloit que de son esprit. Après son éducation, & sur-tout depuis son second mariage, il parut nul : on estimoit sa conduite & ses mœurs ; encore le regardoit-on comme un cagot, qui passoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui se scandalisoit de voir une gorge découverte, (1) &, à l'exemple de *Tartuffe*, exigeoit un mouchoir pudique lui dérobat ce spectacle scandaleux. On en rapportoit mille petitesse, mille puérilités. Cependant, durant sa maladie, les François uniquement inspirés par cet attachement aveugle au sang de leurs maîtres, tels qu'ils soient, qui les caractérise, ne virent dans le dauphin que l'espoir du royaume, & firent éclater à son retour à la vie les plus vifs transports. Entre les princes, le duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du dauphin, eut la politique de signaler sa joie par les plus belles fêtes ; & la favorite qui savoit combien elle en étoit haïe & le détestoit de toute son ame, affecta de marquer son zèle par une nouvelle fête allégorique au sujet de cet heureux événement. Elle en fit part au roi avant l'exécution, comme d'un effort de son génie. La scène, qui eut encore lieu au château de Belle-Vue, représentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle se voyoit un dauphin lumineux. Quantité de

(1) Voyez la lettre XXVI de la première partie des *Lettres de la marquise de Pompadour*.

monstres, vomissant feu & flamme, venoient pour l'attaquer; mais Apollon descendoit sur un nuage de l'Olympe, dont tous les dieux prenoient part à ce spectacle, fraploit ces monstres de sa foudre; après quoi ces feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration succédoit le palais du soleil, tout resplendissant de lumière, où le dauphin reparoissoit dans son premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le monarque étoit trop engoué de sa maîtresse pour ne pas lui applaudir: les fades courtisans, admis à la fête, la trouverent délicieuse, & rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus plate & plus ridicule.

Le singulier, c'est que le héros, sujet de la fête, n'en fut pas, ni même personne de la famille royale. Il y avoit une scission établie entre celle-ci & la marquise. Le cadeau, du reste, auroit-il été cent fois meilleur, n'eût pas fait revenir sur son compte M. le dauphin. Ce prince avoit reçu peu avant sa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le sieur Silvestre, son maître de dessin, ayant brigué la place de garde-de-dessins du cabinet du roi, vacante par la mort de Coypel, & le sieur Cochin fils, le complaisant du marquis de Vandieres, ayant eu la préférence, le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il est possible, chez les artistes que chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher son choix. Celui-ci furieux fut porter cette lettre à sa sœur, qui la montra au roi, & S. M. fit mettre le sieur Silvestre au Fort-l'Évêque. Il eut besoin de toute la protection de son auguste élève pour se tirer de cette mauvaise affaire.

Louis XV dédommageoit la marquise de Pompadour des mépris de son fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner sa satisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de duchesse. [18 octobre 1752.] On juge combien M. le dauphin fut outré, lui qui, lorsqu'elle lui avoit

été présentée la première fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie par un geste de dégoût outrageant (1) qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les spectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaisoit; ce qui lui avoit mérité pour quelque tems d'être exilé de la présence du roi.

Les princes du sang étoient plus dociles, c'est-à-dire plus rampan; ils obtenoient des graces par son canal; ils se tenoient debout devant elle: le seul prince de Conti n'avoit jamais voulu se prosterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'assied sur son lit & lui dit: *Madame, voilà un coucher excellent.* On se doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action, combien cela déplut au roi. Déjà il n'aimoit pas le prince, qui avoit fait une si bonne leçon à sa maîtresse; mais depuis ce tems il le détesta, & celui-ci ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienfaisance.

Le prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition & avide des graces & de la faveur, fut celui qui suivit plus servilement les volontés de la marquise. Il prit de ses mains mademoiselle de Soubise, la fille du prince de ce nom, ami de son maître, & conséquemment le plus bas des courtisans de la maîtresse. Ce mariage répugnoit aux autres princes du sang, [en mai 1753] rassemblés dans le cabinet du roi pour signer le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puissant prince*; ils refuserent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur signature une qualité inhérente à eux seuls par le droit de leur naissance. Ils demanderent à S. M., si elle leur ordonnoit de le faire, qu'elle leur permit de protester avant; ce qui

(1) On prétend que M. le dauphin tiroit la langue en l'embrassant.

fut convenu. Ils eurent en même tems trois mois pour produire les titres de leur prétention exclusive.

La maison de Rohan avoit déjà une querelle de ce genre contre la noblesse, dont voici l'origine curieuse. Un abbé d'Aubenton, auteur des lettres en faveur du clergé, dans son affaire au sujet du vingtième, ci-devant docteur de M. le cardinal de Soubise, mécontent de cette maison, qui, à son gré, ne l'avoit pas suffisamment appuyé de son crédit pour le maintenir dans une principalité au college de maître Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le prince René faisoit sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theses les mains gantées & le bonnet sur la tête. Le doyen n'ayant pas voulu le satisfaire sur ce point, il alla trouver M. le marquis de Beaufremont & l'échauffa assez pour le porter à faire signifier au doyen une opposition, tant en son nom qu'en celui de la noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c. L'huissier n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du prince René; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta [5 décembre 1752] sa requête au parlement, où prenant fait & cause pour la noblesse que son aïeul présidoit aux derniers états, il demanda permission d'assigner le doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan, & jusqu'à ce qu'il fût fait défense à tous les docteurs licenciés & autres suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la noblesse.

La cour lui promit d'assigner, & le roi ayant évoqué à lui cette contestation prononça sur le tout. En même tems il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre

le titre de très-haut & très-excellent prince , & annulla la protestation des princes du sang : mais ceux-ci ayant présenté requête au roi contre sa décision , S. M. ne voulant pas affliger madame de Pompadour qui y prenoit le plus vif intérêt , & n'osant en même tems prononcer affirmativement , prit sa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre suivante :

« Je ne veux ni juger ni faire juger si ces messieurs de
 » Rohan sont princes ou non , mais je veux que toutes
 » choses soient remises dans l'état où elles étoient
 » avant le mariage de M. le prince de Condé avec ma-
 » demoiselle de Soubise , sans que les signatures du
 » contrat puissent faire tort aux droits & prétentions
 » d'un chacun ni les favoriser. »

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions , bien loin de s'éclaircir avec le tems , ne peuvent que s'embrouiller davantage ; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même système dans cette occasion ; elle aimoit les uns & desiroit ménager les autres. Elle étoit flattée d'avoir été en quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages , & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de duchesse elle avoit pris un vol plus haut , & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 liv. à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux ; un chevalier de Saint-Louis lui servoit d'écuyer ; une fille de condition , de première femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur du Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit aussi décorer de la croix par une charge dans l'ordre.

Sa vanité , afin de rapprocher d'elle davantage son frere , à mesure que S. M. la combloit de dignités , auroit bien désiré le faire dès-lors cordon-bleu : le monarque , qui n'avoit rien à lui refuser , y étoit assez disposé ; mais un seigneur qu'il consulta n'ayant répondu à son maître que par un persiflage , en disant *que le poisson n'étoit pas*

assez gros pour être mis au bleu : Louis XV , qui étoit plein de raison , en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après , où le marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose & devenu marquis de Marigny , fut pourvu de la charge de secrétaire de l'ordre , qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité , dans les lettres d'érection de ce marquisat en sa faveur , le roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la plus haute noblesse & aux gens de qualité , & il fut présenté à la cour sous son dernier titre. [12 octobre.]

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances , c'étoit sa fille unique , appelée mademoiselle ou madame Alexandrine , & assimilée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même des souverains. Elle étoit charmante ; elle avoit toutes les graces de sa mere ; elle étoit au couvent de l'Assomption , où l'on l'élevoit avec le train d'une princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux sur le duc de Fronzac , le fils du maréchal de Richelieu. Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance , que le pere lui faisoit la cour la plus assidue , étoit comblé des bontés du roi & avoit toujours montré la plus grande soumission aux goûts , aux caprices , aux fantaisies de son maître. Naguères il venoit de lutter contre le duc de la Valiere d'asservissement en quelque sorte à la marquise , à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y présidoit & comme homme de lettres & comme favori du roi , & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le duc de Richelieu , en sa qualité de gentilhomme de la chambre , révendiqua cet honneur que d'autres auroient jugé indigne de leur place , & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerots n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle savoit le propos qu'avoit tenu à ce seigneur , succédant au duc de Rochechouart , un cour-

tisan caustique : je vous félicite, monsieur le duc ; enfin vous voilà donc gentilhomme ! Propos qui , sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots , l'outrageoit cruellement sur sa naissance. Le duc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour se trouver flatté de la proposition , mais trop attaché aux grâces pour y renoncer par un refus absolu , imagina de l'é luder adroitement , en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de madame de Pompadour , & le recevoit avec reconnoissance ; mais que son fils avoit l'honneur d'appartenir aux princes de la maison de Lorraine par sa mere , qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément ; qu'il alloit loin le demander avec empressement , si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure ; elle craignit le ridicule qui réjailliroit sur elle si sa prétention étoit publique & la honte qu'elle recueillerait d'un refus. Elle aima mieux dissimuler , temporiser , négocier. C'est ce que desiroit le maréchal , dans l'espoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de sortir d'embarras. Il fut assez heureux pour s'en tirer par le plus sûr. Mademoiselle Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une tristesse profonde , & les mariages de mesdemoiselles de Baschy & de Guitry , ses parentes , qui devoient se faire avec beaucoup d'éclat à Belle-Vue , en furent suspendus & se conclurent sans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune personne , commençant de cette façon remarquable :

Ci-gît Jeanne-Alexandrine , fille de messire Joseph le Normand & de Jeanne Poisson , marquise de Pompadour , dame de Crecy , &c. &c.

Quelques mois après le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe , de l'Assomption à une des chapelles que messieurs de Créqui avoient aux Capucines , achetée par sa mere pour la sépulture de sa famille , & où elle se proposoit de lui faire élever une superbe mausolée.

Une autre mort arrivée peu après celle-ci , qui , suivant les sentimens de la nature , n'auroit dû qu'augmenter la douleur de madame de Pompadour , au contraire l'alléga en la débarrassant du fardeau le plus insupportable : elle perdit le sieur Poisson , son pere. Ce personnage , sans éducation , sans mœurs , sans décence , sans aucun respect humain , étoit pour elle un tourment , une source perpétuelle d'humiliations. Elle n'osoit ni le rapprocher d'elle , parce qu'il n'étoit pas présentable & qu'il n'étoit pas susceptible d'être en rien dégrasé , ni l'en éloigner , parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de ses jours ; qu'il avoit d'ailleurs du nerf ; qu'une simple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu , & qu'elle courroit risque , par un plus grand éclat , de révéler davantage sa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux sur l'opprobre qu'il versoit sur elle , de se rendre insensible à ses écarts & à ses grossièretés. Elle craignoit de lui refuser aucune grace ; elle le caressoit de son mieux. Dès qu'il paroissoit il avoit ses entrées libres. Un jour un valet de sa chambre nouveau , qui ne le connoissoit pas , peu prévenu par son extérieur ignoble & son accoutrement burlesque , faisant difficulté de l'introduire : *maraud* , lui cria-t-il , *apprends que je suis le pere de la putain du roi !* Il ne ménageoit pas davantage son fils , qu'il regardoit comme un polisson , comme un pauvre sujet , dont il auroit bien de la peine à faire quelque chose ; c'est la manière dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de maradors de la finance , après un dîner splendide , la tête échauffée de vin , il se mit à éclater comme un fol : « Savez-vous , dit-il ensuite , messieurs , ce qui me fait » rire ? C'est de nous voir tous ici avec le train & la » magnificence qui nous entourent. Un étranger qui » surviendrait nous prendroit pour une assemblée de » princes. Et vous , monsieur de Montmartel , vous êtes » fils d'un cabaretier ; vous , monsieur de Savalette , » fils d'un vinaigrier ; toi , Bourret , fils d'un laquais... » Moi , qui l'ignore ? » En s'exécutant ainsi lui-même

il crut avoir le droit de dire des choses encore plus dé-
 fagréables aux autres convives ; & sa revue faite , il se
 trouva que de tous , non-seulement aucun n'étoit même
 d'une famille bourgeoise , mais que beaucoup devoient
 leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus
 infâmes.

Quelques courtisans ont prétendu que ce qui rendit à
 madame de Pompadour la porte de sa fille plus amère
 encore , ce fut de se voir frustrée de l'espoir que celle-ci
 remplaceroit sa mere auprès du roi. Elle savoit que
 l'inceste n'effrayoit point ce monarque , & même sembloit
 un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incom-
 modité dégoûtante , qui avoit obligé son amant de se
 fevrer de sa couche , ce n'auroit été qu'un foible malheur
 pour son ambition , si elle eût pu se survivre ainsi à elle-
 même à la cour. Heureusement ce secours ne lui étoit
 pas nécessaire ; elle avoit pris un tel ascendant sur
 Louis XV , qu'il n'en fut pas moins son esclave. Sa
 position exigeoit , il est vrai , non-seulement une vigi-
 lance soutenue , mais une abjection méprisable. Il falloit
 qu'elle écartât sans relâche des petits soupers du roi
 toutes les femmes de qualité faisant sur lui une vive
 sensation , & les fit même quelquefois punir par l'exil
 du crime de vouloir trop plaire : il falloit que , devenue
 surintendante de ses plaisirs , elle fit continuellement
 recruter dans le royaume des beautés neuves & incon-
 nues propres à renouveler le ferrail , qu'elle gouvernoit
 à son gré. [1753] Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*,
 gouffre de l'innocence & de l'ingénuité , où venoit s'en-
 gloutir la foule des victimes , qui , rendues ensuite à la
 société , y rapportoient la corruption , le goût de la dé-
 bauche & tous les vices dont elles s'infectoient néces-
 sairement dans le commerce des infâmes agens d'un
 pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette
 abominable institution , il est effrayant de calculer
 l'argent immense qu'elle a coûté à l'état. En effet , qui
 pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entre-

metteurs de toute espece en chef & en sous-ordre , s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extrémités du royaume les objets de leurs recherches pour les amener à leur destination , les décaffer , les habiller , les parfumer , leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut ajouter ? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles qui , n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du sultan , ne devoient pas moins être dédommagées de leur servitude , de leur discrétion & sur-tout de ses mépris ; les récompenses dues aux nymphes plus fortunées , ayant reçu quelques instans le monarque dans leurs bras & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines ; enfin les engagements sacrés envers les sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité , & l'on jugera qu'il n'en est aucune , l'une portant l'autre , qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement deux par semaines , c'est-à-dire mille en dix ans , par cette étrange piscine , & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandestins. Enfin , tant de dépenses n'étoient prises en rien sur celles de la favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des sources principales de la déprédation des finances. C'est ainsi que commencèrent à devenir exorbitans d'année en année les *acquets du comptant* (1), au point que dans des remontrances le parlement de Paris reprocha au roi que ces acquis , qui , sous Louis XIV, n'avoient jamais monté à plus de dix millions , passoient alors cent millions.

La marquise , car c'est ainsi qu'on la désignoit à la cour par excellence , incapable désormais d'enivrer les

(1) Par *acquets du comptant* , on entend des sommes délivrées au trésor-royal sur la simple signature du roi , sans qu'il soit fait mention de l'objet de leur destination. Le garde du fisc public n'a pas besoin d'autre justification à la chambre des comptes pour que ces dépenses lui soient allouées.

fens de son amant par ses charmes , fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver son esprit , pour le subjuguier & se rendre nécessaire au point qu'il ne pût plus s'en passer. L'adulation , ce moyen si infail-
 lible auprès de tous les hommes , fut un de ceux qu'elle mit principalement en usage. Cette adulation ne con-
 sistoit pas simplement dans l'art commun aux plus grossiers courtisans de rendre le monarque satisfait de lui-même , en l'exaltant sur ses qualités physiques ou morales , sur ses actions , ses volontés , ses discours , ou même dans celui plus raffiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire , mais dans une recherche pénible & assidue pour écarter de Louis XV les soins , les soucis , les inquiétudes du gouvernement , pour lui faire goûter sur le trône cette vie oisive & privée après laquelle il soupiroit. Quel tourment ! & qu'elle achetoit cher sa grandeur apparente ! Au reste , l'ambitieux a des jouissances , dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que madame de Pompadour éprouva en recevant une lettre de la duchesse de Châtillon , qui la prioit de faire connoître au roi les regrets de son mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans sa disgrâce. Voir à ses genoux le gouverneur de l'héritier présomptif du trône , présumant plus de son crédit que de celui de son auguste pupille , c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit , non-seulement sur la créature du dauphin , mais sur le maître , qui , en la détestant , rendoit , par son aveu tacite , indirectement hommage à son crédit & à sa bienfaisance ; car il étoit à présumer que cette démarche ne s'étoit pas faite sans la participation du prince , dont on connoissoit l'attachement constant au duo. Elle répondit , de la part du roi , que S. M. étoit très-touchée de la triste situation du malade ; qu'elle étoit persuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui lui avoit déplu ; qu'elle lui rendoit ses bonnes grâces , & qu'elle desiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour , où elle seroit très-aisée de le revoir.

Quand un courtisan austere , comme le duc de Châtillon , a recours à une protection aussi humiliante , on se doute bien qu'il est sans ressource. [15 février.] Il mourut peu de jours après la réponse ; mais sa famille en recueillit le fruit par plusieurs graces.

Ces consolations passageres étoient bien rares malheureusement & ne pouvoient la dédommager du fardeau du roi , accablé d'affaires au-dedans & au-dehors , occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des états , à celles des protestans ; ennuyé des tracasseries fastidieuses & toujours renaissantes entre le clergé de son royaume , entre les juridictions ecclésiastiques & civiles , & en même tems trompé par des négociations insidieuses ; forcé d'étonner ses ennemis par ses préparatifs de guerre , par le rétablissement subit de sa marine ; de surprendre l'Europe par les ressources inattendues de sa politique , & de préparer & procurer dans le commencement à ses armes de brillans succès dans toutes les parties du monde : puis , accablé de revers continus , de recevoir la paix la plus funeste & la plus honteuse.

Il n'est pas possible de détailler dans cette rapide esquisse du regne de Louis XV , les troubles qui agiterent les états de Bretagne en 1752 , états les plus longs & les plus désastreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs , avides de cet historique curieux , minutieux , mais intéressant , le trouveront dans un journal manuscrit , pris sur les pieces originales (1). Nous nous contenterons d'observer que la continuation du vingtième , malgré la paix , fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque , quelquefois assoupie , puis se réveillant avec fureur , & causant tous les malheurs de cette province. Les trois ordres jeterent les plus grands cris , pour obtenir du moins l'abonnement , & ce fut sans succès. La cour intimida

(1) Voyez à la fin du volume , les pieces pour servir à cette histoire. N^o. I.

bientôt le clergé & le tiers, sous prétexte qu'il ne leur convenoit point de se roidir contre la volonté du roi, clairement manifestée, ou plutôt elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus susceptibles de séduction. Mais la noblesse, trop altière, trop attachée à cette liberté de suffrages, qu'elle regarde comme son plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à mesure de la défection des deux autres ordres. Le duc de Chaulnes, qui tenoit les états, prévoyant le tort que lui feroit à Versailles une tenue aussi scandaleuse, & piqué personnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la division & de la résistance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un [madame de Pyr] & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner ensuite quelque satisfaction à la Bretagne, on en retira l'intendant & le commandant. M. Bret, avocat-général au parlement de Paris, succéda à M. de Viarmes, & le duc d'Aiguillon au duc de Chaulnes. On fut surpris, sans doute, de voir arriver là ce seigneur, neveu de la comtesse de Maurepas; mais son ambition l'avoit assoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par son nom au duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carrière brillante, mais périlleuse. Nous ne parlerons en ce moment que de son début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de persuader au roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit absolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le commandant nouveau fit faire par les premiers états qu'il présida, la cérémonie de la dédicace [10 novembre] du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au roi en 1744, en mémoire de sa convalescence & de ses victoires : il consiste en trois figures pédestres de la main du sieur le Moine, fameux sculpteur. La première représente le roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, &

porté sur un piédestal ; la seconde , la déesse de la santé , sacrifiant sur son autel , & la troisième , la province de Bretagne à genoux , montrant aux peuples l'objet de sa joie.

S. M. fut si comblée , qu'elle chargea l'évêque de Rennes d'en témoigner de sa part sa satisfaction aux états , & en conséquence elle leur accorda la nomination des deux premières abbayes qui viendroient à vaquer , deux compagnies de cavalerie & des lettres de noblesse pour deux personnes qu'ils choisiroient. Les trois ordres participèrent ainsi à ses bienfaits. Le commandant en acquit un grand crédit , mais il avoit moins pacifié les choses que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup : le système de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun suivi , de ne rien prévoir de loin , de vivre pour le moment , & de gagner du tems. On avoit obtenu que le vingtième continueroit à se lever , comme par le passé , sur la foi du seul enrégistrement. C'étoit tout ce que desiroit alors M. de Sechelles , contrôleur-général , qui avoit adopté les principes de son prédécesseur , & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarrassa peu , en ne redressant point les abus , dont se plaignoient les états , en ne réparant pas les infractions à leurs privilèges , de laisser subsister un germe de discorde , qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à se développer.

Le maréchal de Richelieu qui tenoit les états de Languedoc , déjà très-entamés dans leurs privilèges , avoit merveilleusement servi le ministère , & en faisant enrégistrer à ceux de 1752 un arrêt du conseil qui les confirmoit avec emphase , étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait ; en sorte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre , & l'on juge aisément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie , qui , bien loin de s'accroître , s'affoiblit ordinairement avec le tems , & par les empiétemens de l'autorité , toujours active

à usurper , le vingtieme s'y levoit sans la moindre difficulté , & l'on ne se servoit plus , même pour le don gratuit , des paroles sacramentales des privileges de la province , *accordé sans conséquence*. En 1754 le commandant fut assez heureux pour terminer l'affaire des protestans des Cévennes , qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Malgré le compte favorable , rendu par le marquis de Paulmy des religionnaires , il étoit question de renouveler les dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux , dont on ne vouloit point permettre l'émigration , ni tolérer le culte en France , se plaignissent qu'on les y privât des droits du citoyen , qu'ils ne pussent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur il se trouva l'évêque de Montpellier , ardent moliniste , mais doué de la douceur du caractère évangélique , qui apporta toutes les facilités possibles aux arrangemens de la cour , où certains ministres commençoient à avoir des vues plus saines & plus philosophiques sur cette matiere. Malgré les avis fougueux des évêques d'Alais & d'Uzès , qui pensèrent différemment de leur confrere , on accorda la réhabilitation des mariages des protestans ; on convint de fermer les yeux sur leurs assemblées , & que les curés attesteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché , ne firent aucun acte d'hostilité , & tout se passa en négociations.

Cet accord ne plut point au clergé , qui n'aime pas les *mezzo terminò* ; mais il étoit alors tout occupé des jansénistes ; il étoit furieux du retour du parlement , & humilié de son triomphe. La chance avoit absolument tourné ; le roi parut pendant quelque tems décidé à maintenir sa déclaration du 2 septembre , exaltée du parti comme un monument de sa sagesse : il frappa plusieurs médailles en l'honneur de ce monarque qui , doublement adulateur dans ce moment même , n'en fut pas moins représenté en pacificateur de son royaume , en protecteur de l'église , en vengeur des saints canons & des loix. Le duc de Berry , régnant aujourd'hui , étoit né à cette

époque, [*le 23 août*] & par une singularité remarquable n'avoit eu pour témoins à sa naissance que le chancelier, le garde-des-sceaux, le contrôleur-général & M. de Puyfieux : aucun prince n'y avoit assisté, la cour étant à Choisy, & le courrier dépêché au roi s'étoit cassé le col pour aller trop vite. Quoi qu'il en soit, on fit figurer dans les gravures cet auguste embrion ; il fut désigné comme le gage de la paix. La joie de ses ennemis ne fit rien perdre à l'archevêque de Paris de sa fermeté. Il fut encore la première victime, & S. M. instruite par le parlement d'un refus de sacremens fait par ordre de ce prélat, l'exila enfin à Conflans. [*2 décembre.*] Bientôt l'évêque de Troyes le fut pour le même sujet à Mery-sur-Seine, & l'archevêque d'Aix à Lambesc. [*2 janvier 1755.*] On ménageoit encore les princes de l'église ; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des magistrats : quant aux subalternes, on les abandonna au bras séculier. [*15 janvier & 3 février.*] Le curé de Sainte-Marguerite, ainsi que quelques prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, furent décrétés de prise-de-cors & condamnés à un bannissement perpétuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette manière, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le système d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

Un arrêt du parlement de Paris avoit condamné les délibérations du chapitre d'Orléans au sujet d'un refus fait au sieur Cogniou, un des chanoines, & reçu le procureur-général appelant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus* ; notamment en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractère, ou lui donner les effets de règle de foi. Un arrêt du conseil redressa ces paroles erronées, en ce que ladite bulle étoit décidée règle de l'église & de l'état par plusieurs déclarations du roi. Cet aveu rendit une nouvelle confiance au clergé, & sa résistance & ses réclamations

redoublèrent. La Sorbonne osa refuser l'enregistrement d'un arrêt de la cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fût soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le doyen, le syndic, le grand-maître, les professeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le premier président au nom du parlement, le faire enregistrer en leur présence par le greffier, & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une inconséquence, les magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces matieres que de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoit le droit de condamner les parlemens même, & juger les justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de théologie protesta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de subversion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ses exercices; elle se pourvut pardevant le roi & présenta requête pour obtenir la cassation de l'arrêt du parlement. Le ministère, sans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la soutint cependant, & laissant les magistrats exercer leur despotisme jusqu'à un certain point, empêcha que les choses ne fussent poussées à l'extrême. Les docteurs restèrent dans un état passif d'anxiété & d'incertitude jusqu'au coup frappé de nouveau sur leur tyran.

[*Le 28 mai.*] Sur ces entrefaites se fit l'ouverture de l'assemblée du clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit présidée par le cardinal de la Rochefoucault. C'étoit pour la seconde fois qu'il remplissoit

cette fonction. Quoique l'esprit de corps eût prévalu dans lui lorsqu'il avoit été question d'imposer son ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, son génie doux & pacifique contint les factieux dans les séances orageuses où nosseigneurs se livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécens, même à des clameurs si grossieres, que le bruit se répandit jusques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus. (1)

[*Le 20 août.*] Un incident plus heureux fournit bientôt au président le moyen de se faire un parti à opposer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien évêque de Mirepoix, le théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme si borné qui avoit succédé aux Bossuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le roi vouloit faire en rendant l'ordre de Saint-Louis susceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par son attachement aux principes de son prédécesseur; il les avoit poussés plus loin par l'entreprise des billets de confession; il s'étoit servi de la distribution des graces, voie puissante & infaillible, pour remplir l'église de constituans & favoriser le schisme. La cour imagina de faire sortir le bien d'où le mal étoit venu: elle fit succéder le cardinal de la Rochefoucault dans la partie importante du ministère que le prélat défunt laissoit vacant. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui, payés pour se rendre favorables à la constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour lui devenir contraires. En jouant sur le mot, on nomma les prosélytes que fit ainsi le cardinal, les *Feuillans*, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de *Théatins*, à cause de leur chef. Ce remède fut plus

(1) Voyez un fameux écrit intitulé; *Examen du précis de ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé.*

efficace que la grace des jansénistes : il y eut partage : même dix-sept prélats opinèrent contre seize pour ne rien faire ; ce qui laissoit l'assemblée dans l'équilibre où le roi la vouloit , afin d'être dispensé lui-même de prononcer.

Le résultat fut d'écrire une lettre circulaire aux archevêques & évêques du royaume , dans laquelle l'assemblée exposoit la diversité des deux avis sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus* , sur la notoriété de droit & de fait & sur la compétence en matière de sacremens. Elle y joignoit aussi la copie d'une autre lettre , qu'elle adressoit au pape pour recevoir sur ces objets ses instructions paternelles , & pour venir à une parfaite unanimité.

Le pontife consulté étoit Benoît XIV , trop savant pour être fort crédule , d'un caractère gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient désiré , & quoique sa place l'obligeât de garder l'extérieur , il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ses familiers ; il trouvoit singulier qu'un roi de France ne fût pas assez puissant pour mettre la paix dans son royaume. Il disoit , en parlant des troubles qui l'agitoient & de son anarchie : *buona machina che anda sola !* Il répondit ambigument & fit sa cour à Louis XV en paroissant s'en remettre à sa piété & à son zèle pour la religion , & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de son bref. Il avoit pris ce monarque par son endroit foible en le flattant , en montrant un esprit de concorde & de paix. Le génie craintif & superstitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriser les prêtres qui , contents de sa soumission au dogme , ne le tourmentoient pas sur ses passions , qui même lui faisoient entendre que le ciel pardonnoit bien des faiblesses aux princes attachés aux intérêts de l'église & défenseurs de la foi. D'ailleurs beaucoup de prélats , depuis la mort de l'ancien évêque de Mirepoix , commençoient à se rapprocher de la favorite & à lui faire

leur cour. Elle ne dispoſoit pas encore des bénéfices ; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert , comme elle fit depuis ; mais le cardinal de la Rochefoucault étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ſes recommandations , ce dont ſe feroit bien donné de garde le théatin Boyer , créant & ſcrupuleux de bonne - foi , parce qu'il étoit ſimple & ignorant ; d'ailleurs forcé à cette réſerve pour ne pas déplaire au dauphin , ſon pupille , quand il ne l'auroit point eue par aſtérité de principes. C'eſt donc à regret que Louis XV avoit laſſé le parlement agir contre le clergé ; que S. M. avoit ſévi elle - même contre quelques prélats , & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'évêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alſace [12 avril 1756] , à l'abbaye de Murbach , pour en impoſer aux autres par cet exemple de ſévérité. Plus S. M. en accor-
doit aux magiſtrats , plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune compoſition à attendre de ces perſonnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaiſoit. En 1755 le parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées , & ayant obtenu des lettres - patentes à cet effet , s'étoit plus occupé de promouvoir ſon autorité , que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti janiſiſte en la perſonne de ce fameux procureur-général Joly de Fleury , d'une érudition vaſte , d'une éloquence adroite & ſéduiſante , qui pendant quarante ans l'avoit ſoutenu ; quoique ſon fils qui lui ſuccédoit n'eût ni ſa tête , ni ſa fineſſe , ni ſon activité , la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés , qui ne pouvoient accorder de trêve aux moliſtes & vouloient faire triompher les appellans. [12 avr.] Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute juſtice une inſtruction paſtorale de l'évêque de Troyes ſur le ſchiſme. Le prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement , [6 juin] par lequel il condamnoit l'arrêt du parlement , défendoit de le lire & de

le garder à peine d'excommunication ; ce qui avoit forcé le roi de lui témoigner son mécontentement & même son indignation.

Pour punir la Sorbonne de sa résistance , les magistrats , non moins fanatiques dans leur genre , réveillèrent une contestation pendante depuis 1729. Il étoit question d'un décret , par lequel elle avoit alors révoqué son appel , accepté la constitution & établi un formulaire qui devoit être signé par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du silence & le déclarèrent après vingt-six ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des appellans presque abattu , & à renouveler & augmenter les divisions du clergé. Arrêt du conseil en conséquence , qui casse celui du parlement.

La nomination d'une supérieure dans un couvent de religieuses ayant élevé une nouvelle contestation entre le parlement & l'archevêque de Paris , celui-ci , exilé pour la seconde fois , mais que la bonté du roi avoit fait revenir de l'abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance , n'avoit pas cru que la clémence du souverain dût ralentir son zèle. Honteux de se voir donner l'exemple par l'évêque de Troyes , il étoit monté en chaire à Conflans [19 septembre] , & avoit lu un mandement ou instruction pastorale , où il avoit excommunié tous les non-acceptans de la constitution *Unigenitus* , les confesseurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence , ceux qui avoient ou auroient les arrêts & arrêtés du parlement désignés , & notamment les hospitalières du fauxbourg Saint-Marcel , ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excommunication n'étoit pas simplement comminatoire & verbale : elle fut fulminée dans toutes les formes , cierges éteints & cloches sonnantes. Dans son discours , le moderne Athanase avoit exalté le prélat son confrère comme un confesseur persé-

cuté, aux sentimens duquel il adhéroit & dont il admiroit & desiroit imiter la fermeté & la constance. Plusieurs évêques adhérèrent à leur tour à cette démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le roi, plus embarrassé que jamais en voyant le feu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs conseils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoît point cet esprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit si souvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, & venoit tout récemment de supprimer le bref du pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, sur-tout dans un tems où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand conseil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différend, le germe funeste de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la constitution de la monarchie française.

Les ennemis du parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir; que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient porté, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal fantastique, composé à la hâte de membres du conseil. Ils jeterent les yeux sur les différentes cours; ils trouverent que la chambre des comptes, composée de membres qui n'étoient pas gens de loix, ignares & non lettrés, comme le roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne seroit qu'un
ridicule

ridicule de plus dans leur projet. La cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassière aux yeux du gouvernement, & l'instant même dévancé le zèle du parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Versailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (1) qu'elle avoit forcé le monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le grand-conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'état, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées, sans juridiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppléer, tels que les présidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concouremment avec leurs supérieurs immédiats, reçut une nouvelle extension de pouvoir. [10 octobre 1755.] Par une déclaration rendue dans une contestation particulière de cette cour avec le parlement de Paris, S. M. y reconnoissoit l'obligation de tous les sièges inférieurs, bailliages & sénéchaussées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-conseil, immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours & autres juges.

Le parlement reconnut l'objet de cette pomme de

(1) Nous nous proposons de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un *in-quarto* intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

discorde jetée entre lui & le tribunal rival. Il fit des
 arrêtés vigoureux ; il présenta des remontrances ; il
 réclama contre les entreprises des gens du grand-conseil ;
 il les peignit comme tendantes par système à l'anéan-
 tissement des formes anciennes & immuables de la
 législation, à intervertir l'ordre sacré sur lequel la
 constitution même de l'état repose depuis treize siècles,
 à dégrader la hiérarchie de la justice souveraine du roi,
 enfin à ériger un parlement supérieur à tous les autres
 parlemens. Le grand-conseil soutenu par la cour, conti-
 nuant ses actes d'usurpation pour soulever les jurisdic-
 tions, troubler & renverser la police essentielle du
 royaume, ses attentats contre les loix fondamentales
 de la monarchie & la majesté de la cour des pairs.
 [17 février 1750.] Il fut arrêté que les princes & pairs
 seroient invités de venir occuper leur place en la cour
 pour aviser au parti qu'il conviendrait de prendre.
 Les magistrats espéroient se renforcer ainsi & donner
 plus de poids à leurs démarches, mais les princes &
 pairs reçurent encore une fois défenses de se trouver
 au palais & les premiers furent obligés de lutter seuls.
 Depuis lors il y eut un combat indécis d'arrêts entre
 les deux cours, sans que le ministère y remédiât : il
 en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans
 l'espérance d'en tirer parti. Si les circonstances firent
 échouer alors le projet, il ne s'en départit pas, & nous
 verrons dans la suite comment il vint un homme plus
 audacieux ou plus adroit qui le réalisa. Cependant les
 ennemis de la magistrature avoient prévalu ; le monar-
 que s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-
 seulement il laissoit le parlement de Paris sans réponse,
 mais il sévissait contre le parlement de Rouen, con-
 tre celui de Bordeaux ; enfin après une foule de conseils
 tenus dans le courant de l'année au sujet des troubles
 intestins de religion, & pour faire cesser les combats
 des juridictions ecclésiastiques & civiles, il fut décidé
 de tenir un lit de justice à Paris, où S. M. porteroit
 de nouvelles loix.

La premiere étoit une déclaration , par laquelle S. M. renouvelloit le silence prescrit sur les matieres de la bulle , & cependant assuroit ne vouloir ôter aux archevêques & évêques le droit d'enseignement , ordonnoit qu'on eût pour la constitution *Unigenitus* le respect & la soumission prescrits par *Louis XIV* & par elle , sans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination , le caractère ni les effets de regle de foi , quoique les prélats décidassent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'église universelle en matiere de doctrine. (1) Cette déclaration n'étoit pas moins louche & contradictoire sur la façon de procéder en cas de refus de sacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'église , & l'on ne pouvoit ressortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux séculiers ; ce qui rendoit les premiers juges & parties , mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts long-tems avant de pouvoir être administrés , d'autant que les magistrats , en condamnant les ecclésiastiques réfractaires , ne pouvoient leur ordonner de conférer les sacremens. Enfin le prétendu remede au schisme n'étoit qu'un palliatif capable de jeter plus de trouble , de confusion & de désordre.

La seconde loi étoit assez adroite , si elle eût pu subsister. On fait que les compagnies , plus elles sont nombreuses , moins elles sont corruptibles. Depuis quelque tems , le système du gouvernement étoit de réduire le parlement , en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des représentations à ce sujet. Elles furent infructueuses , & l'édit dont il s'agit supprimoit , au contraire , deux chambres des enquêtes. On avoit choisi ces chambres , parce qu'elles sont composées de jeunes gens qui forment & soutiennent ordinairement

(1) Dans l'assemblée du clergé de 1755 , les évêques furent d'accords sur cette expression , la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

es avis les plus violens ; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards ; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance , deux passions si puissantes , lorsque le despotisme fait les mettre en jeu. En outre , comme les chefs influent beaucoup sur les autres membres , les présidens des chambres restantes ne devoient plus être en charge , mais pris parmi les présidens à mortier , éligibles & amovibles , à la volonté de la cour.

La dernière loi étoit une déclaration contenant règlement pour la discipline du parlement ; c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les assemblées de chambres moins fréquentes , pour retarder les dénonciations , pour donner plus d'influence , de poids & d'autorité dans la compagnie au premier président , créature de la cour , & qu'elle dirige communément à son gré.

Il y eut un lit de justice indiqué au 13 décembre , où S. M. fit publier & enregistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir messieurs des enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles , furent porter leurs démissions à M. le chancelier. La grand'chambre ne suivit point cet exemple , sauf quelques membres , entre autres M. Tubœuf , ancien militaire , qui , voyant la pusillanimité du plus grand nombre , lors de la délibération sur cet objet , s'écria dans le style énergique de sa première profession : « Je savois bien qu'il y avoit » des lâches [des j... f...] parmi nous , mais je ne » croyois pas qu'il y en eût tant. » Le public adopta ce nom de baptême de messieurs restans , & les appella les *fillets de M. Tubœuf*. C'étoit pour la seconde fois que le clergé triomphoit. Cependant , pour ne pas paroître trop lui céder , on enjoignit aux prélats qui étoient à Paris de se rendre chacun dans leur diocèse & d'y attendre les ordres du roi. Cette nouvelle persécution de la magistrature dura près d'un an encore.

Elle parut cesser au mois de septembre 1757 ; mais bientôt recommença le cours de ses disgraces , & si dans cet intervalle elle eut la satisfaction de voir s'éteindre le schisme , d'opérer la destruction des jésuites , ses plus cruels ennemis , du sein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant assez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraser sous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume , il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre , dont le moindre mal fut de l'épuiser d'hommes & d'argent & de lui enlever ses plus fertiles possessions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en se rappelant l'opprobre dont sa patrie est restée couverte ! Nous pourrons quelque jour en traiter l'histoire plus en grand. Nous allons cette fois , suivant notre plan , en marquer seulement les principales époques , en retracer le plus d'événemens glorieux , les nombreux malheurs & sur-tout les fautes capitales , dont le récit est toujours plus utile que celui des prospérités , propres seulement à flatter la vanité d'une nation , à l'engourdir , & conséquemment à en suspendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des désastres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle restés en suspens , les plus délicats , les plus difficiles & les plus importants pour leurs suites , il étoit aisé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient seulement à respirer ; que c'étoit une trêve , & non une paix durable. A l'égard de l'Espagne elle parut agir de meilleur foi. En moins de deux ans ses principaux différends furent ajustés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-Retiro. Celle-ci y renonçoit dès à présent à la jouissance de l'Assiento ou traite des Negres & du vaisseau de permission à Porto-Bello, [5 octobre 1750] accordés pour quatre années suivant le traité , & ce , moyennant une somme de cent mille livres sterling , que devoit payer S. M. Cath. & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureusement :

on n'avoit point assez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de teinture si précieux, mais si funeste pour les interminables querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut discuté, après la disgrâce du marquis de l'Encenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt si fârieux contre le ministère Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée en Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier traité; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette puissance augmentoit sa marine & de la grande influence que le ministère de Versailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité & se portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Versailles & de Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que s'aggraver par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix: les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Isle-Royale & Louisbourg furent-ils évacués par les Anglois & remis aux troupes du roi; [23 juillet 1749] à peine S. M. eût-elle fait déclarer aux lords Suffex & Catchart, donnés pour otages jusqu'à cette restitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agressions au delà des mers exercèrent la sagacité des politiques dans l'ancien monde & fomentèrent la discorde dans le nouveau. Malgré les intentions

pacifiques des deux souverains & même de leurs ministres, il étoit vraisemblablement très-difficile que des objets de contestation aussi anciens, aussi éloignés, aussi multipliés, étendus dans presque toutes leurs possessions, se réglassent à l'amiable & assez tôt pour prévenir d'autres causes de division qui surviendroient.

L'Inde fut le principal théâtre où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer sans relâche, qu'au moment précisément où elle se déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleix étoit directeur-général des affaires de la compagnie françoise à Pondichéry; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, ce la Bourdonnais, qui le premier par ses exploits avoit inspiré aux nations voisines le plus grand respect pour la sienne. Il l'avoit forcé de repasser en Europe; & cette fois la haine, malgré l'absence, ne perdant rien de son activité, il avoit eu le crédit, éloigné de six mille lieues, de faire mettre à la Bastille le vainqueur de Madras, & de l'y tenir pendant trois ans & demi dans la plus dure captivité. Il envoyoit sans cesse de l'Inde une recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illustre accusé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenses qu'il méritoit. Il ne resta à la Bourdonnais mourant que sa gloire.

Pour réparer le tort que Dupleix faisoit à la compagnie en la privant d'un tel défenseur, il falloit sans doute qu'il se sentît de puissantes ressources en lui-même & dans ceux qu'il emploieroit. Il les montra en effet au siège de Pondichéry, où il fut à-la-fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé jusqu'alors à aucun homme hors du service militaire, le grand cordon de St. Louis. On ne fait si cette distinction, avec celle de marquis, à laquelle il ne devoit pas aspirer par état, lui inspira des idées nouvelles & le fit changer de système. Mais ce chef de commerçans qui, en 1742, avoit proposé à la compagnie Angloise la neutralité pendant la guerre, voulut

à la paix s'ériger en protecteur des vice-rois de l'Inde, & se mêlant dans les querelles de ces princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ses commettans usurpateurs malgré eux, & consuma pour ses préparatifs belliqueux tous les fonds destinés au commerce. Il se flattoit de les retrouver avec usure dans les trésors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalousie des Anglois, qui à leur tour prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient à leur tête Saunders, non moins audacieux, non moins inflexible, non moins fécond en expédiens que son rival. Tous deux se jouant des Nababs, dont les noms servoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour assouvir l'ambition, la cupidité, les passions diverses dont ils étoient dévorés. Le gouverneur de Pondichéry, enflé de ses succès, avoit poussé le délire jusqu'à vouloir se faire souverain lui-même. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'est alors qu'il déploya le faste asiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme se faisoit traiter en reine, & ce rêve auroit pu durer long-tems si son mari n'étoit devenu victime à son tour de cette même jalousie dont il n'avoit pu se défendre contre la Bourdonnais, le principe de sa grandeur & de sa ruine. On profita d'un échec considérable que sa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeler. Il fut réduit à discuter à Paris les tristes restes de sa fortune que lui contestoit la direction, & à solliciter des audiences dans l'anti-chambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & madame Dupleix eut peine à obtenir une modique pension de ceux auxquels il avoit acquis par ses victoires & ses négociations trente-neuf millions annuels de revenus. C'est à cette somme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de sa prospérité, si elle eût pu soutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer son représentant. Mais la foiblesse du ministère en fut effrayée; il ordonna de refuser le Carnate, province de l'empire du Mogol la plus florissante, où est situé

Pondichéry, dont elle eût fait l'arrondissement; il ne voulut pas que la compagnie fût autre chose que ce qu'elle avoit été jusques-là, un assemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres possessions que des comptoirs. C'est ainsi qu'écroula l'édifice de sa grandeur, aussi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination gigantesque de son fondateur. Le gouvernement vouloit sur-tout éviter de blesser l'orgueil anglois; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de suspendre les hostilités. Les deux compagnies en conséquence se rapprochèrent; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entr'elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme aussi modeste & aussi simple que son prédécesseur étoit fier & superbe, qui le releva, & signa en qualité de commissaire pour Sa Majesté Très-Chrétienne, de commandant-général de tous les établissemens de la compagnie françoise, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'en Chine, de président de tous les conseils y établis, & de directeur-général de la compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres; il se conduisit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne-foi qu'il apporta dans les pour-parlers, se concilia tellement les Anglois, (1) que l'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, si la rupture en Europe ne se fût étendue jusqu'aux Indes, & sur-tout si M. Godeheu y fût resté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées ce sont moins les souverains que leurs agens qui disposent de la guerre ou de la paix.

D'après ce résumé, il est difficile de se refuser à croire

(1) Voyez l'*Histoire de la dernière guerre*, composée en anglois en quatre gros volumes, ouvrage aussi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conséquemment très-croyable lorsqu'il parle des François avantageusement.

que les François n'étoient pas agresseurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On fait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à sucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les nègres. On fait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de consumer lentement leur existence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, sans salaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où se fait la traite des noirs. Ce pays, pour comble de maux, produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de sacrifier le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur restoit plus que le comptoir de Juida & l'isle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le dessein de se tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des présens & des offres plus avantageuses les naturels, afin d'avoir la faculté de construire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indistinctement à tous les Européens, & où les affaires se traitent avec une liberté entière. Ils commençoient déjà leur établissement sous la protection d'une escadre, lorsqu'une escadre supérieure Angloise prétendit que c'étoit débaucher ses alliés, enfreindre les traités, & chassa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, suivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit suspect de la part de l'historien déjà cité, s'il ne se trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Établissmens & du commerce des Européens dans les Indes*, qui dit qu'il y a eu un commerce de sucre & d'or entre les

tire une conséquence différente. Mais on voit aisément son but d'amener le propos odieux de ce ministre, s'écriant à l'occasion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *si nous voulions être justes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'existence.* (1)

En passant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jeter les hauts cris contre les envahissemens des François. Les isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation & dans l'état de l'*uti possidetis* suivant le dernier traité. Des commissaires nommés par les deux souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le gouverneur des Barbades pour le roi son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus violentes, [7 déc. 1748] où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans; mais altier, entreprenant autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le défaveu de la cour de Versailles & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable.

(1) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes.*

nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministère de continuer à user de délais & de tergiversations.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems, de son côté, M. le comte Dubois de la Mothe, gouverneur des isles sous le vent, suivant les errements de celui des isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots : *Continuation de la possession de Louis XV, roi de France, 1753.* Un capitaine des vaisseaux du roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le nord des scènes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si long-tems.

Dans la partie de l'Amérique appelée septentrionale, les François ont deux colonies, seules capables de former deux royaumes superbes, si leur population répondoit à leur étendue : le Canada & la Louisiane. Les

premier, situé le long du fleuve Saint-Laurent, traversé d'une multitude de rivières & baigné dans son sein de lacs immenses, couvert de forêts aussi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de son sol, pour la salubrité de son air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, est sur-tout propre à donner & à conserver la vie; les meres y font d'une fécondité merveilleuse & la vieillesse s'y prolonge communément sans infirmités. La nature dans son austerité s'y refusant aux productions du luxe ou de la mollesse, capables d'énervier les habitants, satisfait à tous leurs besoins d'ailleurs & les mettoit en état de se passer de la métropole pour les choses de première nécessité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les isles de l'Amérique & approvisionner une partie de l'Europe en bled, en bestiaux, en salaisons. Ses bêtes à laine, dont la toison est connue pour la finesse & la bonté, moyennant quelques soins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalousie & de la Castille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuse, ses pins de toutes les grandeurs, ses raisins, ses chanvres, ses mines de fer ne demandent qu'une administration intelligente qui en tire parti & sache en former une marine entière. A l'époque dont nous parlons on ne faisoit guere mieux valoir la préparation du castor, branche d'industrie presque exclusive, la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit presque uniquement du commerce des pelleteries; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel degré de prospérité étoit susceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un siècle & demi.

La seconde est au sud de celle-ci. De même que la Nouvelle-France, dénomination glorieuse du Canada; malgré l'âpreté de son climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclemence.

Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'à y féconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, meilleurs que par-tout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages plus favorables. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès; le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier objet du gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés. Enfin de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux & d'immenses & profondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureusement cette colonie récente, établie seulement par le régent du tems du système & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Mississipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane, [car alors on lui fit quitter le nom odieux de Mississipi] dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans son sein les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle-France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires

& du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la dernière paix, qui avoit singulièrement fleuri, & dont les progrès sont dus à cet esprit philosophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au ministère sur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à sucre plus florissantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de distance en distance dans un espace de mille ou douze cents lieues, d'établir une chaîne de communication indestructible. Jusqu'alors elle n'avoit guère eu lieu que par les régions du nord, où s'étoit porté d'abord l'activité des François à cause de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du sud abrégéoit considérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation sur le fleuve Saint-Laurent pouvoit se continuer avec des barques jusqu'aux lacs & l'un d'eux se trouve à la source de l'Ohio, fleuve qui verse ses eaux dans le Mississipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre politique; c'est qu'on resserroit les colonies angloises dans leurs limites au delà des Apalaches, montagnes immenses, entre lesquelles & la mer elles se trouvent enveloppées. Enfin la correspondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puisque le fleuve Saint-Laurent se trouve fermé de glaces, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout tems par la mer de l'ouest.

Ce plan superbe, digne d'un gouvernement qui perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges sont présents & embrassant également dans sa vaste intelligence & les contemporains & la postérité la plus reculée, pour acquérir quelque solidité, quelque consistance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des siècles pour sa perfection. Chacune des deux colonies se feroit avan-

fourni ces diverses pointes qui s'accroissant par degrés, qui toujours plus vigoureuses & se soutenant par leurs derrières, se seroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en fussent apperçus, ou du moins auroient été en état de défense contre les efforts de leur jalousie.

De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur sens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la cession que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, cherchoient à s'étendre sur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions exclusivement la jouissance. Ce dessein de leur part avoit l'inconvénient encore de les soustraire aux bornes dans lesquelles on projettoit de les transcrire.

Trois gouverneurs du Canada remplirent successivement les vues de la cour, de repousser les Anglois dans la péninsule où elle prétendoit que les traités même les avoient resserrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'opposer au projet de jonction trop tôt manifesté; ce qui produisit dans ce continent une guerre de postes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la nécessité d'avoir recours à toutes ses forces maritimes.

Des commissaires nommés réciproquement avoient en vain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré plusieurs années; [21 sept. 1750] on étoit peu disposé de part & d'autre à se rapprocher; on cherchoit à s'amuser & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eût-elle pas même éclaté si-tôt sans l'accident du lord Albemarle, l'ambassadeur de Londres, qui mourut subitement dans son carrosse. [26 décembre 1754.] Les petites causes influent souvent sur les grands événements: il étoit amoureux d'une fille nommée Lolotte, depuis comtesse d'Hérouville; sa passion étoit si violente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pailloit de son

mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ses négociations, dans la crainte de recevoir son rappel & d'être obligé de s'arracher à son amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de sa cour au ministère de Versailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada; ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce sont les satisfactions apparentes qu'il recevoit par des désaveux, des restitutions de prisonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonspects; c'est la démarche du duc de Mirepoix qui, après avoir souvent & tout récemment protesté que la France ne méditoit aucune hostilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attristé de la confrontation des faits, bien contraires à sa déclaration, partit sur-le-champ, comme pour aller reprocher au ministère de l'avoir fait l'instrument de sa dissimulation; c'est à son retour avec de nouvelles assurances des intentions pacifiques du roi son maître, qu'il jura tenir de sa propre bouche; c'est enfin à l'envoi de M. de Buffy, [juin 1755] un des premiers commis des affaires étrangères à Hanovre auprès du roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui se préparoit. Toutes ces avances insidieuses auroient été indignes d'un grand monarque, si elles n'eussent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il est donc évident que les François étoient les agresseurs dans le Canada, par un système d'agrandissement soutenu sans interruption depuis la paix. La Galissoniere en avoit jeté les premiers fondemens avec cet esprit de finesse & d'astuce qui le caractérisoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'espoir des bénéfices d'un commerce sans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duquesne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner son nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir son entreprise. C'est son ambition qui devint

la cause immédiate du bouleversement des deux mondes.

Outre le desir sincere que Louis XV avoit de conserver une paix pour laquelle il avoit fait tant de sacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouissance lui rendoit plus précieuse depuis que le repos l'avoit fait retomber dans son engourdissement naturel, il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à sa marine l'étendue & la consistance dont elle avoit besoin : c'étoit le principe secret de sa modération, qui cependant n'alla pas jusqu'à négliger la défense & la poursuite de ses avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaisseaux dans les deux ports de Brest & de Rochefort, qui étant réunis sortirent ensemble en deux divisions. La premiere (1), de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, lieutenant-général; & la seconde (2) par M. de la Motte,

(1) PREMIERE DIVISION.

Composition de la premiere escadre.

<i>Capitaines.</i>	<i>Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>
MM. de Macnemara, lieut. général.	<i>La Fleur-de-lys.</i>	80
Montlout, chef-d'escadre.	<i>Le Héros.</i>	74
Beaufremont, capitaine.	<i>Le Palmier.</i>	74
Fonrais, capitaine.	<i>L'Eveille.</i>	64
Guébriant, idem.	<i>L'Inflexible.</i>	64
Cousage, idem.	<i>L'Aigle.</i>	50

FRÉGATES.

Dubois, capitaine.	<i>L'Ametiste.</i>	30
Marinere, idem.	<i>La Fleur-de-lys.</i>	30
Bony, idem.	<i>L'Héroïne.</i>	24

(2) SECONDE DIVISION.

Composition de la seconde escadre.

<i>Capitaines.</i>	<i>Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>
MM. Bois de la Motte, chef-d'esc.	<i>L'Entreprenant.</i>	74
Beauffier, capitaine.	<i>Le Défenseur.</i>	74
Montalais, idem.	<i>Le Dauph. Royal.</i>	70
La Viléon, idem.	<i>L'Algonquin.</i>	70
Bouville, idem.	<i>L'Espérance.</i>	70

chef-d'escadre , ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates : trois des premiers étoient seulement montés de tous leurs canons ; les autres portant vingt-deux canons étoient armés en flûte & contenoient dans leurs flancs les douze bataillons qu'on faisoit passer dans le nord de l'Amérique avec M. le baron de Dieskau. Dès ce début il se commit plusieurs fautes, qu'il est utile de relever , toujours pour l'instruction de la postérité , devoir principal d'un historien. La première fut de la part du ministère , qui sachant bien les ordres donnés en Canada pour la construction & l'avancement des forts , ne devoit pas douter du ressentiment de l'Angleterre lorsqu'elle les apprendroit & s'amusa à négocier dans l'espoir de l'endormir lorsqu'il falloit agir. En effet , ayant su par des avis des colonies que ces ouvrages étoient poussés avec la plus grande vigueur , même durant l'hiver , le ministère Britannique prit le système violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une seconde , de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaisseaux de l'escadre de M. Bois de la Motte & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara , qui auroit pu rendre le service réel d'en imposer du moins à nos rivaux en Amérique. Il se flatta de montrer en cela son desir de conserver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de

MM.	Vaisseaux.	Can.
Hocquart , idem.	<i>L'Alcide.</i>	64
Salvert , chef-d'escadre. . . .	<i>Le Bizarre.</i>	64
Le chevalier de Caumont, capit.	<i>L'Actif.</i>	64
Choiseul , idem.	<i>L'Illustre.</i>	64
Mœslien , idem.	<i>L'Opiniâtre.</i>	64
Lorgerie , idem.	<i>Le Lys.</i>	64
Saint-Lazare , idem.	<i>Le Léopard.</i>	60
Gomain , idem.	<i>L'Apollon.</i>	54
La Rigaudiere , idem.	<i>L'Aquilon.</i>	44
FRÉGATES.		
La Jonquiere.	<i>La Syrene.</i>	30
De Ruis.	<i>La Comete.</i>	24

l'Europe. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du duc de Mirepoix qui, sur la modification qu'on lui donna des instructions de Boscawen, répondit, que son maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.

Le général chargé de l'exécution des ordres du roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du ministère, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foiblesse de laisser percer son inquiétude en faisant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, enfin rentré à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entrepreneur Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa : coup que la France taxe d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens ; qui la rendit odieuse aux nations ; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne ; mais admirable en politique, & sur-tout dont elle fut justifiée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi les mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusqu'à la rentrée de M. de Macnemara. Ensorte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles qu'il avoit donnés, & tandis que le duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les ministres, & M. de Buffly à Hanovre auprès du roi d'Angleterre, on apprit que l'amiral Boscawen ayant rencontré les vaisseaux françois *l'Alcide* & le *Lys* [10 juin 1755] à la hauteur du banc de Terre - Neuve, séparés de leur escadre, les avoit voulu forcer de fluer le pavillon Anglois, &

sur leur refus les avoit attaqués & pris après un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves capitaines de ces vaisseaux étoient MM. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle défense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrémité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé.

Une pareille agression peu valeureuse, suivie même de la prise de l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage assez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé, si elle n'avoit été accompagnée d'une plus essentielle; ce fut une invasion générale de tous navires du commerce françois, [novembre 1755] qui se rencontrèrent à la mer (1) dans quelque parage que ce fût. Trois cents tomberent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (2). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministérielle, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée de trente millions, & un total, en y comprenant les équipages des trois vaisseaux du roi, de six mille officiers, mariniens & matelots, & de quinze cents soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle? La seule qui convint à une puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces, les déployer, & en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que

(1) Cet ordre avoit été donné seulement le 28 août à la suite d'un grand conseil tenu à Londres par MM. de la régence, car le roi étoit alors dans son électorat.

(2) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

S. M. eut appris l'insulte faite à son pavillon par l'amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappelant son ambassadeur en Angleterre & son ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle versa sa douleur dans le sein de S. M. Cath. ; & par un mémoire dressé sur-le-champ & envoyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entreprise de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une dissolution de toutes les conventions sacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faisoit la seule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique, celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espèce, de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit parti, de combattre tous les vaisseaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de saisir aussi les vaisseaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en eussent pris. Mais le général, quoique, par une combinaison qui ne pouvoit se prévoir, sa manœuvre se soit rapportée avec le désaveu & l'inconséquence de sa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoit tenter, le conseil estima plus utile à ses vues de montrer une générosité qui lui coûtoit peu, en restituant la frégate le *Blankford*, la seule capture qu'ait fait le général François à son retour de Cadix à Brest ; on fit reconduire jusques dans les ports d'Angleterre M. Littleton, gouverneur de la Caroline, passager sur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, si l'escadre

ennemie de huit vaisseaux qui étoit dans la Méditerranée relâchoit aux isles d'Hyeres, de lui laisser faire de l'eau, & si elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchissemens dont elle auroit besoin.

A cette circonstance critique où se trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de se brouiller avec la cour de Turin pour une violation de droit d'asyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, si fameux & dont le nom passé en proverbe pour désigner un scélérat intrépide est assimilé à celui de Cartouche, après avoir désolé la ferme dont il rançonnoit les suppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les poursuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être surpris que par ruse. Des volontaires de Flandres s'étant déguisés en paysans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Ost, terre de Savoie, où il se retiroit toujours après ses expéditions, se flattant d'être en sûreté dans les états d'un souverain étranger. On se hâta de le conduire au supplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha ensuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offense. Par un artifice indigne, sans doute, de la majesté du gouvernement, on porta la fausseté jusqu'à faire composer & répandre un *Précis de sa vie*, (1) où l'on imputoit sa prise irrégulière à la vengeance des commis de la ferme. On espéroit ainsi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le comte de Noailles fut

(1) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, est fort rare & mérite d'être conservé, ainsi que l'arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, si le succès l'eût toujours secondé comme certains conquérans de la fable & de l'histoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pièces seront réunies sous le N°. III, auquel nous ajouterons le discours de M. le comte de Noailles.

envoyé auprès de S. M. Sardes, avec commission expresse de désavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit passé sur son territoire, de lui apprendre que le roi son maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de resserrer les liens de l'amitié avec un souverain auquel l'unissoient déjà les liens du sang.

Ce différend accommodé, l'on ne se contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis & l'on songea à former des alliances pour contrebalancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclore une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite jusques-là marquoit l'indécision, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par sa témérité & son obstination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrain usurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louisiane, il prit de fausses mesures dès l'ouverture: après avoir vaincu les obstacles que lui présentait le local, il n'apporta pas assez de lenteur, de circonspection & de réserve dans sa marche; il négligea de se défier des embuscades auxquelles le terrain étoit si propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuosité suffiroient pour triompher. Ce n'est que sur le champ de bataille qu'il reconnut ses fautes. Abandonné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez menagées, il tint ferme presque seul avec ses officiers, persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa patrie que par une mort glorieuse. Il fut tué, [9 juillet] & l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui découvrirent

virèrent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La déroute fut si complète, que la nouvelle parvenue au camp du général Shirley intimida ses soldats, dont grand nombre déserterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskan à l'attaque du camp du général Johnson, où il périt aussi, [8 sept.] celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive : mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande-Bretagne.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours fait ombrage : il fut résolu de le rétablir. Le roi chargea le prince de Soubise de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir; autrement en cas de disgrâce, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire historique un administrateur, dont le style emphatique annonce plutôt l'enthousiasme que l'esprit de dénigrement.

« Nous comptons, il est vrai, soixante-trois vaisseaux de ligne au commencement de 1755, (1) mais

(1) Nous renvoyons cette liste détaillée au nombre des pièces pour servir à l'histoire. Nous y joindrons la

» trois étoient hors d'état de servir & furent condam-
 » nés, trois venoient d'être pris, quatre étoient sur les
 » chantiers à peine commencés; huit avoient besoin
 » d'une refonte générale & nous manquions également
 » de bois pour les constructions & pour les radoub; ;
 » nous n'avions pas même de quoi équiper les quarante-
 » cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports ni canons, ni
 » mâtures, ni agrêts, ni apparaux, ni ustensiles néces-
 » saires pour les emménagemens des vaisseaux: l'arme-
 » ment des deux escadres du printems nous avoit épuî-
 » sés, & le gouvernement Britannique, instruit de notre
 » situation mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choisir
 » un instant plus favorable pour détruire facilement
 » encore une fois cette marine renaissante. Cependant la
 » France a tant de ressources quand elle veut & fait si
 » bien diriger ses efforts pour les faire valoir, qu'elle n'a
 » besoin que d'un ministère actif, intelligent, plein d'é-
 » nergie. Tel fut celui de M. de Machault: il donne ses
 » ordres; aussi-tôt le fer coule, une artillerie nombreuse
 » & parfaite se prépare sans relâche; nos forêts, reten-
 » tissent dans tout le royaume; des chênes superbes qui
 » n'en faisoient que l'ornement, sont travaillés pour un
 » usage plus utile; les marchandises du nord, les brays,
 » les goudrons, les chanvres, les sapins arrivent en
 » abondance dans nos ports. Quinze frégates favorisent
 » le cabotage, c'est-à-dire le commerce des côtes: tout
 » ceci ne fait que préparer les grands événemens qui se
 » méditent dans le silence. Cinq escadres s'arment à
 » Brest, à Toulon, à Rochefort; les troupes marchent
 » de toutes parts; d'immenses provisions de vivres, de
 » canons, de munitions navales sont ramassées au Havre,
 » & l'Angleterre se voit tout-à-la-fois menacée dans ses
 » possessions du nord, dans ses colonies méridionales,

liste de la marine Angloise, celle de la marine Espa-
 gnole, ainsi que de la Portugaise & un précis des forces
 des différens états maritimes à cette époque, sous le
 N°. IV. Cela peut servir de point de comparaison avec
 leur position actuelle.

» dans la Méditerranée , dans l'Océan ; elle tremble jus-
 » ques dans le fond de la Manche ; elle craint pour ses
 » propres foyers , & sa vaste puissance se trouve , pour
 » ainsi dire , enchaînée & réduite à sa propre défense.
 » Que disons-nous ? Elle ne s'en tient pas à ses troupes
 » nationales , elle appelle l'étranger dans son sein ; (1)
 » elle va même avant la déclaration de la guerre jusques
 » aux confins de l'Asie chercher un secours chez un allié
 » qui par sa position lui est presque inutile. »

La Russie , dont il est sans doute question ici , ne pou-
 voit véritablement lui être d'un grand secours pour ses
 opérations ; mais l'Angleterre songeoit dès lors à occu-
 per ses ennemis sur terre & à faire une diversion puissante
 qui , en les obligeant à tenir sur pied des armées nom-
 breuses , les empêchât de continuer à verser pour la
 marine tous les fonds dont elle auroit besoin. Le cabinet
 de Versailles , qui n'avoit point jufques-là de plan fixe ,
 divisé sur la manière de s'y prendre , entre trois opinions
 adopta la plus mauvaise , & croyant frapper S. M. Brit.
 à l'endroit sensible , entra dans les vues du conseil de ce
 monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des
 opérations de mer uniquement , de porter toutes ses
 forces en Amérique , & en concentrant ce fléau dans son
 continent , de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le
 second , au contraire , de la convertir en une guerre de
 terre & de s'emparer de l'électorat d'Hanovre provisoi-
 rement , pour tenir lieu de garantie de la restitution des
 vaisseaux du roi & navires marchands qu'on avoit droit
 d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin , le dernier étoit
 mixte , & flattoit l'amour-propre national & la gloire
 du roi , en prétendant qu'on pouvoit faire face par-tout ,
 empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & me-
 nacer les ennemis en Europe ; qu'il ne s'agissoit que
 d'une bonne administration , d'une distribution sage des

(1) Huit mille Hessois d'infanterie & neuf cents che-
 vaux débarquerent à Southampton le 15 mai 1756 ; dix
 mille Hanovriens arriverent le 10 mai à Chatam.

Forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on suivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partisans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement si l'on déployoit à-la-fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaisseaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quarante-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de passer de l'intérieur du royaume sur les rives des deux mers, & pour donner plus à penser aux ennemis, on met à leur tête deux généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le maréchal de Belle-Isle est nommé commandant-général des côtes maritimes de l'Océan depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, & le maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de transport en assez grand nombre, pour porter une armée sur chacune des deux mers par-tout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes sur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit plusieurs vastes magasins en Westphalie, avec la permission de l'électeur de Cologne, auprès duquel on envoie le marquis de Monteil en qualité de ministre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les ministres, dont chacun alloit voir s'illustrer & s'accroître son département, & sur-tout alloit y distribuer une foule d'emplois & de graces, si propres à se faire des créatures. La marine, quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de possessions à garder & à soutenir, réunie d'ailleurs à celle de la compagnie des Indes, florissante alors, pouvoit ramener les beaux jours du siècle de Louis XIV, & dans le cas où l'Espagne qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le comte d'Argenson qui avoit toujours ce département, assuroit le roi que ses troupes soutenues en activité par les divers

camps qui avoient eu lieu durant la paix , étoient en bon état ; que la discipline militaire y étoit bien exercée , & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarrassé de l'homme qu'il redoutoit le plus , parce qu'il offusquoit son ambition , le maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre sa puissance par la réunion du détail des carabiniers , que la mort du prince de Dombes avoit laissé vacant , & par celui de l'artillerie , dont s'étoit démis le comte d'Eu. Enfin , le monarque étant désormais dégoûté de se mettre à la tête de ses armées , il se flattoit de devenir plus maître & plus absolu dans sa partie. M. Rouillé avoit à se féliciter de voir son ministère des affaires étrangères marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande - Bretagne. Déçue de l'espoir qu'elle fondeoit sur Marie-Thérèse , pour qui elle avoit dépensé tant de trésors & prodigué tant de sang , non - seulement elle l'entendit lui refuser les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger [*mai*] par les traités , mais elle la vit s'allier à la France par celui de Versailles : elle vit ces deux cours éteindre en un instant leur animosité réciproque après deux cents ans de guerre & de rivalité. Ainsi s'évanouit le système de politique du cardinal de Richelieu , pour faire place à un nouveau. La marquise de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué , & en conséquence avoit reçu une lettre de remerciement très - flatteuse de l'impératrice - reine , voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef - d'œuvre numismatique. Elle la fit graver sous ses yeux par le sieur le Guay , le plus fameux artiste en ce genre , sur une médaille d'agate-onyx , au-dessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet , & la montroit avec complaisance aux étrangers , qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné.

Le ministre des finances même , pour qui cette époque étoit la plus délicate , pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses

conférences avec le roi, après lui avoir présenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypothèques considérables dont étoient grevés les revenus de la couronne, fait envisager le décret qu'éprouveroit nécessairement le commerce & l'industrie poussés à un point incroyable de prospérité en quelques années de paix, rassura S. M. & ajouta : « il faudra faire agir de grands » ressorts pour soutenir le poids de la guerre. J'ai com- » biné l'état de vos finances, elles me procureront des » ressources pour quatre ans. Si à la fin de ce terme-là » la paix n'est pas faite, les campagnes ne pourront » continuer que par des impôts accablans pour vos » peuples. »

Louis XV enchanté de pouvoir respirer pendant quatre ans, il vint chez madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le ministre le plus honnête homme de la France ; car je dois appeler de ce nom, ajouta-t-il, celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son roi.*

La lenteur des préparatifs que nécessitoient les circonstances, déterminina le gouvernement à persister dans son système de modération & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de pusillanimité & de foiblesse. [21. déc. 1755.] Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les menaces sur-le-champ, M. Rouillé adressa à M. Fox, ministre des affaires étrangères à Londres, un mémoire, par lequel S. M., avant de se livrer aux effets de son ressentiment, demandoit au roi d'Angleterre satisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce monarque, & la restitution des divers vaisseaux, tant de guerre que marchands, pris sur les François, protestant qu'elle regarderoit son refus comme une déclaration hostile.

Sur la réponse négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ses compatriotes, (1) il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en sortir.

(1.) Voyez l'Histoire de la guerre de 1756.

[13 janvier.] On fit saisir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent , & en autorisant la course on l'encouragea par des récompenses. On pourvut à la sûreté des colonies en y envoyant des escadres & des troupes , & l'on forma le projet plus sérieux de conquérir l'isle de Minorque , tandis qu'on occuperoit George II par des menaces , de descendre dans ses royaumes & de surprendre son électorat. En attendant que les effets pussent répondre aux grandes vues que l'on avoit , on ne négligea pas d'allumer l'enthousiasme de la nation par ces écrits produits sous les auspices du ministère , dont l'impulsion secrète reste cachée , qui , ne paroissant être que l'effusion d'un cœur patriotique , par un air de véracité pure , de zèle désintéressé , n'en sont que plus propres à faire illusion à l'esprit & à échauffer le cœur. Il se trouva un de ces auteurs mercenaires , trafiquant de leur talent , vendant leur plume à qui veut l'acheter , peu jaloux de la confiance de la postérité , pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place , leurs contemporains , qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiste du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique , (1) où il peignit les Anglois non-seulement comme des parjures , des violateurs du droit des gens , mais comme des pirates , des forbans , des assassins , des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie , animés d'un style noble & chaud , excitèrent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation : on vit bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux , & la fureur devint telle qu'on desiroit porter chez eux toutes les cruautés , toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empressèrent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues , concernant des terrains sauvages & des rochers , qui autrement les eût

(1) *L'Observateur Hollandois* de M. Moreau.

intéressés peu ; ils n'en auroient compris ni l'avantage , ni le but , ni la nécessité.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres , & dont les papiers publics retentirent alors , causa plus d'effet encore. C'étoit le capitaine du vaisseau l'*Espérance* , pris en novembre dernier , percé pour 64 canons , mais armé en flûte , n'ayant que 400 hommes à son bord , 20 pieces de canon de tout calibre , dont deux seules de 24. Attaqué par l'*Oxford* , de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage , à la portée du pistolet , ce vaillant officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures , avoit fait arriver deux fois l'assaillant , ne pouvant qu'avec peine soutenir son travers & n'avoit amené son pavillon qu'au milieu de quatre vaisseaux ennemis survenus durant le combat. L'impossibilité où les Anglois se trouverent de conduire leur prise dans leurs ports , la nécessité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage , le retour de l'*Oxford* à Plymouth , coulant bas d'eau , que l'on fut obligé de mettre dans le bassin à son arrivée , étoient autant de faits glorieux déposant en faveur de la nation & du capitaine ; ils effaçoient merveilleusement la réputation d'ignorance & de mauvais manœuvrier que s'étoit acquise celui-ci dans l'escadre de M. Bois de la Mothe , & l'histoire de la marine ne fournissoit point d'exemple d'une défense plus vigoureuse. Rendu en Angleterre , M. de Bouville soutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laissoit de se retirer ; il prétendit avoir été la proie des pirates & offrit avec hauteur sa rançon. Il distribua aux prisonniers François les 6000 liv. que M. le garde-des-sceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débiterent quelques officiers de la marine du roi , publiées avec ostentation , en donnerent la plus haute idée & soutinrent la confiance. A la Martinique , où arrivoit une petite escadre (1)

(1) Elle étoit composée du vaisseau le *Prudent* , de

Françoise , sous les ordres de M. d'Aubigny , le vaisseau Anglois le *Warwick* , de 56 canons , fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été surpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante* , de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit , jeune capitaine , sachant parfaitement son métier , ardent , avide de se signaler , osa l'attaquer. L'étonnement où se trouva le capitaine Shudham , [c'est le nom de l'Anglois] qui ne s'attendoit pas à cette découverte , augmenté en appercevant un vaisseau de 74 & une seconde frégate de 30 , jeta une telle confusion dans son bord , que , quoiqu'il eût montré dans d'autres occasions de la bravoure , il se défendit très-mal. On admira dans celle-ci , non-seulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault , mais aussi la générosité & le sang-froid de son commandant , qui , ne jugeant pas son secours nécessaire , resta spectateur tranquille de l'action , pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire si singulière , propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ses camarades.

Presqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle , qui , comme tout ce qui vient de loin , pouvoit être suspectée d'exagération , à la hauteur de Rochefort & en quelque sorte à vue de terre , [17 mai] il se passa un combat plus égal , (1) mais non moins brillant.

74 canons , commandée par M. d'Aubigny , capitaine de vaisseau , & des frégates l'*Athalante* , de 34 , par M. Duchaffault , aussi capitaine , & le *Zéphire* de 30 , par M. de la Tonche Tréville , lieutenant.

(1) Comme notre impartialité nous engage à discuter scrupuleusement ces faits , que rend presque toujours infidèlement de part ou d'autre l'amour-propre national , voici au juste les forces respectives , d'après l'aveu des combattans.

Les vaisseaux Anglois étoient le *Colchester* de 50 canons , capitaine Obrien , 300 hommes d'équipage , & la frégate le *Lynx* , de 20 canons & 140 hommes , commandée par le capitaine Vernon. La première de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 , & 332 hommes d'équipage. La seconde avoit 26 canons de 8 & 244

L'*Aquilon*, commandé par M. de Maureville, capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrèrent un vaisseau Anglois & une frégate ; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit ; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligèrent de se séparer. M. de Maureville, dès la première volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le gaillard ; il ne put, mais crioit : *courage, grand feu ; je défends d'amener*. L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins ; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colchester* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses ctillieres & fourchettes ; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine sous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importants. Après avoir donné le change aux Anglois pendant long-tems par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du marquis de la Galissonnière, lieutenant-général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonnières & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes, commandés par le maréchal de Richelieu, ayant pour second le comte de Maillebois & le marquis du Mesnil, lieutenans-généraux, met à la voile le 12 avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17 ; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis.

hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 & demi, du 11 & du 7 & demi, & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-dessus que nous avions 110 hommes de plus qu'eux.

Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe , que sa situation , la nature , l'art & des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable , à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites , le premier coup de canon est tiré le 8 mai ; & le 28 juin , en six semaines de tems , cette forteresse capitule.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministère Britannique où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque , l'illusion duroit encore presque au moment où M. de la Galissonnière faisoit voile , puisque le roi d'Angleterre , le 23 mars , fit part à la chambre des communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes , sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une escadre suffisante , soit pour empêcher le débarquement dans cette isle & la secourir d'officiers , de troupes , de munitions & de vivres , soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée , on juge , en lisant les instructions délivrées à l'amiral Byng , qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon , qui , supposoit-on , regardoit peut-être le nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles elles portoient sur des méprises , des variations : elles ne contenoient qu'un seul ordre positif , celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient , suivant une infinité de cas , de manière à embarrasser continuellement , à jeter dans des perplexités , à élever des questions de toute espece & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté , plein d'énergie & capable de se décider avec autant de prestesse que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un

jeune amiral , bon écolier , dit un historien de sa nation ; son défenseur , (1) mais jamais éprouvé par aucun service sérieux où il ait eu le commandement en chef. Nous nous rappelons qu'à Paris , lorsqu'on apprit sa nomination , on en avoit la même idée & même encore plus mauvaise , puisqu'on suspectoit jusqu'à son courage : on se servoit à son égard des termes les plus méprisans & les plus grossiers (2) ; on se félicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambiguës adressées à M. Fowke , gouverneur de Gibraltar , concernant un renfort de troupes , qu'il devoit fournir à Byng , prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le ministère , & confirment que c'est à cette cause , plus qu'à toute autre , qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique , entre les mains d'un vieillard octogénaire , sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après lui , en cas d'accident , sans qu'il y eût un seul officier supérieur , un seul officier entre lui & un lieutenant-colonel , & qu'enfin les capitaines & officiers subalternes se trouverent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois , dont on ne peut concevoir l'inaction & l'assoupissement , il fallut encore que les mesures prises après la connoissance certaine du dessein des François eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent ; il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres , car nous en fîmes aussi ; il fallut sur-tout que le bonheur du maréchal de Richelieu lui applanît tous les obstacles , pour réussir au moment où il s'y attendoit le moins , où il commençoit à désespérer du succès.

L'amiral Byng , parti d'Angleterre le 6 avril , fut

(1) Voyez l'Histoire de la guerre de 1756 , déjà citée plusieurs fois.

(2) On disoit que c'étoit un j... f.....

retenu à la mer par des calmes & des vents contraires, & n'arriva que le 2 mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, & , contrarié encore, il ne se trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusquelà, nul grief contre lui : mais d'après les dépositions des témoins, entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il résulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jeter du secours dans la place, jusqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie ; que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité sans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible de débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné & subit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere fut celui de presque tous les commandans François à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi ; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de la déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renou-

veller, compensoient, & au-delà, cet excédent.

Malgré cet aven, qu'exige la véracité de l'histoire, si le tort de l'amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere, l'importance du service qu'il rendoit, a dû la grossir aux yeux de la nation, & sans doute il auroit participé au triomphe du maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jeté les premières semences de jalousie de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réalisèrent ses successeurs. Il fut depuis nommé avec M. de Silhouette, commissaires Anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la subtilité de sa logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique; & il faut ajouter que malheureusement il fut aussi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent guère sur mer que des pertes, & ce qui est encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la consternation où l'échec de leur amiral devoit jeter les assiégés, réduits à une foible garnison pour toute défense, ils n'avoient pas perdu l'espoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conserver. La légèreté avec laquelle le maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omissions essentielles, étoit cause que le siège par terre étoit peu avancé. Il en étoit résulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de soins & de pertes.

de tems. Les maladies s'étoient mises dans l'armée, ce qui avoit obligé le général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs ; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit excessive, parce qu'on avoit fait la descente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient ; il falloit sans cesse expédier de Toulon & de Marseille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal prises ! Enfin, l'on avançoit si peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Vallière, fameux officier d'artillerie, de se rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route seulement lorsqu'il apprit l'inutilité de sa mission.

Durant ces entrefaites la témérité du maréchal lui suggéra une résolution non moins étourdie que sa conduite précédente, mais qui cependant, fondée sur le caractère connu de la nation, étoit le seul moyen de réussir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert & de livrer à-la-fois l'assaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un hasard heureux voulut que ce soir-là même, le second commandant, nommé Jeffrys, qui présidoit à toutes les dispositions de la défense [vu le grand âge du gouverneur] se fût proposé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fusil avec les assiégés, pour les exercer, les mettre au fait des ouvrages avancés, & sur-tout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorsqu'ils seroient plus férieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piège qu'il leur avoit tendu.

Bientôt bravant le feu terrible des assiégés l'on sauta dans les fossés, profonds de dix-sept pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que dix. Ce désavantage n'intimida pas les grenadiers ; en montant sur les épaules les uns des autres ils escaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison.

& le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (1) & le bon état de ses troupes dans toute leur vigueur & ne manquant de rien; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore long-tems, sur-tout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le conseil de guerre opina pour capituler. [29 juillet.]

Le maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe, en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casmates avec autant de sécurité que s'il n'y eût point eu de siège; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon; des fossés d'une profondeur énorme; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus: malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage élève l'homme au-dessus de lui-même; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang-froid; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la dernière action du siège, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le maréchal, qui en a eu la conception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtement rigoureux, réprimer

(1) La perte des Anglois ne monta pas plus de 3 officiers tués & 5 blessés, & à 71 soldats tués & 526 blessés.

l'ivrognerie des troupes , il imagina de faire proclamer une ordonnance , défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires , & jamais prédicateur ne fit tant de conversions & de si rapides ; la sobriété devint leur vertu favorite.

Ce liege étoit déjà commencé & avancé , lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos de faire sa déclaration de guerre. [*en mai.*] Il sembloit vouloir persuader aux puissances qu'elle fût nécessitée par une agression aussi violente de la part de la France. En effet , suivant les instructions qu'il avoit reçues sans doute , le général Blackeney , gouverneur du fort Saint-Philippe , au commencement du débarquement dans l'isle , avoit écrit au maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter , ignorant , disoit-il , qu'il y eût une rupture entre son maître & celui de son excellence. A quoi le maréchal , entendant raillerie , répondit qu'il avoit débarqué avec son armée pour agir envers les possessions des Anglois de la manière que les vaisseaux de S. M. Brit. en avoient agi avec les vaisseaux François.

La cour de Versailles persistant jusques-là à prétendre n'être point en guerre non plus alors , ne proclama sa déclaration qu'après celle de la cour de Londres. [*16 juin*] Cette conduite étoit sur-tout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aise. Dès les premiers mouvemens de la France , l'Angleterre avoit requis de la république les secours stipulés par les traités toutes les fois qu'elle seroit menacée de quelque invasion. Mais le comte d'Affry , qui négocioit en faveur de la première auprès des Etats - Généraux , leur représentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces secours que pour la défensive ; qu'au contraire , les Anglois étant agresseurs , le roi son maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la république ; que , quant à présent cependant , il s'en tenoit à exiger une neutralité parfaite. [*25 mai.*] Il mania les esprits avec tant de dexté-

rité qu'elle fut arrêtée. Il leur déclara peu après en conséquence que le territoire de la république seroit à l'abri de toute insulte de la part des troupes Françoises, & il leur renouvela la promesse de neutralité faite quelques jours avant avec la reine d'Hongrie pour les Pays - Bas Autrichiens.

La prise de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre. Au contraire, elle répandit la plus vive allégresse dans Paris. On y fêta le héros de cette conquête de toutes les manieres ; on se livra même à une joie indécente & effrénée, & dans le délire général le gouvernement avoit autorisé une chanson, qui, devant être chantée à la comédie françoise, c'est-à-dire sur le théâtre national, ce qui ne convenoit ni à sa modération, ni à sa gravité, ni à sa sage prévoyance, pouvoit porter coup & influencer sur l'avenir. On fit des réflexions ; le vaudeville n'eut pas lieu, & resta dans le porte-feuille des amateurs.

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'escadre de M. de la Galissonniere, n'avoient pas ralenti ceux des autres ports. Outre l'escadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & malgré sa foiblesse inspiroit la confiance aux isles du vent ; celle de M. Perrier, plus considérable (1), en imposoit à Saint - Domingue, & garantissoit les isles sous le vent. Une quatrieme sous les ordres de M. Beauffier, (2) étoit partie pour le Canada,

(1) Elle étoit partie à la fin de février, & étoit ainsi composée :

		Capitaines, MM.
<i>Le Courageux.</i>	74 canons	Perrier, chef d'escadre.
<i>Le Prothée.</i>	64	Roquesfeuil, capitaine de vaisseau.
<i>L'Amphion.</i>	50	de Vienne, dem.
<i>L'Aigle.</i>	50	Saint - Allouarn, idem.
<i>La Fleur-de-lys.</i>	30	Marniere, lieut. de vais.
<i>L'Emeraude.</i>	28	Treoudal, idem.

(2) Elle étoit partie au commencement d'avril, & étoit composée de trois vaisseaux armés en flûte & trois

y portoit des troupes, des officiers & un successeur à M. Dieskau, qui étoit le marquis de Montcalm. Enfin le marquis de Conflans, toujours dans la rade de Brest avec la sienne de douze vaisseaux de ligne (1), & qu'on menaçoit de porter jusqu'à vingt, inquiétoit singulièrement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse.

La France, par cette sage distribution de ses forces,

frégates, savoir : le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 seulement. M. Beauffier, capitaine de port.

L'*Illustre*, de 64, monté de 36. M. Montalais, capit.

Le *Leopard*, de 60, monté de 26. M. Germain, lieutenant de port.

La *Licorne*, de 30. M. de la Rigaudière, lieutenant.

La *Sauvage*, de 30. M. de Tourville, idem.

La *Syrene*, de 30. M. Breugnon, idem.

(1) Elle étoit composée ainsi :

Le *Soleil-Royal*, 80 canons. M. de Conflans, lieutenant-général.

Le *Tonnant*, 80. Le cheval. de Beaufremont, chef d'esc.

Le *Défenseur*, 74. M. de Blena, capitaine.

Le *Superbe*, 70. M. d'Aché; idem.

Le *Sphinx*, 64. M. de Coufage, idem.

Le *Bienfaisant*, 64. M. de Chateloyer, idem.

L'*Apollon*, 50. Le chevalier de Rohan, idem.

DIVISION DE ROGHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, capitaine.

Le *Juste*, 70. Le chevalier de Macnemara, idem.

Le *Capricieux*, 64. M. Desgourtes, idem.

L'*Eveillé*, 64. M. de Merville, idem.

L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, idem.

FRÉGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de Saint-Lazare, capit.

La *Blonde*, 30. M. de Trederne, idem.

L'*Améthiste*, 30. M. d'Herly, lieutenant.

La *Comète*, 30. M. de Saint-Victoret, idem.

quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministère, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Bussy, chassoient les Anglois de Calcutta, du fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs, outre les avantages considérables qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faisoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approvisionnement & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la défensive, fut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oswego, Ontario & Georges: la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil, qui à la tête d'un corps de Canadiens, passa une rivière à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amassées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un seul échec; ce fut la prise du vaisseau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la hauteur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit de corps de la marine du roi, prêt à éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité. Ce fut cet infernal esprit de corps

qui priva devant l'Isle-Royale M. Beauffier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon François s'il eût été secondé. [27 juillet.] Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui, étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son commandant. Il avoit pour capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que, reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beauffier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siècle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée. (1) Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tache auprès de ces messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général. La campagne de 1755 l'avoit illustré; il commandoit le *Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fière en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Louisbourg; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudière, commandant la frégate

(1) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

La *Licorne*, ne pouvant résister à cette basse jalousie, se conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse sous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que M. de Breugnon, capitaine de la *Syrene*, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir, & avec une intelligence supérieure, sacrifiant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senaüt dont sa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais se s'approcher des deux gros vaisseaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au *Héros* de survenir. Ce vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés, que ses manœuvres fussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis, & le vent fraîchissant, les assaillans le laisserent & prirent chasse.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens le tort de l'*Illustre* & de la *Licorne*, c'est que lorsque les matelots de ces deux bâtimens se présentèrent à bord du *Héros* pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manifesta par les injures, les invectives & même les nardes les plus humiliantes; c'est qu'en rentrant dans Louisbourg, les habitans comblerent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de l'*Illustre* & de la *Licorne*; c'est que M. de la Rigaudiere, pour se soustraire à cette comparaison honteuse, à la faveur d'une brume se sépara, & aima mieux se rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'essence de la marine du roi, lui a toujours fait dédaigner une de ses fonctions la plus utile & la plus respectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'aperçut de sa répugnance. Cette partie du service la moins glorieuse est infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoissance de son métier, une vigilance continue,

une févérité inflexible , un zele capable de se sacrifier pour le succès de sa mission; toutes qualités qui n'étoient guere celles de messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquises si M. le garde-des-sceaux fût resté en place , & eût eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau , capitaine de vaisseau , commandant l'*Hermione* de 26 canons , & M. Meschin , lieutenant , commandant la *Frisponne* de 24 , convoyant une flottille de barques venant de Bordeaux auroient bien mérité qu'on fît un exemple sur eux. Instruits à quelque distance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corsaires en embuscade , [septembre] qu'il leur seroit aisé de prendre , non-seulement ces officiers ne tièrent aucun compte de l'avis pour les débûquer , mais laissant en-dehors leur flottille , vinrent mouiller la nuit sous le canon de l'isle d'Aix , & après s'être mis en sûreté , s'embarrassèrent peu du reste , en sorte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques : ce qui excita des plaintes vives de la part des chambres du commerce de Nantes , de Bordeaux & de la Rochelle , intéressées dans l'expédition. Elles ne se plainquirent pas moins de M. d'Aubigny , qui , par son peu d'attention à la flotte de la Martinique sous sa protection , l'avoit laissée disperser. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions , & une autre avoit été obligée de se réfugier dans des ports neutres.

Enfin , au retour de M. Perrier , on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuse ; on lui imputoit plusieurs chefs capitaux , comme de n'avoir pas profité de la supériorité des forces qu'il avoit sur les Anglois , & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Domingue ; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorsions & des vexations crapuleuses ; de n'avoir pas ramené le convoi des vaisseaux marchands auxquels son escadre devoit servir d'escorte , & sur-tout à l'atterrage de France ; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles , dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela

se joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le défarmement de l'escadre, dont les directeurs avoient porté au ministre les plaintes les plus graves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité sordide dont est dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'affouvir impunément par une pacotille lucrative & à subordonner les intérêts de l'état au sien.

Tous ces coupables resterent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à desirer que leur corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, commandant la marine à Brest, de prendre les informations nécessaires pour éclaircir la conduite de MM. de Montalais & de la Rigaudiere : « mais, dit un journal du département de » Brest, ces dépositions n'avoient pas de quoi donner » de l'inquiétude aux accusés. Le commandant disoit à » ceux qu'il faisoit appeler : *parlez sans rien craindre ;* » *il faut témoigner la vérité.* Mais ils avoient trouvé le » major Rozilly dans l'anti-chambre, qui les avoit » avertis de peser leurs paroles, parce qu'il y alloit de » la pendaïson. . . . Et voilà comme le roi est servi ! » ajoute l'historien. »

M. de la Rigaudiere cependant ne put soutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme son camarade, il crut devoir se faire justice lui-même : on le trouva pendu dans le grenier de sa maison ; sorte d'héroïsme qui lava sa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de distinction, servant dans le même corps, & dont les reproches sanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de désespoir.

Quant à MM. de Chauvreau & Meschin, ils en furent quittes pour n'être plus employés : M. d'Aubigny n'en fut pas moins chef-d'escadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du garde-des-sceaux pour ne pas se justifier.

C'est ainsi que, tandis qu'à Londres on fusilloit Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu

avec

avec beaucoup de présence d'esprit , par d'excellens raisonnemens , & d'une manière séduisante même pour les juges qui sollicitèrent sa grace , on laissoit impunis en France des officiers évidemment coupables , prévenus des crimes les plus bas , n'ayant rien qui pût les innocenter , & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages , les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'amiral Anglois , parce qu'en réfléchissant sur eux-mêmes , ils sentoient combien , à plus forte raison , ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux qui , à force d'accuser de cruauté le monarque inflexible , convaincu de la nécessité d'un grand exemple , de cette maxime terrible , mais juste en politique , *oportet unum mori pro populo* , sont presque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette opposition de conduite des deux gouvernemens , il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En effet , tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne , la première le regarda comme un événement politique , brillant par le spectacle nouveau qu'il offroit ; mais au fond désavantageux , en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche , que nous ne nous fissions un ennemi du roi de Prusse , & elle trouva que celui-là en valoit bien un autre : elle se hâta de se lier avec lui. [16 janvier.] Le roi d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son électorat d'Hanovre : du reste , il se reposa sur l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin , sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce monarque & de lui donner de l'ombrage , on envoya M. de Valory à Berlin ; il étoit trop tard , le coup étoit porté , & l'année ne devoit pas s'écouler sans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne

n'étoit pas moins adroite. Cette puissance étoit celle qui nous devenoit la plus nécessaire dans la circonstance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête sur mer à la première, que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il falloit l'opérer, lorsque notre marine, encore entière & fraîche, pouvoit se combiner avec celle de S. M. Cath. & lui donner l'exemple de l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point différer à la presser, à aiguillonner son indolence, à l'éclairer sur ses vrais intérêts, où plutôt il auroit fallu ne pas se mettre dans le cas d'une rupture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel. Que faisoit au contre notre rivale, qui connoissoit mieux que nous l'importance de l'Espagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur; elle affectoit d'accepter sa médiation; elle renonçoit à quelques parties de son commerce susceptibles de devenir objets de querelles; elle dissimuloit même les injustices commises envers ses sujets, les injures faites à son pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainsi dans l'inaction cette nation redoutable, elle jouissoit de l'asservissement du Portugal & recueilloit pour sa défense l'or & les diamans des mines du Brésil, que ce royaume alloit exploiter en sa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le roi de Prusse à ne pas perdre de tems & à opérer une diversion puissante. En effet, tandis que la France hésitoit sur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le scrupule de troubler la paix de Westphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puisqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le prince Ferdinand de Brunswick en Saxe, [29 août] à la tête de 6000 Prussiens qui s'emparèrent de Leipfick. Son invasion est accompagnée d'un manifeste, dans lequel il déclare qu'il est forcé à cette entreprise pour prévenir les projets hostiles de ses ennemis. Il prétend que c'est l'impératrice-reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre sont entre ses mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration sans ambiguïté,

nette & précise, sur les motifs de ses appareils militaires, & que la tranquillité publique se rétablira. Il protesta, au surplus, qu'il regarde les états de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au roi de Pologne, aussi tôt qu'il le pourra sans s'exposer.

Le monarque pris au dépourvu, sort de Dresde, après avoir fait porter à son ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui suggérer la circonstance, & après avoir reçu cette réponse accablante : *tout ce que vous me proposez, ne me convient pas ; je n'ai aucune convention à faire.* Il se rend à Pirna, où dix-sept mille Saxons étoient campés, commandés par le comte Rutowski.

[16 sept.] S. M. Prussienne arrive le même jour à Dresde, y met une garnison, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, se sert des armes qu'elle trouve dans les arsenaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui sont nécessaires, exige de la reine de Pologne la clef des archives de la maison de Saxe, & sur le refus de cette princesse, plus ferme, plus intrépide que son foible époux, on se met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle se place devant, comme pour leur servir de rempart ; on ne respecte point sa personne & son courage, on viole ce dépôt sacré, & l'on enlève les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en sa possession. Muni de ces pièces, qui ne servent qu'à le confirmer dans sa résolution, il fait investir le camp de Pirna, & de celui qu'il occupe à Zedlitz, commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'empereur le somme de retirer ses troupes de l'électorat, sous les peines prescrites par les loix du corps Germanique, dont le monarque Prussien disoit être venu conserver les libertés ; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowositz. [1 octobre.] Il annonça la nouvelle à la reine sa mere dans ce billet de sa main : « Ce » matin j'ai gagné la bataille contre les Autrichiens. De » grands talens ont été déployés de part & d'autre ; le » destin a été douteux pendant quelques heures, mais

« enfin il a plu à Dieu de nous donner la victoire. » Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons ; puisque le roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Koenigstein avec le prince royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrémité de se rendre prisonnière de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du sort de l'armée, résout ce problème mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut, dit-il, se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se relève ; il ajoute plus loin : « on voudroit m'imposer les conditions les plus humiliantes, proportionnées à l'excès » déplorable de ma situation. . . . Je ne puis en entendre » parler ; je suis un monarque libre ; tel je veux vivre, » tel je veux mourir : mon dernier soupir s'exhalera dans » le sein de l'honneur. » Enfin il retombe de nouveau : « je laisse tout entier à votre discrétion le destin de mon » armée : que le conseil de guerre détermine si vous » devez vous rendre prisonnier, périr les armes à la » main, ou périr par la famine. . . . Je vous déclare que » vous ne répondrez de rien, & que je n'exige qu'une » chose, que vous ne serviez pas contre moi ou mes » alliés. »

La capitulation suivit bientôt. Elle est singulière par la gaieté du roi de Prusse. [Art. I.] Il déclare au monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prisonnière. [Art. III.] Sur la demande des subsistances, il répond : *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* [Art. V.] A l'égard de ses

Gardes-du-corps, que S. M. Polonoise desiroit qu'on renvoyât libres, il refusa & il ajoute : « un homme est » fol de laisser aller des troupes dont il est maître, pour » les trouver en tête une seconde fois & être obligé de » le faire prisonniers de nouveau. » [Art. X.] Prend-on des précautions pour assurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée plus régulièrement que ci-devant.

Tel fut le résultat de l'alliance contractée par le roi de Pologne avec l'impératrice & la czarine. Il perdit son armée, son électorat, & reçut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres états, où il étoit si méprisé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scène. La reine, soutenant mieux sa dignité, animée du sang Autrichien qui couloit dans ses veines, ne voulut point quitter Dresde ; [17 nov. 1757] mais ne pouvant résister au chagrin dont elle étoit consumée, elle y mourut un-an après.

Cette agression du roi de Prusse est sans doute en politique un chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace ; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse ? Oni, non-seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons suffisans pour fonder ses alarmes & le déterminer à découvrir un mystère d'un intérêt si pressant à dévoiler, mystère dont il ne pouvoit sonder la profondeur que par une invasion secrète & subite. La suite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un instant à perdre, & que, s'il n'avoit écrasé l'électeur son rival pendant que celui-ci, retenu moins par esprit de justice que par la conviction de sa foiblesse, hésitoit à le prévenir, il succomboit lui-même sous le nombre & les efforts de ses redoutables ennemis. La position critique où ce monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puissance, puisque toutes les troupes en furent incorporées dans les siennes & grossirent son armée, se

trouva depuis plusieurs fois, justifia sa conduite & la justesse de ses démarches. Le roi de Prusse, qu'on compare à Mandrin dans Paris, (1) qualifié si souvent d'*illustra brigand*, ne passera chez la postérité mieux instruite, entre les souverains ses contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif.

Une considération qui auroit pu arrêter ce monarque moins profond politique, c'auroit été la crainte de soulever contre lui la France, dont il connoissoit la sensibilité. L'affront fait au beau-père du dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguste bru, les sollicitations du prince son époux, l'exemple du passé, tout lui devoit faire appréhender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faisoit également que la prévenir: il avoit vu de tout tems le zèle généreux & aveugle de cette puissance pour les intérêts de ses alliés: il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendrait pas aux secours stipulés dans le traité de Versailles: il savoit que c'étoit elle qui, par le chevalier Douglas & par un émissaire plus adroit encore, [anecdote que nous aurons occasion de développer dans la suite,] (2) avoit rendu inutile le traité de la Russie en Angleterre, & déterminé la czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes destinés dans le principe pour cette puissance. Il préféra, en accélérant la diversion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en pressoit, plus de facilité de soutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'opposant à ce que le comte de Broglie, ambassadeur de S. M. auprès du roi de Pologne, se rendît à Varsovie auprès de ce prince, où son caractère l'appelloit. Comme Frédéric ne pouvoit

(1) Les chansons curieuses qui furent chantées dans le tems à ce sujet, méritent d'être consignées comme pièces historiques. Voy. N^o. V.

(2) Il est question de mademoiselle d'Eon, envoyée d'abord seule, en fille, en Russie, & ensuite en homme avec le chevalier Douglas,

vouloir commettre une insulte gratuite , qu'il ne feroit rien sans raison , il est à présumer qu'il espéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuse.

Quoi qu'il en soit , son ministre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour , & M. de Valbry celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue , & le comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat fut , avec la magnificence ordinaire de la France , de substituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le roi de Pologne , mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente , de mettre sur pied au printemps suivant une armée de cent mille hommes , sous les ordres du maréchal d'Estrées , afin d'opérer en Westphalie d'une manière éclatante. Elle fut peu après suivie de deux autres : une sur le Haut-Rhin , commandée par le maréchal de Richelieu , & l'autre sur le Mein , par le prince de Soubise. C'est la marquise qui avoit nommé ces deux derniers généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite , mais ne tarda pas à succomber.

La cour de Vienne , auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne , (1) l'avoit appuyé de son crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traversa , & son caractère altier répugnant à la souplesse , au dévouement absolu qu'exigeoit la favorite , il fut disgracié.

En effet , quoique madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens , son crédit n'en avoit pas souffert ; il croissoit même tous les jours , & c'étoit elle qui régnoit à l'ombre de l'autorité du monarque. Il étoit enchanté de trouver sur qui se décharger du poids de sa couronne , & la

(1) Voyez les *Eclaircissmens* présentés au roi par le maréchal d'Estrées , imprimés en 1758.

marquise, pour le mieux supporter, s'étoit depuis quelque tems livrée absolument à la politique. C'étoit l'abbé, comte de Bernis, qui l'avoit initiée aux mystères de cette science. Cet abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à son goût pour le bel-esprit & le plaisir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'académie françoise, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il sollicitoit l'ancien évêque de Mirepoix : *Monsieur l'abbé*, lui répondit ce prélat, *vous m'importunez en vain ; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien. -- Eh bien, monseigneur, j'attendrai*, lui répliqua-t-il avec un sourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, insinuant auprès des femmes ; il étoit très-bien avec madame d'Erioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit son ennui durant cette absence, car elle ne le suivoit point régulièrement : l'exemple de madame de Château-Roux l'effrayoit, & si la curiosité ou la nécessité de satisfaire à l'empressement des desirs du roi l'obligeoit quelquefois de se déplacer avec le plus grand mystère, elle revenoit bientôt dans sa solitude.

Les circonstances où se trouva l'abbé de Bernis éveillèrent son ambition. Les ambassades étant le genre de distinction dont son état fut le plus susceptible, il se mit au fait des intérêts des princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils se formèrent ainsi tous deux. Après l'avoir fait passer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette dame & de lui en concilier les souverains, elle le fit rappeler à Versailles, le fit entrer au conseil & nommer ministre des affaires étrangères.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée madame de Pompadour, où, jouant le rôle de madame de Maintenon, elle nommoit les ministres, les généraux, elle recevoit les ambassadeurs, elle étoit en correspondance avec les puissances étrangères, le roi lui-même

jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les sens n'étoient plus pour rien. En conséquence, toutes les communications secrètes de son appartement à Versailles & dans les autres châteaux furent murées; elle fut nommée dame du palais de la reine, [7 février] & présentée en cette qualité par la duchesse de Luynes, la femme la plus austère de la cour & la favorite de sa maîtresse.

Afin de soutenir ce ton de pruderie, madame de Pompadour déterminâ le roi, ne pouvant commencer la guerre sans fouler ses peuples, d'être le premier à donner l'exemple & à diminuer une partie de sa maison. Il réforma plusieurs équipages de chasse & un grand nombre de chevaux de course des deux écuries. Il y eut aussi des réglemens sur les petits voyages pour les rendre moins dispendieux: il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de spectacles, & l'on suspendit les travaux du Louvre. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de solidité dans tout cela; les ministres même plaisantoient d'une telle hypocrisie; le comte d'Argenson dit que ces épargnes étoient un si petit objet qu'elles suffiroient à peine pour enrichir un directeur des vivres pendant la guerre; & puis on ne tarda pas à reprendre l'ancien train, & les choses allèrent de mal en pire, car le désordre est toujours plus grand après la réforme; c'est un torrent contenu qui se déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces sacrifices, on crut le roi autorisé à demander les nouveaux subsides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraser l'Europe. Les seize millions du don gratuit du clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau; la ressource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions en avoit procuré soixante d'extraordinaire, étoit épuisée; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine: M. de Sechelle n'étoit plus en place; nommé contrôleur-général sur la démission de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne soutint pas sa réputation. D'un des

plus grands intendans d'armée qu'on eût vu, il devint un ministre médiocre des finances. Sa seule opération fut d'avoir supprimé les sous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers-généraux de quarante à soixante; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appelés par dérision, *les colonnes de l'état*, & qui en sont trop réellement les destructeurs & les tyrans. Il étoit usé de travail, infirme; sa tête foiblissoit, & il en donna une preuve en désignant au roi pour son successeur M. de Moras son gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis long-tems à la tête des finances. [13 avril.] C'est à cette époque que le maréchal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de sa patrie, prétexta son âge très-avancé & obtint de S. M. la permission de se retirer du conseil, où il fut remplacé par le maréchal de Belle-Isle. On se flatta que ce seigneur, qui avoit passé sa vie dans l'étude la plus assidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambassades & des plus importantes affaires, qui connoissoit personnellement tous les princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, suppléeroit dignement au vuide que laissoit son prédécesseur.

C'est à l'administration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été surchargée sans interruption depuis jusqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta sous les plus sinistres auspices, en faisant tenir à Versailles un lit de justice pour l'enregistrement de trois déclarations burlesques. [21 août.] On n'avoit point tiré de la dernière guerre, si glorieuse, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la générosité du roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites sur eux; mais s'il n'y avoit pas été nécessité par les causes secrètes dont nous avons fait mention, causes que l'intrigue & la ja-

lousie rendoient plus pressantes à ses yeux , cette générosité auroit été fort mal entendue , faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple.

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réflexion, lorsqu'en 1749 la prolongation du premier vingtième fut présentée, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de l'état, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. se proposoit d'établir dans ses finances, devoit lui fournir des ressources capables d'assurer, dans des tems de nécessité, la gloire de son état & la tranquillité des alliés de sa couronne, sans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires. Une espérance si flatteuse avoit rendu le poids de la nouvelle imposition plus léger. La première déclaration enregistrée détruisoit l'illusion; on y apprenoit qu'après sept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le paiement du premier vingtième, qu'on étoit déjà obligé d'en mettre un second, c'est-à-dire, d'employer, presque à l'ouverture de la guerre, ces ressources que S. M. avoit voulu éviter & réserver pour les extrémités les plus fâcheuses. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La consternation fut universelle: les cours commencerent aussi cette longue suite de remontrances dont l'opiniâtreté concourut merveilleusement à favoriser leur destruction; mais aucune ne se signala plus en cette circonstance que la cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du chancelier, qui brûloit de manifester son patriotisme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, son pere, organe des volontés accablantes du monarque. On ne peut voir rien de mieux composé que les remontrances de son tribunal à ce sujet. Elles produisirent au moins, pardessus les autres, l'effet de déterminer le roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix.

C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministère s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zèle qui ne sauroient acquérir trop de publicité. (1) On y verra l'origine & les progrès du mal de la France dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, sur-tout dans l'arbitraire qui a par-tout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le royaume, si, comme dans les maladies physiques désespérées, où l'on emploie le fer & le feu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use des moyens violens de le régénérer, s'il ne *retrempe nos armées*, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (2) & de patriotisme.

Dans le concours des calamités générales & particulières dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, & au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une femme remplir les importantes fonctions dont le monarque indolent auroit dû le charger seul : il arriva une catastrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quel-qu'un de ces fatals événemens.

[5 janvier 1757.] La veille des rois, Louis XV fut assassiné dans son propre palais, au milieu de ses gardes, entouré des grands officiers de sa couronne, en présence de son fils. Il montoit en carrosse pour aller souper & coucher à Trianon, lorsqu'il se sentit atteint d'un coup

(1) Ces remontrances, trop longues, seront renvoyées dans les pièces pour servir à l'histoire, sous le N°. VI.

(2) Voyez la préface de la *Tactique* de M. de Guibert.

rapide au côté droit entre les côtes ; il étoit environ six heures ; il faisoit nuit ; sous la voûte , peu éclairée , étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oïfifs , toujours avides de voir le monarque ; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes : le régicide en avoit une , & après avoir commis son crime , ayant remis son courreau dans sa poche s'étoit rejeté dans la foule , & sous ce déguisement général il auroit peut-être échappé s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'aperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée ; elle se retourne : à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés , elle dit avec le plus grand sang-froid : *c'est cet homme qui m'a frappé ; qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Cependant l'effroi saisit bientôt le monarque ; ceux qui l'entourent l'augmentent : la blessure peut-être mortelle , & , quoique légère , elle le devient si l'arme est empoisonnée. On met au lit S. M. ; on cherche les chirurgiens ; la reine , la famille royale l'entourent ; il ne voit point sa tendre amante ; il juge qu'on l'a écartée ; qu'on lui dissimule le danger où il est ; que c'est son dernier jour ; il demande à se confesser. Son confesseur , ses aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministère. En vain il s'excuse , il prétexte son ignorance , il dit qu'il ne fait point absoudre les rois ; on l'enlève , on le conduit à S. M. & le force à voir à ses pieds ce pénitent auguste. La confusion , les inquiétudes & la terreur régnerent ainsi dans le château jusqu'au lendemain , qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent , au lieu de plaie , qu'une large saignée , qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires.

Durant cet intervalle , on avoit cherché à découvrir de l'assassin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme : l'imagination se perdoit en conjectures de toute espèce. Son premier propos , au moment où l'on s'étoit saisi de lui , n'avoit fait que redoubler les alarmes & les

soupçons d'une conspiration profonde & combinée contre la famille royale entière ; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler ; qu'on prenne garde à monseigneur le dauphin ; qu'il ne sorte de la journée.

La garniture des Gardes-du-côrps & des Cent-Suisses, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ses mains sur le roi, étoit furieuse. M. le duc d'Ayen, capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoit donné des ordres sévères pour qu'on interrogeât sur-le-champ le coupable & qu'on lui attachât son horrible secret. Le zèle aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus cruels traitemens, afin de le faire parler ; ils lui tenaillioient les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au supplice & aux recherches de la justice, si le grand-prévôt de l'hôtel, à qui appartenoit la connoissance du forfait, commis dans le palais du souverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus régulière, on eut bientôt lieu de se tranquilliser sur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par aucune récompense, instigation ou conseil ; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la classe des Clément & des Ravallac, mais un fanatique de patriotisme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux qui, entraîné malgré lui vers son crime, avoit voulu s'y soustraire en calmant, par les secours usités, l'effervescence de son sang ; il protesta que s'il avoit été saigné comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

A la première nouvelle de l'assassinat du roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en mouvement : les princes du sang, les grands du royaume, les principaux magistrats se rendirent à Versailles ; l'archevêque ordonna des prières de quarante heures ; les spé-

tacles se fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce prince à Metz ! On détestoit, sans doute, on exécroit le monstre qui avoit osé porter ses mains sur l'*Point du Seigneur* ; on demandoit des nouvelles du monarque ; on vouloit savoir tous les détails de cette incroyable catastrophe ; mais c'étoit de la curiosité, & non de l'intérêt ; on étoit consterné plus qu'affligé : le cœur prenoit peur de part à l'événement ; les larmes ne couloient point ; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eût pu la recevoir, si l'adulation ne lui eût déguisé les véritables sentimens de son peuple ! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M. dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossièreté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle manière il étoit parvenu à concevoir son abominable projet.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons ; il avoit servi chez les jésuites, chez des jansénistes, chez des magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres ; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas : aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres : notre mollesse a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'état, soit aux saillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit ; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réserve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat,

d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces; mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien, & son sang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusqu'à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans celle, soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoit toujours contre une administration vicieuse; qu'il étoit trop ignorant pour savoir qu'un souverain n'étant que le représentant de l'état, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécillité, dans son extravagance, ou dans sa férocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula, des Néron, des Tibère, elle seule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu sacrilège qui prévien droit sa condamnation. Comme il étoit trop grossier pour sentir que ces murmures ne regardoient jamais que les ministres, & qu'en réprochant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de sa propre vie sur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis, il ne vit dans son délire que le roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices suivant ses déclarations constantes; mais que prêtres, magistrats & autres lui inspirèrent involontairement, par leurs déclamations furieuses, son horrible projet: qu'enfin si Louis le Bien-aimé, sentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, son regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eût jamais été marqué de cette effrayante catastrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de son parricide que le mécontentement général, paroît cependant, soit dans sa lettre au roi, soit dans ses divers interrogatoires, tout-à-fait parlementaire? C'est qu'il avoit demeuré depuis quelques années

chez des conseillers au parlement , ou des gens attachés à cette compagnie ; c'est que le nom de l'archevêque , contre lequel il s'éleve si souvent , à force d'être répété à ses oreilles avec mépris & indignation, avoit laissé dans son cerveau blessé les traces les plus profondes & les plus récentes.

Une circonstance singulière de cet attentat , & qui le distingue encore des précédens , c'est que son auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le roi , qu'il soutint dès le premier moment , & dans le reste de la procédure , n'avoit jamais eu intention de le tuer , mais de le blesser seulement , afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à sa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit , la manière dont il s'en servit , semble le justifier sur ce point. C'étoit un couteau à ressort , qui d'un côté présentoit une lame longue & pointue en forme de poignard , & de l'autre un canif à tailler les plumes , d'environ quatre pouces de longueur. Il est certain que si Damiens eût voulu frapper un coup sûr & meurtrier , il eût employé le premier fer.

Dès le soir même de l'assassinat du roi , MM. des enquêtes & requêtes démis s'étoient assemblés chez le président Dubois , le plus ancien de leurs confreres , pour offrir leurs services & témoigner leur fidélité & leur zèle. Ils s'étoient servis de l'entremise du premier président , mais sans succès. M. le dauphin , envers qui le roi , dans le premier moment de sa terreur , s'étoit déchargé du soin des affaires , n'aimoit pas assez ces messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétextait qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretint de pareilles choses. Le monarque revenu à lui ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même temps convaincu que , malgré les indications de Damiens , & son audace de lui prescrire de remettre son parlement , de le soutenir , & de le respecter , sur-tout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (1) aucun de

(1) On trouve dans le procès de ce misérable , après sa

cette auguste compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre sa personne, il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du scélérat à ceux de la grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les lettres-patentes furent expédiées en ces termes remarquables :

« Vous êtes instruits de l'attentat commis contre ma
 » personne le 4 du présent mois entre cinq & six heures
 » du soir, & vous m'avez donné dans cette occasion des
 » preuves de votre fidélité & de votre amour. Les senti-
 » mens de notre religion & les mouvemens de notre
 » cœur nous portoient à la clémence, mais considérant
 » que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à nos
 » sujets, & qu'ils réclament de notre justice une ven-
 » geance éclatante pour assurer des jours que nous ne
 » voulons employer qu'à leur bonheur : Par ces présen-
 » tes nous vous abandonnons l'instruction & le jugement
 » du procès commencé par le prévôt de l'hôtel, validons
 » en tant que de besoin, les procédures faites en ladite
 » prévôté, vous autorisant à faire exécuter vos juge-
 » mens hors de votre ressort, & en interdisant la con-
 » noissance à toutes autres cours & juridictions. »

En conséquence, Damiens fut transféré la nuit de 17 au 18 janvier, de la geôle des Gardes-du-corps, à la prison du Palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgomeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouïes. Les formes étoient de tout tems prescrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à

lettre au roi, un billet à S. M., où il nomme MM. de Charlerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le président de Boulainvilliers & le président Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes :

« Il faut qu'il remette son parlement & qu'il le sou-
 » tienne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus &
 » compagnie. »

loisir en suivre les moindres traces, nécessairement ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On avoit dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (1), qu'on avoit

(1) Extrait d'une relation manuscrite, 18 janvier 1793. « L'infame assassin est parti de Versailles hier au soir à dix heures trois quarts. Il y avoit trois carrosses à quatre chevaux; ce misérable étoit dans un, accompagné d'un chirurgien du roi & de deux gardes de la prévôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de la prévôté & un homme arrêté au sujet de ce malheureux. Les carrosses se sont mis en marche, précédés d'un détachement de la maréchaussée portant les armes hautes, & des détachemens battant les avenues du chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des Gardes-Françoises, commandés par quatre lieutenans & huit sous-lieutenans à cheval sur des chevaux du roi, accompagnoient ces carrosses, & six sergens armés de fusils marchaient à chaque portière. Dans cet ordre il est arrivé à Seve, où une autre compagnie de grenadiers s'est emparée des carrosses, & les soixante autres ont fait l'arrière-garde. La marche a été dirigée par les villages d'Issi & de Vaugirard. Il est entré à Paris par la barrière de Seve, la Croix Rouge, la rue du Four, la rue de Buffry, la rue Dauphine, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres & la rue Saint-Louis. A Seve & à Issi une compagnie des Gardes-Suisses en bordoit les avenues; à Vaugirard une compagnie de grenadiers s'est réunie à l'escorte. Depuis la barrière de Seve & le long de la route jusqu'au Palais, on avoit en outre disposé beaucoup d'escouades de Gardes-Françoises pour assurer la marche. Ce matin à trois heures, les trois carrosses sont entrés dans la cour du Mai du Palais, accompagnés de tous les détachemens ci-dessus, qui se sont joints les uns aux autres. On a descendu le criminel à la porte de la conciergerie; on l'a mis dans une espèce de hamac fermé avec une grosse couverture de laine & on l'a monté ainsi dans la tour de Montgomeri, où il est gardé par quatre sergens qui restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres sergens occupent le dessus. Dessous est un corps de-

choisi l'obscurité de la nuit , comme plus propre à empêcher le tumulte ; qu'il y avoit défense à qui que ce fût de se mettre aux fenêtres pour le voir passer , & ordre de tirer sur quiconque y contreviendrait. On ne connoissoit point encore le fond du complot , s'il en existoit un , & un coup de fusil dirigé adroitement sur Damiens , auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravallac.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie , les mesures ne furent pas moins excessives pour le conserver. Un détachement de quatre-vingt dix hommes des Gardes-Françoises , c'est-à-dire de la garde du roi même , fut chargé de cette fonction. Douze sergens & trois officiers se relevoient sans cesse à son service. Enfin , les frais que coûtoit au domaine ce misérable , montoient à plus de six cents livres par jour.

Tout Paris se flatta , quand il vit le coupable aux mains du parlement , & que , pour donner plus d'authenticité au procès , les princes & pairs eurent ordre de le suivre ,

» garde de dix Gardes-Françoises , & sur la place de la
 » cour du Mai , à la porte de la conciergerie , un corps
 » de Gardes-Françoises de soixante dix hommes , com-
 » mandés par un lieutenant , un sous-lieutenant & deux
 » enseignes , que l'on relèvera toutes les vingt-quatre
 » heures. Les officiers qui garderont ce misérable ne le
 » verront pas , & l'on ne pourra entrer dans sa prison
 » qu'avec un billet de M. le premier président. On a pris
 » tant de précautions pour amener ce scélérat , que les
 » ordres étoient donnés pour que personne ne se trouvât
 » sur la route , & défenses de se mettre aux fenêtres &
 » aux portes par-tout où l'on pouvoit le voir , avec ordre
 » de tirer sur ceux qui y contreviendraient. On a pris
 » le tems de la nuit comme plus propre à cette trans-
 » lation.

» Les gens du roi ne sont allés à Versailles que ce ma-
 » tin pour les représentations. Le criminel a été inter-
 » rogé ce matin par M. le premier président & M. Molé,
 » MM. Sevret & Pasquier , rapporteurs. MM. Portail
 » & Lamoignon , présidens à mortier honoraires , doi-
 » vent prendre séance à la grand'chambre. »

qu'il alloit apprendre des choses étonnantes. La curiosité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romanesques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carrière à l'imagination. Elle avoit si fort travaillé chez certains gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils se refuserent à la croire & persisterent à prétendre que les magistrats, que les pairs, que les princes du sang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoissance des autres coupables; que plus ils auroient été illustres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt est du 26 mars. La séance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à sept heures & demie du soir. Il fut condamné au même supplice que Ravallac; ordonné qu'il seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monstre soutint son caractère jusqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même sang-froid, la même audace, la même insolence, & si on osoit le dire, la même coura-ge qu'il avoit montré jusques-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jeté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le clergé & le parlement, & du peu d'égard que le roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis: il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son rapporteur, à qui l'avoit harangé souvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer

ses complices, & il pria tous *messieurs* de dire à S. M. qu'elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son chancelier.

A la question, à l'hôtel-de-ville, sur l'échafaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite; ensuite il fut tenaillé; on lui jeta du plomb fondu dans ses plaies & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de tems de cinq quarts-d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil on avoit élevé une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, sur laquelle il étoit attaché; ses bras & jambes dépassoient. Le bourreau avoit acheté six chevaux 3600 liv., afin que si quelqu'un des quatre premiers venoit à se rebuter, il pût le remplacer sur-le-champ. Quoique ces chevaux fussent très-forts, après maintes & maintes secousses, ils ne purent réussir, même les deux plus frais; il fallut employer le secours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bûcher, on les y jeta, & réduits en cendres, elles furent jetées au vent.

On fit à Damiens, pour son exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant sa détention. La ville & les fauxbourgs furent investis du régiment des Gardes-Françoises, à qui l'on fit prendre les armes. Au reste, le concours étoit si immense, qu'il falloit nécessairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoisins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-seulement les croisées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols; les toits regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa sur-tout, ce fut l'ardeur des femmes, si sensibles, si comparissantes, à rechercher ce spectacle, à s'en repaître, à le soutenir dans toute l'horreur, l'œil

ser & sans la plus légère émotion, lorsque presque tous les hommes frémissaient & détournoient les regards.

Nous nous sommes étendus davantage sur ce point historique pour sa singularité. En effet, si le cours des assassinats des rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit relevé au plus haut degré sous la régence, si féconde en crimes de toute espèce, où Philippe lui-même, accusé des plus horribles forfaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime, qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien-aimé ! Il semble n'avoir été réservé à son regne, que pour qu'il n'y manquât aucune espèce d'événement.

Nous avons sur-tout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les fautes de leur siècle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenses d'y revenir sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre, on enjoignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient restées suspendues, mais un instant seulement, & jusqu'à ce qu'on fût rassuré sur le sort de S. M. pour le présent & pour l'avenir. Alors il se mêla quelque consolation à la douleur des François, regardant l'événement comme un avertissement salutaire de la Providence; ils se flatterent que Louis XV en sentiroit l'importance & se reformeroit. Madame de Pompadour écartée de sa personne sacrée & M. le dauphin entré au

conseil sembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtresse revint bientôt plus puissante, & le jeune prince n'en eut pas davantage la confiance de son auguste pere. Elle étoit trop intéressée à la lui ôter & à semer les soupçons, les défiances & la jalousie dans le cœur du roi. Aussi les choses n'en allèrent que plus mal, & les revers affaissant de plus en plus, pour ainsi parler, l'ame du monarque, il n'eut plus de ressort que par sa maîtresse & pour en faire exécuter les volontés.

En vain MM. des enquêtes & des requêtes, profitant de la circonstance pour témoigner au monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur service, le bras de la vengeance ne s'en appesantissant que plus fort sur eux : seize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-sains, & quand MM. de la grand'chambre restés firent des représentations à ce sujet, on fit répondre S. M. par une escobarderie, [1 fév.] en disant qu'elle les punissoit *pour des raisons qui leur étoient personnelles*. On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur remboursement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démissions, rétablir le parlement dans ses fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégistrées au lit de justice, & rappeler les exilés de là maniere la plus honorable & la plus flatteuse.

[1 févr.] Deux ministres ; dont l'un créature de madame de Pompadour, l'avoir soutenue trop foiblement & lui avoit donné des conseils pusillanimes, la croyant perdue lors de l'assassinat du roi, & l'autre son ennemi constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tarderent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisément aux termes de leur lettre de cachet. Dans celle du comte d'Argenson, le roi lui disoit séchement : « Votre » service ne m'est plus nécessaire ; je vous ordonne de
» m'envoyer

» m'envoyer votre démission de secrétaire d'état de la
 » guerre, & de tout ce qui concerne les emplois y joints
 » & de vous retirer à votre terre des Ormes. »

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault : « Les circonstances présentes
 » m'obligent de vous redemander les sceaux & la démission
 » de votre charge de secrétaire d'état de la marine.
 » Soyez toujours certain de ma protection & de mon
 » estime. Si vous avez des grâces à demander pour vos
 » enfans, vous pouvez le faire en son tems ; il convient
 » que vous restiez quelque tems à Arnouville. Je vous
 » conserve votre pension de 30,000 liv. & les honneurs
 » de garde-des-sceaux. »

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent ; car comme le poste devenoit glissant, leurs confrères prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrâce. Cela fit exemple, & la foule des ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'état par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injustice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1731 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet élève, façonné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit ; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve ; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les sottises qu'elle voudroit. En donnant

aussi facilement prise sur lui , il ne tarda pas à être supplanté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre sans le perdre de vue un seul instant.

Quant à M. de Machault , il sembloit qu'on lui eût choisi exprès le successeur le plus inepte , afin de le faire regretter davantage. Comme si le contrôle-général n'eût pas déjà été un fardeau suffisant pour les épaules de M. de Moras , on le chargea encore du département de la marine ; & quelques jours après il fut introduit au conseil en qualité de ministre. Pour compléter l'indignation générale contre ce ridicule atlas de la France , il eût fallu lui confier aussi les sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce mécanisme puérile le réjouissoit & indignoit bien le caractère minutieux de son esprit. On compte huit cents expéditions scellées en sa présence. Après la mort du chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de garde-des-sceaux ; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande ; mais il attribuoit au profit du fisc les revenans-bons de cette charge lucrative ; & Louis XV, par une cupidité fardide, les retenoit au sien & en grossissoit son trésor particulier.

Pour justifier la nomination de M. de Moras , on dit que la marine étant alors très - dispendieuse & le succès de ses opérations déjà très - contrariées souvent par des causes physiques au-dessus de la puissance humaine , dépendant principalement de la célérité , on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général , parce qu'alors l'argent , le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens , couleroit dans les arsenaux promptement & en abondance. Sans doute , si l'émule de Colbert eût eu une tête suffisante à ces deux ministères , & , mauvais ministre des finances , n'eût pas encore été plus mauvais ministre de la marine ! Heureusement les projets de la campagne de 1757 , déjà fixés & exécutés en partie par M. de Machault , couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calculer si bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de précision, que portant des secours suffisans par-tout, il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit fallu rester sur la défensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kersaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique; & en effet, parti à la fin de novembre 1756 (1) avec trois vaisseaux & trois frégates seulement, ce capitaine avoit surpris les ennemis sans défense en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des isles du vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de février pour Saint-Domingue, (2) sous prétexte d'y

(1) Cette escadre étoit composée ainsi :

VAISSEAUX.	Can.	MM.
<i>L'Intrépide</i> . . .	74	De Kersaint, capitaine.
<i>L'Opiniâtre</i> . . .	60	Moëllien, idem.
<i>Le Saint-Michel</i> .	60	Caumont, idem.

FRÉGATES.

<i>L'Améthiste</i> . . .	30	D'Herlie, lieutenant.
<i>La Licorne</i> . . .	30	Dugué-Lambert, idem.

CORVETTES.

<i>La Calypso</i> . . .	12	De Cours Lusignét, enseig.
-------------------------	----	----------------------------

(2) Son escadre étoit composée ainsi :

VAISSEAUX.	Can.	MM.
<i>Le Tonnant</i> . . .	80	Le ch. de Beaufremont, chef d'esc.
<i>Le Défenseur</i> . .	74	De Blenac, capitaine.
<i>Le Diadème</i> . . .	74	Rozilly, idem.
<i>L'Inflexible</i> . . .	84	Tilly, idem.
<i>L'Eveillè</i>	64	Merville, idem.

FRÉGATES.

<i>La Brune</i>	30	Prevalais, capitaine.
<i>La Sauvage</i> . . .	30	Saint-Victoret, lieutenant.

Nota. *Le Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette escadre.

porter un général, des troupes, des vivres; mais la commission ultérieure & secrète étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint-Laurent, de faire le siège de Quebec, qui en tombant faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer; on faisoit des préparatifs en conséquence; mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne. Outre les deux divisions dont on vient de parler, (1) une troisième appareillant de Toulon, en mars, malgré les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à réms, & augmenté l'escadre de quatre

(1) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée :

VAISSEAUX.	Can.	MM.
<i>Le Formidable</i> .	80	Dubois de la Mothe, lieut. gén.
<i>Le Duc de Bourg.</i>	80	D'Aubigny, chef d'escadre.
<i>Le Héros.</i> . .	74	De Châteloger, capitaine.
<i>Le Glorieux.</i> . .	74	De Chavagnac, idem.
<i>Le Dauphin-Royal</i>	70	Durtubie. . . idem.
<i>Le Superbe</i> . .	70	Le marquis de Choiseul, idem.
<i>Le Bizarre</i> . .	64	De Montalais, idem.
<i>Le Belliqueux</i> .	64	De la Jonquière, idem.
<i>Le Célèbre</i> . .	64	Le chev. de Tourville, idem.

FRÉGATES.

<i>La Fleur-de-Lys.</i>	30	Le chev. Dubos, lieutenant.
<i>L'Hermione</i> . .	24	

vaisseaux que commandoit M. du Revest. (1) La jonction de toutes ces forces parties d'endroits si différens en un seul point de ralliement, devoit nécessairement mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique ; il se hâta d'envoyer un renfort à Holbourn : ce fut trop tard , l'expédition étoit manquée ; cela ne servit qu'à exposer plus de forces à la fureur des éléments. Cet amiral depuis quelques jours croisoit devant Louisbourg , bravoit le comte Dubois de la Mothe & le défioit au combat. lorsque le 24 septembre il essuya un ouragan si terrible , qu'un capitaine de l'escadre , compagnon du lord Anson dans son voyage autour du monde , déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le cap Horne , n'étoit rien en comparaison. Il dura quatorze heures. La manœuvre la plus habile ne put lui résister ; il fallut se laisser aller à sa rage , & s'il n'eût changé soudain comme par miracle , tous les vaisseaux Anglois venoient se briser contre les rochers de cette même isle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit , dont le plus foible étoit de 60 canons , cinq seulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entièrement perdu & les douze autres plus ou moins désarmés. (2) L'amiral Holbourn ne put regagner que le 25 septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le commandant de l'escadre François étoit sorti , lorsque le vent devint favorable , il eût achevé le désastre de l'ennemi & porté l'effroi & la désolation dans ses colonies , lui auroit peut-être fait perdre pour le reste de la guerre l'espoir d'exécuter son projet & l'idée d'y revenir.

M. Dubois de la Mothe , frere d'armes de Dugué-Trouin , qui auroit été son rival s'il eût trouvé les mêmes occasions de se signaler , nous est peint par ses contem-

(1) Ces vaisseaux étoient l'*Hector* de 74 canons , que montoit M. du Revest ; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64 , & le *Fier* de 50. Il avoit aussi quelques frégates.

(2) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaisseaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre*.

perains comme annonçant par son maintien, son ton & ses discours un homme d'une sphere supérieure, peu communicatif & paroissant toujours occupé de grandes choses, possédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur serviteur du roi; l'appas de l'or ou la soif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une santé parfaite & d'une tête libre, capable de digérer les plus vastes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier presque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 liv. de rentes, qui risquoit de compromettre sa réputation, & qui avoit désapprouvé hautement toutes les opérations proposées pour cette campagne. On lui promit de le faire lieutenant-général, & il y vola avec toute l'audace de sa première jeunesse. En lui rendant cette justice, nous sommes forcés de convenir qu'en l'occasion dont il s'agit, il ne soutint pas sa réputation. A son âge deux années de surcroît peuvent changer extrêmement le physique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'instant de la terreur & du désordre des ennemis, il tint conseil lorsqu'il falloit agir. Les délibérations sont toujours timides en pareil cas. L'escadre, quoiqu'en rade, avoit un peu souffert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit survenir; il étoit essentiel de retourner en Europe; on préféra de se mettre en état de partir. M. Dubois de la Mothe avoit si fort à cœur de rentrer sain & sauf à Brest, que le *Diadème* ayant rencontré à l'atterrissage de France le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un signal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire, un tiers de son escadre. Ce fut sa dernière campagne, & il auroit été à souhaiter pour sa gloire qu'il eût cessé plus tôt de commander. Au reste, il avoit rempli l'essentiel de sa mission, ayant pour objet de sauver le Canada & l'Isle-Royale, mais en agent

purement passif, (1) & grâces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint-Georges, (2) les fortifièrent dans leur plan d'invasion maritime. Leur constance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année suivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures mesures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt.

Sa retraite du ministère, pendant quelques mois, n'avoit pas été une des moindres causes du salut de Louisbourg; en sorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fût resté en place, auroit par son activité accéléré l'expédition, & par sa prévoyance prévenu les obstacles. Il ne réussit pourtant pas dans un mieux concerté; il s'agissoit de s'emparer de Rochefort, port de roi important, essentiel sur-tout à l'approvisionnement des colonies & aux constructions, où il se seroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors assez considérables. On auroit pillé, dévasté les magasins, les arsenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait sauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les chantiers, les formes, (3) les ateliers, les bâtimens de toute espèce, & par la manière d'embarrasser la rivière de la Charente, peut-

(1) Ne pouvant détailler ici plusieurs particularités curieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux pièces pour servir à l'histoire, un journal manuscrit. N^o. VII.

(2) Nous renvoyons aussi aux pièces pour servir à l'histoire, un mémoire manuscrit curieux que nous avons sur cette expédition. N^o. VIII.

(3) On appelle *formes* de vastes enceintes creusées au niveau du lit de la rivière, revêtues de pierre, pour la construction ou le radoub des vaisseaux. Elles sont fermées par des portes qui les tiennent à sec, & qu'on ouvre lorsqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins sans des dépenses énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choisi l'instant le plus favorable, soit pour entrer en rivière & forcer l'entrée du port, défendu seulement par deux vaisseaux de ligne, soit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées secundoient l'une & l'autre entreprise, & Rochefort, sans fortifications & sans défenseurs, n'attendoit que le vainqueur pour se rendre. Il étoit même impossible d'y envoyer un nombre suffisant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'est-à-dire, à environ cent trente lieues. Il est certain qu'avec la plus grande diligence, la première division ne pouvoit pas arriver avant le 12 octobre, & que les ennemis auroient eu le tems suffisant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voisines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repousser.

Les enseignemens nécessaires à l'expédition secrète, c'est ainsi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de confiance, qui dépositoient comme témoins oculaires. Le capitaine Clerke avoit fourni une description détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & visité en 1754 à son aise & avec la permission même du commandant. Il en résulteroit qu'il n'y avoit rien de si facile que d'insulter la place & de l'emporter par un assaut brusqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le soutenir. On ne pouvoit douter qu'elle fût encore aussi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande sécurité.

Un nommé Thierry, matelot François, de la religion protestante, qui avoit été vingt ans & au-delà pilote sur la côte de France, & avoit servi en cette qualité à bord de plusieurs vaisseaux du roi, avoit confirmé la possibilité d'un coup de main sur l'isle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des instructions sur la manière d'entrer

dans la rade & d'en sortir, sur celle de remonter la rivière sans danger jusqu'au Vergeroux, bien avant en-deçà de l'embouchure de la rivière : il y avoit représenté le débarquement comme sûr & facile à deux lieues seulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme sans aucun obstacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux personnages, que l'un étant Anglois & ingénieur, n'avoit aucune raison de tromper & possédoit les talens propres à asseoir un jugement éclairé sur ce qu'il avoit vu; que l'autre, plus suspect d'abord, avoit subi un long & sérieux examen pendant deux heures de suite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une présence d'esprit qui avoient étonné & convaincu les ministres.

Ce premier point amplement discuté dans le conseil de S. M. Brit. on en avoit agité un second non moins nécessaire : l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ses troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du lord Holderness, qu'on proposa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, sur le pied des nouvelles augmentations, & en répartissant celles qui composoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduisant les garnisons de Minorque & des villes frontières, il se trouva qu'il ne restoit pas plus de dix mille soldats sur la côte, depuis Saint-Valery jusqu'à Bordeaux. C'est ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes Françaises se trouvoient, comme par miracle, toutes rassemblées d'une étendue immense pour la défense d'un seul point. Le commandement en fut confié au général Mordaunt, seigneur de la plus haute naissance. On avoit jugé moins nécessaire de choisir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de son âge, qualité la plus propre au coup de main dont il

agissoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingt voiles, dont seize vaisseaux de ligne, elle étoit sous la direction de trois amiraux distingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier présidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie, la flotte avoit mis à la voile le 7 septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le succès de l'expédition, puisque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défense, qu'il n'y avoit pas plus de trois cents hommes de troupes réglées rassemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, fut attaquée & prise en moins de trois quarts d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui régnoient sur la côte & dans le port. On étoit si persuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilleure manière de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'intendance, mais son argenterie & les effets de toute espèce. M. le comte de Gœsbriant, le commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit passée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service.

Ce fut sur-tout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manifesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuse pour son exécution: point de batteries sur ce lieu, appelé le plan d'Angoulin, trop peu de troupes pour ne pas être repoussés à la première attaque ou balayés par

l'artillerie ennemie ; le chemin étoit ouvert , nul espoir de résistance ; les gardes-magasins fixés à leur poste dans le port , avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit. Les commandans & intendans de la marine avoient rassemblé respectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement , pour se trouver à l'abri des premières insultes d'un vainqueur insolent , ou être compris avantageusement dans les articles d'une capitulation. Le capitaine de port du Mesnil alloit de tems en tems sur le balcon de l'intendance observer ce qui se passoit en rade ; il faisoit un chair de lune superbe , à distinguer tous les objets avec la lunette. Un profond silence régnoit , mais la peur faisoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement sur les vaisseaux Anglois ; alors la terreur redoubloit : enfin , l'heure de la marée étant passée on en fut quitte pour l'humiliation de cette scène , tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit sur ses vaisseaux , ou sur ses remparts , ou les armes à la main , qu'elle devoit entrer en pourparlers , & non dans l'enceinte obscure d'une maison.

On fut encore en alarmes le 26 , 27 & 28 , tant que durèrent les hautes marées ; mais elles diminuoient à mesure , & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

Enfin , le premier octobre on vit disparoître cette formidable flotte , sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher , jeter quelques bombes inutiles sur Fouras , & enlever des barques & un canot , où étoient des dames de la Rochelle , que les vainqueurs renvoyèrent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légère tentative de débarquement. Dans leur surprise , les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin , se félicitoient & s'embrassoient de joie , en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron , lieutenant-général commandant à Fouras , contribua à en imposer aux ennemis. Pour gros-

fir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'événement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entreprises, fut indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger : on s'attendoit à voir renouveler la catastrophe de l'amiral Byng ; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les absolvait, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de suppositions de faits, dont l'enquête auroit dû se faire en France, chose impraticable & absurde. (1)

L'Inde fut la seule partie du monde où les Anglois eurent un succès marqué cette année 1759 : les nouvelles qu'ils en reçurent, les consolèrent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarrassante à soutenir contre le souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, sans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, se maintenir avec gloire dans l'Indostan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils

(1) Les éclaircissmens desirés auroient sur-tout été tirés d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rapporterons à l'article des pieces pour servir à l'histoire. N^o. IX.

donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les surprendre. [28 mars.] Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher absolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux couronnes, M. le garde-des-sceaux avoit fait assembler les syndics & directeurs de la compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce ministre leur avoit laissé aisément entrevoir qu'il desiroit la continuation, & c'étoit un titre suffisant à ces messieurs pour s'y conformer, avec promesse de la part de M. de Machault de protéger la marine des actionnaires de toute la puissance de celle du roi. En conséquence deux officiers-généraux avoient été choisis & chargés de commander l'escadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le comte de Lally. Ces deux hommes poussés par l'intrigue, plus que par la volonté du ministre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier, pourvu de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette mission longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plus tôt à la cornette. Il étoit fort haut; il se voyoit avec peine destiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ses campagnes avoient été marquées de quelque désastre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il survint des accidens dans son escadre. Il avoit alors deux vaisseaux de roi joints au sien, ce qui donnoit au moins quelque importance à son grade; on en changea la destination: il resta seul avec des vaisseaux de la compagnie des Indes; il crut sa dignité compromise. Quelques esprits brouillons qui le gouvernent, d'autres, intéressés à le mal conseiller, approuvent fort le parti que lui dicta sa morgue, de donner sa démission. C'est ainsi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, sur la prétention frivole que ce vaisseau étoit hors d'état de

tenir la mer, & que M. de Kerfaint lui ayant succédé avoit fait cette campagne avec succès. Cette faute lui auroit ôté tout espoir d'avancement, si le comte de Maurepas fût resté au département de la marine. La seconde l'auroit perdu sous M. de Machaulx, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de sa boutade, & ayant envoyé un second courrier pour se dédire, le ministère déterminina le roi à le remercier encore de cette marque de zèle & il appareilla. [3 mai.] Il n'en résulta pas moins de ce début une méfintelligence sourde entre les capitaines de la compagnie & le général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & motiverent non comme M. d'Aché sur une vanité puérile, mais sur son incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la suite que ce motif ne devint malheureusement que trop fondé. D'assez bon officier particulier qu'il avoit été, il parut un mauvais chef d'escadre.

Quant à M. de Lally, le desir du cordon-rouge & la soif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémisphère, plus que son devoir ou son patriotisme. Ses camarades connoissoient si bien son goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conseilloyent de ne point partir & lui prédirent une fin sinistre. D'un caractère brusque, dur & même féroce, il se brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de politesse dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichéry, où il venoit remplacer l'heureux Bussy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ses combinaisons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réussir. Il devoit s'attendre à voir se liguier contre lui tous les serviteurs de la compagnie, les militaires sur-tout, indignés qu'un officier du roi, absolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, se fût proposé de leur ravir les honneurs & les récompenses qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fut bien pis lorsqu'à ces prétentions personnelles, le nouveau brigadier jo-

gnit l'inflexibilité du commandement, la démen-
ce des procédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens !
Mais ne soulevons point d'avance l'indignation du lec-
teur, en traçant le portrait d'un monstre qui se peindra
trop bien lui-même en action, lorsque le moment vien-
dra de le mettre en scène.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui
commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle
de mer, par l'intérêt, la grandeur & la singularité des
événemens.

Nous avons laissé le roi de Prusse en Saxe, où il conti-
nuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes
les nouvelles qu'on en recevoit, faisoient frémir du récit
des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du mo-
narque vainqueur, de ses officiers généraux, de ses trou-
pes, du moindre de ses soldats. Non-seulement il char-
geoit les villages d'énormes contributions en argent &
en hommes, mais il sembloit vouloir forcer tous les
habitans à désertter & à transmigrer dans ses états limi-
trophes, en ne permettant pas d'ensemencer les terres.
Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton
d'amitié qu'il soutenoit dans ses manifestes, si fort dé-
menti par ses actions : quoiqu'il déclarât n'y être entré
que comme gardien, n'y rester que comme protecteur.
On rapportoit que le prince électoral lui ayant écrit en
faveur d'un hameau qui ne pouvoit fournir au nombre
d'hommes qu'il exigeoit, il lui avoit répondu de ne se
point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé
l'audace jusqu'à faire insinuer aux ministres étrangers
résidans à Dresde, d'aller joindre le roi de Pologne à
Varsovie ; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis
ni ordre à recevoir à cet égard que de la cour.

Tant de vexations autorisoient les autres puissances à
le maltraiter dans leurs écrits : on le portoit contre
cette Majesté aux reproches les plus violens. La France
disoit que par une pareille conduite il faisoit assez con-
noître qu'il ne respectoit plus ni les loix divines ni les loix

humaines (1). L'impératrice de Russie faisoit déclarer au ministre Saxon, résidant à sa cour, qu'elle se proposoit une vindicte non-seulement proportionnée au dommage causé dans l'électorat, mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du roi de Prusse. Le baron de Ponikau, ministre de Saxe à la diète générale de l'Empire, dans le mémoire en réponse à celui de S. M. Prussienne, récapitulant les maux de sa patrie, s'écrioit : ce sont des faits si avérés, que si les hommes se taisoient, les pierres même parleroient. L'impératrice-reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractère turbulent connu de ce prince, ses intrigues sourdes dans les cours étrangères, ses contraventions continuelles aux traités, violés aussi-tôt que formés, ses agressions alternatives contre ses voisins les plus foibles. Elle l'accusoit de ne connoître d'autre regle de conduite que son intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, suivant les circonstances. (2) Enfin, l'empereur l'avoit mis au ban de l'Empire; il avoit absous par un décret les sujets de ce prince du serment de fidélité.

Ces invectives, ces menaces, ces décrets n'intimidoient point Frédéric; & tandis que le roi de France, tout débonnaire, étoit assassiné au milieu d'une nation idolâtre de son maître, on le voyoit à Dresde au milieu d'un peuple ennemi, anathématisé du chef de l'Empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe & le fléau de l'humanité, on le voyoit se promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obscurité, au milieu de la nuit profonde, sans que du sein de tant d'opprimés il s'élevât un sujet fidèle pour réclamer sa liberté & venger son souverain. Mais si sa grande ame étoit au-dessus d'une terreur vulgaire, elle

(1) Voyez la lettre circulaire de la cour de France à tous ses ministres dans les cours étrangères, du mois de septembre 1756.

(2) Voyez la réponse de l'impératrice-reine aux motifs du roi de Prusse.

n'étoit pas sans effroi d'une ligue qui se grossissoit tous les jours pour l'écraser.

[17 janvier.] La diete de Ratisbonne arrêta, par un *conclusum*, que les divers états de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétablissement de la tranquillité publique, à celui du roi de Pologne dans ses états héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'impératrice, comme reine & électrice de Bohême, la satisfaction qui lui est due : à cet effet que chaque cercle portera son contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au secours des membres opprimés.

Le comte d'Affry, ministre plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats-Généraux que son maître, comme garant du traité de Westphalie, & en conséquence du nouveau de Versailles, se propose d'assembler un corps d'armée sur le Bas-Rhin, à la hauteur de Dusseldorp, pour l'intérêt de ses alliés vexés par le roi de Prusse; mais que ses troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse donner de l'alarme à leurs Hautes-Puissances, seront employées à leur défense, s'ils viennent à être inquiétés à l'occasion de la neutralité qu'ils ont promise. A quoi les Etats-Généraux répondent par l'assurance réitérée de se conformer à leur parole.

[1 mars.] La czarine, excitée par le marquis de l'Hôpital, ambassadeur extraordinaire de Louis XV auprès d'elle, pour faire hâter les secours stipulés dans son accession au traité de Versailles, fait demander à la Pologne un passage pour ses troupes, & malgré les représentations du roi de Prusse, sa réquisition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Russes traversent ce royaume au nombre de quatre-vingt mille hommes de troupes régulières & se préparent à entrer dans la Prusse ducal.

Le roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du traité de Westphalie, il ne peut s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les domaines du roi de Prusse & dans la division du duché de la Poméranie antérieure, pour venger les constitutions de l'Empire violées, pour

forcer ce prince à donner les satisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne. (1)

Enfin le roi de Dannemarck, malgré la conformité de religion avec le roi de Prusse, qui se déclaroit le vengeur du protestantisme qu'on vouloit détruire, malgré sa consanguinité avec le roi de la Grande-Bretagne, fait assurer Louis XV, par son ministre en France, qu'il observera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à S. M. Prussienne dans la querelle présente.

En voyant tant de forces réunies contre un simple électeur de Brandebourg, malgré la connoissance de ses talens militaires & de sa politique, il n'étoit personne qui ne prévît un sort funeste pour lui à la fin de la campagne, qui ne crut qu'il s'étoit abusé sur ses propres moyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que George II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses états d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Frédéric n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe : il rendoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans : il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la diète de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une paix, sa seule ressource, & le roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses états de Westphalie, & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent

(1), Voyez le manifeste du général Suédois.

en Bohême par quatre endroits différens : lui-même gagne la bataille de Prague : [6 mai] il investit cette ville & en fait le siège. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entière, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale, resserrée étroitement, n'avoit plus que pour quelques jours de vivres : elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés ; elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours ; le roi de Prusse, présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au maréchal retranché sur la croupe d'une colline ; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusqu'à sept fois à cet assaut, & sont repoussées autant de fois & renversées. [18 juin.] Enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes ; la communication de Prague est rétablie & il en lève le siège & évacue toute la Bohême. C'est ici qu'il parut plus grand que jamais ; il avoua sa témérité : « je n'ai point sujet de me plaindre » de la bravoure de mes troupes, écrivoit-il à un de ses confidens, ou de l'inexpérience de mes officiers ; j'ai fait la faute tout seul & j'espère la réparer. »

Malheureusement les François, qui l'avoient chassé de la manière la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrémité & n'ayant plus de ressource que dans sa rage & dans une mort glorieuse, furent les premiers à lui procurer l'occasion de se relever & fournirent un nouveau lustre à sa gloire par la défaite honteuse de Rosbach. [5 nov.] La lettre même du général au roi exprime mieux que tout ce que nous pour-

rions ajouter , le désastre & l'opprobre de cette journée. Le prince de Soubise mandoit :

« J'écris à Votre Majesté dans l'excès de mon désespoir : la déroute de votre armée est totale. Je ne puis vous dire combien de ses officiers ont été tués , pris ou perdus. »

Cette lettre, où , pour la première fois peut-être en pareille circonstance , un courtisan dit à son maître la vérité sans détour , sans excuse ; la modestie qu'eut ensuite le prince de Soubise de remettre le commandement & de servir en qualité de simple lieutenant-général sous le maréchal de Richelieu , réparèrent aux yeux de bien des gens sa foiblesse de se charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen , brave soldat , il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter , que ses partisans prétendirent qu'il avoit été forcé par le prince de Saxe-Hildbourgshausen , commandant l'armée des cercles , à attaquer , & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce général de l'Empire , puisque nos troupes n'étoient qu'auxiliaires auprès de lui , le commandant François étoit obligé de déférer à ses ordres , ou du moins à son avis.

Quoi qu'il en soit , la déroute étoit d'autant plus humiliante , que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du roi de Prusse ; qu'on fut dupe d'une feinte de ce monarque , paroissant se retirer & faisant ainsi donner dans un piège , qui non-seulement nous priva de la supériorité du nombre , mais par une position des plus défavantageuses , nous laissoit exposés presque sans défense à tout le feu de son artillerie. Si la bataille ne fut pas aussi meurtrière qu'on devoit le craindre , ce fut grâce aux bonnes manœuvres de M. le duc de Broglie & du comte de Saint-Germain. M. de Soubise eut encore le bon esprit de déférer à leurs conseils & de s'abandonner à eux.

Comme c'est la seule circonstance de cette guerre où Frédéric eut à combattre les François , que l'histoire de ce prince n'entre point dans notre plan , nous allons

le perdre de vue , le laisser lutter encore plusieurs années avec une alternative de succès & de revers tour-à-tour contre les Suédois , les Russes , les Autrichiens , & sortir enfin par une paix générale de sa position critique. Nous souhaiterions seulement , pour compléter son triomphe , que sa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe , que ses ennemis ont sans doute exagérées , peut-être nécessitées par le désespoir , mais sur lesquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les suites les plus funestes pour la France , lui fit perdre tout le fruit des succès de la campagne en Westphalie , & devint la cause d'une révolution sans exemple , qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre.

Dès le mois de mars le maréchal d'Estrées avoit signé à Vienne une convention , où le roi de France s'obligeoit de faire passer le Weser à son armée pour entrer dans l'électorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 juillet , ou plus tôt ; car dans le plan de la campagne présenté au roi , ce général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement , & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée rassemblée à Wesel , il en avoit pris le commandement le 27 avril. Il se trouva en tête le duc de Cumberland , fameux depuis la bataille de Fontenoi : il avoit inquiété ce prince par différentes marches & contremarches ; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld , & l'avoit forcé de l'abandonner & de repasser le Weser pour couvrir l'électorat.

Cette marche lente & méthodique ne suffisoit pas à l'impatience des Parisiens , & l'on murmuroit généralement contre le maréchal. On n'examinait point s'il pouvoit opérer différemment , & si les obstacles qu'il rencontroit du côté des subsistances n'étoient pas la cause de son retard. On s'imaginait que rien ne devoit résister à l'impétuosité françoise , & l'on savoit que le premier feu de nos troupes une fois jeté , il étoit à craindre

qu'elles ne se dégoûtassent ; c'est ce qui rendoit plus raisonnable les craintes des gens sensés , qui , sans blâmer décidément le général , auroient bien voulu lui faire un coup de parti. Enfin , l'occasion se présenta , [26 juillet] & la bataille d'Hastembeck lui ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées , auteurs en partie des plaintes , qui les fomentoient & les grossissoient , avoient tellement cabalé à la cour , qu'on avoit nommé le maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même tems qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les sociétés , où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit ; on le justifia , on le regretta ; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires ; on vouloit que la cour retractât ses ordres ; on fut enchanté qu'avant de se retirer il eût au moins à opposer cette action glorieuse à ses détracteurs ; on fit des vœux pour que quelque autre événement heureux marquât son retour , & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation , quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne , si chacun avoit fait son devoir ; qu'elle étoit inévitablement toute entière prisonnière de guerre ou massacrée , suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres , & que ce beau plan n'avoit pas réussi , uniquement par la jalousie d'officiers-généraux. On nommoit entr'autres le comte de Maillebois , maréchal-général des logis de l'armée , en qui M. d'Estrées , qui connoissoit sa haute capacité , avoit mis la confiance sans réserve. On l'accusoit d'une perfidie énorme , au point d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis , & ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du roi. Ces plaintes firent la matière d'un procès , qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du

eraître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que sciemment & en connoissance de cause. Nous verrons comment la chose tourna.

Ce qui rassuroit & encourageoit le comte de Maillebois dans son étrange conduite vis-à-vis le maréchal, c'étoit sa collusion avec le ministre de la guerre, & sans doute avec la favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Estrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faisoit point sa cour. Il paroît constant (1) que le premier avoit la correspondance secrète du marquis de Paulmy, qu'il lui dépêchoit souvent des couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du général & lui présenter d'autres projets, & que dès le 2 juillet il avoit été instruit que le ministre avoit proposé au roi de donner un successeur au comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition il s'étoit, sans doute, flatté de l'être; il fut bien trompé en voyant arriver le maréchal de Richelieu.

Le 30 juillet, c'est-à-dire, quatre-jours après sa victoire, le maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M., en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette manière basse dans un souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoie. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel: il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois princes du sang, M. le

(1) Voyez *Eclaircissemens présentés au roi par le maréchal d'Estrées*, in-4°. Paris 1758.

duc d'Orléans, le prince de Condé & le comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids: il parut qu'ils n'avoient pas été consultés, & le premier en témoigna son mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin. Cependant il avoit reçu avant la visite du maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à leurs altesses. Ce nouveau général, après avoir conféré avec son prédécesseur, écrivit au roi: [4 août] « M. le » maréchal d'Estrées m'a remis un état de son armée & » de ses projets en bon citoyen. Rien n'est plus sage: il » est parti comme un héros. »

Le nouveau général, dont l'âge n'avoit point ralenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eût-il bientôt fait oublier au François inconstant & léger son prédécesseur, s'il eût joint à sa valeur bouillante la sagesse & la maturité des conseils; s'il eût eu plus de prévoyance & surtout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame. Sans s'embarasser, comme le maréchal d'Estrées, en s'avancant en Allemagne, de savoir comment il en ressortiroit, il marche au duc de Cumberland, le force à se retirer, le pousse, le presse avec une impétuosité à laquelle rien ne résiste, l'oblige de se renfermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce prince devenoit inévitablement prisonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience nécessaires.

Le maréchal, ébloui par la gloire d'avoir sans coup férir terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta, sous la garantie du roi de Danemarck, promise par le comte de Lynar, son représentant, la trop célèbre convention de Closter-Seven, [10 sept.] plus honorable sans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, si, la rédigeant d'une manière claire & détaillée, on lui eût donné la solidité & l'authenticité suffisantes.

La France prétendit par-là devenir maîtresse absolue, sans contradiction, de tous les états du roi de la Grande-Bretagne en Allemagne & de ceux de ses alliés; l'Angle-
terre,

terre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'électorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les possessions des princes voisins. Il n'en falloit pas tant pour occasionner une brouillerie dès que l'occasion s'en présenteroit.

C'est un problème historique à résoudre, comme tant d'autres qui sembleroient n'en devoir pas être, de savoir quel fut le premier infraacteur. Si l'on en croit de Voltaire, toujours zélé à défendre & à prôner son ami, ce fut la faute du ministère de Versailles, qui ne voulut point ratifier la convention & les loix imposées par le général François au duc de Cumberland, qui n'envoya sa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach. (1) Suivant les Anglois, c'étoit, au contraire, le duc de Richelieu, qui au mépris du traité s'enrichissoit de contributions excessives & du pillage d'un pays exposé sans défense à ses armes, réparant de la manière la plus cruelle & la plus barbare sa fortune consumée dans les désordres de la vie d'un courtisan libertin. (2) Enfin, d'après le *Journal historique du regne de Louis XV* & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens qui, malgré la convention de Closter-Seven, avoient repris les armes & passé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du prince de Soubise. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles sentirent l'affoiblissement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention, la force la rompit. C'est ce qui arrivera toujours lorsqu'on aura l'imprudence de s'en reposer sur la bonne-foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'est d'avoir accepté la garantie d'un prince trop peu puissant pour la faire respecter. Le comte de Lynar n'avoit pu faire donner satisfaction à la régence d'Hanovre de

(1) Voy. le *Siecle de Louis XV*, chap. XXXIII.

(2) Voy. l'*Hist. de la guerre de 1756*, écrite en anglois.

ses plaintes & arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu ; qu'il n'étoit plus question de négociations de sa part & qu'il retournoit en Danemarck. Le prince Ferdinand , frere du duc de Brunswick , vint se mettre à la tête des troupes qui reprirent par-tout les armes , & remplaça le duc de Cumberland , retourné à Londres mécontent , disgracié & ridiculisé à Paris , où , par une caricature grotesque , on le représentoit à pied , un bâton blanc à la main , s'en allant le dos tourné , dans l'attitude de la honte & du désespoir. Les Anglois , sans doute , eurent souvent occasion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquèrent pas.

Au reste , il étoit plus convenable que ce ne fût pas le général , un des contractans dans la capitulation , qui recommençât les hostilités. Le successeur du fils du roi d'Angleterre envoya un officier au maréchal de Richelieu , pour lui faire part que S. M. Brit. venoit de lui confier le commandement de son armée ; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture , dont la cour de Londres se justifieroit incessamment par un manifeste ; qu'à son égard il alloit désormais tâcher de mériter son estime. Le maréchal répondit par la lettre suivante , qu'il faut lire :

« Monsieur. Quoique depuis quelques jours je me sois
 » aperçu des mouvemens des troupes Hanovriennes &
 » qu'elles se formoient en corps , je n'ai pu imaginer que
 » l'objet de ces mouvemens fût de rompre la conven-
 » tion de neutralité signée les 8 & 10 septembre entre
 » S. A. R. le duc de Cumberland & moi. La bonne-foi
 » que je supposais naturellement du côté du roi d'Angle-
 » terre , électeur d'Hanovre , & de son fils qui a signé
 » cette convention , m'a aveuglé au point de me faire
 » croire que l'assemblée de ces troupes n'avoit d'autre
 » dessein que de se rendre aux quartiers d'hiver qui leur
 » avoient été assignés. Les avis répétés qui me sont arri-
 » vés de chaque quartier de la mauvaise intention des
 » Hanovriens , m'ont enfin ouvert les yeux , & à présent

» on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de
 » rompre la convention qui doit être sacrée & inviola-
 » ble. Le roi mon maître ayant été informé de ces dan-
 » gereux mouvemens & de l'infidélité des Hanovriens ,
 » veut encore donner de nouvelles preuves de sa modé-
 » ration & de son desir d'épargner le sang humain. C'est
 » dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à V. A. S.
 » que si , contre toute attente , elle fait une démarche
 » équivoque , & encore plus si elle commet quelqu'acte
 » d'hostilité , je pousserai les choses à la dernière extré-
 » mité , me regardant comme autorisé à agir ainsi par
 » les loix de la guerre. Je mettrai en cendres tous les
 » palais , les maisons royales & jardins ; je faccagerai
 » toutes les villes & les villages , sans épargner la plus
 » petite cabane : en un mot , ce pays éprouvera toutes
 » les horreurs de la guerre. Je conseille à V. A. S. d'y
 » réfléchir , & de ne me pas forcer à prendre une ven-
 » geance si contraire à l'humanité de la nation Françoisé
 » & à mon caractère personnel. »

Il ne tint que trop bien parole , & quoiqu'obligé de
 fuir à son tour & de repasser l'Aller , ce ne fut pas sans
 avoir commis avant les cruautés les plus inouïes à Zelle.
 [25 décemb.] Il venoit de recevoir des lettres de géné-
 ralissime des armées d'Allemagne , & c'est en cette cir-
 constance que M. de Soubise se résigna à ne commander
 que comme lieutenant-général. Une telle dignité ne servit
 qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs
 & de barbaries dans le duché d'Hanovre , dont il resta
 maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux représen-
 tations du prince Ferdinand. Enfin , les plaintes & les
 réclamations furent si vives , que la cour de France n'osa
 le conserver & le fit relever par un prince du sang. [Fév.
 1758.] Il revint dans Paris chargé de dépouilles glo-
 rieuses sans doute , s'il les eût conquises en combattant ,
 mais honteuses , puisqu'elles étoient moins le fruit de
 ses victoires que de son inhumanité & de son avarice.
 Malgré sa disgrâce il n'en rougit pas ; il eut l'impudence
 de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un bâti-

ment superbe, qu'il fit construire aux yeux de la capitale, & que les persifleurs, par une dérision amère, appellerent le *Pavillon d'Hanovre*.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous observerons seulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la supériorité qu'une seule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut souvent la honte de leurs généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de succès & de revers, il fallut sacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du maréchal de Saxe.

Le comte de Clermont, successeur du maréchal de Richelieu, possédoit sans doute les qualités propres à se faire également aimer de son armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand soin du soldat, réduit à l'état le plus déplorable. L'esprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magasin, qui au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit prises en argent ; & comme il y avoit été autorisé par le directeur-général nommé Milin de Grand-Maison, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le supplice par son évasion.

Après avoir sévi contre les vivriers, le prince sentit la nécessité de punir d'autres coupables. Il manda au roi que son armée ne pouvoit subsister, si l'on ne rétablissoit la discipline en expulsant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient soustraits ; mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne le portât à faire grace à la plupart. Le monarque l'assura de sa résolution de n'épargner personne. Alors il lui adressa les listes de cinquante-deux officiers qui furent cassés.

[14 mars.] Il fut indigné de la manière dont Minden s'étoit rendu après six jours seulement d'investissement,

ayant huit bataillons & huit escadrons pour garnison, qui furent faits prisonniers de guerre. C'étoit un poste essentiel à conserver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le prince Ferdinand, trop sage pour le laisser derriere lui. La conduite d'un caporal du régiment de Lyonnais, nommé la Jeunesse, fit mieux sentir encore la honte de cette lâche capitulation. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur, qu'il en amasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ennemi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps l'armée du comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse, digne des tems héroïques; mais tous les officiers qui avoient signé la reddition de la place, furent destitués de leurs emplois. M. de Morangiès, lieutenant-général qui y commandoit, exilé à cinquante lieues de Paris; M. de Maissoncelle, lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-Pierre en Alsace. Le seul comte de Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au roi.

Malheureusement ce prince, abbé de Saint-Germain-des-Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines. Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit à faire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête long-tems, eût il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de S. A. qui donna lieu, sans doute, au bon-mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du comte de Saint-Germain. Cet officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la visite d'un aide-de-camp du prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi; le comte prend une lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier-général & lui dit : *regardez bien ; c'est-là qu'il est.* Pro-nostic trop vrai des maux qui fondirent peu après sur

L'armée Françoisé par la perte de la bataille de Crevelt & la prise de Dusseldorp.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut surtout affligé de la tache qui en réjaillissoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au roi & lui demande la permission d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il emploie dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader ; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution ; il proteste qu'il ne fera rien que de l'avis des officiers-généraux : « Non, dit-il en finissant, » je suis sûr qu'il n'y a point de François dont le courage ne soit ranimé, & qui ne devienne invincible à la vue de votre fils unique qui le menera au combat. » Son auguste pere lui fit cette réponse : « Votre lettre, » mon fils, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas se laisser accabler par le malheur. C'est aux grands maux qu'il faut de grands remèdes. Ceci n'est qu'une échauffourée. Je suis ravi de reconnoître en vous les sentimens de nos peres, mais il n'est pas encore tems que je vous sépare de moi. »

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au roi. On lui avoit représenté comme une échauffourée une déroute complete, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terrain & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste, si M. le dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burlesque de *général des Bénédictins*. (1)
[8 juillet] S. A. l'avoit remis entre les mains du marquis

(1) Il y eut aussi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces pieces souvent très-importantes pour l'histoire, sous le N°. X. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le maréchal Soubise & celui de Richelieu.

de Contades , le plus ancien lieutenant-général , que la favorite fit honorer du bâton de maréchal de France , [4 août] non en récompense de ce qu'il avoit fait , mais dans l'espoir , sans doute , de ce qu'il feroit , ou plutôt afin de favoriser le prince de Soubise son cader , [16 octobre] à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Cassel , que celui-ci gagna sur une armée d'Hanovriens , de Hessois & d'Anglois , en fournit le prétexte heureux. Voltaire observe que Paris , qui avoit murmuré si haut contre ce général vaincu à Rosbach , daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'est que sa défaite avoit eu les suites les plus affreuses & qu'il ne fut pas profiter de son triomphe , que les talens supérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général , c'est ce qu'on observe dans toute cette guerre , où les François eurent presque autant d'événemens glorieux pour la bravoure , l'intrépidité , où ils gagnèrent presque autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci , à peine défaits , se rallioient promptement , & ne tarديوient pas à se montrer de nouveau plus redoutables ; au lieu que le moindre revers accabloit les autres , les faisoit fuir & se rompre pour le reste de la campagne. Le défaut de principes de leurs chefs , leurs mauvaises dispositions , l'incurie des ressources en cas d'échec ou de déroute complète , le peu de confiance des troupes en eux ; toutes ces causes , jointes au caractère naturel de la nation , s'enflant bientôt de ses succès & se décourageant plus facilement de ses pertes , concourent à rendre raison de cette différence.

Le changement fréquent du général y contribuoit beaucoup aussi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le duc de Broglie , qui fut créé maréchal de France. [18 décembre 1759.] La courte époque de son commandement ne fut marquée que par ses batailles de Berghen & de Minden. [13 avril & 1 août 1759.] La première , gagnée par le duc de Broglie ; la seconde , perdue sous ses ordres & en personne. Elle fut plus funeste & plus honteuse encore que celle de Crevelt. Le

singulier, c'est qu'elle pouvoit être très-glorieuse ; que les dispositions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades se plaignit que M. le duc de Broglio en eut, par son inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en soit, ces reproches n'empêcherent ni la disgrâce de l'un ni l'avancement de l'autre, qui passa sur le corps de plus de cent de ses anciens. Quand il eut le bâton, ses partisans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes : « Le duc de Broglio, (1) lieutenant général des armées du roi, vient d'être fait maréchal de France. Cette dignité a prévenu en lui le nombre des années & l'ancienneté du rang ; mais elle n'a devancé ni les preuves de ses talens supérieurs, ni l'éclat de ses services, ni les suffrages du public : si elle avoit été la récompense immédiate de la brillante victoire de Berghen, l'ennemi n'auroit certainement pas à nous objecter la funeste journée de Minden. » Tout cela étoit vrai ; mais il avoit un frere, le comte de Broglio, son conseil, son mentor, dont il ne pouvoit se passer & qui lui faisoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit aussi détesté des troupes que son aîné en étoit aimé, & l'affervissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités.

[10 juillet 1760.] Le maréchal signala son avènement par la victoire de Corbach sur un détachement de trente mille Hanovriens. Le prince héréditaire de Brunswick les commandoit, & ce jeune héros, d'une impétuosité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le prince Ferdinand fût à portée de le secourir, fut obligé de reculer, de laisser l'entrée de la Hesse libre, & de ne retirer de sa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compensa trop ces avantages aux yeux des connoisseurs. Il renvoya son cordon rouge & ses brevets au roi & passa au service de Danemarck. C'étoit un excellent officier,

(1) Gazette d'Amsterdam du 28 décembre 1759.

dont on attribua la perte aux tracasseries du comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le maréchal, dont il estimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit supporter que celui-ci ne fût en quelque sorte que l'organe & le disciple de son cadet.

[16 octob.] Le combat de Rhinberg sur le Bas-Rhin mérite d'être cité, moins par son importance, assez grande cependant, puisque le marquis de Castries qui le livra, força le même prince héréditaire de repasser le fleuve & de lever le siege de Wesel, que par une action particuliere, presqu'oubliée dans le tems & dont la mémoire doit être immortelle. M. le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, se trouve surpris d'une patrouille ennemie : on lui impose silence ; on menace de le tuer s'il profere un mot ; il ne crie que plus fort : à moi, *Auvergne*, voilà les ennemis ! Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ses pieds, est massacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers consoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors par-tout ailleurs, & les faisoient applaudir au maréchal. On vanta dans le tems la belle défense de Fritzlar par M. de Narbonne, [février 1761] qui en mérita le surnom honorable. Le prince héréditaire qui profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut mis en déroute à Althenhayn, près Grunberg ; [21 mars] affaire qui procura la levée du siege de Cassel & l'évacuation de la Hesse, où l'ennemi avoit fait une irruption subite, & donna lieu aux Parisiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de grâces au Tout-Puissant qu'on ne pouvoit rendre depuis long-tems. On restoit ainsi maître du landgraviat, de la ville de Minden, de Gotingue & d'un passage libre dans l'électorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état ; le prince Ferdinand, par son habileté, n'avoit pu que retarder le succès de nos armes & la réunion de l'armée de Soubise à celle de Broglio ; ce qui donnoit aux François une telle supériorité qu'il auroit dû être

érasé. Une malheureuse méintelligence fit son salut.

Les deux armées étoient en présence ; l'on étoit convenu d'attaquer ; mais quand & comment ? C'est le nœud du problème. Le prince de Soubise accusa le duc de Broglie, dans l'espoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire, d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le secourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux généraux dans l'affaire de Filingshausen. [15 juillet.] Elle tire son nom d'un village, forcé d'abord par le maréchal de Broglie, mais que reprit le lendemain le duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers, témoins oculaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particulière. Cependant, d'après les dépositions même des partisans du maréchal de Broglie, nous pencherions à lui donner tort. Il est très-probable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblèrent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'année. Les deux armées se séparèrent : le maréchal de Broglie recula vers Cassel & le maréchal de Soubise passa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'état, ils envoyèrent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en madame de Pompadour : son émule fut rappelé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit dans ses terres. [19 février 1762.] Le public, toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des griefs & ne consultant que son estime pour l'accusé & son mépris pour l'accusateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrâce. Le lendemain de son exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoise ; mademoiselle Clairon faisoit *Aménaiide*. Quand elle en fut à ces vers,

» On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage....

» C'est le sort d'un héros d'être persécuté....

» Tout son parti se tait : qui sera son appui ?

» Sa gloire.

» Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs....

L'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes , que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à propos. Le nom de Broglia vola de bouche en bouche , & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renou-
velloient sans cesse.

Ce même public , qui avoit si fort regretté le maréchal d'Estrées , dans l'enthousiasme où il étoit du prédécesseur , parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros ; choix qui , au surplus , ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décisif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prise de Cassel , [1 novembre] presque au moment où l'on signoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choses , mais c'étoit avaler le calice jusqu'à la lie.

Après cette courte notice des événemens de terre , il est tems de revenir au monarque , objet principal de notre ouvrage , de sonder son cœur , d'entrer dans ses conseils , de peindre sa cour , d'en développer les orages , toujours fréquens dans ce séjour d'intrigues , de perfidies , de méchancetés & d'horreurs , mais dont les circonstances , par la multitude des concurrens , malgré l'apparence du calme & du repos , augmentoient le nombre & la violence.

Depuis son assassinat , Louis XV , sans en devenir meilleur , étoit plus triste & plus pusillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient , intéressés à ce qu'un semblable malheur n'arrivât pas une seconde fois , ne faisoient que l'entretenir dans ses défiances par un soin extrême. Alloit-

il à la chasse ; non-seulement on ne laissoit approcher personne , mais attentif à ses moindres regards , dès qu'on voyoit un spectateur , tel qu'il fût , dont la figure lui déplaisoit , on venoit l'avertir & il falloit qu'il se retirât. Bouc, le gros Suisse de l'Œil-de-Bœuf, se donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire ; il l'interrogeoit & lui faisoit subir une espee de question , & ~~ce~~ *brise-raison* n'en étoit pas satisfait , il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les fumées du vin dont il étoit épris , plus insolent il insultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour son maître , auquel il étoit précieux , ainsi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour Demures , huissier de la chambre , personnage non moins rustre & brusque , qui faisoit placer au grand couvert , recevant des reproches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ses propos & ses manieres , lui répond presque aussi grossièrement : *Sire , je le veux bien , moi , mais ce ne sera pas ma faute si vous êtes frappé une seconde fois.* Au reste , comment n'auroit-il pas été soupçonneux ? il se voyoit trahi par ses courtisans les plus comblés de ses graces , les plus intimes , les plus aimés ; par Maillebois , par Richelieu , par son propre sang. Le procès du maréchal d'Estrées , à son retour de l'armée contre le premier , qui n'avoit d'abord été qu'une rhumeur vague , ne lui laissa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée , publique & constante , que si , à la bataille d'HastembEEK , les dispositions du général avoient été suivies , s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait insinuer méchamment au milieu de l'action , le succès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le comte pour auteur de la noirceur ; on détestoit son ambition excessive & son abominable jalousie. Son beau-pere , M. le marquis de Paulmy , qui avoit fomenté de son pouvoir & de sa correspondance la machination , ayant été remercié quelques mois après , on osa s'expliquer plus hardiment encore , sur-tout quand on vit cet officier-général rester

impuni & désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre prince & dans d'autres tems ; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un mémoire manuscrit qu'il leur communiqua & dont les copies se multiplièrent bientôt à l'infini. Il y prétendit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystère, & sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser.

Le maréchal d'Estrées, instruit de l'éclat que commençoit à causer ce mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire & le dénonça au tribunal des maréchaux de France comme un libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le comte de Maillebois pour commander en Flandres, le maréchal son pere vint déclarer au tribunal qu'il reconnoissoit le mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence, ménagée par la cour afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser calmer la première fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission de répandre ses *éclaircissmens*. Ils furent imprimés de l'agrément du roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu, après l'avoir lu, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu au-

cune à la détermination qui a engagé M. le maréchal d'Estrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux dispositions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui se portoit par l'autre côté du Weser sur le camp de M. le duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le duc d'Orléans : *c'est une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriser la retraite de l'armée Françoisse, lui disant : *mon ami, nous sommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé l'ordre à M. le duc de Broglio d'abandonner son poste.

Que M. de Puysegur est venu de sa part demander au maréchal d'Estrées deux brigades de cavalerie & deux d'infanterie, pour s'opposer aux ennemis qui paroissoient à la Trouée.

Enfin, que dans toutes les occasions où M. le maréchal d'Estrées a parlé de lui, soit en sa présence, soit en son absence, il a cherché à justifier ses intentions, en disant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phrase remarquable, où se réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure :

« Le public, plus indulgent à l'avenir sur ce qui regarde M. de Maillebois, pensera seulement qu'il n'a pas bien vu les objets & que sa précipitation à ordonner de son propre mouvement & à son insu des dispositions de retraite, a mis dans les troupes une agitation dont je n'ai pu d'abord reconnoître la véritable cause, & qui m'a fait perdre un tems précieux. »

Après s'être assemblés plusieurs fois, les maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement mais il est consigné dans les registres du tribunal, & il y a lieu d'inférer, de tout ce qui suit,

qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente ; il espéroit, à la contenance des pères ^{se} mornes & abattus , voir faire un exemple qu'il desiroit , car dans sa catastrophe le comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéresser que ses proches. Enfin on fut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de mystère & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de sa détention étoit illimité , mais on le dépouilloit de ses emplois. Le roi donnoit son inspection à M. le marquis de Ségur , le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres , à M. le comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay , il retournoit au maréchal son pere , & la charge de maître de la garde-robe étoit conservée pour son fils. C'est à ce châtiment infligé par la cour , qui ne voulut pas adopter la sentence , qu'on eut sur-tout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure , puisque l'adoucissement étoit tel. Le vieux Maillebois , dans cette triste occurrence , s'étant rendu à Versailles pour implorer les bontés de S. M. , le roi , plein d'humanité , lui écrivit la lettre suivante , en refusant de le voir :

« Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. Je sens
 » quel est le chagrin d'un pere en pareille occasion.
 » Epargnez-moi la peine de vous voir ; cela augmenteroit votre douleur , sans que je puisse l'adoucir. Je
 » n'oublierai jamais vos services , & je vous regarderai
 » toujours comme un bon & fidele serviteur. »

Cette lettre , de la part d'un prince tout débonnaire , disposé si favorablement en faveur du comte , sollicité si puissamment pour lui par celle à qui il n'osoit rien refuser , prévenu de ses talens par le ministre de la guerre qui les regrettoit , est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après cet illustre prisonnier sortit de sa captivité , reparut à la cour , obtint de nouvelles places , & peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Madame la comtesse de Maillebois attira sur elle toute

la compassion que le public refusoit à son mari , quand on la vit oublier ses débauches , les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit , par aller s'enfermer avec lui & partager son désespoir.

Cette punition , qui n'en étoit pas une à proprement parler , puisqu'elle n'étoit pas infligée par une sentence régulière de juges compétens , mais une tournure du ministère pour soustraire le comte au supplice , peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes , le désordre , l'anarchie d'une cour , dont le souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable , ni d'en laisser le sort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence , contradiction. Le maréchal de Richelieu , qui , moins criminel en apparence que le comte de Maillebois , avoit fait un mal plus réel , plus grand & plus durable , en ébranlant la discipline , en introduisant le luxe dans les armées , en autorisant la débauche & le scandale , en donnant l'exemple d'une cupidité insatiable qui ne connoissoit aucun frein , en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur insolent , avoit été rappelé , en fut quitte pour une légère bouderie , & bientôt après eut des lettres de service pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le comte de Langeron , lieutenant-général , qui , par ses soins , sa vigilance & la bonne distribution des troupes sous ses ordres , lors de l'arrivée de la flotte Angloise à l'isle d'Aix , avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la descente. On ôtoit à celui-ci une récompense méritée pour la donner à celui-là , qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le maréchal de Soubise , objet des sarcasmes & de la dérision de la capitale , étoit accueilli à Versailles : on l'avoit mauvais général , mais excellent courtisan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach , il vint descendre à Champ chez madame de Pompadour , qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De là il fut souper avec le roi à Choisy. En renvoyant du département de la guerre M.

de Paulmy , [février] on le trouva encore très-bon pour le conseil ; on lui conserva le titre de ministre , son logement à l'arsenal , 50,000 liv. de rentes , dont 18,000 en douaire reversibles à sa femme & à ses enfans. Ce n'est pas tout : il eut l'agrément de traiter de la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit , & de se décorer ainsi du cordon-bleu. Qui craindrait une disgrâce à pareil prix ? Au lieu de reléguer le comte de Clermont dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prez pour y pleurer sur les malheurs de la France , augmentés par son insouciance , son impéritie , sa vie molle & crapuleuse à l'armée , on ne l'admit pas moins à la cour ; il resta l'ami & le compagnon des débauches du roi , par cette sympathie secrète qui régnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là qu'on fit une petite piece de vers allégorique , tableau vif & rapide des événemens du jour :

Aux cieux tout a changé de face ,
Plutus est devenu coquet ,
Vénus au conseil a pris place ,
Jupin opine du bonnet ,
Mercure endosse la cuirasse ,
Et Mars est en petit collet !

On devine aisément tous ces personnages , au Plutus près. Il faut savoir que M. de Moras s'étant démis de sa charge de contrôleur-général des finances pour se livrer entièrement aux affaires de la marine [25 août 1757] M. de Boulogne , intendant des finances , avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne , très-dispendieuse , coûtoit énormément ; que M. de Moras , peu fécond en ressources , étoit d'ailleurs désagréable au parlement qu'on vouloit rétablir , & qu'on espéroit , en choisissant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere , trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de fonds , qu'il faisoit offrir

fourdement 11 & demi pour cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les lords de la trésorerie promirent une récompense de 100 liv. sterling à quiconque découvreroit un citoyen intéressé dans cet emprunt, parce que c'est un crime de haute trahison d'assister d'argent les ennemis de l'état au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiseau fort occupé de sa toilette, soigneux de sa perruque, élégant dans ses vêtemens & sans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viagères, augmenta le prix du tabac, força de financer certains possesseurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'administration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient; le ministre en donna avis dans les ports pour ranimer le zèle & l'activité; mais ceux de la France diminuoient sensiblement: le défaut de fonds à verser à propos & rapidement; la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M.; le découragement du commerce écrasé de plus en plus; le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage; la disette de matelots qu'augmentoient à Brest la maladie épidémique de l'escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes; les forces du département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs; toutes ces causes concoururent à préparer les désastres de la campagne maritime de 1758; l'impuissance de présenter en forces suffisantes obligea de recourir aux ruses de la foiblesse, de substituer à des mesures rigoureuses la ruse & les petits moyens.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'escadre de M. de la Clue de six vaisseaux de

ligne (1) seulement & de deux frégates , on avoit fait appareiller en novembre 1757 ce commandant , qui , n'osant forcer le passage du détroit , où il avoit trouvé une escadre Angloise supérieure , avoit relâché le 7 décembre à Carthagene sous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il fut bloqué , de façon à déterminer le ministère d'armer de nouveaux vaisseaux qui allassent à sa rencontre & le missent en état de tenir tête à l'ennemi. Le marquis Duquesne eut cette mission : il montoit le *Foudroyant* , de 80 canons ; & étoit accompagné de l'*Orphée* , de 64 ; de l'*Oriflamme* , de 50 , & de la *Pleyade* , frégate de 36. Ces forces , réunies aux premières , auroient pu beaucoup ; séparées elles ne servirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue , [28 février] qui ne crut pas prudent de se commettre. L'action se passa si près du Havre , dit une relation , que les bâtimens françois étoient tous garnis de spectateurs sur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaisseau ne se rendit-il qu'à son égal & se voyant assailli par un autre qui survenoit. Mais ce qui fera éternellement l'opprobre de Duquesne , ce fut d'avoir amené au *Monmouth* , vaisseau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût subi une pareille loi. C'étoit , s'il est permis de comparer le sacré au profane , *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar , & les Anglois virent avec plaisir dans leur possession ce gouverneur superbe , qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuse expédition , le voyage de M. de la Clue , dont l'objet étoit d'aller aux isles de l'Amérique & de passer ensuite à Louisbourg , déjà trop retardé , fut absolument manqué , & il s'estima heureux de rentrer à Toulon avec son escadre. Cet échec déconcerta absolument tous les

(1) L'*Océan* , de 84 canons ; le *Redoutable* , de 80 ; le *Guerrier* de 74 ; le *Centaure* , de 74 ; le *Content* , de 64 ; & l'*Hippopotame* de 50.

projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'amiral Holbourne, sous les auspices duquel s'étoit passé l'action, en fut félicité & remercié par le parlement à sa rentrée au nom de la nation.

Une autre escadre Angloise continuoit à croiser dans le golfe de Biscaye, aux ordres de sir Edouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Brest. C'est dans ce tems que le *Raisonnable*, vaisseau neuf de 64 canons, commandé par le chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du marquis Desgouttes, trois frégates armées en flûtes (1) & deux flûtes du roi, il avoit échappé, ainsi que tout le convoi. On étoit déjà sur le cap Ortegal, lorsque par une mauvaise manœuvre le chevalier de Rohan tomba si fortement sur le *Messager*, [9 mars] que cette flûte de 350 tonneaux s'entr'ouvrit & coula bas : on ne put que sauver l'équipage. Le *Raisonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, son capitaine pour achever sa catastrophe, en se rendant à Brest tomba dans les mains de l'ennemi, & baissa pavillon sans beaucoup de résistance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une singulière mal-adresse, n'a pas empêché ce grand seigneur de devenir lieutenant-général sous le nom de prince de Montbazon & de commander même à Saint-Dominque. Sa seule punition a été de ne lui plus confier de vaisseau.

Malgré tant de contretens, de désastres, de fautes, soit de la part de ceux chargés de donner les ordres, soit de la part de ceux chargés de les exécuter, les colonies du nord se trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non sans des pertes énormes. Pour faire passer un vaisseau il falloit en sacrifier quatre. Il falloit

(1) *La Diane*, *la Fidele* & *la Mutine*. Les deux flûtes étoient le *Messager* & *la Chèvre*.

recourir à grands frais aux neutres qui n'étoient pas toujours de bonne-foi, & avoient souvent intérêt de se faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des stratagèmes de toute espece ; on risquoit des vaisseaux seuls, ou de petits convois sortis des ports les moins fréquentés ; on prenoit avantage des nuits obscures, des brouillards & même des mers & des saisons, dans lesquelles on espéroit de ne pas trouver d'opposition de la part de l'ennemi. Tandis qu'on simuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'ouest, les bâtimens de transport & de charge s'évadoient des ports du midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Échappés à la vigilance des croiseurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du nord. Les brouillards de Terre-Neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le désespoir seul ou la cupidité la plus insatiable pouvoit faire affronter, étoient les ressources de ces navigateurs, & sur-tout le passage du détroit de Belle-Isle, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France.

Deux petites escadres étoient parties de Brest. [30 janvier.] La premiere, sous les ordres de M. de la Vil-
léon, composée de deux vaisseaux & d'une frégate ; (1) mais un de ces vaisseaux, très-endommagé, n'avoit pu poursuivre sa route & étoit revenu à Brest. La seconde, plus considérable, étoit commandée par le fameux Beauf-
fier : il avoit quatre vaisseaux de ligne & une frégate. (2) Ces forces ne pouvoient nullement s'opposer aux forces Angloises. On fait cependant que c'est sur-tout dans une

(1) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le commandant montoit ; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, capitaine, & la *Syrenne* de 30, M. Beaufrier Château-Vert, capitaine.

(2) L'*Entreprenant*, de 74 canons, commandé par M. Beaufrier : le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles, le *Capricieux*, de 64, par le chevalier de Tourville ; le *Bienfaisant*, de 64, par le chevalier de Courferan, & la *Comete* de 40, par le chevalier de Lorgeril.

escadre puissante que réside la défense d'une colonie, Beaufrer non-seulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaisseaux de ligne & 18 frégates, mais même de se présenter devant elle & de retarder du moins ou gêner son débarquement; il fut obligé de se tenir en dedans & de se borner à veiller sur la rade & le port, & dès-lors on prévint la prise de Louisbourg.

[2 juin.] Ce fut le 2 juin que l'amiral Boscawen, portant seize mille hommes de troupes aguerries, jeta l'ancre dans la baie de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit fait parvenir plusieurs avis concernant l'impossibilité de la descente sur un rivage si bien gardé & fortifié, sur le danger de faire manœuvrer ses vaisseaux dans un lieu dont les pilotes ne connoissoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conseil en particulier de ses officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les discuter avant dans un conseil de guerre général de mer & de terre, lorsque le vieux Fergusson, capitaine qui avoit sa confiance, méprisant l'avis de ses camarades & leurs raisonnemens: « Point » de conseil de guerre, dit-il, pour votre propre honneur, pour la gloire de votre pays; déployez l'autorité » dont vous êtes revêtu, ne la compromettez point » par une pusillanimité dangereuse, par des discussions » incertaines. Rappelez-vous ce qui s'est passé à Minorque, à Rochefort & même à Halifax, & ne perdez » point à délibérer un tems précieux lorsqu'il faut agir.» Ce discours vigoureux ranima l'amiral; il n'envisagea plus les difficultés qui s'élevoient & croissoient à mesure qu'on opinoit. Il notifia sa résolution de ne pas sortir de la baie qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ses instructions. Dès-lors les obstacles & les dangers disparurent, ou plutôt furent surmontés; la descente s'effectuait, non sans des prodiges de valeur, car il en fallut sans doute pour résister à l'impétuosité françoise, pour gravir un roc à découvert & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie.

Dès que les assiégés virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, capitaine de vaisseau, en étoit gouverneur; il se défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui : mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'est que madame de Drucourt secondoit son mari par son courage. Continuellement sur les remparts, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle sembloit lui disputer la gloire de ses fonctions. L'effet de cette résistance auroit dû sauver la colonie, si les secours promis du Canada fussent arrivés, ou qu'il en fût survenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, chef-d'escadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie, dès-lors très-estimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaisseau n'appareilla que le 11 mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant* dans la guerre précédente : il arriva que l'investissement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & timide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un commandant intrépide, ardent & même d'un enthousiasme téméraire, tel, en un mot, que celui désigné pour l'artillerie, qui malheureusement n'étoit que passager sur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour quand il se vit ramener en Europe, frustré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquiescer ! En effet, M. de Blenac se contentant d'apprendre qu'une escadre Angloise bloquoit le port, sans essayer aucune tentative d'y pénétrer, sans vouloir observer par lui-même quelle étoit la position de l'ennemi, vérifier du moins les rapports qu'on lui faisoit, revira de bord & revint plus vite qu'il n'étoit allé. Dès-lors les assiégés se virent privés de tout espoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais succès des sorties qu'ils tentèrent à plusieurs reprises & l'habileté des opérations concertées par l'amiral Boscawen & le général Amherst, qui com-

mandoit les troupes de terre , rendirent nécessaire de capituler avant un assaut impossible à soutenir. Le gouverneur répugnoit à se déclarer prisonnier de guerre lui & la garnison ; mais il y fut forcé par les instances du commissaire - ordonnateur & les larmes des habitans. [27 juillet.] « La capitulation fut honorable , & le » vainqueur , dit l'abbé Raynal , fut assez estimer son » ennemi , s'estimer assez lui-même pour ne souiller sa » gloire par aucun trait de férocité ni d'avarice. »

Avant la reddition de la place , toute l'escadre de M. Beauffier , au nombre de cinq vaisseaux , avoit été brûlée ou prise ; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine Françoisse , qui tendoit à l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la prise de l'Isle - Royale facilitoit , pour l'année suivante , la conquête du Canada , retardée , au moins celle-ci , par la belle résistance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir son ministère marqué par la perte d'une colonie aussi importante , le premier démembrement qu'essuya la France. [1 juin.] Il venoit de sortir du ministère , & c'étoit le marquis de Massiac , lieutenant-général des armées navales , qu'on lui avoit donné pour successeur. C'étoit la suite d'un nouveau plan d'administration pris , en confiant celle de chaque département à un homme qui eût passé par les grades inférieurs & vieilli sous le harnois. (1) On s'étoit servi de ce prétexte pour expulser M. Rouillé , [25 juin 1757] que madame de Pompadour avoit fait aller de la marine aux affaires étrangères , & qu'elle venoit de renvoyer à la surintendance des postes. On le faisoit monter & descendre comme on vouloit. Cette fois la marquise desiroit élever à sa place l'abbé comte de Bernis , qui avoit été chargé de plusieurs ambassades , auteur du traité de Vienne , & qui , admis au conseil

(1) Il courut dans le tems , manuscrite , une lettre critique sur cet objet , très-plaisante , très-vraie & digne d'être conservée. Nous la renvoyons aux pièces pour servir à l'histoire , N°. XI.

depuis

depuis quelques tems , sembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même système , M. de Boulogne avoit été créé contrôleur-général. Le maréchal de Belle-Isle qui en étoit l'auteur & l'avoit insinué à la favorite , [29 février] avoit bien eu ses raisons. C'étoit indirectement se désigner pour la guerre. Il venoit de l'obtenir ; mais comme il avoit plus d'ambition que de santé , il s'étoit fait donner en même tems pour second M. de Crémille , lieutenant-général des armées du roi , sa créature , qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de son ministère , & travailler avec S. M. conjointement ou séparément , suivant les circonstances. La marine sembloit exiger à sa tête , plus que tout autre département , un homme du métier. C'est ce qui occasionna la nomination de M. de Maffiac. Voici comme elle arriva , car tout est heur & malheur dans le monde & sur-tout à la cour. Ces scènes intérieures sont principalement de notre ressort ; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu , un peu trop tard , sans doute , de l'incapacité de M. de Moras , on s'assembla chez madame de Pompadour pour lui choisir un successeur. Résolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la marine , on ouvre un Almanach-Royal & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux vice-amiraux , l'un presque nonagénaire , ne demandoit que le repos ; l'autre , d'un grand nom , petit génie , fort ignorant , sachant à peine lire & écrire , étoit d'ailleurs trop gonflé de sa naissance pour ne pas regarder comme au-dessous de lui toute fonction de la plume , même la charge de secrétaire d'état. Il venoit d'être créé maréchal de France , & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu'on présentait à celle-ci , qui l'avoit effrayée dans le commencement , mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on

parcourut les officiers-généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais servi, n'étoient connus que sur les listes; les autres étoient absens ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne savoit sur qui se fixer, lorsque quelqu'un dit : « madame, sans vous tourmenter davantage, vous avez un homme ici tout porté qui peut » convenir à merveille; c'est un ancien lieutenant-général : il est riche, il est à la cour depuis long-tems. » A la tête d'un grand bien, il a quelque teinture d'administration; il est sage, froid, point présomptueux; » il sera docile, on'en fera tout ce qu'on voudra : c'est » M. de Massiac. D'ailleurs, ajouta-t-il, puisque M. le » maréchal de Belle-Isle a désiré un second, on peut » lui en donner un aussi dans un homme d'un très-grand » mérite & qui a l'honneur de vous appartenir, dans » M. le Normant de Mery, ancien intendant de Rochefort, aujourd'hui intendant des armées navales. Il » est d'une probité reconnue à toute épreuve; très- » économe, il entendra à merveille à mettre de l'ordre » & de l'intelligence dans les fonds de la marine, prodigés si follement sous le ministre actuel. »

C'étoit prendre la favorite par son foible en proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister aux insinuations du partisan de M. de Massiac. On applaudit en chœur à son avis. Ce personnage, proposé au roi par la favorite, devint l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui désigné, avec le titre d'*intendant-général de la marine & des colonies*. Cet essai n'étoit pas propre à justifier le système qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois, où, pour la première, elle voyoit à sa tête deux hommes, sortir l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'administration, si M. Berryer ne les eût suivis im-

médiatement. M. de Massiac, naturellement indolent, cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement occupé de sa toilette & de sa santé. Foible d'ailleurs, il n'osoit prendre avec ses camarades la dignité que lui donnoit sa place. Il avoit épousé une madame Gourdan, veuve d'un premier commis, joueuse de profession, admettant chez elle indistinctement tous ceux qui avoient assez d'argent pour y figurer, conséquemment très-mauvaise compagnie, du moins très-mêlée. Elle avoit l'ascendant sur son mari, mais étoit elle-même subjuguée par un tas de brelandiers qui faisoient de son hôtel un tripot. Les premiers commis qui avoient toujours jaloué M. le Normant & se croyoient supérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler sous ses ordres : ils cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes sortes de sottises pour s'en débarrasser. Cette association ne put jamais durer plus de cinq mois : ils furent remerciés dans la même année de leur élévation & ne se virent pas même inscrits dans l'Almanach-Royal. Quand on vint redemander le porte-feuille à M. de Massiac, il répondit qu'il alloit chez le roi le lui remettre. Comme il n'y avoit point de lettre de cachet qui lui interdit la présence du monarque, rempli d'une noble hardiesse dont on ne l'auroit pas cru susceptible, il osa, pour la première fois, présenter à Louis XV, plus décontenancé que lui, la figure d'un ministre disgracié, & en arracha en quelque sorte la permission de continuer à lui faire la cour.

Dans le court espace que dura ce ministère, la France perdit non-seulement Louisbourg avec les îles du cap Breton & de Saint-Jean, mais le fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'isle de Gorée à la côte d'Afrique ; mais dans l'Inde le comte d'Aché faisoit fuir son pavillon avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi ; mais elle se vit insulter jusqu'à trois fois sur ses propres côtes.

[3 juin.] La première, le lord Anson, avec vingt-deux vaisseaux de ligne, mouille dans la baie de Cancale

près Saint-Malo , y débarque avec quinze bataillons de troupes légères & d'artillerie : les Anglois campent devant la ville , brûlent trois frégates du roi , vingt-quatre corsaires , soixante & dix navires marchands , quarante petits bâtimens , ainsi que des magasins de chanvre , de goudron , &c. , & au bout de huit jours se retirent sans le moindre échec. On peut juger de la consternation qu'ils avoient jetée par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'évêque , qui ordonna une procession solennelle en forme d'actions de grâces du départ de l'ennemi. A travers ces fanfaronnades religieuses on découvre encore l'effroi dont il étoit saisi.

« *Chantons le Seigneur avec les timbales , chantons-le*
 » *avec les tambours , &c. , car Dieu a brisé les batailles ,*
 » *car dans le camp , au milieu du peuple , il m'a délivré*
 » *des mains de ceux qui me persécutaient.*

» Béthulie étant réduite à la dernière extrémité , sans
 » ressource , sans aucun espoir d'assistance , & quand
 » les habitans effrayés ne desireroient qu'une reddition
 » volontaire , fut sauvée par une de ces merveilles éclatantes , qui manifesta de la manière la plus sensible
 » les opérations de la main toute-puissante du Très-Haut. Votre délivrance , au contraire , n'a d'abord
 » rien que de très-naturel ; mais quiconque fera un peu
 » attention à toute la suite de cet événement , doit reconnoître les marques très-évidentes de la protection
 » de Dieu sur cette cité. Vous avez pris toutes les
 » précautions que le courage & la conduite peuvent
 » dicter contre les attaques dont vous étiez menacés &
 » que vous regardiez comme inévitables. Ces précautions ont été superflues : on n'a pas tiré seulement
 » un coup de canon contre votre ville. Vous espériez
 » que les troupes envoyées à votre secours chasseroient
 » l'ennemi , mais l'ennemi ne les a pas attendues. La
 » nouvelle en est venue & ils se sont retirés avec précipitation. Les vents s'opposoient à leur retour ,
 » mais il étoit décidé par la Providence qu'ils s'en re-

» tourneroient par le même chemin par où ils étoient
 » venus, & ils l'ont fait en dépit des vents contraires.
 » Ne devez-vous donc pas dire : *fi Dieu est pour nous*
 » *qui sera contre nous ?*

Du reste, le duc de Malborough, qui commandoit les troupes de terre, suivant ses instructions, se comporta envers les habitans & autres sujets non armés avec toute l'humanité possible : sept matelots & un soldat furent pendus pour s'être livrés au pillage.

Les ravages causés par cette descente furent estimés à plus de douze millions de perte en effets de marine seulement.

La seconde fut plus funeste encore. Elle s'exécuta sous les ordres du commodore Howe, qui commençoit déjà à se signaler, & sous ceux du général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le prince Edouard, depuis duc d'Yorc, suivi de quantité de jeunes seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'escadre. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce port, dont on s'occupoit à creuser & agrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande-Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de roi & des escadres ; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au port de Dunkerque si vanté & si jaloué.

[7 août.] Les Anglois y parurent le 6 août, & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pièces de canons & trois mortiers de fer. Vingt-deux superbes canons & deux mortiers de fonte furent renvoyés en Angleterre, avec les drapeaux enlevés dans cette expédition, spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'étoit la première entreprise sur les côtes de

France depuis plusieurs siècles, qui lui eût porté un dommage essentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entr'autres celle-ci qui venge la mémoire du cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indifférente :

Ludovici XV jussu

Floriæ consilio ,

Asfeldi ductu

In ævum extat hæc moles.

Ars , naturæ victrix , aquarum impetum

Refrenat , facilem navibus tempestate actis

Aditum dat , tutelam affertit , copiam invehit ,

Gloriam perpetuat , simulque principem ,

Sapientem , heroa , posteritati commendat.

Un officier de terre la parodia de cette maniere , & fit graver la sienne au-dessous.

« Louis & Fleuri avec Asfeld doivent maintenant le » céder à George , à Pitt , à Bligh & Howe. Un souffle a » détruit l'ouvrage d'un siècle. La marée est libre main- » tenant , & la rage des flots commande. Leurs richesses » & leur sûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie , » ainsi que l'orgueil du roi , du ministre & du héros. »

Les dépouilles de la France , les trophées militaires dont nous avons parlé ci-dessus , huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire , il auroit été le dieu de l'Angleterre , tant la joie & la satisfaction y étoient grandes ; mais le 4 septembre ayant fait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne , cette troisième fois les Anglois furent punis de leur audace : le duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Cast , les força de se rembarquer précipitamment , fit 700 prisonniers , & leur causa une perte de plus de 4000 hommes , tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre , il s'en sauva à peine 8000.

A leur tour les François plaifanterent leurs rivaux; ils firent des chanfons à la gloire du vainqueur, & jouant fur le mot, ils dirent qu'on avoit chaffé l'ennemi à grands coups d'aiguillon. Malheureusement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait fur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli fon objet capital, de nous empêcher, par de semblables alertes, de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en alarme & en mouvement, & caufé ainfi des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos finances, dont ils connoiffoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former sous M. de Maffiac qu'une feule entreprise maritime bien foible, fans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité fi elle eût eu le fuccès qui sembloit inévitable. En feptembre, on arma à Brest un vaisseau & deux frégates pour une expédition appelée *secrète*. Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un mystere qui échappa à tout l'efpionnage des ennemis. Nous en renvoyons les détails curieux à une relation particuliere. (1) Nous nous contenterons de donner ici le précis. Il s'agiffoit d'intercepter les navires de la compagnie des Indes Angloifes par une croisiere établie fur l'isle de Sainte-Hélène, où ils viennent toucher nécessairement à leur retour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent, qu'on auroit pu furprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la méfintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'efcadre François eut la honte & la douleur de se voir en fuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuiffance.

Le court & pitoyable effai de M. de Maffiac dégoûta de confier la marine à un homme du mérier. On en revint

(1) Nous l'inférerons à la suite de cette histoire.

aux maîtres des requêtes, & M. Berryer l'obtint. [1 novembre.] Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle : on se demandoit si l'on vouloit absolument achever notre perte avec un pareil ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs sans humanité, dur, brusque, grossier même : il s'étoit fait détester par-tout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile envers la favorite & une objection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au conseil des dépêches & peu après au conseil d'état, pour y avoir une voix de plus à elle, & sur-tout un espion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y passoit. Il avoit observé que le maréchal duc de Belle-Isle, y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réussir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre, à ce plan d'invasion si aisé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources d'un génie vaste, pouvant s'affervir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui se prêteroit aveuglément à ses diverses impulsions. Il se trompa : le nouveau secrétaire d'état avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de présomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par le caractère & par la place qu'il avoit remplie long-tems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de seconder efficacement les mesures vigoureuses que prenoit le maréchal dans son département, car la guerre &

la marine devoient se prêter la main , ne pouvoient réussir l'une sans l'autre , & celle-ci fit échouer , par son défaut d'harmonie , les savantes combinaisons de l'autre.

M. Berryer parvenu au ministère avec la prévention trop fondée , il est vrai , des déprédations énormes qui se commettoient dans son département , n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus ; qu'il falloit songer au point capital & urgent de la conservation des colonies qui en étoient le théâtre principal , & que ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police , il n'avoit connu pour ressorts de son administration que la délation & l'espionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine , chassé de son corps comme mauvais sujet : il en fit son confident , son conseil , son maître même. N'osant , par un amour-propre mal-entendu , avouer son ineptie à ceux qui auroient pu l'instruire en grand , il prenoit sourdement des leçons de ce subalterne , non dénué de quelques connoissances du métier ; mais rougissant en même tems d'un pareil précepteur : afin qu'on ne fût pas d'où & comment il tiroit ses principes de marine , il le faisoit venir en secret dans son cabinet par un escalier dérobé & à des heures où les premiers commis ne pouvoient l'y surprendre. Ce manège dura quelque tems , sans qu'on s'en doutât. Cependant le mentor de M. Berryer profitant de la circonstance pour assouvir ses haines particulières , exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient , chaque ordinaire , des lettres foudroyantes aux chefs , des destitutions , des cassations de sujets , contre lesquels on n'articuloit que des griefs vagues , ou anciens & non privés. La source de ces vexations se découvrit enfin , & le ministre fut obligé de disgracier ce petit Séjan qui , dans son genre , avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup sûr , & qu'on auroit

pu ranger dans la classe des prodigalités onéreuses que vonloit supprimer le ministre.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus sérieuse à ces petits détails, qu'il supprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fournisseurs soumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos escadres, achevoient de ruiner notre marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichéry, & ne cessoient de nous insulter jusques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à mesure que leurs rivaux s'affoiblissoient, après celle de l'Isle-Royale songerent, non-seulement à réduire toutes leurs possessions dans l'Amérique septentrionale, mais encore à commencer l'invasion des isles à sucre. La Martinique, la plus importante par sa position au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des secours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur destination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des escadres destinées à traverser cette communication.

Ce n'est pas tout : de nombreux essaims de corsaires sortis de ses ports, réduisoient le commerce de la Grande-Bretagne à ne marcher que sous convoi, & cette gêne dispendieuse empêchoit de les faire succéder aussi régulièrement qu'il auroit fallu pour entretenir ses isles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquièmes devenoient leur proie. Enfin, à l'instant de la prise de la Martinique par les Anglois durant la dernière guerre, ses registres de l'amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cents bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'octobre 1748, il partit d'Europe des

vaisseaux & des troupes pour cette expédition, dont le commodore Moore & le général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une escadre de dix vaisseaux de ligne, & le second commandoit huit mille hommes de troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 janvier 1759; mais ayant été repoussé par les habitants plus vigoureusement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de consumer son tems & ses forces dans une attaque dont le succès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout instant par des secours envoyés d'Europe & devant arriver incessamment. Il tourna ses efforts contre la Guadeloupe [23 janv.], conquête plus proportionnée à sa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrain couvert de bois, coupé de rivières, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, offroit des obstacles naturels qu'il falloit vaincre. Il est vrai que les Anglois n'en trouverent guere d'autres. La perte de cette isle fera à jamais la honte du gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conseil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le fera du marquis de Beauharnois, gouverneur & lieutenant-général pour le roi des isles du vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne songeant qu'à sa propre sûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le fera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'escadre Angloise. Ces deux généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique; en vain ils accusèrent la lenteur du ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le marquis de Beauharnois eût

paru une heure plus tôt , la Guadeloupe leur échappoit. Les généraux François étoient d'autant plus coupables , que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur escadre fut telle que , forcée de séjourner à la Dominique pendant près de onze semaines , elle resta spectatrice immobile des prises des corsaires de la Martinique , enlevant presque à sa vue plus de quatre-vingt-dix vaisseaux marchands de sa nation.

Les assiégeans avoient déjà perdu leur général , remplacé par Barrington qui , lui-même pris de la goutte au pied , à la main , & à l'estomac , ne pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit si fatiguée par un service continuél , qu'il reçut avec empressement la proposition de capituler, [1 mai] & accorda les conditions les plus honorables , non en considération de la valeur du sir de Nadau , mais des circonstances critiques où il se trouvoit , qui ne lui permettoient pas de se rendre plus difficile ; c'est ce qu'on lit dans sa lettre à M. Pitt.

Au reste , ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonstance où , durant un siege de trois mois , ils avoient vu détruire leurs plantations , brûler les bâtimens qui servoient à leurs fabriques , enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts , l'isle restoit sans ressource : la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours , & elle n'avoit aucune denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subsistances. Ils reçurent donc avec confiance les caresses du général Anglois , qui gagna tellement leur affection , qu'on douta , dit un historien , s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus. La Désirade , les Saintes , Saint-Barthélemi , Marie-Galante , toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe , tombèrent avec elle sous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conservation.

Pendant que Moore & Barington triomphoient dans

l'Amérique méridionale, Saunders & Wolf se signaloient dans l'Amérique septentrionale & formoient le siège de Quebec. Nous avons déjà observé que la guerre dans ce continent avoit jusques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le marquis de Montcalm remporta le 8 juillet une victoire signalée près du fort Carillon ; le 14 septembre M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cents. En vain le marquis de Vaudreuil, prévoyant le siège de Quebec comme inévitable, avoit sollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du ministère, son ineptie, le découragement général de la marine du roi & le d'encouragement que recevoient ces braves capitaines marchands appelés *officiers bleus*, qui, après avoir fait des prodiges de valeur, avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus justement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce général.

On auroit eu besoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, sur-tout point d'escadres ; en sorte que le Canada se trouva réduit à ses propres forces : mais M. Berryer, en ministre très-exact, ne

manqua pas de faire passer un commissaire pour aider l'intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas ! que toute la science humaine est peu de chose ! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées ! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le salvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle mouillé à l'isle d'Orléans, [27 juin] que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la réduire en cendres ; & si l'on eût exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les capitaines qui conduisoient cette opération ; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâtèrent de regagner la terre sur leurs canots. L'Affaillant, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne servit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appelé *la Traverse du nord*, regardé comme un passage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider ; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légères. A la première nouvelle de l'entrée de Saunders dans la rivière, on eut grand soin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouèrent ; ils y passèrent avec des vaisseaux de 70 & de 80

canons ; ils y passèrent le jour & la nuit ; ils y passèrent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant plus expérimentés que les pilotes du pays. (1)

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance , que les premiers efforts échouèrent. Ces malheureuses tentatives durèrent six semaines , & l'on peut juger par les lettres très-circonspectes des deux chefs de l'entreprise , qu'ils commencent à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt :
 « Les intérêts de la Grande-Bretagne requièrent les
 » mesures les plus vigoureuses , mais il faut seulement
 » déployer le courage d'une poignée d'hommes braves ,
 » où il y a *quelqu'espoir de succès*. Cependant vous pouvez être assuré que le peu de tems qui reste pour la
 » campagne , fera employé , *autant que je le pourrai* ,
 » pour l'honneur de S. M. & le bien de la nation. . . .
 » Heureux si nos efforts peuvent contribuer ici au succès des armes du roi ! »

Saunders marquoit de son côté le premier septembre :
 « L'ennemi paroît nombreux & très-fortement posté ;
 » mais tel que soit l'événement , nous resterons ici *aussi*
 » *long-tems que la saison pourra le permettre* , à dessein
 » d'empêcher du moins aucun détachement des troupes
 » de Quebec contre le général Amherst. »

Ce ne fut que le 12 septembre , c'est-à-dire , après avoir erré près de trois mois dans le fleuve , que l'ennemi eut le bonheur singulier de faire son débarquement sans être aperçu. Il l'effectua une heure avant le jour , à une lieue & demie au-dessus de la ville. Son armée , forte de six mille hommes , étoit déjà en ordre de bataille , lors-

(1) Voyez *Lettre de M. Bigot* , intendant de la colonie , à M. Berryer , en date du 22 octobre 1759 , où il est forcé de conter cette anecdote honnête pour toute la marine Française.

qu'elle fût attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette baraille fera mémorable à jamais par la perte des deux généraux. Wolf fut frappé le premier, fans que ses troupes perdissent la confiance & la résolution. Emporté hors des rangs évanoui, il ne revint qu'au cri : *ils fuient !* Il demande avec empressement qui ? On lui répond : les François. Il dit : *j'en remercie Dieu, je meurs content ;* & il expire. Montcalm ne survécut à cet illustre adversaire, que pour avoir la douleur de voir la défection des siens. Il fut blessé mortellement durant la retraite & n'expira pas avec moins de gloire. Il eut même occasion de développer plus d'héroïsme, en songeant encore au salut de sa patrie, en opinant généreusement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit aussi celui du marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choses ; un conseil de guerre décida différemment : malgré les renforts qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le chevalier de Lévy, accouru de son poste pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foiblesse. On en rougit, on voulut revenir sur ses pas & ramener la victoire : il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler. [18 sept.] Le chevalier de Ramsay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau-monde se joignirent deux victoires navales, qui portèrent au plus haut période de gloire le ministre qui dirigeoit tant d'opérations si bien combinées & si heureuses. La ressource unique de la France étoit l'invasion que méditoit le maréchal de Belle-Isle & pour laquelle on se confamoit en préparatifs immenses. La marine de Brest n'étant point assez forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce premier port tous les vaisseaux en état d'aller à la mer. Mais quoique depuis la prise de Mahon les Anglois n'eussent plus pour point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaisseaux sont peu en sûreté & ne peuvent tenir contre certains

vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ses espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne; il ne négligea point de mettre du côté de sa nation la supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port; il y bloqua l'escadre Françoisse, & pour la provoquer à sortir il dépêcha quelques-uns de ses vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. [17 juin.] C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette insulte, qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fussent très-maltraités du feu des batteries & obligés de se faire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que son rival ne profitât de la circonstance pour mettre en mer & tenter le passage du détroit: il avoit arrêté que ce ne seroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'épier, l'un à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de saisir cet instant de suivre Boscawen qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de reparoître en forces. L'escadre Françoisse étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des héros précieux à leur patrie, il faut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'ont mal servie. Elle étoit ainsi composée :

VAISSEAUX.	Can.	Capitaines.	MM.
<i>L'Océan</i> . . .	80	De la Clue, chef d'escadre.	
<i>Le Redoutable</i> . .	74	De Saint-Aignan.	
<i>Le Centaure</i> . .	74	De Sabran-Grammont.	
<i>Le Souverain</i> . .	74	Panat.	
<i>Le Guerrier</i> . .	74	De Rochemore.	
<i>Le Téméraire</i> . .	74	Castillon l'aîné.	
<i>Le Fantasque</i> . .	64	Castillon cadet.	
<i>Le Modeste</i> . .	64	Du Loc de Monvert.	
<i>Le Lion</i> . . .	64	Colbert-Turgis.	
<i>Le Triton</i> . . .	64	Venet.	
<i>Le Fier</i> . . .	50	Marquifon.	
<i>L'Oriflamme</i> . .	50	Dabon.	

FRÉGATES.

<i>La Chimere</i> . .	26	Faucher.
<i>La Minerve</i> . .	24	Le chevalier d'Oppede.
<i>La Gracieuse</i> . .	24	Le chevalier Fabri.

Le soir du 16 au 17 août, M. de la Clue, en serrant la côte de Barbarie, s'étoit glissé dans le canal; il avoit presque dépassé toute la côte de Ceuta, quand il fut aperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorsque celui-ci le signala, & Boscawen, avant dix heures, étoit déjà sous voiles & hors de la baie. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieusement le timide auteur des *Fastes de Louis XV*, mais, dit le général François, par une fatalité dont on ne peut rendre raison, (1) cinq de ses vaisseaux & les trois frégates s'étoient séparés du reste, en sorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le *Redoutable*, le *Centaure*, le *Guerrier*, le *Souverain*, le *Téméraire* & le *Modeste*. C'est dans cet état d'affoiblissement que faisant faute sur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de

(1) Voyez sa lettre au comte de Merle, ambassadeur de France à la cour de Lisbonne, datée de Lagos le 18 août 1759.

courage. Son vaisseau tira 2500 coups de canon ; il eut une jambe emportée & l'autre grièvement blessée. [17 août.] Mais le seul capitaine qui eut tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu *l'Amiral*, de 90 canons.

Cette belle défense occupant l'ennemi jusqu'à la nuit, auroit pu sauver l'escadre, s'il y eût eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité, le comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se réfugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuse. *L'Océan* & le *Redoutable* furent brûlés le lendemain, & le *Téméraire* & le *Modeste* pris.

Assurément, si jamais conseil de guerre eût dû avoir lieu, ç'auroit été au sujet du combat de Lagos, où la couardise, l'ignorance, la désaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eût, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses béquilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté ; comment cinq vaisseaux les plus foibles & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eut aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en avant ; comment,

après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la victoire à l'ennemi, préférèrent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre! Les *comment* ne finirent pas, tant il y avoit de choses irrégulières & révoltantes dans le combat & de ses suites. Il étoit assez dans le caractère de M. Berryer de discuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement sévère & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne voulut pas révolter contre lui toute la noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin, il falloit ménager le maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projetée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop défavorable, après laquelle on soupiroit déjà: on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'électorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté George II prévint son parlement des des-

fein
à la
dres
app
Boy
inte
rad
vre
mem
quen
Bre
que
prem
dre
dès l
bre.
inter
aban
empl
les fl
mag
para
trois
quelc
ni for
cre,
soien
navir
pour
qui r
Ce
proje
roien
nomb
à la
les o
à Du
détac

seins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défense exigée, & outre tant d'escadres déjà sorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillèrent encore successivement. Le commodore Boyce fut stationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui sortiroit de cette rade. Le contre-amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magasins d'approvisionnement & construits des bateaux plats destinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke se présenta devant Brest avec une flotte formidable & supérieure aux forces que le maréchal pouvoit mettre en mer. La croisière du premier fut si exacte & si bien gardée, que la petite escadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient signés dès le 17 juin, ne put mettre à la voile que le 15 octobre. Le second fit un feu de cinquante-deux heures sans interruption & avec un tel succès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fussent employés sans relâche à donner du secours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bateaux brûlés & les magasins furent très-endommagés ; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à peu près nuls. Le troisième bloqua si étroitement le port de Brest durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni sortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, sous les forts de la côte, quatre navires qui se glissoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'escadre du maréchal, qu'il fallut remplacer ; ce qui retarda d'autant son départ.

Ces contretems obligèrent de différer l'exécution du projet d'invasion jusqu'à la saison où les vents force-roient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient rassemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, sous les ordres du duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maison du roi devoient participer

à l'événement. M. de Flobert, brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cents hommes sur l'escadre de Thurot, parti pour le nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien reconnoître la côte, de se former quelque parti de mécontents & de préparer la descente. On juge par ses instructions qu'on n'étoit pas en effet sans espoir de quelques menées des partisans de la maison de Stuart, & qu'on comptoit sur-tout réussir en Ecosse. Elles portoient défenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa défense, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant. (1)

On vit encore en cette occurrence à combien peu de chose tient la destinée des empires les plus formidables. La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le maréchal de Conflans, sans perdre de tems, au moment où la tempête du 12 octobre força l'amiral Hawke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fût sorti, eût rassemblé sa flotte & tenté la descente; il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisière, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le ministre de la marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussi-tôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez

(1) Voyez *Journal de la navigation d'une escadre Française, partie du port de Dunkerque aux ordres du capitaine Thurot, le 15 octobre 1759, avec plusieurs détachemens des Gardes-Françaises & Suisses, & de différens autres corps; par M. le marquis de Bragelonne, major du détachement.*

lui. Ensuite le maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa dignité. Ces retards durèrent jusqu'au 14 novembre, que l'escadre Françoisse sortit enfin. L'amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisième fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fût réduite à vingt-trois, il brava les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baie de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre Françoisse. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandues dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le maréchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant en approchant de la côte hérissée de bancs de sable & de rochers, de se soustraire à la poursuite, & que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arrière-garde, qui soutint tout le feu Anglois & fut écrasée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'historien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce chef-d'escadre, commandant de la division dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut assez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainsi que son frère, & son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Par-tout ailleurs le cœur se soulève d'indignation : ici, c'est le chevalier de Beaufremont, si vain de son nom & le soutenant si mal,

qui, prenant pour signal de *saute qui peut* le signal de ralliement, se couronne de voiles, & par une défection infame entraîne à l'isle d'Aix toute l'avant-garde sous ses ordres sans avoir tiré un coup de canon. Là, c'est une autre division qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuse, pénètre dans une rivière où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouiller, & fait pour cacher son opprobre des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil-Royal* de 80 canons, de 1200 hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli de meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins fardés de son domestique. (1)

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourut à son désastre. M. de Kerfaint, jusques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Thésée*, de soixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa première batterie. On l'en avertit à tems : il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir ; il s'obstine à les laisser ouverts : le vaisseau s'engage & il est englouti avec huit cents hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eût pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, & qu'il croyoit ensevelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de S. Allouarn, son capitaine, tué dans l'action ainsi que son frere, périt corps & biens par l'ignorance du pilote côtier. Enfin, la fuite du général coûta six

(1) On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le roi, ne tombassent pas à sa charge.

vaisseaux

vaisseaux de ligne à son armée, (1) c'est-à-dire, plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fût appelée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche maréchal, sans doute, pour que le souvenir ne s'en perdît pas & qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité. Elle fut le tombeau de la marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été sous Louis XIV, affoiblie de près de la moitié en quatre ans par la perte de vingt-sept vaisseaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre. (2) Il étoit impossible que les constructions réparassent ce vuide en proportion. Elles se rallentissoient elles-mêmes par le manque des matériaux; ils ne pouvoient arriver que sur des bâtimens du commerce, & celui-ci, sans protection, tomboit à mesure. Les neutres n'osoient même apporter des marchandises nécessaires à cet objet, par les risques qu'ils couroient, plus considérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens; on se renferma dans ceux essentiels à l'approvisionnement & au soutien des colonies, dont le nombre diminuant aussi, les escadres devinrent moins nécessaires. Les Anglois restèrent absolument maîtres de la mer en Europe. Il fut désormais défendu aux vaisseaux de Toulon de franchir les barrières de la Méditerranée, & les débris de l'escadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de six mois. C'étoit pour la troisième fois que ce chef-d'escadre revenoit sur ses pas. Quant aux vaisseaux de la Vilaine, ils restèrent dans cette rivière bloqués, un s'y perdit, les autres pourrurent, & cette

(1) Le *Soleil-Royal*, de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans; l'*Intrépide*, de 80, pris; le *Héros*, de 74, brûlé; le *Thésée*, de 74, englouti; le *Superbe*, de 74, englouti; & le *Juste*, de 70, échoué & perdu.

(2) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Espérance*, l'*Arc-en-ciel*, le *Raisonnable*, le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les six du combat de Lagos, les six de la bataille de *M. de Conflans*, l'*Opiniâtre* & le *Greenwich*.

division coûtant énormément pour ses équipages & son entretien ; il fallut la désarmer jusqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la marine royale , qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette rivière , décidèrent dans plusieurs conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus , qui se chargerent du salut de ces vaisseaux.

Au reste , si les Anglois régnoient sur l'Océan par la supériorité de leurs forces , ils se montroient dignes de cet empire par la maniere dont ils maîtrisoient les flots. La dureté de la saison , l'inconstance & les bourasques de cet élément ne les empêcherent pas d'insulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'isle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la division qui s'y étoit réfugiée , [29 nov.] mais les vaisseaux , au nombre de huit , étoient remontés en rivière. L'alarme n'en fut pas moins grande , & cette fois encore , s'ils avoient été plus entreprenans , ils auroient réussi dans leur tentative par la consternation où l'on étoit & le peu de possibilité de s'y opposer. Ils bombarderent le Croisic , & à la vue de cette ville & sous le canon des batteries essayèrent de repêcher la magnifique artillerie du *Soleil-Royal* , qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils descendirent successivement à la petite isle Dieu , à l'isle du Met , dont ils s'emparerent , à Belle-Isle , où , repoussés d'abord , ils réussirent une seconde fois. Il falloit souffrir toutes ces humiliations faute de marine pour s'y opposer.

Une guerre malheureuse occasionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les sujets espèrent toujours être mieux en changeant de ministre , & le souverain est bien aise d'imputer aux expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres , il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni à mécontentement national , ni à celui du monarque : il

fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouse & méprisée. Nous avons vu comment madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs ; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur aussi marquée & aussi soutenue exigeoit une reconnaissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette éminence. Elle s'aperçut du contraire ; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le cardinal elle voulut , dans une dernière conversation , lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa dernière ressource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage , elle l'exhala en reproches sanglans , & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrâce il n'en assista pas moins au souper du roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un ministre fidèle , mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse , levoit par intervalles les yeux sur lui , puis les détournoit dès que ceux du cardinal rencontroient les siens : tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice ! Les courtisans , toujours épians les moindres indices , connoissoient trop bien le caractère du monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir , & en effet , le lendemain M. de Bernis fut exilé à son abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangères , il n'eut pas le tems de s'y distinguer , & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles , si funeste alors , mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard.

Le disgracié eut le tems , durant sa retraite , de faire des réflexions sur l'instabilité de la faveur , sur les perfidies de la cour. Il reconnoît le vuide des grandeurs & la fin presque toujours sinistre des hommes d'une sphère inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il se retourna du côté de l'église , dont les dignités sont plus

solides ; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux fonctions de son saint ministère, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se fût replongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la cour & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, refusant un poste plus brillant dont il a craint de décheoir une seconde fois.

[1 novembre 1758.] Le cardinal de Bernis fut remplacé au conseil & dans son département par le comte de Stainville, créé en même tems duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carrière des armes ; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un serviteur zélé à celle de France, & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jetoit ainsi les fondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si, dérogeant à sa franchise, à la magnanimité de son ame, il ne se fût permis une noirceur, qu'il espéra sans doute d'ensevelir dans les ténèbres où elle se tramoit. Une femme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au roi ; leur liaison se resserroit & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du monarque & aux rendez-vous. Un courtisan moins fin que le duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but. Il n'auroit pas manqué de fomenter la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à

supplanter la favorite en titre par celle-ci , qui sembloit avoir des moyens de triompher plus présens & plus irrésistibles. Il calcula différemment ; il fut au plus sûr & préféra de sacrifier sa parente , dont le règne pouvoit n'être pas durable , à madame de Pompadour , dont la consistance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confiance de la première , qui le consultoit sur ses démarches. Un jour que l'amour de Louis ~~XX~~ parvenu à son comble , demandoit une entrevue de sa rivale par un billet pressant , le duc de Choiseul qui aidait cette dame à faire les réponses , semble vouloir réfléchir sur celle-ci ; il l'emporte , & muni de cette pièce il va chez la marquise : « Madame , lui dit-il , vous me regardez » comme un de vos ennemis ; vous me faites l'injustice » d'imaginer que je m'occupe avec eux de complots » secrets pour vous faire perdre les bonnes grâces du » roi : tenez , lisez & jugez-moi. » Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M. ; il lui raconte comment il le possède & lui fait envisager à quels risques il s'expose pour la servir. Mais il préfère le bien de l'état & le bonheur de son maître à sa propre grandeur , & il la juge plus nécessaire que personne à ces deux importants objets. Madame de Pompadour connoissoit trop bien Louis XV pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle seroit prévenue à tems. Instruite de cette intrigue , elle la dissipa promptement & fit retomber sur sa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confident de la favorite. Il étoit jeune , ardent , intrépide ; il répara les torts du cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la marquise de manière à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu , & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conseil un chef redoutable , qui , prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer , ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence & le contrarioit autant par jalousie que par diversité d'opinion & antipathie naturelle.

Le secrétaire d'état de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur lieutenant de police, ils le méprisoient ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant ; qui ne vouloit pas se laisser gouverner ; dont il n'y avoit ni graces , ni grades à espérer. Enfin le duc de Choiseul cherchant déjà à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer , n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du college des secrétaires d'état , dont les autres rougissoient & dont il dévorait déjà la dépouille. Le coup étoit porté : on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner , lorsqu'un incident ménagé pour accélérer sa chute l'arrêta. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux emprisonnés dans la Vilaine , monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la part des officiers indiscrets , qui vouloient entretenir avec le même éclat cette escadre fugitive , qu'une escadre armée & prête à voguer pour le salut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur , à laquelle ce ministre étoit fort sujet , il ne ménagea pas ses termes & leur répondit durement. Ceux-ci , dont les humiliations n'avoient point abattu l'orgueil , se réunirent en corps , & répondirent par une lettre insolente , où , croyant se justifier à force de bravades , ils osoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conseil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux , & tenant aux plus illustres maisons de la cour , ce fut une rumeur , une fermentation dont on sentit le danger. Les autres secrétaires d'état ne voulant pas que leur dignité fût ainsi compromise en la personne d'un de leurs confreres , se réunirent en sa faveur & demandèrent à le conserver. Il n'y eut pas de conseil de guerre , mais tous ces capitaines furent démontés ; on désarma les vaisseaux ; M. Villers de la Brosse , le plus ancien ,

l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de se rendre au château de Saumur.

D'ailleurs , ayant été accordé au conseil de réduire la marine aux armemens de pure nécessité , & de la tenir du reste dans la plus entière inaction , il n'étoit plus besoin à ce département que d'un homme sévère , exact , tracassier , économe , qui consommât peu de fonds , réformât beaucoup , & sur-tout rétablir l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer ; il se trouva placé ainsi à merveille & n'excita la jalousie de personne. Le duc de Choiseul conçut parfaitement que la marine ne lui convenoit pas en ce moment.

C'étoit principalement sur le contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans son sein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes , on soupироit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette : une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né , disoit-on , avec un esprit observateur , il avoit été accoutumé au travail dès sa plus tendre jeunesse ; il avoit passé presque par tous les emplois ; il avoit voyagé ; il avoit écrit sur la morale , la philosophie , les finances , l'administration ; il étoit conseiller au parlement de Metz , maître des requêtes ; il tenoit à différens corps ; il avoit beaucoup de consistance & de crédit ; il appartenoit au premier prince du sang : chancelier de M. le duc d'Orléans , il étoit en même tems commissaire de la compagnie des Indes , & les talens qu'il développoit dans les deux places , analogues à celle où l'on l'élevoit , en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention , de l'équité , de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres , d'arrêter les déprédations , d'empêcher que les revenus du roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles*, auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'état & grévoit seulement des publicains engraisés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme. (1)

La déclaration porta suspension de plusieurs privilèges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin, celle tendant à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au conseil d'état quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le maréchal de Belle-Isle qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit, en sorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire

(1) A M. de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les fermiers-généraux.

perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

[22 septembre.] Un lit de justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux édit de subvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'alarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les cours réclamèrent & contre la forme & contre le fond; enforte que l'édit commença par rester sans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas possible de se procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des besoins. Aucun financier ne vouloit se charger d'assignations anticipées sur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la ressource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caisses [21 octobre], d'en enlever tout l'argent & de suspendre pendant un an le paiement des billets des fermes, des rescptions & le remboursement des capitaux qui devoient être faits par le trésor-royal & la caisse des amortissemens. [24 octobre.] En même tems il exhorta les sujets du roi à porter leur vaisselle à la monnoie, pour être convertie en especes applicables aux besoins de l'état, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la sienne. C'étoit joindre à l'atrocité du despotisme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantissoit la confiance, en énervant ses soutiens. Eh! dans quel tems? lorsque par le second il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconséquence de ses principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à se tirer d'un embarras momentané en se replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut assimilié à ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent

la chose moins au grave & plaisanterent. On fit des portraits à la *Silhouette*, des culottes à la *Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés sur l'ombre & le manque de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la tête des finances un personnage aussi décrié: il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il soutint sa disgrâce. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes vertus on comptoit la modestie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de besoin. Il afficha une arrogance & un faste déjà incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loua un hôtel considérable dans le quartier le plus brillant; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuse pour les autres; il sembloit s'élever seul sur les ruines de la foule de ses concitoyens; il mangeoit dans l'or, & les plus grands seigneurs n'avoient que de la faïence ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du monarque, chacun porta son argenterie à la monnoie; les corps religieux n'osèrent s'y refuser. Messieurs de Notre - Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le roi leur répondit: *tout, excepté les vases sacrés*. Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des listes de ces citoyens zélés, qu'elles seroient inférées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Versailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine est infailible en France. Il n'est pas jusqu'aux courtisannes qui desirerent de figurer sur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens sages qui ne s'en piquèrent point, & ils se contenterent de faire disparaître leur vaisselle de la table. D'autres n'en portèrent qu'une portion. Ce recèlement, joint aux frais,

aux infidélités , aux déchets , aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoses , réduisit la ressource d'une douzaine de millions en totalité à peu de chose. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagements , en procurant pour l'instant des fonds abondans , mais qui furent dévorés promptement , eurent des suites affreuses.

Depuis Samuel Bernard , la cour avoit toujours eu un banquier , c'est-à-dire un homme qui , par son crédit national & étranger , lui procuroit des secours prompts en argent , sur lesquels il bénéficioit. Un état bien rangé , sans doute , n'auroit pas besoin de pareils supports , les réserveroit du moins pour des crises rares & extrêmes. En France , c'est devenu un moyen de plus de fournir aux dépradations des ministres , à la voracité des favoris , aux prodigalités des femmes & du maître , enfin une cause plus immédiate de ruine & de destruction. Mais ce mal , qu'il auroit fallu réformer en tems de paix , vu le désordre des finances , étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel , le successeur de Samuel Bernard , après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans , avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien , il n'étoit point odieux aux honnêtes gens , comme ses semblables ; il en étoit aimé , à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus , des services pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs , né dans l'obscurité , il ne rougissoit point de son extraction. Il étoit modeste ; éprouvé par l'adversité , compagnon de disgrâce des le Blanc , des Belle-Isle , des Sechelles , son mérite personnel lui avoit acquis une considération fondée. Plusieurs fois le roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des finances ; mais s'il ne voulut pas être contrôleur-général , il en faisoit , & l'on conserve encore dans sa famille des lettres de Louis XV , où S. M. le consulte sur le choix de ses ministres en ce genre.

Sa place , dans les malheurs du royaume , s'étoit sous-

divisée entre plusieurs financiers. M. de la Borde, qu'on avoit vu naguere porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le paiement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de madame de Pompadour, & conjointement avec MM. d'Harvelay garde du trésor-royal, Michel trésorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Goossens banquier, avoit contracté une soumission avec le roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine, cinq cents mille liv. dans le même espace de tems pour celui des fortifications & du génie, & une espee de pot de vin d'avance de deux millions au trésor-royal. Pour remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances; mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagements; il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surseance. Cet acte de justice envers ces messieurs, prescrit par la nécessité, fut une source d'injustices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & se sous-divisant à l'infini. Il en survint un bouleversement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que causa le coup de désespoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à se lasser eux-mêmes. A l'entrée de l'hiver le prince Louis de Brunswick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux ministres de France, de Vienne, de Russie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des rois d'Angleterre & de Prusse, de leur dire que, touchés des calamités d'une guerre allumée depuis plusieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particulièrement

au tendre intérêt qu'ils portent à leurs sujets respectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un si cruel fléau ; que dans cette vue , & à dessein de manifester la pureté de leurs intentions , ils déclaroient être prêts à envoyer des plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable , pour y traiter conjointement d'une paix solide & générale. M. Pitt avoit réitéré à Londres la même déclaration aux ministres étrangers. Mais S. M. Brit. jugeant par les opérations extravagantes du contrôleur-général le royaume dans la dernière détresse , se refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas poussées plus loin. Peut-être aussi n'étoit-ce de sa part qu'une espèce de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe durant la dernière guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui , & se crut quitte par sa déclaration , vraisemblablement moins sincère que n'avoit été celle du monarque François. En effet , son ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la seule entre les souverains , celui qui est dans le cas de l'imposer , doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eût suivi cette maxime , elle ne se trouvoit pas dans la crise où elle se trouve aujourd'hui. (1) Puisse la France ne pas commettre la même faute à son tour !

L'année 1760 s'ouvrit donc par des nouveaux combats & par de nouvelles pertes , qui continuèrent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot , qui entraîna la ruine totale de son escadre , fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au maréchal de Belle-Isle , & que ce ministre avoit adopté , ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué , l'autre devoit se réduire à une campagne très-pénible , très-coûteuse , sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du nord dans la saison la plus rigoureuse , éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la

(1) En 1779 , où l'on écrit ceci.

famine , Thurot surmontant ces obstacles , malgré les représentations du commandant des troupes , ne voulut pas revenir en France sans avoir fait quelque chose. Il jeta successivement l'alarme sur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Carrick-Fergus au nord de l'Irlande. [17 fév.] Elle réussit ; il s'empara de la ville , qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la désertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfast , ville commerçante , distante d'environ quatre lieues ; Thurot le proposoit , & si le général des troupes de terre eût secondé son activité , on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence entre les chefs , les pourparlers , les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-Fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se embarquer , & quelques heures après , l'escadre réduite à trois frégates , (1) rencontra [28 févr.] une escadre Angloise à peu près d'égale force (2) en apparence , mais tellement supérieure en canons & en hommes , (3) d'ailleurs toute fraîche. Après

(1) Le *Maréchal de Belle-Isle* , de 40 pieces de canon , que montoit le commandant , la *Blonde* , de 32 , & la *Terpsycore* , de 26. Cette escadre , dans le principe , étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon* , de 36 canons , l'*Amaranthe* , de 18 , & le *Faucon* , de 8.

(2) L'*Eole* , de 32 canons , la *Pallas* , de 36 , & la *Brillante* , de 36.

(3) « Ces frégates [dit M. de Bragelonne dans son *Journal* , où il n'est pas favorable à Thurot] étoient » incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux » armées que les nôtres ; car , quoique *Belle-Isle* eût 44 » canons , il n'étoit pas de force à cela , & les gros tems » que nous avons essuyés à la mer , nous ayoient obligés » d'en mettre une partie à fond de cale , entr'autres nos » pieces de 18 , & M. Thurot ne les fit pas remonter » pour le combat , en sorte que nous n'en avions pas plus » de 32 ou de 34 ; il en étoit de même de nos autres frégates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient tous

un combat assez opiniâtre où périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carrière eût été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pere étoit capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misère, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Prisonnier en Angleterre, en même tems que le maréchal de Belle-Isle, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir : il se faisa d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eût été résolu à Versailles de tenter une descente, M. de Belle-Isle jeta les yeux sur Thurot, qui, ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local ; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit retiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier ; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des ministres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, au-

» bons matelots à leurs bords, & nous n'en ayons point,
 » ou presque point. »

roit-il mieux réussi en ce qui le concernoit , s'il y eût eu plus d'harmonie entre les officiers de terre & lui. Mais la mésintelligence fut extrême , & M. de Flobert , qui commandoit les troupes , le menaça de le faire arrêter & de le destituer. Thurot furieux vouloit le tuer , & avoit déjà le pistolet bandé contre lui , lorsqu'on fit entendre au brigadier qu'il passoit ses pouvoirs. Cette querelle s'apaisa , non sans un levain d'animosité qui fermentoit sans cesse , occasionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du service. Thurot , qui avoit plus de vivacité que de justesse dans les idées , avoit manqué de sens en cette occasion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition , où l'autorité mêlée pouvoit le faire échouer en l'empêchant de donner à sa témérité tout son effor. Cette témérité étoit fondée sur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus pressans , sur son mépris de la mort , qu'il préféreroit à une vie commune , & sur l'envie démesurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illustrer : ne perdant jamais de vue son but , opiniâtre dans la réussite de ses projets , il bravoit tous les obstacles. Malheureusement prodigue de sa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excusoit son défaut de prudence par une maxime singulière , détestable en général , mais que lui suggéroit le sentiment intime de son courage & de ses ressources. Il disoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais user de précautions ; qu'il doit toujours prendre conseil du moment seul , qu'autrement c'est afficher une méfiance honteuse de soi-même. On voit par-là que la modestie n'étoit pas sa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité , prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'est où il visoit , & il y feroit parvenu si la mort ne l'eût arrêté à la fleur de l'âge & au moment où sa carrière commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aisée , beaucoup de feu , une belle figure , le caractère aimable , insinuant auprès de ses supérieurs , facile avec ses égaux , mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de

Flobert qu'il ne le craignoit pas , & qu'il sauroit conserver aux dépens de sa vie le commandement que le roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ses inférieurs , moins par sensibilité que par ardeur pour la rigidité du service ; il déployoit toute sa compassion envers ceux des ennemis qu'il faisoit prisonniers , ce qui lui gagnoit leurs cœurs ; ensorte que ceux-ci lui étoient souvent plus affectionnés que ses propres gens , qui l'admiroient sans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans sa dernière action , où la plupart des canoniers de sa frégate quitterent leur poste & se cachèrent , sans qu'on pût les ramener. Sa présomption fut cause de tous les malheurs de la journée , si nous en croyons l'historien. Confiant dans la légèreté de Belle-Isle , Thuror se flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la course ; il négligea d'employer du moins le tems à se disposer au combat , quoique chacun l'en pressât ; il ne fit pas mettre de bastings ; il n'ordonna le signal de ralliement pour les deux autres frégates que lorsqu'il fallut faire celui de l'attaque ; ensorte qu'il se trouva seul contre trois , & que la *Blonde* & la *Terpsycore* n'arriverent que pour se faire prendre. La défection des siens rendant son artillerie inutile , il voulut tenter l'abordage ; il n'avoit ni grenades ni grappins préparés , & manqua son objet. Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense , exposé au feu continuel des Anglois , on le sollicita de se rendre , il voulut essuyer encore une bordée , c'est-à-dire , recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit , celui d'être tué sur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministère ni à la dérision de l'ennemi , & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurrence.

Malgré son désastre la cour regretta Thuror. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le salut & l'approvisionnement du reste de ses colonies : dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du roi , on imploroit le secours du commerce , & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M. , que M. de la Touche-Tréville , capitaine de

ses vaisseaux , s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris , auquel le roi donnoit de ses bâtimens à des conditions très-avantageuses , les négocians de Bordeaux refuserent de s'y intéresser , sous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la marine royale ; ils dirent qu'ils faisoient plus de cas des Canon , des Dolabaratz , des Cornic , que des de la Clue , des Duquesne , des Conflans.

Il étoit essentiel d'envoyer promptement des vivres , de l'argent , des troupes & des munitions au Canada. Le marquis de Vaudreuil , pour former des instances plus vives & plus efficaces , avoit chargé M. Mercier , commandant de l'artillerie , de se rendre en France & d'exposer sa situation , d'annoncer qu'il ne désespéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec si l'on secundoit son plan. Dans l'espoir qu'on en feroit frappé à la cour , il se conduisit pour la campagne suivante d'après cette supposition , & tout fut prêt au mois d'avril. Une armée de dix mille hommes se trouva combinée des diverses troupes rassemblées aux ordres du chevalier de Levy & se mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec sans que l'ennemi s'en doutât : elle touchoit presque à un détachement avancé de quinze cents hommes qu'on auroit surpris & mis en déroute , lorsqu'un accident impossible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défilent sur deux bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces ; chaque soir elles mettoient à terre. Un canonier en sautant de sa chaloupe tombe dans l'eau , il saisit un glaçon , & entraîné par cet appui il flotloit au gré du courant. Comme il rasoit la rive de la ville , une sentinelle l'aperçoit , crie au secours ; on vole au malheureux , on l'atteint , on le trouve sans mouvement ; son uniforme le fait reconnoître pour un soldat François. On le transporte chez le gouverneur , on cherche à le rappeler à la vie autant par curiosité que par humanité ; on le reconforte par des liqueurs spiritueuses ; il recouvre l'usage de la voix : il déclare qu'une

armée de dix mille François est aux portes de la capitale & il meurt. Le coup de main projeté échoua de cette maniere, & il fallut former un siege en regle. Le chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions jusqu'à l'arrivée des secours de France. [27 mai.] Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon sur le fleuve ; on ne doute pas que ce ne soit un pavillon François. C'étoit une escadre Angloise : à peine est-elle arrivée qu'elle détache un vaisseau de soixante pieces de canon & une grosse frégate pour s'emparer de la petite flotte Françoisse, mouillée auprès du cap & qui lui servoit de magasin. L'*Athalante*, de trente canons seulement, la protege & lui donne le tems de se sauver. Elle essuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien supérieur en forces. Elle se défendit jusqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau ; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reste obligé de se rendre prisonnier de guerre. On juge aisément que le capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du roi ; c'étoit un *bleu*, & il se nommoit le sieur *Vauquelin*.

Cet échec obligea de lever le siege, & les secours d'Europe, consistant en six navires seulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'ensuivit. [8 septembre.] La réduction entiere fut effectuée en quelques mois. Le bon esprit françois fit qu'on s'en consola bientôt ; on dit que c'étoit une charge de moins ; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit sur-tout la façon d'en penser de M. Berryer, mesurant les objets à son génie étroit. Il fut enchanté d'être débarrassé de celui-ci, qui ne lui causoit que de la sollicitude. Sous ce point de vue il supporta du même sang-froid la prise de Pondichéry.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit guere être autrement. Le retard des secours qu'on avoit résolu de faire passer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent qu'en 1757, une diminution consi-

dérable des troupes , des vaisseaux & de l'argent destinés à cette expédition , que des besoins plus pressans de l'état firent appliquer ailleurs ; le choix des chefs , dont il devoit résulter bientôt une mésintelligence personnelle , & ensuite une désunion générale entre les subalternes , tout cela faisoit présumer aux gens instruits qu'à moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en sortir expulsés honteusement.

M. de Sechelles qui , en qualité de contrôleur-général , avoit la compagnie des Indes dans son département , dès le commencement de la guerre avoit , au nom du roi , déterminé cette compagnie à continuer son commerce , en l'assurant de la plus forte protection de S. M. En conséquence le comte de Lally , initié dans cette administration comme syndic , désigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer , conféra de bonne heure avec ce ministre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes , six millions & trois vaisseaux du roi , auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois possédoient dans l'Inde , dont on s'étoit procuré des renseignemens exacts , n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme sa rivale , & loin de diminuer ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter , deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire , au moment du départ on retrancha sur la totalité deux bataillons , quatre millions & deux vaisseaux de roi , c'est-à-dire , les deux tiers. Le général , furieux , refusa de s'embarquer ; il reçut l'ordre de ne point reculer & promesse qu'on remplaceroit ce vuide l'année suivante ; ce qui n'étoit pas la même chose.

Quoi qu'il en soit , il partit avec M. d'Aché , [5 mars 1757] qui de son côté avoit débuté par une mauvaise manœuvre , dont s'en étoit suivi un retard de deux mois. Tous les momens sont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais , d'autres négligences.

gences durant la navigation, enforte que l'escadre ne mouilla que le 16 décembre à l'Isle-de-France, environ huit mois après son départ d'Europe, tandis que ce voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer que six au plus en escadre & avec les contrariétés qu'on peut supposer. Quoi qu'il en soit, nouveaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mousson favorable, (1) lorsqu'un conseil-général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Isle-de-France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit fournir de la subsistance aux équipages des vaisseaux & aux soldats de débarquement jusqu'à la saison plus convenable pour le départ. Il partit donc, [27 janv. 1758] mais relâcha bientôt à l'Isle-Bourbon; & après avoir battu la mer encore durant trois mois, [29 avril 1758] il eut connoissance de l'escadre Angloise envoyée d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de se réunir aux vaisseaux de l'amiral Pokock. [24 mars 1758.] On reconnut alors combien la célérité eût été nécessaire, puisque six semaines plus tôt on eût intercepté la communication, soutenu l'honneur du pavillon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi de disparaître & triomphé sur lui pour toute la guerre dans la presqu'isle de l'Inde. Au contraire, il en résulta deux combats qui tournerent au désavantage de la France. & obligèrent M. d'Aché de regagner honteusement l'Isle-de-France, de rester un an sans oser se remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troisième fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vite qu'il n'étoit venu & occasionner la perte de Pondichéry, le seul boulevard qui nous restât à la code de Coromandel.

Dans l'épisode de la guerre de 1756, où la marine joue un rôle si considérable, nous nous attachons sur-tout à ce qui la concerne. Nous avons observé que c'est la partie foible de tous nos historiens, même de Voltaire,

(1) On appelle dans l'Inde *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois du nord & six mois du sud.

qui raisonne très-peu pertinemment sur cet objet. Il exige si essentiellement la connoissance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle est consacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverses actions maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les consultent qu'une source d'erreurs & de balourdises historiques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des instructions prises de gens du métier. C'est dans cet esprit qu'outre les relations de différentes espèces que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de sa conduite dans l'Inde, nous avons consulté une foule d'acteurs & de témoins de ces scènes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuses descriptions de ces récits, plus ennuyeux encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au résultat & aux circonstances essentielles. Il paroît constant que M. d'Aché étoit supérieur à l'ennemi. (1) Déjà même il avoit obligé deux frégates Angloises de se brûler & commencé à répandre la terreur, lorsqu'il commit plusieurs fautes qui lui firent perdre ses avantages & lui donnerent de l'infériorité: par une pique mal

(1) *Comparaison des deux escadres.*

E S C A D R E F R A N Ç O I S E .

VAISSEaux.	Can.	Capitaines.	MM.
<i>Le Zodiaque</i> . . .	74	D'Aché, chef d'escadre.	
<i>Le Comte de Prov.</i> . .	74	De la Chaise.	
<i>Le Bien-aimé</i> . . .	58	Bouvet.	
<i>Le Vengeur</i> . . .	54	Palliere.	
<i>Le Condé.</i> . . .	50	Rosbau.	
<i>Le Duc d'Orléans.</i> . .	50	Surville cadet.	
<i>Le Saint-Louis</i> . . .	50	Joannis.	
<i>Le Moras</i> . . .	50	Bec-de-lievre.	
<i>Le Duc de Bourg.</i> . .	50	D'Après de Menneville.	

F R É G A T E S .

<i>La Diligence</i> . . .	50	Marion.
<i>La Sylphide.</i> . . .		Marin.

entendue contre le comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dus à ce général, au lieu de l'escorter à Pondichéry avec toute son escadre & de se conserver ainsi ensemble, il en détacha un vaisseau de ligne de 74 canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pokock, il s'en trouve surpris & sous le vent. [29 avril 1758.] Il étoit encore à forces égales; il se bat bien, il est même blessé: mais la défection du *Duc de Bourgogne* est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Menneville, capitaine de vaisseau de la compagnie, homme instruit, de l'académie des sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au ministre, (1) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il sortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit. Quoi qu'il en soit, ayant fait arriver ses vaisseaux, ce qui, en terme de marine, veut dire fuir lorsqu'on est sous le vent, le général François ne profita point du succès

E S C A D R E A N G L O I S E.

VAISSEAUX.	Can.	Capitaines.	MM.
L'Yarmouth . .	70	{	Pokock, amiral.
			Harison, capitaine.
L'Elisabeth . .	70	{	Stewens, amiral.
			Kemperfelt, capitaine.
Le Cumberland . .	66		Brereton.
Le Weymouth . .	60		Michel Vincent.
Le Tyger . . .	60		Thomas Latham.
Le Newcastle . .	54		George Legge.
Le Salisbury . .	50		J. H. Somerset.

FRÉGATES.

Le Queenborough.	36
Le Protecteur . .	14

(1) Datée de l'Isle-de-France, le 30 octobre 1758.
Voyez cette piece insérée sous le N°. XII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

prétendu dont il se vante ; il donna même droit à l'amiral Anglois de se glorifier puisqu'il fit manquer à M. d'Aché l'objet de la station actuelle. Il étoit de se tenir à la hauteur de Goudelour & du fort Saint-David , qu'assiégeoit en ce moment le comte de Lally & dont il étoit essentiel de ne laisser approcher aucun bâtiment , soit pour y jeter du secours , soit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois , il est vrai , ne remplirent pas non plus leur projet , mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reste , repassant sous le vent à la vue de l'escadre Françoisse , ils furent se réparer à Madras , & se remirent à la mer dix jours après.

Cependant M. d'Aché étoit embossé à Pondichéry. Affoibli d'un vaisseau (1) qui s'étoit perdu après le combat , il avoit résisté à toutes les sollicitations de sortir sous prétexte d'impuissance. Il se contentoit de faire des vœux pour la réussite du comte de Lally , au fort Saint-David , en lui marquant , *tout ce que je trouve de terrible est que nous ne puissions nous aider réciproquement.* (2) Celui-ci est obligé de se rendre à Pondichéry en personne & de forcer le chef d'escadre à lever l'ancre , en commandant les grenadiers , & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refusoit de venir se montrer dans le fort Saint-David , pour ôter aux assiégés l'espoir de recevoir du secours. Ce procédé violent nous est attesté par M. de Leyrit , gouverneur de la place pour la compagnie. (3) Nous ignorons si M. de Lally avoit le droit d'en user ainsi ; il fut du moins employé très-à-propos , car à peine M. d'Aché eût-il paru , que le fort capitula.

[2 juin 1758.] Après avoir pris ce boulevard de la puissance Angloise à la côte , il auroit été instant de pro-

(1) Le Bien-aimé.

(2) Ce sont les propres termes d'une lettre du comte d'Aché au comte de Lally , datée de Pondichéry le 18 mai 1758.

(3) Voyez les lettres que les sieurs Duval de Leyrit & de Lally se sont écrites dans l'Inde avec un commentaire au premier.

ster d'un premier succès qui faisoit respecter le nom François dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du roi, inspiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en est presque toujours suivie, & de se porter à Madrafs, le second point, qu'il étoit recommandé aux généraux de terre & de mer dans leurs instructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du comte de Lally, qui fit l'impossible pour y déterminer le comte d'Aché, sans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageusement. La jalousie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordassent. Le chef-d'escadre se souvenoit de la violence dont l'avoir menacé le premier : il prétexta la nécessité d'aller d'abord au-devant des secours qu'il attendoit de l'Isle-de-France, d'intercepter, s'il étoit possible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madrafs & à Pondichéry. L'alarme se répandit bientôt dans ce comptoir, & le conseil lui dépêcha une embarcation pour le sommer de revenir, non plus à dessein d'attaquer les Anglois qui s'étoient rassurés, mais de préserver la ville de leurs insultes. On lui propose de nouveau de marcher contre l'escadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois : il s'obstine à résister, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du roi. Enfin, Pokock menace de l'attaquer à l'ancre ; il est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce désavantage. Second combat, [3 août 1758] où son adversaire lui enleve encore le vent & il éprouve toutes sortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaisseau de la compagnie ; d'autres ne peuvent se servir de leur première batterie & sont obligés d'arriver ; le *Zodiaque* perd trois fois son gouvernail, & M. d'Aché craint de sauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il est blessé, & tout en disant d'un côté, qu'il a bien chauffé l'ennemi ; que (1)

(1) Termes de ses différentes lettres, ou de M. de Monteil, maître de l'escadre.

L'ennemi n'en avoit plus voulu ; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon ; il convient de l'autre que son escadre n'est plus en état de ne rien faire ; (1) il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi & de courir à trente lieues sous le vent pour regagner Pondichéry. Il ne s'y croit pas encore en sûreté ; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement si les Anglois viennent l'y brûler , & malgré les secours qu'on lui offre , malgré les instances du comte de Lally & du conseil pour l'engager à rester , au moins aussi long-tems que l'ennemi , il part six semaines avant la saison & contre mousson , abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits nous laissons prononcer définitivement le lecteur ; mais , quoiqu'un général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage , à un jeu où le savoir & le hasard sont mêlés , lorsqu'un homme perd toujours on est bien tenté de le condamner , de le croire un joueur mal habile , & d'une moindre capacité que son adversaire.

Le singulier , c'est que le comte d'Aché partoît , pour motiver sa retraite du même principe qu'on lui opposoit afin de l'en détourner. Il disoit que son escadre devoit être le salut des établissemens François dans l'Inde , & on lui représentoit que sous prétexte de leur être utile l'année suivante , il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable , qui tenoit la mer depuis trois ans , malgré les vents & les saisons , & qui pouvoit profiter de son absence & tenter un coup décisif , qui rendroit le retour de son escadre superflu l'année suivante. Le singulier , c'est qu'il quittoit Pondichéry malgré le conseil pour se rendre à l'Isle-de-France , où le conseil trembloit de le revoir , & lui annonça à son arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à sa subsistance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaisseaux se pourvoir de vivres au cap de Bonne-

(1) Voyez sa lettre du 21 août 1758 au comte de Lally.

Espérance. Cette expédition retarda , sans contredit , son retour à la côte ; mais cependant ces approvisionnements furent faits d'assez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très-long-tems avant le mois de septembre & après plus d'un an d'absence. Cette fois il avoit une supériorité qu'il avoue lui-même : trois vaisseaux de roi (1) & plusieurs de la compagnie l'avoient joint sous les ordres de M. de l'Eguille , autre officier - général , son cadet. Il auroit bien désiré que cet excellent marin , qui étoit déplacé en second , l'eût relevé d'une mission lui déplaisant beaucoup , & il eût été à souhaiter que la cour l'eût ordonné. M. de l'Eguille étoit actif , entreprenant , infatigable à la mer , d'un service accommodant , & loin de faire naître les obstacles comme son prédécesseur , les eût applanis. La mauvaise combinaison du ministère qui ne savoit pas destiner & faire valoir les talens , rendit ceux de ce second chef - d'escadre inutiles

Le 10 septembre 1759 , avant que le comte d'Aché eût pu parvenir à Pondichéry , les deux escadres se rencontrèrent , & malgré son infériorité l'amiral Pokock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaisseaux (2) contre onze , dont trois de soixante-quatorze canons , quatre de soixante-quatre , & quatre de cinquante-quatre , suivant le propre compte de M. d'Aché. Assurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche : mais le malheur s'en mêle encore : l'escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaisseau du roi. Quatre vaisseaux de la compagnie fuient & désertent ; l'ennemi a le vent ; le général est blessé , il est obligé de faire sa retraite : il mouille à Pondichéry

(1) Vaisseaux.	Can.	Capitaines, MM.
Le Minotaure.	74	de l'Eguille , chef-d'escadre.
L'Illustre.	64	de Ruis.
L'Actif.	64	de Beauchefne.

(2) L'amiral Anglois dans sa relation prétend qu'il n'en avoit que sept , le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems ,

& dès le lendemain , comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette conduite. Dans ses deux premiers combats , il avoit toujours affecté , malgré son désavantage évident , de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il soutint aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à rester , qu'il a été battu. On l'assure que l'ennemi l'a été davantage ; qu'il est en très-mauvais état ; qu'après tout il est essentiel de faire bonne contenance & d'en imposer aux Noirs ; qu'à ce dessein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de sa victoire. A l'instant une salve de cent pieces de canons confirme ce discours & charouille agréablement les oreilles du général. On y joint des représentations , des prières , des protestations ; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'escadre Angloise pour l'écraser , ou s'il ne veut rien risquer , au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux son amour-propre , en ajoutant que la défaite & la fuite de son escadre , le seul soutien des établissemens de la nation , seront constérées jusqu'à Dely ; qu'outre l'opprobre dont le nom François va être couvert , il en résultera une telle idée de sa foiblesse , que tous ses alliés l'abandonneront. Enfin , rien ne pouvant réussir , on lui signifie un protêt national , par lequel , en lui déclarant qu'après avoir épuisé tous les moyens capables de le retenir , le conseil & tous les habitans rassemblés le rendent responsable seul de la perte de la colonie , & lui font part des plaintes qu'ils adressent au roi & aux ministres contre lui pour en demander justice.

Tout étoit inconséquence , contradiction , absurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé , où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple , démentiroient trop bien ses accusateurs ; mais la valeur n'est pas la première qualité d'un général ;

Il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit de vertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichéry brusquement, sous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les opérations de son escadre; qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans; & dans le protêt national cité ci-dessus, pièce foudroyante, (1) on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en souhaitera; on se charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment. Bien plus: M. d'Aché se condamne lui-même; il veut justifier son évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sous le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de subsistances & d'équipages; ses vaisseaux n'étoient donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qu'il disoit n'être pas en état de soutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichéry, non-seulement sans reparoitre après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ses mémoires un tableau pathétique de

(1) Voyez les représentations faites à M. le comte d'Aché par MM. du conseil-supérieur de Pondichéry au nom de la nation assemblée en corps le 17 septembre 1759, & la protestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichéry, signifiée à M. d'Aché le 17 septembre 1759. Ces deux pièces sont insérées & répétées tout au long dans différens mémoires produits au fameux procès du comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

Pouragan du mois de janvier 1760 , qui jeta trente-deux bâtimens à la côte , qui déploya ses fureurs pendant deux jours consécutifs , & réduisit l'Isle-de-France à l'extrémité la plus triste. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction , les craintes du ministère de France pour cette colonie , les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois , qui la menaçoient. Du mois de janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens ; il étoit aisé de juger que les craintes de Versailles étoient dénuées de fondement & de vraisemblance ; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichéry , & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente , comme le plus sûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des isles Françoises ; qu'en un mot , craignant des deux côtés , il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs , ce qui devoit déterminer sans réplique la résolution de se rendre à la côte , c'est la famine , le plus cruel des fléaux dont l'Isle-de-France étoit menacée , l'ennemi inévitable , invincible , contre lequel les précautions , les combinaisons , la bravoure ne peuvent rien , & qui devenoit le renfort le plus puissant des Anglois , s'ils investissoient l'isle. Le gouverneur , M. Desforges Boucher , fait valoir tous ces motifs puissans pour se débarrasser de l'escadre , & M. d'Aché , après avoir vu toute la nation protester à Pondichéry contre lui , parce qu'il l'abandonnoit , voit , sans en être ému , le conseil de l'Isle-de-France protester contre lui , de ce que , par le séjour trop long qu'il faisoit à cette isle , il en causoit la ruine. Il voit ses propres officiers (1) se joindre à la colonie ; il voit le trouble , le désordre , les dissensions , l'effroi qu'il y cause ; il persiste à rester où l'on desire qu'il ne soit pas , parce que , loin d'y être utile , il en augmente les malheurs ; & il ne veut pas aller où l'on desireroit qu'il

(1) Entr'autres M. de Ruis , capitaine de *l'Illustre*.

restât , parce que son escadre en faisoit la sûreté. Il dit par - tout que cette escadre est l'espoir de l'Inde , la ressource à employer pour sa conservation ; que sa perte entraîneroit celle de l'Inde ; que tout son salut réside en elle , & Pondichéry est pris en un moment où cette escadre est la plus florissante , & reste dans une sécurité parfaite à mille cinq cents lieues !

Dans le vrai , M. d'Aché fut donc la cause essentielle de la prise de Pondichéry , ou , si l'on veut , le ministre imbécille qui , adoptant légèrement les insinuations que lui faisoit peut - être suggérer adroitement la cour de Londres , lui inspira de fausses alarmes pour l'Isle-de-France ; alarmes dont le chef des opérations maritimes se prévalut volontiers , en ce qu'elles favorisoient son indolence & son éloignement du comte de Lally , qui s'étoit , au rapport de ses accusateurs , rendu redoutable à tout le monde , excepté aux Anglois. Il est tems de faire connoître ce personnage , qui , pendant quelque tems , a tenu les yeux de l'Europe fixés sur lui. C'étoit un homme dur , atrabilaire , tourmenté à l'excès de la frénésie de la domination qu'il exerçoit avec un despotisme intolérable. La compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde , autant pour la défendre contre ses ennemis domestiques , que contre ses ennemis du dehors. Les premiers étoient ses plus chers serviteurs , qui , enrichis de ses dépouilles , n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détresse où ils l'avoient réduite , desiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois , afin de couvrir leurs désordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre à remédier au mal. Rempli de préventions , il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raison , & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts se joignoit un vice bas & infâme , une avarice fardée , qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs , mais pour tourner à son profit les restitutions qu'il en exigeoit. Il semble se réserver le privilège exclusif d'achever seul la ruine de la compagnie. Plein d'esprit

dans ses écrits, ses actions étoient souvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichéry & déjà brouillé avec son collègue pour les entreprises maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le conseil, le militaire, la bourgeoisie. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient & qu'il tourmoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienfaisances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le comte de Lally qui n'étoit pas un général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à sept cents hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bateau pour sa défense, soutint un blocus & un investissement de neuf mois, [15 janv. 1761] & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déjà exténuée de misère & de fatigue.

Une circonstance singulière rendit la capitulation de Pondichéry, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions données au comte de Lally & d'Aché par la compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établissemens Anglois dont ils s'empareroient. Le gouverneur de Madras, qui s'étoit transporté à l'armée Angloise pour diriger les articles, fit valoir ces dispositions des François & exigea la même rigueur. On fit embarquer pour l'Europe, non-seulement les troupes de la garnison, non-seulement les chefs civils & le conseil, mais encore tous les subalternes attachés à la compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit passer la charrue sur cette ville

superbe , n'offrant désormais qu'un monceau de ruïnes.

Les dissensions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théâtre , & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti suivant ses intérêts , ses affections ou ses préjugés , & il en résulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Il fut , ainsi que celui des Canadiens , le seul fruit que la France recueillit du sang & des trésors qu'elle avoit prodigués pour la conservation de ces immenses possessions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime , où l'équilibre étoit tellement rompu , que chaque conquête de l'Angleterre sur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles , sans lui laisser aucun espoir de compensation. La prise de l'Isle-Royale , clef du fleuve Saint-Laurent , avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique septentrionale , qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichéry , tombé faute d'escadre , mettoit en leur pouvoir toute la presqu'isle. Ils devenoient maîtres , non-seulement de la côte de Coromandel , mais de celle de Malabar , où Mahé avoit capitulé. [10 févr.] Il ne restoit plus que les isles de France & de Bourbon , que la famine auroit réduites avec le tems sans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique , & ces deux isles voisines de la Martinique servirent ensuite à la resserrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquise quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche* , non à raison de ses exploits , mais de sa superbe taille & de sa belle figure. Assurément si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir défendu le terrain pied-à-pied , que dire du gouvernement de la Martinique , réduite en entier en moins de six

semaines ! (1) Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni : il échappa , comme tant d'autres , à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans , préférant en esser de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise , à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Domingue , Cayenne , Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort , & la France étoit menacée , si la position des choses ne changeoit , de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes.

L'audace des ennemis étoit telle , qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-Isle , ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils y réussirent dans cette guerre , où la foiblesse & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de mars ils avoient préparé un armement considérable à cet esser. [8 avril.] Ayant été repoussés à une première descente , ils s'y prirent mieux une seconde fois , & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoit dans la forteresse , ils subjuguèrent toute l'isle en moins de deux mois. [7 juin.] Lors de la capitulation , le major-général Hodgson & le commodore Keppel , en la signant , ne manquerent pas de rendre justice à la valeur de la garnison ; ils dirent : *Accordé , en faveur de la belle défense faite par la citadelle sous les ordres du chevalier de Sainte - Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes , que le chevalier de Sainte-Croix , dès qu'il s'y montra , fut applaudi , entouré , suivi comme un personnage rare. Il survécut peu à sa gloire , & ayant été chargé de la défense de Saint-Domingue , il mourut dans cette colonie. Mais si la résistance de Belle-Isle fit honneur à son généreux défenseur , il n'en étoit pas moins

(1) La descente fut effectuée le 7 janvier 1762 , & la reddition totale le 14 février.

honteux pour la France de voir enlever ainsi à ses yeux un de ses boulevards sans lui porter le moindre secours ; de voir les Anglois la dominer jusques chez elle ; pouvoir infester plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baye de Biscaye , gêner ses armemens , son cabotage & son commerce , acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des descentes & un lieu commode pour s'y retirer , en cas d'échec ou de contrariété des élémens.



PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

N^o. I. [Page 18.] *Journal des états de Bretagne, tenus
en 1752.*

LES trois ordres qui composent les états de Bretagne, ont demandé unanimement aux commissaires du roi la suppression de l'imposition du vingtième, comme étant intolérable & dans le fond & dans la forme. M. le duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ses instructions qui concerne le vingtième, & qui lui défend d'écouter toutes représentations à ce sujet. Cette réponse a excité la plus grande fermentation dans les états, & a donné lieu à une seconde députation pour remontrer aux commissaires que les états, dépouillés du droit naturel de faire des représentations sur un objet aussi important que le vingtième, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'évêque de Rennes & M. de Lannion, président de la noblesse, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir sur la levée de cette imposition, pour motiver leur résistance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'assemblée. M. le duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouterait jamais rien de vague & de général sur l'article du vingtième; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui représentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer sur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir se prêter à leurs instances, & en même tems la ferme résolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du roi

Les lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les états étant assemblés dimanche, les commissaires du roi leur avoient fait signifier un ordre par écrit de nommer aux commissions pour le travail, & que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que fit le tiers-état d'envoyer une députation pour prier MM. les commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des états sur le vingtième. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'évêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réitérées pour le même objet, M. l'évêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié; qu'il n'écouterait point les griefs sur le vingtième qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffrirait pas que l'autorité du roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçait de la part des états un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'évêque de Vannes aux états, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du vingtième continuerait ses séances & dresserait un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'évêque de Rennes, président, mais interrompue par plusieurs membres de la noblesse, & qui entraînèrent presque toute l'assemblée, qu'elle étoit irrégulière & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamèrent contre elle avec un grand bruit & empêchèrent qu'elle ne fût inscrite sur les registres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 octobre, que l'opposition de la noblesse a eu son effet; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les registres, & que la commission du vingtième n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des états a borné le sien à établir l'authenticité du règlement de 1667, qui justifie sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le duc de Chaulnes, qui a

toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les états de leur côté ont persisté opiniâtrément dans le dessein de ne rien faire ; ils ont été jusqu'à refuser d'accorder la gratification de 1500 liv. qu'il est d'usage de donner au capitaine des gardes de M. le duc de Chaulnes , qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibérations des états , ils n'ont pas voulu faire , selon la coutume , une députation d'humanité pour visiter les membres des états malades. M. le duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courrier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois , que les états ont fait une députation à M. le duc de Chaulnes , pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet de son don gratuit , n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses commissaires de n'entendre les représentations des états sur le vingtième , ni pour le fond ni pour la forme. On ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente , & que M. le duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter , puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit enfin éclore une délibération , dont la noblesse , un peu radoucie , fit elle-même la proposition , & qui fut sur-le-champ adoptée par les autres ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée ; d'y faire travailler dans le moment la commission du vingtième , & de l'envoyer à M. le duc de Penthièvre , à M. le garde-des-sceaux & à M. le comte de Saint-Florentin.

M. l'évêque de Rennes ayant prononcé aux états de Bretagne un discours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêter aux volontés du roi , un député de la noblesse qui parla après lui , dit que tout son corps admireroit l'éloquence de M. de Rennes , mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du clergé , qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le roi a enfin dépêché un courrier en Bretagne ,

qui porte une lettre de cachet pour séparer les états.

Par une lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernières assemblées des états avoient été plus tumultueuses que jamais; que M. l'évêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits; que la noblesse s'étoit opposée à toute espèce de délibération; que le 10 à neuf heures du matin, les états étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les commissaires du roi un ordre qui porte que le roi, informé de la résistance de la noblesse à obéir aux ordres de ses commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & des prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses commissaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du vingtième, pour y avoir tel égard qu'elle jugeroit juste, & raisonnable. Après quelques débats, l'avis des trois ordres fut unanime d'enregistrer les ordres du roi & d'y obéir. En conséquence les commissions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les états avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du vingtième avant de passer outre.

On a informé les états que l'évêché de Rennes, qui en 1749 n'étoit imposé pour le dixième qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751 à cent cinquante-cinq mille livres pour le vingtième; qu'il en étoit ainsi des autres. La commission est chargée de constater ces griefs.

Les lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'évêque de Vannes & de M. le marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & madame de Chaulnes & pour M. l'évêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiscretement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé affiché à sa

porte les mots suivans: *On donnera aujourd'hui la seconde représentation des fureurs de Gueraffin*, [c'est le nom de famille de M. l'évêque] *qui sera suivie des faux freres.*

On a mis aussi sur la porte du sénéchal de Rennes une caricature où il est représenté pendu.

Les lettres de Breragne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre chose, dans la séance du vendredi 13, que d'écouter & de suivre la proposition qui fut faite de faire demander au directeur du vingtième l'état-général par évêché de cette imposition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la commission voulant en prendre connoissance pour servir de base & de motif au mémoire des griefs. Le sieur Ferré, directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'intendant, à qui l'on s'est adressé, mais qui a refusé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le garde-des-sceaux. Les états s'adressèrent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les états se crussent en droit de demander compte au roi & à ceux qui le représentoient d'une imposition dont l'administration se faisoit en son nom; qu'au reste, il ne pouvoit s'empêcher de leur représenter qu'ils devoient s'occuper plus sérieusement à hâter le travail de leur mémoire, sans l'interrompre par des incidens qui ne pouvoient que retarder & peut-être disgracier la décision. Sur le rapport de cette réponse, l'assemblée suivante fut un peu vive. Cependant le clergé & le tiers-état convinrent de ne plus insister sur la demande des rôles de cette imposition. Quoique cet avis ne fût pas agréable à la noblesse, il passa; mais il n'y eut point de délibération à ce sujet.

Par les lettres de Rennes du 18, on mande que la commission du vingtième a enfin présenté son mémoire à l'assemblée des états. La lecture en a été faite dans deux séances consécutives & y a reçu les plus grands applaudissemens. Cependant y ayant quelques observations à faire de la part des trois ordres, on est convenu que chaque ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter

la confusion ils ont nommé des commissaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport , & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les états aux commissaires du roi , qu'il leur fût permis d'élire un second syndic ; ce que les commissaires refuserent , alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet , & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre , & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les états ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le duc de Penthièvre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20 , marquent que le 18 M l'évêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le duc de Penthièvre , à M. le garde-des-sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du vingtième. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthièvre : ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès ; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second syndic : sur quoi les trois ordres parurent vouloir sur-le-champ procéder à l'élection , sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa ; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la noblesse le mémoire avec les changemens que ses commissaires y avoient faits , dont le principal est dans les conclusions , qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du vingtième , au lieu que celles du mémoire sont , que les nouveaux rôles de 1753 soient exactement conformes aux déclarations vérifiées , & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du dixième de 1749 ; que les rôles de 1750 , 1751 & 1752 ne soient exigibles que sur le même pied , & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus ; que les déclarations ne puissent être rejetées , sous prétexte de défaut de formalités , & exprimées dans les rôles de supplément ; que les présentes demandes soient autorisées dans la présente assemblée par un arrêt du conseil. Le tiers agréa tous ces chan-

gemens & y ajouta la demande de l'exemption du vingtieme des terres en franc-fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maisons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maisons dans la campagne. Le mémoire, ainsi réformé, fut envoyé aux deux ordres; mais la noblesse n'en voulut point adopter les conclusions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le clergé n'eût adopté les siennes; ce qui ayant été refusé, on remit le travail au lendemain. Le tiers-état persistant dans son avis, la noblesse a toujours constamment refusé de donner le sien, dans la certitude que celui du clergé seroit conforme au tiers, & qu'ainsi le sien seroit sans effet. Les états, dans cette position, sont restés assemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le clergé, à dix heures du soir, envoya demander à la noblesse si elle persistoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de se retirer; ce qu'il fit, ainsi que le tiers, & la noblesse ne désempara pas. Mais M. le comte de Lannion, dont la santé n'étoit pas bonne, alla se coucher dans un lit de l'infirmerie des cordeliers.

On ajoute qu'il transpiroit le matin, que MM. les commissaires du roi devoient faire la demande de la capitation & des autres affaires du roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois ordres, après la pernoctation de jeudi, se trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres; qu'ils y sont restés, & depuis y sont encore, dans la même situation des choses, sans que les demandes que MM. les commissaires du roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théâtre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes sont celles des fouages, des droits sur les louages, des droits rétablis & deux sols pour livres du dixieme, & la lecture de l'arrêt du conseil de 1738, qui défend d'accorder aucune pension ou gratification sans la permission ou l'autorisation du roi. Sur ce dernier point seulement les états ordonnerent la lecture de l'arrêt, mais la noblesse refusa de délibérer

sur les autres. Même par un *tardé à délibérer*, M. le président du tiers ayant pris les voix de son ordre & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étouffèrent sa voix, & l'avis de son ordre fut de tout accorder. Celui de l'église étoit le même, mais la règle de ne le déclarer qu'après celui de la noblesse l'empêcha de le prononcer.

Les choses en cet état, M. l'évêque de Rennes, après avoir fait à la noblesse de nouvelles, mais inutiles représentations sur l'irrégularité & le danger de leur obstination, en prit occasion de leur proposer de ne pas prolonger les séances de l'assemblée au-delà de quatre heures & d'en faire même un règlement pour toujours. La proposition en fut acceptée pour la journée seulement, & hier elle fut renouvelée & fixée à deux heures après midi.

Il transpiroit que M. le duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des états & demander les ordres du roi.

Les lettres de Bretagne du 25 octobre mandent, que le dimanche les états demeurèrent aux chambres sans rien faire du tout, & se séparèrent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de se retirer aux chambres, on rédigea & signa ce qui devoit être porté sur le registre depuis jeudi. Ensuite, que M. le comte de Lannion témoigna à son ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur situation, il se croyoit obligé, dans une circonstance aussi critique, de constater dans la plus exacte vérité le vœu de son ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix assez exactement, & qu'il proposa le scrutin; que sa proposition fut d'abord rejetée; mais que la complaisance qu'il eut de n'y pas insister en ramena un assez grand nombre à y consentir, & que le nombre s'en accrût assez pour que ce fût l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au scrutin pour savoir si l'on persisteroit ou non dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de cent soixante-sept voix.

contre seize ; que cela fait , les états se leverent à deux heures , les chambres toujours tenantes , & qu'hier ce fut le même refrain ; que tous les pour-parlers , les négociations , les propositions de conciliation respectives entre les ordres , ont été inutiles ; qu'on attendoit ce jour-là [25] le retour du courier de M. le duc de Chaulnes , qui seul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le duc de Chaulnes est arrivé hier matin à dix heures ; à onze , M. le procureur-général est venu aux chambres , & là il leur a notifié les ordres du roi portés dans la lettre de S. M. à M. le duc de Chaulnes , dont la teneur s'ensuit.

« M O N C O U S I N ,

» Je vous ai , par une lettre du 7 du présent mois ,
 » autorisé , ainsi que mes autres commissaires , à recevoir les représentations des états & à écouter leurs
 » griefs sur la manière dont les ordonnances rendues en
 » conséquence de leur demande pour l'imposition du
 » vingtième ont été exécutées , & je vous ai en même
 » tems marqué que je n'entendois pas que sous prétexte
 » de dresser le mémoire de ces prétendus griefs & d'en
 » attendre la réponse , les états différassent leur travail
 » ordinaire ; que je voulois , au contraire , qu'il fût
 » commencé & suivi conformément à ce qui s'est toujours
 » pratiqué. J'apprends néanmoins que M. le procureur-général desdits états leur ayant remis par
 » votre ordre quatre articles des instructions que je
 » vous ai données , afin qu'ils en délibérassent , l'ordre
 » de la noblesse l'a refusé sous prétexte d'une délibération
 » commencée à l'occasion du mémoire que lesdits
 » états ont fait dresser au sujet de l'imposition du vingtième. Et ce refus étant directement contraire à mes
 » intentions , que je vous ai expliquées par ma dite
 » lettre & que vous leur avez notifiées , je vous fais
 » celle-ci pour vous dire de leur ordonner expressément
 » de ma part , & sous peine de défobéissance , de déli-

» bérer sur-le-champ sur lesdits quatre articles desdites
 » instructions que vous leur ferez remettre ; vous com-
 » mandant , & même enjoignant d'y tenir la main ,
 » comme aussi de m'envoyer leurs représentations &
 » griefs tels que ci-dessus, aussi-tôt qu'ils vous les auront
 » remis , pour y être statué par moi , ainsi que je le
 » jugerai juste & convenable.
 » Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrième jour
 » d'octobre 1752. »

Signé , LOUIS.

Et plus bas , *Phélippeaux.*

La lecture ayant été faite de la lettre du roi & des ordres de MM. les commissaires d'y obéir sur-le-champ , sous peine de désobéissance , & de l'enregistrer , la noblesse s'est recrée en tumulte & avec chaleur sur l'accusation fautive qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer , & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet , soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit , ni même aucun ordre de la part des commissaires du roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue , & que , s'ils ne l'avoient pas fait , ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder , mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre , & que pour en faire une preuve , ils étoient prêts d'obéir sur-le-champ aux ordres du roi & d'accorder ces quatre articles , ce que les trois ordres ont fait unanimement. Mais la noblesse ayant à cœur de se justifier auprès du roi & de ne point laisser de traces sur leur registre d'un ordre aussi injurieux , & l'ordre de l'église s'étant rangé à son avis , il fut ordonné de faire une députation à MM. les commissaires du roi , pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du roi , & pour prier M. le duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enregistré , & d'envoyer au roi un courrier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser

S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendu à l'ordre de la noblesse. L'avis du tiers avoit été d'accorder les quatre articles , & de députer vers MM. les commissaires du roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de refuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les commissaires du roi reçurent la députation sur les six heures. M. le duc de Chaulnes y répondit en somme que la noblesse cherchoit à se faire illusion à elle-même par un épilogage de mots pour justifier sa conduite ; que les ordres & le mécontentement sur leur inaction & le dessein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires , malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de sa part ; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ses ordres ; que la plus sûre justification de leur conduite feroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires qu'ils y avoient apporté jusqu'ici de retardement , & qu'à l'égard de l'enregistrement de la lettre du roi , il consentoit avec plaisir à les en dispenser , partageant avec eux la peine d'en laisser aucun vestige dans leurs registres , & les assurant de l'empressement avec lequel il feroit les occasions que les états lui offriroient de faire valoir dans la suite leur zele & leur soumission , &c.

Mais ces réponses ayant été relevées par plusieurs membres de la députation , ce qui mit quelque chaleur dans les explications , il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux pour ne pas les leur annoncer d'avancé , de presser les affaires du roi & de n'y pas souffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'assemblée du succès de son audience , l'ordre de la noblesse n'en paroissant pas satisfait , on crut bien faire de finir la séance : il étoit alors près de sept heures.

La noblesse , peu satisfaite des réponses de M. le duc de Chaulnes à la députation de la veille , s'occupa très-vivement dans la séance du vendredi à suivre avec chaleur l'affaire de la justification & autres différens moyens d'y

parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre , qu'elle projeta de faire présenter à M. le duc de Chau'nes par une nouvelle députation , pour laquelle elle demanda l'adhésion des deux ordres de l'église & du tiers. Mais ce mémoire , qui fut lu dans l'assemblée , étant conçu en termes peu mesurés , l'ordre de l'église demanda les chambres pour en délibérer , & là , par la sagesse des présidens , il fut arrêté , par conciliation entre les trois ordres , de se contenter d'une députation verbale , à la tête de laquelle MM. les présidens furent priés & consentirent de se mettre ; elle fut chargée d'insister auprès de M. le duc de Chaulnes , pour le solliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite , & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier & informer les états de la réponse. M. l'évêque de Rennes portant la parole , s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre , & M. le duc de Chaulnes y répondit froidement , mais avec politesse & plus d'adresse encore , que les états ne desiroient pas plus que lui que la noblesse se justifiât auprès du roi , & qu'elle en prît elle-même le soin ; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire , qu'elle enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur-le-champ. Cette réponse , rapportée aux états , parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y feroit attendu , & ils s'en remirent sans peine à M. l'évêque de Rennes & à M. le comte de Lannion , qui ont été priés de faire le mémoire. Il étoit alors six heures , & la séance finit là.

Il est à remarquer qu'après la signature des délibérations de la veille , M. le président du tiers représenta que de la maniere dont elles avoient été couchées , il paroissoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des états de n'y laisser aucunes traces de l'accusation intentée contre l'ordre de la noblesse , & du mécontentement du roi ; mais sa représentation , toute juste qu'elle étoit , ne fut pas écoutée.

Hier matin , M. le comte de Lannion , qui avoit eu la

fièvre pendant la nuit, s'étant excusé de venir aux états, & M. l'évêque de Rennes ayant pris les voix dans l'ordre de la noblesse, comme c'est l'usage en ce cas-là, M. le comte de Lorge fut élu pour premier président. Alors M. le comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux états les demandes que MM. les commissaires du roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la capitation, du casernement & des milices, & un ordre à l'assemblée de se faire rendre compte sans délai des différentes commissions qu'elle avoit nommées sur les affaires ordinaires & entr'autres de celle des conditions des baux, dont leurs instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du vingtième; mais M. l'évêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les états étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu l'intention, quoique sa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le président du tiers proposa à l'ordre de la noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du vingtième sans exclusions, son ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejeté, M. l'évêque de Rennes répéta que l'ordre de l'église demandoit les chambres pour délibérer sur les demandes du roi, & il ajouta, en même tems sur l'affaire du vingtième, & il sortit avec son ordre. Cependant l'ordre du tiers étant demeuré sur le théâtre & parlementant avec celui de la noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passèrent dans ce choc de tempérament, proposés & rejetés. Enfin l'ordre du tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit; mais cédant aux sollicitations de la noblesse, il entra un moment après; mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi inutiles que les premiers. Ensorte qu'il sortit une seconde

fois

fois pour aller dans sa chambre , & M. Daillon , quelque tems après , étant revenu seul sur le théâtre pour reprendre la négociation , la noblesse parut se fixer à l'avis de terminer le mémoire du vingtième sans conclusions , avec cette différence que le tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

« Si le roi veut écouter sa justice , il nous accordera » la suppression du vingtième ; mais si les besoins de » l'état y font obstacle , sa bonté paternelle nous en » accordera l'abonnement , comme le seul & unique » moyen de concilier les intérêts de S. M. avec le soulagement de ses sujets. » Au lieu que la noblesse vouloit y ajouter les autres mots : *Et que nous la supplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre , qu'enfin huit heures arrivant , & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde , les trois ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée , & de se trouver à la fin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'ordre de l'église avoit souffert très - impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré , le tiers ne l'eût pas suivi. Le tiers prétendoit justifier sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres , il falloit que les ordres fussent convenus de l'objet de la délibération. L'ordre de l'église soutenoit que la proposition des demandes du roi ayant été faite , l'objet de la délibération avoit été déterminé ; qu'ainsi il étoit en règle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvelât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi , les trois ordres se retirèrent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du vingtième , & sur les quatre papiers de la veille. [C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des commissaires du roi.] Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux états de se faire rendre compte de leurs commissions & sur-tout des con-

ditions des baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les registres, comme les autres. La noblesse l'y vit avec déplaisance lors de la signature, & proposa de l'y rayer, comme n'étant ni nécessaire ni d'usage d'inscrire ces sortes d'ordres. Et elle le persuada à l'église & l'ordre fut rayé. Cependant l'église mieux instruite & éclairée par l'avis du tiers, qui fut que l'enregistrement qui avoit été fait la veille devoit subsister, revint à cet avis-là. Mais ce qui se passa dans la suite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en règle.

Les états étant donc aux chambres, on y commença à délibérer sur le mémoire du vingtième, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'église y fit quelques changemens dans les conclusions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent en rien. Le mémoire fut mis au net & remis le soir avec la justification de la noblesse par MM. les présidens des ordres, à M. le duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courrier qui partit lundi à une heure après-midi.

Ensuite on délibéra sur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la capitation, & l'imposition & l'administration du casernement & des milices. La noblesse fut d'avis de nommer une commission, pour examiner ce qui seroit le plus avantageux dans les circonstances présentes, d'abonner ou non la capitation & de laisser ou prendre l'administration du casernement & des milices. L'avis de l'église & celui du tiers furent uniformes à députer vers MM. les commissaires du roi pour demander la diminution de la capitation à 1,400,000 l. & à ordonner l'imposition du casernement & des milices, dont l'administration seroit faite par la commission intermédiaire. Les avis des trois ordres ayant été envoyés respectivement dans les chambres, les chambres se rassemblèrent sur le théâtre, & là, les présidens répétèrent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur ordre; & les avis des deux ordres de l'église & du tiers étant uniformes, M. l'évêque de Rennes prononça en conséquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les

plus vives dans l'ordre de la noblesse; ce qui les déterminâ un moment après à remettre les états au lendemain, & il sortit avec l'église & le tiers. La noblesse, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir rester; M. le comte de Lannion l'en dissuada, mais ce fut sans lui faire abandonner sa prétention que la délibération étoit nulle & que sur la matière dont il s'agissoit, la pluralité des deux ordres ne suffisoit pas & que l'unanimité des trois étoit nécessaire.

MM. les présidens ayant informé à la conférence du soir MM. les commissaires du roi de cette contestation, ils jugerent conformément à ce qui leur est prescrit dans leurs instructions, ne pouvoir se dispenser d'y mettre ordre; & en conséquence ils remirent à M. le procureur-général-syndic, un ordre qui déclaroit de la part du roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit suffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du roi dans tous les cas semblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au sieur Bertolet, commis du greffe, d'inscrire la délibération sur les registres, & enjoignoit à MM. les présidens des trois ordres de la signer, & aux états d'enregistrer ledit ordre.

M. le procureur-général-syndic se présenta lundi à l'ouverture de la séance, & sur le refus que fit la noblesse d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du roi à ce sujet, & il le remit au commis du greffe pour en faire la lecture; mais la noblesse s'y opposa, avec une fureur qui se renouvelloit toutes les fois que M. l'évêque de Rennes vouloit parler. De manière que voyant l'inutilité des remontrances & des réquisitions qu'il leur fit à différentes fois & par compassion pour M. le comte de Lannion qui avoit eu la fièvre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les états au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La noblesse, pour fonder son opposition à la délibération de la veille, disoit qu'elle n'étoit pas en règle.

1^o. Parce que son avis n'avoit été qu'un avant faire droit

aux demandes du roi, & qu'ainsi les deux autres ordres ayant opiné sur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puisqu'elle n'avoit pas opiné sur le même objet. 2^o. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que, s'agissant d'imposition ou d'abonnement, la pluralité des deux ordres suffit, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'est pour éviter la décision de cette question, qu'elle s'opposa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de MM. les commissaires du roi, sentant bien qu'il la decidoit contr'elle.

Cependant MM. les commissaires du roi avoient été mandés chez M. le duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux états, afin d'y faire enrégistrer l'ordre & d'y faire signer la délibération en leur présence, lorsqu'ils apprirent que les états étoient levés.

Toute la soirée se passa en négociations, exhortations, sollicitations pour ramener, persuader, intimider les chefs de la noblesse. La plupart consentoient bien à revenir à l'avis des deux ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que sur-tout il ne fût pas question de l'ordre de MM. les commissaires du roi.

D'un autre côté, MM. les commissaires du roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du samedi & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le second fût enrégistré & la délibération signée en conséquence. Et ils ne dissimulèrent pas que le sort de l'assemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choses étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La scène changea tout-à-coup : M. le comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de persuasion qui lui est naturel & qui lui a toujours réussi, il exhorta la noblesse à prévenir l'entrée des commissaires du roi en revenant à l'avis des deux ordres, & il y réussit. Cela fait, & la délibération ayant été signée; on négocia auprès de

M. le duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30, qui étoit devenu inutile au moyen de la date du 29, qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y consentir. Ainsi l'on reprit le chemin dont on s'étoit écarté dimanche. On fit trois députations consécutives à MM. les commissaires, dont la dernière, les présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1,400,000 liv. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du mémoire du vingtième, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois ordres. On délibéra unanimement sur le rapport de M. le président de Bedée. Ensuite les trois ordres se réunirent à l'avis que la noblesse avoit pris le 29 au sujet de la capitation, de nommer une commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection du substitut, laquelle a occupé toute la séance d'hier. Le sieur Chapelier a été élu de l'avis de l'église & du tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'église, vingt dans le tiers, & quarante-cinq dans la noblesse. Le sieur Gelin avoit eu soixante-dix-sept voix dans la noblesse, seize dans l'église & seize dans le tiers. Le sieur Abeille n'a eu que quarante-neuf voix dans la noblesse, une dans l'église & cinq dans le tiers. L'élection faite, on requit encore le desir d'avoir la permission d'en élire un second, & il passa à l'unanimité des trois ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à MM. les commissaires du roi, à laquelle M. le duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promettre d'en écrire.

Il semble qu'il est arrangé que MM. les commissaires du roi feront faire ce matin aux états la demande du fonds ordinaire de deux cents mille liv. pour les étapes, de cinquante mille liv. pour les haras, & de huit mille

liv. pour la maréchaussée , & qu'on commencera le rapport de la commission intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne , en date du 5 novembre , que le courrier du roi a apporté à M. le duc de Chaulnes une réponse au dernier mémoire des états , qu'il n'a point voulu communiquer , mais qu'il a dit verbalement que le roi s'en tenoit à sa première réponse & vouloit être obéi.

L'assemblée des états , tenue en conséquence , a été fort vive. Il y a eu sur-tout une grande fermentation contre M. l'évêque de Rennes , & l'on s'est séparé sans rien conclure. On devoit se rassembler le lendemain. Les choses étoient en cet état au départ de la poste.

La séance de dimanche se passa en négociations assez tranquilles de l'ordre de la noblesse avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement , d'abord cruellement , puis en termes couverts , & voyant qu'il n'en obtiendrait rien à moins de se rapprocher d'eux , & du desir qu'ils avoient de savoir les réponses ultérieures que MM. les commissaires avoient sur le vingtième , il proposa de faire demander à M. le duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'assemblée la lettre qu'il avoit reçue en réponse à leur mémoire. L'ordre de l'église trouvant la demande de la lettre malhonnête & indifférente l'adoucit , en proposant de le prier seulement de faire part aux états des réponses qu'il avoit reçues à leur mémoire ; & la noblesse y consentit. Le tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponses à leur mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conséquence , & la députation passa à l'avis des deux ordres de l'église & de la noblesse ; & les états , après avoir nommé la députation & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain , leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le duc de Chaulnes répondit à la députation , qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à

leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec MM. les commissaires du roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorisés à statuer dans la présente tenue sur ceux qui lui avoient paru bien fondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y fut reçue avec plus d'indisposition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général, *aux chambres!* & les ordres s'y retirèrent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes, en date du 10 de ce mois, on mande que les états s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi & se séparèrent toujours, chambres tenantes, sans rien faire; que la noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les commissaires du roi avoient envoyé ordre au procureur-général-syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un arrêt du conseil, du 2 novembre, servant de réponse au mémoire des griefs sur le vingtième, ce qui avoit été exécuté; que l'ordre de la noblesse, sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet arrêt, demanda les états au lendemain; ce qui avoit été fait malgré les représentations de M. l'évêque de Rennes & de M. le comte de Lannion, qui desiroient que cet arrêt fût envoyé à l'examen de la commission du vingtième pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des observations; que cet arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même rétroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des états de Bretagne à MM. les commissaires du roi.

« Les états de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & de liberrés de leur pays ; ils ne peuvent , en honneur ni en conscience , consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

Le plus essentiel de ces droits est , qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays sans leur consentement , ni au-delà de la durée de ce consentement. Ce point fondamental de la constitution de leur gouvernement , que leurs anciens souverains juroient à leur couronnement de maintenir , & dont l'observation a été promise avec solennité en 1532, lorsque la Bretagne fut unie à la France par le consentement de nos pères ; ce droit , reconnu dans tous les contrats que les états ont passé depuis avec les commissaires des rois prédécesseurs de S. M. & avec ceux de S. M. , a été violé dans l'imposition & la perception du vingtième , & il est évidemment menacé de l'être encore dans la suite.

Ce grief touche si sensiblement les états , & il est si important pour eux qu'il soit réparé , qu'il leur fait oublier dans le moment présent tout ce qu'ils ont souffert de la part des régisseurs du vingtième , quelque grand qu'il soit. Ils ne sauroient penser qu'un souverain aussi équitable que leur glorieux monarque veuille anéantir de fait un droit si authentique , droit qu'il maintient & qu'il conserve lui-même par les promesses solennelles qu'il fait aux états dans les contrats que ses commissaires passent tous les deux ans en son nom avec eux.

Les états méritent d'autant plus que ce droit leur soit conservé , qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pu aux besoins de l'état ; & c'est avec ces sentimens qu'ils persistent à offrir d'imposer eux-mêmes le vingtième , & de lever jusqu'aux états prochains qu'ils tiendront en deux ans , sur les fonds assujettis au dixième ,

une somme de neuf cents mille livres par an , & de faire remettre cette somme à la caisse des amortissemens pour l'acquit de cette composition , à laquelle ils ne peuvent consentir qu'à cette condition ; toute autre maniere de la lever étant trop onéreuse au peuple de Bretagne. »

Lettre écrite de Rennes le 12 novembre.

« Nous voilà à l'agonie , & il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous en retirer. Hier matin , à l'ouverture , MM. les commissaires du roi firent notifier aux états par M. le procureur-général-syndic l'ordre du roi ci-joint , avec injonction d'en faire la lecture , de l'enrégistrer & de l'exécuter suivant sa forme & teneur , sous peine de défobéissance. L'ordre lu , deux heures se passèrent dans une confusion effroyable , un grand nombre de l'ordre de la noblesse s'animant les uns & les autres pour sortir de l'assemblée , & tous résolus à ne point l'enrégistrer. Au milieu de ce tumulte , où les représentations des présidens sur le respect & l'obéissance dus à un ordre du roi , revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques , ne purent être écoutées ou le furent inutilement. L'ordre du tiers demanda les chambres , & l'ordre de l'église étant du même avis , ils s'y retirèrent , & là , après avoir résisté à toutes les conférences & insinuations de l'ordre de la noblesse , qui vouloit les engager à faire une députation vers MM. les commissaires du roi , pour les prier de retirer l'ordre du roi , l'ordre du tiers envoya le sien d'enrégistrer l'ordre. L'église demeura long-tems en panne , pour donner le tems à l'ordre de la noblesse de lui envoyer son avis ; mais après l'avoir attendu en vain jusqu'à sept heures , elle envoya le sien , qui étoit , comme celui du tiers , d'enrégistrer l'ordre , & à neuf heures les trois convinrent de se retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui , il n'y a que Dieu qui le sache.

Dans la séance de vendredi , M. l'évêque de Rennes mit en avant de se retirer aux chambres pour délibérer sur l'arrêt du conseil du 2 de ce mois & demanda les

chambres en conséquence. L'ordre du tiers fut du même avis & ils y allèrent. Mais l'ordre de la noblesse s'obstina à l'objet général du vingtième, sans faire mention de l'arrêt du conseil. Cependant on lut dans l'ordre de la noblesse un mémoire de réflexions contre les dispositions dudit arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente ; & l'ordre de l'église de son côté travaille sur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés sur l'exécution dudit arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on ait rien fait à cet égard. L'avis du tiers avoit été d'envoyer ledit arrêt à la commission du vingtième pour, les observations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à MM. les commissaires du roi, après avoir été approuvées dans l'assemblée. »

DE PAR LE ROI.

« Le roi étant informé que par un abus qui s'est introduit depuis peu de tems dans l'assemblée des états de Bretagne, un des ordres voulant empêcher qu'il ne soit pris de délibération sur les affaires portées aux états, refuse de former aucun avis. Enforte que l'expédition desdites affaires est entièrement arrêtée ; & voulant faire cesser un abus aussi préjudiciable à son service qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun desdits trois ordres sera tenu de délibérer & donner son avis sans aucun délai sur toutes lesdites affaires, de quelque nature qu'elles soient. Et qu'aussi-tôt qu'un desdits ordres aura donné son avis, les deux autres seront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, sans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'usage d'observer entre eux de le donner : le tout à peine de désobéissance. Et où un desdits deux ordres, lesquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuseroit de donner le sien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres ordres, la délibération soit & demeure

formée par la pluralité des deux ordres contre un , & comme telle couchée sur le registre & signée par le président des trois ordres. Ce que S. M. veut être exécuté , nonobstant routes protestations , oppositions & autres actes contraires , qu'elle a dès à présent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un desdits ordres refusant de donner son avis , la délibération puisse être réputée formée par les suffrages des deux autres ordres , dans les cas où , suivant les réglemens desdits états , les délibérations ne peuvent se former que par les suffrages unanimes desdits trois ordres. Enjoint S. M. à ses commissaires auxdits états , de faire lire le présent ordre dans leur assemblée , de le faire transcrire sur le registre de leurs délibérations , & de tenir exactement la main à son exécution. Fait à Fontainebleau , le 24 octobre 1752. »

[Signé] L O U I S.

Et plus bas , P H E L I P A U X.

Par les lettres de Bretagne du 15 , on mande que la noblesse avoit fait son possible pour engager l'ordre de l'église à faire une députation à MM. les commissaires du roi pour leur faire part de leurs observations sur l'arrêt du conseil du 2 de ce mois & en tirer l'argument ; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'assemblée , l'ordre du roi étoit venu à contre-tens , mais que l'église n'avoit pas voulu s'y prêter , & que la noblesse avoit député quatre de ses membres pour supplier MM. les commissaires du roi de retirer cet ordre ; que M. le duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politesse que leur demande ne pouvoit être accordée ; que les témoignages de bienveillance dont cette réponse fut adoucie , la firent recevoir sans indispositions de la part de la noblesse ; que M. le comte de Lannion s'y transporta lui-même , & en reçut la même réponse , avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes , de ne pouvoir avoir cette complaisance ; que lundi matin , M. le duc de Chaulnes & MM. les commissaires du roi firent savoir à l'assemblée qu'ils

alloient s'y rendre ; que M. le duc de Chaulnes ayant pris séance , & s'étant couvert & assis , dit , qu'ayant été informé que l'ordre du roi n'avoit pas été enrégistré , il venoit pour le faire enrégistrer en sa présence , le fit relire par le greffier , enrégistrer sur le livre des délibérations , & signer par MM. les présidens des ordres , & s'en fit transcrire sur-le-champ une expédition ; que M. le comte de Lannion avoit engagé l'ordre de la noblesse au respect & au silence , qu'ils tinrent très-exactement , ainsi que les deux autres ordres : qu'après la sortie des commissaires du roi , l'ordre de la noblesse se partagea en différens avis , mais sans tumulte , pour faire des remontrances au roi sur ledit ordre ; que le 14 au matin , ce projet de remontrances fut lu à l'assemblée & approuvé des trois ordres , qui ordonnerent qu'elles seroient inscrites sur le registre & portées par une députation à MM. les commissaires du roi , qui seroient suppliés de les appuyer de leurs bons offices ; ce qui fut fait. L'objet des remontrances est de constater le droit & la possession des états d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens , & de faire voir que l'ordre du roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit , ce qu'ils osent ne pas craindre de la bonté du roi ; ou celui de les punir d'en avoir abusé , ce dont ils s'efforcent de se justifier : que le 15 ils étoient aux chambres au départ de la poste pour délibérer au sujet de l'arrêt du conseil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les états assemblés le 15 , s'étoient retirés aux chambres pour délibérer sur le plan de fixer l'objet des griefs ; qu'après quelques débats , il fut arrêté que , sans perdre de tems sur l'abonnement & la régie , MM. les présidens des ordres conféreroient tacitement avec MM. les commissaires du roi pour , sur leur réponse , être délibéré le lendemain ; que M. le duc de Chaulnes , pour toute réponse aux présidens , leur avoit montré trois lettres , une du roi , l'autre de M. le garde-des-sceaux & la dernière de M. de Saint-Florentin , qui lui défendoient expressément de ne plus entendre

parler de l'affaire du vingtième, sous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre sur lui d'en écrire, si les états lui faisoient une députation à ce sujet, persuadé que, S. M. n'ayant refusé l'abonnement à la Bretagne que parce qu'aucune autre province d'états ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faisoit espérer pour les états de la même administration du vingtième: que cette réponse ne satisfait point du tout la noblesse, qui se déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les états auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois ordres nommerent les députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dressés au nombre de six; qu'il fut arrêté par les états que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le duc de Chaulnes en conférer avec lui, sans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux états mêmes des délibérations prises en conséquence; que ces députés ayant exposés à M. de Chaulnes le desir & les raisons de l'assemblée d'obtenir une administration du vingtième qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes lettres que ci-dessus, & que la seule raison qui pouvoit l'autoriser à écouter & à proposer aucune demande de leur part sur la matiere du vingtième, & qu'il prendroit sur lui, si les états lui en faisoient la proposition, étoit de supplier le roi de leur accorder la même administration sur le vingtième que S. M. avoit accordée aux états de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir sur le danger d'insister sur autre chose, & qu'il n'avoit cédé qu'aux instances réitérées des députés d'entendre le plan de leur régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponse, rapportée le 17 à l'assemblée, n'y rallumât dans l'ordre de la noblesse le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponse de M. de Chaulnes n'avoit point satisfait la

noblesse, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indisposition qu'on ne craignoit, & que sur les représentations du président des trois ordres, qui leur avoit remontré que c'étoit la seule que M. le duc de Chaulnes avoit pu prendre sur lui, les états étoient convenus de faire une députation à M. le duc de Chaulnes, pour le prier d'écrire conformément à sa réponse, & de savoir quel seroit le traitement que la Bretagne pourroit espérer relativement à sa situation malheureuse, à ses droits & à la différence de la nature de ses biens, pour, sur la réponse de la cour communiquée à l'assemblée, être pris par les états le parti qui seroit jugé convenable; qu'en conséquence M. le duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit la réponse mardi au soir; que le reste de la séance fut rempli par la continuation du rapport de la commission intermédiaire; que M. l'évêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq grosses fermes, & sur lesquelles il fut statué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres commissions, mais que la noblesse s'y étoit opposée, & qu'il paroissoit qu'il n'en seroit fait aucun jusqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre chose depuis dimanche que de continuer le rapport de la commission intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importants, sur lesquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la cour arrivées la veille, mais qu'il transpiroit qu'elles n'étoient pas favorables; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le soir & apporter la réponse.

On mande de Rennes le 24, que MM. les commissaires du roi étoient entrés la veille aux états; que M. le duc de Chaulnes y avoit fait lire & enregistrer trois lettres, une du roi, qui défend sous aucun prétexte aucunes représentations sur le vingtième, S. M. ayant prononcé définitivement là-dessus par son arrêt du conseil du 2 de ce mois, sous peine de désobéissance; l'autre de M. le

garde-des-sceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du roi de la conduite des états, & ordonne de les séparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même administration sur le vingtième, que celle qu'elle vient d'accorder aux états de Languedoc; & celle de M. de Saint-Florentin, qui explique les intentions du roi au sujet de l'ordre de S. M. du 24 octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de résistance de séparer l'assemblée. Et après les avoir fait signer par les présidents, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit passé dans le plus profond silence de la part des états; qu'après la sortie de MM. les commissaires, plusieurs de la noblesse avoient proposé, comme unique ressource dans la circonstance présente, de faire un procès-verbal de la conduite des états depuis l'ouverture, & d'en demander ensuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des états s'y étoient opposés formellement; que l'évêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conséquences de la plus légère résistance aux volontés du roi, cela avoit occasionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires assez peu importantes.

[26 novembre.] La dernière séance a été aussi tumultueuse que les précédentes. La proposition qui y fut faite de la part des commissaires du roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'opposition la plus vive de la part de la noblesse, & il fallut, pour calmer ce feu, toute l'éloquence & la fermeté de M. l'évêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adresse de M. le comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit mise dans les esprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des commissaires du roi.

[29 novembre.] Après bien des débats sur le rapport

de la commission au sujet des conditions des baux , on convint de députer à MM. les commissaires du roi , pour leur demander l'approbation des changemens que les états devoient faire au bail actuel. M. le duc de Chaulnes , après avoir pris l'avis des autres commissaires sur les deux changemens qui étoient l'objet de la contestation , adoucit le premier , qui consistoit à communiquer aux parties intéressées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en justice , & il refusa nettement le second , qui étoit de laisser fixer le prix de l'eau-de-vie par les états. Deux autres députations faites aux commissaires sur le même sujet , à la sollicitation de la noblesse , ont été tout aussi infructueuses. M. le duc de Chaulnes a fait procéder de son autorité par les hérauts des états à la premiere publication du bail ; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la noblesse dans une fureur qui vraisemblablement rendra nulle la prochaine séance , comme les deux précédentes.

Dans l'assemblée des états du premier décembre , le ferme des devoirs , après bien des débats entre les trois ordres , a été adjugée à M. Daucour , à quatre millions cinq cents mille livres , malgré les menaces & protestations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication , sous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 décembre , on mande que les séances avoient été des plus vives au sujet de la bannie faite contre la volonté des états & des encheres reçues , & contre laquelle la noblesse avoit voulu protester dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'ensuivre , & exposer toutes les infractions qui ont été faites dans la présente tenue aux droits , libertés & franchises de la province ; mais que l'église avoit cherché à calmer les esprits autant qu'elle avoit pu , & avoit enfin fait consentir les états à former la délibération suivante.

« Les états voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions

au greffe , contre la disposition de l'art. III , chap. VII , du règlement de 1687 , & sans garder les intervalles prescrits par ledit règlement , protestent contre la forme dans laquelle les bannies ont été faites ; en conséquence chargent M. le procureur-général-syndic & MM. les députés en cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit règlement soit exécuté selon la forme & teneur. »

La seconde enchere qui fut bannie par MM. les commissaires du roi , est demeurée au sieur Davignon à cinq millions , & contre le vœu de toute la noblesse , dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer de la part de MM. les commissaires sur différentes gratifications à accorder, entr'autres 15,000 liv. à M. le duc de Chaulnes & 15,000 liv. à madame la duchesse de Chaulnes. La noblesse s'est opposée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les lettres de Rennes du 8 , on mande que l'arrêt du conseil pour la régie du vingtième , n'est point encore arrivé ; que les états en paroissent fort impatiens.

*Que dans le dernier travail ils avoient accordé plusieurs passions , & acheté 1,500 liv. un étalon Limosin pour les haras de l'évêché de Quimper.

Que le jeudi matin , M. le duc de Chaulnes , seul & sans gardes , suivant l'usage , vint dans l'assemblée , recommander au nom de S. A. S. M. le duc de Penthièvre , MM. les évêques de Vannes , marquis de la Riviere , & sieur Du Bodan , maire de Vannes , pour la députation à la cour ; M. l'abbé de Cué , le marquis de la Maisons , & le Kerebal sénéchal de Léon pour la députation à la chambre des comptes. Les états se retirèrent aux chambres pour délibérer , & ils ajoutèrent de délibérer en même tems sur la continuation dans l'emploi de leur trésorier. Sur quoi les avis des trois ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10 , on mande que l'on avoit élu pour président de la noblesse , M. de Lorgeril , doyen de la noblesse , & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à MM. les présidens des ordres , pour les dédommager de la dépense extraordinaire de

leur table , & qu'il avoit été accordé pour ce 95,000 liv. de gratification , outre 40,000 liv. de leurs présidences ordinaires ; qu'on avoit aussi accordé les gratifications ordinaires à MM. les procureurs-généraux-syndics , & une gratification extraordinaire de 6000 liv. à M. le comte de Quelen.

Que M. l'évêque de Rennes pria les états de prendre en bonne part le refus qu'il se croyoit obligé de faire de la gratification de 30,000 liv. qu'ils avoient accordée , & M. de Chaulnes refusa avec beaucoup de politesse les 15,000 liv. que les états lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoissance , sa place ne lui permettant pas d'accepter ce présent sans un ordre du roi.

Qu'il fut ensuite arrêté un fonds de 139,250 liv. pour l'ouvrage de la statue du roi , dont est chargé le sieur le Moyne , & l'on disposa des différentes pensions vacantes en faveur des cadets militaires.

Que l'ordre du tiers a pris fait & cause pour M. Duclos contre l'ordre de la noblesse , qui a refusé de le joindre à MM. les députés en cour pour les soins à donner à l'ouvrage de la statue du roi , comme il y avoit été associé dans les tenues de 1744 , 1748 & 1750 , où il a été personnellement chargé d'en faire l'inscription.

Par les lettres de Rennes du 13 , les commissaires ont fait proposer de nouveau l'enregistrement des quatre arrêts du conseil dont il a été question. Les états n'ont point déferé à cette proposition , & il transpire que les commissaires doivent venir à l'assemblée pour faire enregistrer ces arrêts. Le clergé & le tiers-état ayant été d'avis de faire fonds de 600,000 liv. pour les grands chemins , M. l'évêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la noblesse a protesté de nullité , à cause du défaut d'unanimité dans les trois ordres.

De Rennes , le 15. Les états ont chargé leurs députés en cour de tâcher d'obtenir du roi des conditions qu'ils veulent apporter au sujet des grands chemins , pour lesquels il a été arrêté une somme de 600,000 liv.

Les commissaires du roi sont entrés mercredi au théa-

tre, où M. de Chaulnes y a fait enrégistrer en sa présence les quatre arrêts que les états avoient refusé. Après leur sortie, la noblesse s'émut beaucoup contre cet enrégistrement, & détermina à charger le député & procureur-général-syndic à former opposition auxdits arrêts, & de se rendre à la cour après la clôture des états pour y faire des remontrances au roi à ce sujet.

Ensuite le procureur-général-syndic fit faire lecture de l'arrêt du conseil concernant la régie du vingtième, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les commissaires de cette commission, ce jour la noblesse obligea les états de prendre l'avis par scrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuser la régie, comme insuffisante à réparer la ruine totale de la province, & même de refuser son consentement à l'imposition du vingtième. Les ordres étant au théâtre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'opposition décidée de la noblesse ne permet pas d'espérer aucun bon succès.

La noblesse persistant dans son avis, & les deux autres ordres n'étant point d'accord dans le leur, le tiers & l'église vouloient qu'il n'y eut point de délibération; mais la noblesse prétendant que le refus de la régie s'en-suivoit de droit & de fait, des trois différens avis le sien devoit prévaloir & former la délibération, non-seulement de refuser la régie, mais même son consentement à l'imposition, on fut obligé de lever la séance & M. le procureur-général-syndic rapporta à MM. les commissaires du roi l'arrêt de la régie qu'ils ont repris le 16. La noblesse persistant toujours dans ses mêmes principes, sembloit ne vouloir point céder; mais enfin elle se rendit, & accepta la proposition d'inscrire les trois avis sur le registre, & d'y ajouter ces mots: En conséquence les états ont chargé M. le procureur-général-syndic de rapporter à MM. les commissaires du roi l'arrêt du conseil du 8 de ce mois, & l'instruction ci-jointe.

La commission de la capitation doit faire son rapport.

sur lequel les états auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernières séances de l'assemblée des états de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuses, suivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils sont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il suffira de dire que la noblesse s'est toujours soutenue dans son système, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans son esprit. Elle a fait un mémoire en forme de remontrances au roi, que les députés en cour sont chargés de présenter, & dont la minute a été déposée au greffe. On comptoit que les états pourroient être clos le 21 au soir, mais la séance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des états s'étoit faite le 23, avec protestation de la part de la noblesse de tout ce qui s'est fait contre son avis & ses privilèges. M. & madame de Chaulnes sont de retour d'hier 25 à Paris.

Liste de ceux qui ont des lettres de cachet de la noblesse de Bretagne & le lieu de leur détention.

M. & madame de Pyré, à Saintes.

MM. de Kersaufon, à Issoire en Auvergne.

M. de la Bernerais, à Angoulême.

M. de Kerquesec, à Ganat en Bourbonnois.

M. de Keratrice, à Issigny en Normandie.

M. de Begas son oncle, à Vitoux en Bourgogne.

M. de Begas son neveu, à Gueret en Marche.

M. du Lattay S. Péon, à Nevers.

M. du Thoya baron, sénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.

M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.

M. Deschard, aux Charitains à Pontorson.

M. Bédoyere, à Angoulême.

MM. Troussier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la maréchaussée & à leurs frais.

On ne fait point où M. l'évêque de Rennes a reçu ordre de rester dans son diocèse.

N^o. II. [Page 49.] *Etat des vaisseaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre. Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Navires pris par le Clochester.

- La Marie-Louise*, du Havre, venant de la Martinique.
- Un navire venant de Bordeaux à Saint-Valery.
- Le Chenonceaux*, allant de Rouen à Morlaix.
- 8 { *Un vieux brigantin*, sorti d'Honfleur chargé de lest.
- Le Victorieux*, venant de la Rochelle à Dieppe.
- La Flore*, allant du Havre à Saint-Domingue.
- La Ville de Rouen*, venant de la Rochelle.
- Le Pascal*, venant de Bordeaux.
- 1 { *Le Banquier*, venant de la Rochelle à Saint-Valery. Pris par l'allege du Clochester.

Navires pris par le Monmouth.

- Le Triste*, venant de Bordeaux à Dunkerque.
- Le Duc de Parme*, allant de Nantes à Saint-Domingue.
- 4 { *La Bonne-foi*, barque de l'Isle-Dieu.
- Le Marquis*, navire de Bayonne, venant du Groënland, chargé de quatre baleines.
- 1 { *Navire venant du cap Breton à Dunkerque. Pris par l'Embuscade.*
- 2 { *Deux bateaux de pêcheurs. Pris par l'allege du Bristol.*
- 1 { *La Conception*, allant de Marseille à Rotterdam. Pris par deux alleges.
- 4 { *Deux brigantins, un fenault; [du Croisic]*
- l'Espérance*, venant de la Rochelle à Dunkerque. Pris par l'Expérience.

Ch. . . 21 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

1 *L'Eternité*, allant de Bordeaux à Porto.
Pris par l'York.

1 *Le Saint-Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. *Pris par le Rochester.*

1 *La Diligence*, allant de Bordeaux au Havre. *Pris par le Cigne.*

1 *L'Aimable-Susanne*, venant de la Rochelle à Calais. *Pris par l'allege du Boston.*

1 *La Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne. [Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée.]

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

{ *L'Actif*, allant du Havre à Saint-Domingue.

{ *Le Saint-Joseph*, allant d'Honfleur à Bordeaux.

4 { *La Bienheureuse de Chantal*, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

{ *Le Dauphin*, allant de la Rochelle à Calais.

1 Navire dont on ne fait pas le nom. *Pris par la chaloupe le Curieux.*

Navires pris par divers vaisseaux & conduits à Portsmouth.

{ *La Marie-Catherine*, venant de la Martinique au Havre.

{ *Le Prince-Charles*, allant de Saint-Va-
ry à Marseille.

{ *La Lunette*, venant de la Martinique à Dunkerque.

{ *La Marie-Anne*, allant du Havre à Mar-
seille.

{ *Les Deux Amis*, allant de Briac à la Rochelle.

{ *L'Elisabeth*, allant d'Honfleur à Brest.

{ *Le Jean-Baptiste*, allant de Guernesey à Nantes.

{ *L'Aimable*, allant du Havre à Bordeaux.

{ *Le Saint-François*, allant de Saint-Mar-
tin-de-Ré à Dunkerque.

Ci. . . 31 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Le Saint-Marc, allant de Nantes à Saint-Dominique.

21 { *Les Treize-Cantons*, allant de Nantes à la Martinique.

Un bateau, allant de Morlaix au Croisic.

Un brigantin, dont le nom est inconnu.

Le Jason, venant de la Martinique à Nantes.

Le Laurier; *la Gracieuse*; venant de Terre-Neuve.

Le Saint-Jean, chargé de sel.

Le Duc d'Ayen, venant de Saint-Domingue.

L'Aimable, venant de Terre-Neuve au Havre.

Le Placiliane, venant du cap François à Nantes.

La Marie-Anne, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.

(*L'Espérance*, venant de Saint-Domingue au Havre.

La Marie-Anne, allant de Bordeaux à la Martinique.

La Catharine, venant de Terre-Neuve au Havre.

La Pouponne, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

11 { *Le Jean*; on ne sait pas d'où il est.

Le Belvisiau, venant du Canada au Havre.

La Marie-Elisabeth, venant de Saint-Martin-de-Ré.

Le Saint-Louis, de Calais.

Le Bon Dévoit; *le Harlé*, venant de Terre-Neuve à la Rochelle.

La Sophie, allant de Bordeaux à la Martinique.

1 Brigantin du Croisic. Pris par divers vaisseaux & envoyés à Montsbay.

Ci. . . 64 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.
Navires pris par divers vaisseaux & envoyés
à Falmouth.

6 { 2 Navires venant de Saint-Domingue.
2 petits bâtimens venant de Terre-
Neuve.
2 barques.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés
à Portsmouth.

Le Trudaine, allant du Havre à Saint-
Domingue.

La Comete, venant de Saint-Domingue
à Nantes.

La Dauphin, venant de la Rochelle à
Calais.

Les Deux-Fils; *le Saint-Esprit*; allant
de la Rochelle à Nantes.

L'Aimable, allant de Nantes à la Marti-
nique.

Le Saint-Jean, venant de Terre-Neuve
au Havre.

La Prudence; *le Duc de Penthièvre*; ve-
nant de Saint-Domingue à Bordeaux.

Le Diadème, allant de la Rochelle à
l'Isle-Royale.

La Sainte-Catherine, allant de la riviere
de Sèvre à Dunkerque.

Le Saint-Joseph, venant de Cette au
Havre.

La Demoiselle Marie, allant de la Ro-
chelle à Dunkerque.

L'Union, venant de Cette à Dunkerque.

La Tarrané, allant à Dunkerque.

L'Aimable, venant de la Martinique à
Nantes.

L'Espérance, allant de Bordeaux à Saint-
Domingue.

La Providence, venant de Marennes à
Hondefleur.

Le Poli, allant de la Rochelle à Dieppe.

L'Aimable, allant de la Rochelle à Calais.

Le Beau-Fils; *l'Astree*; venant de Terre-
Neuve à Nantes.

Ci . . 70 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

L'Hercule, allant de l'Orient en Guinée.

L'Astrée, venant du Sénégal à l'Orient, chargé de 130 tonneaux de gomme.

33 { *Le Solide*, venant de Saint-Domingue au Havre.

Le Charles, venant de Saint-Domingue à Nantes.

L'expédition; *la Nouvelle-Concorde*; *la Pureté*; *le Comte de Mirepoix*; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

Le Michelet François, venant d'Islande aux Sables d'Olonne.

L'Aigle, venant de Lisbonne à la Rochelle.

Le Saint-Nicolas, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

I { *La Victoire*, venant de la Martinique au Havre. Pris par le *Nassau* & envoyé à Portsmouth.

I { Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. Pris par le *Jefis*.

Le Marchand, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque.

3 { *Le Jean de Wit*, venant de Terre-Neuve à Benique, avec 154 hommes.

L'Aventure, v. de Terre-Neuve à S. Malo.

La Bravine, venant de Terre-Neuve à Honfleur.

L'Espérance, allant de Bayonne à Bilbao.

La Marianne; *le Charles & Marie*; *la Françoisse*; *la Madeleine*; *l'Annibal*; venant de Terre-Neuve.

21 { *La Marie-Françoise*, venant de la Rochelle à Dunkerque.

Le Duc de Bourgogne, venant de la Martinique au Havre.

L'Hélène, venant de la Rochelle à Dunkerque.

La Marie, venant de Louisbourg.

I { *La Fidélité*, venant de Terre-Neuve à Granville. Envoyé à Plymouth par le *Cheval-Marin*.

Ci. . . 120 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.
Navires pris par divers vaisseaux & envoyés
à Plymouth.

Le Saint-Jean ; le Jean-Robert ; le Jean-Catherine ; venant de Terre-Neuve à Granville.

L'Aimable - Union , venant de Terre-Neuve au Havre.

La Badine , venant de Léogane à Nantes.

Le Saint-Esprit , venant d'Amsterdam à Bayonne.

L'Aimable-Marie , venant du cap François à Dunkerque.

La Malversée , venant du Canada à Brest.

La Marie-Madeleine , venant de Terre-Neuve à Granville.

La Marie-Louise , allant de la Rochelle à la Martinique.

22 { *L'Heureuse-Marie* , venant de la Martinique à Honfleur.

La Gentille-Marguerite ; le Jacob & Marie , venant de Terre-Neuve à Granville.

Le Triomphe ; la Jeune-Henriette , venant de Terre-Neuve au Havre.

La Constance , venant de Saint-Dominique à la Rochelle.

L'Aimable - Marthe , venant de Terre-Neuve à la Rochelle.

Le Jaques & Marie ; l'Hirondelle ; le Jeune Saint-Jean ; venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

La Jeune - Amitié , venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Dauphin , dont le voyage n'est pas mentionné.

Le Maréchal de Saxe , venant de Terre-Neuve à Honfleur. Pris par la chaloupe le *Pèlerin* , envoyé à Plymouth.

Suite des navires conduits à Plymouth.

La Thétis ; le Lange ; venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Duc de Luxembourg , venant de Terre-Neuve à Bordeaux.

Ch. 141 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

La Fidelle, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

L'Achille; *l'Américain*; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

La Reine des Anges, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Viarme, de 14 canons & 200 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

19 *L'Aimable Rose*, venant du Canada à la Rochelle.

La Colombe, venant de Porto à Bordeaux.

Le Bon-Temps, venant de Gaspé à Bordeaux.

La Jeanne - Pierre, venant de Gaspé à Saint-Malo.

L'Aimable Marguerite, venant de Gaspé à Bordeaux.

L'Assurance; *la Pucelle*; *la Cérés*; venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Le Télémaque, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

La Subtile, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

L'Espérance, venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

La Fortune, venant de la Martinique au Havre.

La Paix; *le Marquis de Vaudreuil*; venant de Saint-Domingue à Nantes.

La Marie-Thérèse; *la Grange*, de Terre-Neuve; *l'Olivier*; venant de Terre-Neuve à Honfleur.

10 *Le Jeune Russe*, venant du Croisic.

Le Neptune; *le Saint-Mathieu*; venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Un gros vaisseau venant de Saint-Domingue.

172 Un navire pris par le *Bedford*, vaisseau de guerre, en allant à Gibraltar.

Ci... 172

Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

1 *La Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre. Pris par le *Colchester*, & envoyé à *Falmouth*.

1 *La Rencontre*, venant de la Martinique au Havre. Pris par l'*Allege le Casceo*, & envoyé à *Falmouth*.

1 Navire François. Pris par la chaloupe la *Fortune*.

1 *Sénault*, allant de Marseille à Cadix, sa cargaison estimée 1,000,000 liv. Pris par la chaloupe le *Spiedweld*.

1 *La Margarida*, navire de Marseille. Pris par le *Humber*, & conduit à *Madere*.

1 *La Rosette*, venant de Louisbourg à Bordeaux. Pris par le *Kingston*, & envoyé à *Portsmouth*.

1 Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique. Pris par la chaloupe le *Sauvage*, & conduit à *Plymouth*.

25 Bâtimens chargés de vivres, venant de Bordeaux & de Brest. Pris par les amiraux *Boscawen*, *Mostyn*, *Holbourne*, pendant le tems qu'ils ont croisé à la hauteur de Louisbourg & dans le golfe Saint-Laurent.

1 *La Délivrance*, allant de Terre-Neuve au Havre. Pris par le *Wigmouth*, & conduit à *Plymouth*.

1 *L'Aimable-Catherine*, venant de Terre-Neuve au Havre. Envoyé à *Plymouth*.

1 *Le Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux. Conduit à *Plymouth*.

1 *Le Saint-Denis*, allant de Terre-Neuve à Honfleur. Pris par le *Rocheester*, & conduit à *Plymouth*.

1 *La Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur. Envoyé à *Portsmouth*.

3 { *Le Phénix*, allant de Saint-Domingue à Bordeaux. Idem.

{ *Le Jean-Louis*, allant de Terre-Neuve à Nantes. Idem.

{ *Le Vilembere*, allant de Terre-Neuve à Honfleur. Idem.

Ci .. 212 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

I *La Vénus*, allant de Saint-Domingue à Nantes. Pris par le *sénault Hernefs*.

I Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille. Pris par le *sénault la Fortune*, & conduit à Gibraltar.

I *Le Prince d'Angola*, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint-Domingue au Havre. Pris par l'*Essex*, & conduit à Portsmouth.

Navires pris par l'escadre du commodore *Frankelan* & envoyés à Antigua.

Un vaisseau venant de Saint-Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la *Princesse Louise*.

Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la *Princesse Louise*.

Le Saint-Pierre, venant de la Martinique à Marseille.

7 < *Le Grand-Duc*, allant de Bordeaux au cap François.

Le Partein, ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue.

L'Alcion, autre négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint-Domingue, avec 511 esclaves.

L'Infante, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.

I *Les Deux-Petites*, venant de la Martinique à Bayonne.

I *L'Aimable*, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 esclaves.

I Un navire, venant de Terre-Neuve. Envoyé à Portsmouth par le *Seaforth*.

I *Les Ames du Purgatoire*, venant des isles de l'Archipel. Pris par le *Portland*, & conduit à Libourne.

I *Le Prince de Dombes*, allant de Bordeaux à Louisbourg. Pris par la chaloupe de guerre *la Loutre*, & conduit à Halifax.

- Ci... 227 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.
- 1 *La Marguerite*, de Nantes, allant en Guinée. Pris par le *Humber*, frégate de 40 canons, & envoyé aux *Barbades*.
- 1 *Sénault*, venant de Saint-Domingue en France. Conduit à la *Jamaïque* par la chaloupe le *Hind*.
- 11 Navires envoyés à Mahon par la frégate le *Phéni*.
- 1 *Le Marville*, allant du Havre à Morlaix; envoyé à *Douvres* par le *Falmouth*.
- 9 Navires envoyés à la *Jamaïque* par le chef-d'escadre *Coate*, commandant le *Sévern*.
- 5 Autres envoyés au même lieu par le *Greenwich*.
- 1 Le navire *l'Amitié*, venant de la Martinique, estimé 1,200,000 liv, chargé de huit cents barriques de sucre & sept cents baïles de café. Pris à deux lieues de Cadix & conduit à *Gibraltar* par la frég. *l'Espérance*.
- 5 { *La Seine*; *la Marianne*; *l'Hector*; [de Nantes] *le Roi de Juda*; *le Sérieux*; [de Bordeaux.] Pris par le commodore *Coate* & conduits à la *Jamaïque*.
- 2 { *La Gabrielle*, de Nantes allant à Rochefort; *l'Hirondelle*, allant de Bayonne à Nantes. Envoyés à *Plymouth* par la frégate le *Lynne*.
- 1 Le *sénault l'Adrien*, venant de Saint-Domingue à Nantes. Envoyé à *Douvres* par la même frégate.
- Navires pris par le chef-d'escadre *Froakland* & conduits à *Saint-Christophe*.
- 7 { Deux navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton. Deux *sénaults* & deux chaloupes chargés de sucre & de mélasse, allant de la Martinique à *Saint-Eustache*.
- Un *sénault* revenant de *Saint-Eustache* à la Martinique, chargé de munitions de bouche.
- 2 Navires conduits à *Lunegarde* par la frégate le *Sorland*, de 24 canons & de 176 hommes d'équipage.

Ci... 273 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Navires conduits par l'Oxford à Plymouth.

2 { Vaisseau allant au Cap-Breton, ayant à son bord 133 soldats.

Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.

1 *La Vestale*, venant de Saint-Domingue à Nantes. Pris par le *Dunkerque*.

1 *Le bon Ami*, sénault allant de Bordeaux à Quebec. Pris par le *Lyncalst* & conduit à Portsmouth.

1 *L'Abbé*, allant de Brest au cap Breton, avec 180 soldats à son bord. Pris par le *Lyncalst* & conduit à Portsmouth.

1 *Le Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux. Pris par le *Medway* & conduit à Portsmouth.

1 *Le duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg. Conduit à Eymont par le *Chern*.

1 *Le grand Urfin*, allant à Quebec, avec 130 soldats à son bord. Conduit à Eymont par le sénault *Hernes*.

2 { *L'aimable-Cathérine*; le Comte de Clermont, venant de la Martinique en France. Pris par le *Winchester* & conduits aux *Barbades*.

Navires conduits à Portsmouth par les frégates le Gibraltar & le Ferret.

2 { *L'aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie.

Le Saint-Michel, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.

2 *La vigilante Madelaine*; le *Vantour*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.

1 *La Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Mississipi, ayant 140 soldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.

1 *Le Brillant*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de café; conduit à *Waterford*.

Ci... 289	Noms des vaisseaux pris & des capteurs.
1	<i>La Fidelle</i> , allant de Bordeaux à la Martinique. Pris & conduit à Plymouth par le <i>Saint-Albans</i> .
1	<i>La Thisbé</i> , venant de Saint-Domingue à Bordeaux. Pris & envoyé à Portsmouth par le <i>Remney</i> .
1	<i>La Venus</i> , venant de Saint-Domingue à Bordeaux. Pris & envoyé à Plymouth par le <i>Saint-Albans</i> .
1	<i>La Saintonge</i> , allant de la Rochelle en Canada. Pris & envoyé à Plymouth par le <i>Cheval-Marin</i> .
2	<i>Le Triton</i> ; le <i>Saint-Marc</i> , venant de Saint-Domingue à Bordeaux. Pris par le <i>Cheval-Marin</i> .
1	<i>L'aimable Cathérine</i> , venant de la Martinique à Marseille. Pris & envoyé à Plymouth par le <i>Yarmouth</i> .
1	<i>L'Hélène-Olympe</i> , allant de Saint-Domingue au Havre. Pris par le <i>Falmouth</i> , l' <i>Eagle</i> & le <i>Harwischer</i> .
1	<i>Sénault</i> chargé de café & sucre, allant de Léogane à Louisbourg. Pris près l'isle de la Tortue par la chaloupe le <i>Weagle</i> .
1	<i>Le Mars</i> , venant d'Afrique aux isles Françoises, avec 700 negres. Pris & conduit à la Jamaïque.
1	Autre vaisseau venant d'Afrique avec 280 negres. Pris & conduit aussi à la Jamaïque.
Total 300	

OBSERVATIONS.

Dans les trois cents bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos isles	74
Négriers chargés de près de deux mille negres.	5
Bâtimens portant des marchandises & provisions à nos isles.	26
Bâtiment allant en Guinée.	1
Navires de la compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant.	2
Terre-Neuviers.	66

Ci-contre.	174
Bâtimens revenant de la pêche de la baleine.	2
Bâtimens portant des provisions à l'Isle-Royale & au Canada, ou en revenant.	22
Bâtimens faisant le grand cabotage.	27
Barques, goelettes & autres petits bâtimens, faisant le petit cabotage, tant sur les côtes de France que dans nos colonies.	75
Total	300

On compte que les villes nommées ci-dessous ont perdu à-peu-près :

Bayonne, au moins navires.	5
Bordeaux.	40
La Rochelle.	15
Nantes.	35
Saint-Malo.	15
Granville.	9
Honfleur.	17
Le Havre.	27
Dieppe.	3
Dunkerque.	6
Marseille.	13
	185

Le surplus des prises sont des bâtimens de peu de conséquence pour la plupart, dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Espagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marseille, pris près de Cadix, dont la cargaison étoit très-considérable. Nonobstant la déduction à faire pour cet objet, on estime la valeur de ces vaisseaux pris, au moins 30,000,000 de livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaisseaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Espérance*, ont

fait au moins six mille officiers, mariniens & matelots prisonniers, & mille cinq cents soldats ou gens de nouvelles levées.

N^o. III. [Page 51.] *Précis de la vie de Louis Mandrin, (1) chef de contrebandiers ; avec un récit de sa prise & de l'exécution de son jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obscure, né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, village près la ville de Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes dès qu'il fut en âge de porter le mousquet. Il déserta : il rentra bientôt dans le royaume, où deux de ses frères & lui se mirent à faire de la fausse monnaie. Recherchés & jetés en prison à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galères ; Mandrin échappa à la justice : on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par coutumace à la potence. Se voyant proscrire & ne sachant où donner de la tête, son premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années ; mais ayant commis un assassinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du parlement de Grenoble. Il se porta ensuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens sans aveu & pros crits comme lui. Ses exactions, ses meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, sont connus par le jugement rendu à Valence le 24 mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frère de son major, & cinq à six autres de ses gens, furent surpris la nuit du 10 au 11 mai par les commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguisés ; il ne fit aucune résistance, & ils le conduisirent à Valence sous une forte escorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le monde

(1) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du roi & l'a été sans l'aveu de la cour.

de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment toutes les questions qu'on lui faisoit quand elles n'étoient pas indiscrettes ; d'autres fois il répondoit brusquement , sur-tout aux religieux & aux ecclésiastiques : il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin. M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours insolens , comme on l'a dit ; bien loin de là , il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoit soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets ; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux , nommé le grand Bertier , qu'il ne falloit pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nommé la Pierre , conducteur de ses chevaux & déserteur des volontaires de Gantés , repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller paroître devant le souverain Juge. Il fut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe , témoins de ses forfaits ; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire sur le fait d'autrui , que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier , détenu comme pour fait de contrebande , fut élargi sur la preuve établie , après la déposition de Mandrin , que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin , le supplice de deux de ses camarades , & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes , firent sur lui quelque impression , au moment sur-tout que l'exécuteur de la justice s'en saisit pour les conduire sur l'échafaud ; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime , il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques ; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une dame de la Charité , qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison , renouvela ses instances pour l'engager à se confesser le samedi 24 mai , jour auquel il avoit été jugé ; mais cette dame respecta-

Elle ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuse : elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verser des larmes. Le voyant touché, elle lui proposa pour confesseur le pere Gasparini , jésuite italien , homme de mérite de la maison de Tournon , qui étoit pour lors chez M. l'évêque de Valence. Elle fit dire à M. Levet l'état où elle avoit laissé Mandrin. M. Levet se fit porter à la prison, & lui annonça qu'il venoit le voir , non pas comme son juge , mais comme son ami ; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit besoin ; qu'il ne pouvoit assez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha si fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le révérend pere Gasparini , dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce pere entra d'abord en conversation avec lui sur des sujets indifférens ; qu'il lui parla ensuite de l'affaire de son salut , & qu'enfin il le détermina à se confesser. Le criminel vouloit le remettre au lendemain ; mais ce pere, qui savoit que Mandrin devoit être exécuté le 26 , l'engagea à commencer sa confession le dimanche. Il l'acheva le lundi , après qu'on lui eût lu son jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonstrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté sans avoir été appliqué à la question , parce qu'à l'instant qu'on commençoit à l'y présenter , il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta sur l'échafaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan , mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ses crimes ne sembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter ; il étoit bien différent de lui-même & du moment où , parlant à l'un des siens pris avec lui , il disoit d'un ton de fanfaronnade , le voyant beaucoup pleurer , qu'il ne valoit pas la peine de s'attrister ; qu'un mauvais quart-d'heure est bientôt passé. Sa physionomie , qui n'avoit rien de farouche au premier coup-d'œil , intéressoit tout

le monde. Ses juges , forcés de le condamner , ne purent lui refuser de la pitié ; le bourreau même ne put retenir ses larmes. *Ce n'est pas moi , lui dit Mandrin , ce sont mes crimes que tu dois pleurer ; puis l'embrassant : fais ton devoir , mon ami , le plus promptement que tu pourras.* Il s'étoit arrêté à deux pas de l'échafaud pour en examiner la construction , avec une hardiesse qui étoit , sans doute , le signe d'une parfaite résignation. Il y monta avec fermeté , il parla peu , & l'on ne put entendre que ces paroles : *jeunesse , prenez exemple sur moi ; & vous , employés , je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme , qui tant de fois leur avoit causé de si grandes alarmes ? Dans l'instant où l'on alloit le frapper : *J'ai besoin , dit-il , de toutes mes forces ; donnez-moi , s'il vous plaît , de l'eau de la côte.* Le révérend pere Gasparini , qui avoit de cette liqueur lui en présenta. Mandrin en but. On lui frotta le visage. Le pere , qui se trouva mal , s'en servit aussi.

Mandrin s'étoit déshabillé lui-même ; il avoit fait signe qu'il étoit inutile de lui couvrir le visage. A peine eût-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé : adoucissement qui honore l'humanité de ses juges. Ainsi expira à cinq heures & demie du soir , le lundi 26 mai 1755 , & termina sa bruyante carrière, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fischer , & que le hasard favorisa au point de lui échapper. Ainsi finit , moins troublé que tous ses spectateurs , Louis Mandrin , âgé , disent les uns , de vingt-neuf ans , & les autres , de trente-neuf , deux années après son entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces , très-bien prise ; il avoit le regard vif , la jambe belle , le visage long , les yeux bleus & les cheveux châtain-roux : tout prévenoit dans sa figure. Il n'étoit pas absolument dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoit la répartie vive & juste. S'il eût cultivé en lui les bonnes influences de la nature , on présume qu'il eût pu être autre chose qu'un grand

Accélérat. Il étoit très-robuste , juroit beaucoup , fumoit sans cesse , buvoit & aimoit excessivement la bonne chère ; il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le matin de l'exécution , son confesseur lui parlant d'un commis au coche du Rhône , à qui il avoit donné la vie sauve , Mandrin répondit : *j'oublie aisément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la dame qui lui parloit de confession & de salut , *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis* , ajoutant qu'il n'avoit que six livres à dépenser sur la route. Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin , serviront à caractériser le fond de son ame.

Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches , & qu'il dirigeoit les opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers , prétendent qu'aucun fauroit entièrement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée , sur cent quarante lieues de large , il n'ignoroit pas un sentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet , il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occasion , s'il l'eût voulu , de le tuer ou faire enlever par sa troupe , & il lui en cita les circonstances.

Jugement souverain , qui a condamné à la roue Louis Mandrin , du lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en Dauphiné , principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes & désordres mentionnés au jugement du 24 mai 1755 : exécuté le 26 dudit mois.

GASPARD LEVET , seigneur de Malaval , conseiller , secrétaire du roi , commissaire du conseil , nommé par arrêts des 3 décembre 1738 , 2 octobre 1742 & 2 avril 1743 , pour instruire & juger souverainement & en dernier ressort les procès des contrebandiers , employés infidèles , & ceux des faux-sauniers , leurs fauteurs & com-

plices dans les provinces du Dauphiné , Provence , Languedoc , Lyonnais , Bourgogne , Auvergne , Rouergue & Quercy.

Vu ledit arrêt du conseil du 3 décembre 1738, & la commission du grand sceau sur icelui du même jour , &c.

Nous commissaire du conseil susdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit arrêt du 3 décembre 1738, de l'avis des gradués, juges-asseurs de la commission, au nombre requis par l'ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, dûment atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre lui pour raison d'accusations de fabrication & exposition de fausse monnaie, & d'un assassinat : & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détachèrent au village de Curson, le 7 janvier de l'année dernière, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laissent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette surprise, les fusillèrent, tuèrent deux, en blessèrent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volèrent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du 8 au 9 allèrent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand-Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volèrent ses armes, & obligèrent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret : de celle de plus de trente qui, le 7 juin suivant, attaqua les employés dans leur corps de garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son

habitation près dudit corps-de-garde : de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande , qui , le 10 , firent feu près du village de Laine , sur des employés de la brigade de Taulignan , qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart , pour se rendre à leur poste , en tuèrent un , en blessèrent trois autres , dont un mourut peu de jours après : du nombre des trois de la même bande , qui le lendemain 11 , étant restés au cabaret de Ticelle , paroisse de Saint-Bazille en Vivarès , fusillèrent devant ledit cabaret un sergent du régiment de Belfunce , le supposant être un employé ou espion ; laquelle bande alla dans le Rouergue , où elle commit plusieurs désordres , & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn , chez laquelle un particulier , poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers , vouloit se réfugier ; le 30 , força l'entreposeur de Rhodéz à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa ; & elle écrivit au subdélégué de l'intendance , pour faire rendre des armes déposées à la maison-de-ville , saisies quelques années avant sur d'autres contrebandiers ; le 3 juillet suivant fit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende ; & le 9 dudit mois , d'avoir ledit Mandrin , se retirant en Savoye ou en Suisse , & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs , tué le nommé Sigismond-Jacques Moret , ci-devant employé , & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras , soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin son frere , qui a subi la peine de mort pour fausse monnoie , avoit été arrêté ; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de juillet dernier dans la Franche-Comté , tua , blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Channeuve , & aussi le principal chef de celle qui pénétra de Savoye en France le 20 août suivant ; força le 26 l'entreposeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent , sous prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques balots de tabac ; le 28 , les débitans de Crapone à lui payer aussi

une somme , pour raison de la remise de quelques tabacs ; ainsi que l'entrepôseur de Montbrison , où elle força les prisons & en fit sortir onze prisonniers ; arrêta le 2 septembre , passant à Pont-de-Vele en Bresse , deux employés de la brigade de Cormoranche , auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade , dont ils étoient porteurs ; & le 5 tira près du château de Joux sur des employés qu'elle rencontra , dont un fut tué & d'autres blessés ; d'avoir été de la nombreuse bande , aussi comme principal chef qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 octobre dernier , fit des exactions sur plusieurs receveurs de l'adjudicature général des fermes du roi , sous prétexte qu'elle leur laissoit quelques balots de faux tabac ; le 4 à Nantua ; le 5 à Bourg-en-Bresse ; le 6 à Châtillon-les-Dombes ; le 9 à Charlieu , à Rouanne le même jour ; les 10 , 11 , 12 , 13 & 14 , à Thiers , à Amberg , Marfal , Arlan & la Chaise-Dieu ; le 16 fit payer une somme de 600 liv. aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maison occupée par l'entrepôseur du Puy , pour ne pas les enlever ; les 17 , 18 , 20 , 21 & 22 , continua ses exactions sur les receveurs , entrepôseurs & débitans , à Pradelle , Langogne , Tance , Saint-Didier , Saint-Bonnet-le-Château ; le 23 à Montbrison & à Boën , & le 24 , pour la seconde fois , à Charlieu ; tira sur le postillon conduisant la diligence , pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas ; le 9 , en passant à Saint-Just-en-Chevalet , y fit perquisition des employés , sur lesquels il fut tiré , & l'un d'eux blessé dangereusement , ses armes & effets , ainsi que ceux du brigadier , furent pillés & volés ; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entrepôseur ; vola , pillà , ou brisa le tabac , effets & meubles dudit entrepôseur ; blessa deux employés qui avoient été proposés à la garde dudit entrepôt ; pillà aussi le 21 à Saint-Didier , le 22 à Saint-Bonnet , le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier , les maisons de différens employés desdits lieux , ainsi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté , où elle tua un employé ; vola aussi différens effets dans

une maison d'Orgelet le 27 ; força les prisons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers ; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 décembre dernier ; tira le 16 sur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui passaient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habit, chapeau & manteau ; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du capitaine-général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode ; força les receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnaissance d'un nombre de balots de faux tabac qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir ; força le 18 la garde bourgeoise d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y réussir, sur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faisoient partie & en blessa d'autres, tua aussi un soldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui se trouva par hasard sur le rempart près ladite porte ; obligea le maire à venir au faubourg parler audit Mandrin, pour traiter de la somme qu'elle vouloit exiger, contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la somme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20,000 liv., ce qui fut exécuté par lesdits receveurs ; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escalader les murs, de mettre les fauxbourg à feu & à sang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrés à quelque distance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'otages jusqu'à ce qu'elle eût reçu la somme

qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel & de l'entrepôseur du tabac , laquelle fut réglée & convenue dans la maison-de-ville , où ledit Mandrin & deux autres de sa troupe se rendirent , la plus grande partie de la bande étant demeuré au-devant dudit hôtel-de-ville ; combattit le 20 au village de Guenand , paroisse de Brion , contre les troupes du roi , sur lesquelles elle fit feu la première , tua & blessa plusieurs officiers , soldats , dragons & hussards , & tant à Seurre qu'à Autun , força les prisons & en fit sortir les prisonniers ; d'avoir rassemblé ensuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande , à la tête desquels Mandrin se mit , lesquels volèrent le 21 , quatre chevaux , armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée , au lieu de Dompierre en Bourbonnois ; le 22 , assassinèrent , au lieu du Breuil , cinq employés de la brigade de Vichy , quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux ; le 23 , un particulier au lieu de Saint-Clément , sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu ; le même jour & le 24 , obligèrent par différentes violences & menaces , les receveurs de Cervieres & de Noire-Table , à leur compter une somme d'argent , & dans le dernier lieu , tirèrent contre la porte de la maison du brigadier des fermes , blessèrent sa femme qui étoit derrière pour l'ouvrir , laquelle mourut quelques jours après de sa blessure ; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu , & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné , au lieu de la Sauvetat dans le Melay , & tuèrent un maréchal-des-logis ; & enfin ledit Mandrin , d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs , entreposeurs & débitans , dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces , & d'avoir écrit lui-même sur des registres d'écroute , des prisons de Bourg & de Seurre , l'attentat par lui fait sur lesdites prisons : Pour réparation de quoi ,

& des autres crimes résultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute-justice, qui le menera nu en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où seront ces mots, en gros caractères: *Chef de contrebandiers, voleurs & perturbateurs du repos public*; & tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au-devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolierie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au roi & à la justice de tous ses crimes & attentats; sera ensuite conduit à la place des Clercs, & là aura les bras, jambes, cuisses & reins rompus vif, sur un échafaud qui sera à cet effet dressé, mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; après quoi son corps mort sera par ledit exécuteur exposé aux fourches partibulaires de cette ville; préalablement ledit Mandrin exposé à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès, & la révélation de ses complices: Déclarons tous chacuns ses biens confisqués au roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; & encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataire-général des fermes, & les dépens du procès; esquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à sa requête du jour d'hier. Et fera le présent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & par-tout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la chambre criminelle du présidial de Valence en Dauphiné, le 24 mai 1755. Signés, Lever, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouvere, de l'Etang & Cozon.

Et plus bas est écrit: Le 26 mai 1755, le jugement ci-devant a été lu par moi greffier de la commission soussigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour suivant sa forme & teneur. Signé, N. Léozier.

Discours de M le comte de Noailles au roi de Sardaigne.

SIRE, Le roi mon maître se devoit à lui-même le déshonneur qu'il a fait de ce qui s'est passé sur le territoire de V. M. & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de V. M., ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice ; il a voulu que cette circonstance servît à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins à V. M. que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solennel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du roi mon maître, & d'assurer V. M. que votre amitié lui fera toujours chère & précieuse.

N^o. IV. [Page 53.] *Précis des forces maritimes des états de l'Europe.*

M O S C O V I E.

EN 1750, la marine de l'impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres ; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

S U E D E, 1753.

La marine de ce royaume consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres & 20,000 matelots.

D A N E M A R C K, 1754.

33 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 50 galeres. Les matelots passent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

H O L L A N D E, 1754.

La marine de cette république est peu de chose ; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou

15 frégates. Elle est plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choses nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux étant en grande abondance en Hollande, cette république peut rétablir promptement sa marine.

V E N I S E , 1753.

Les forces maritimes de cette république consistent en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 20 galéasses & 25 galeres.

N A P L E S.

Deux vaisseaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

T O S C A N E , 1751.

Un vaisseau & 4 frégates.

M A L T H E.

Trois vaisseaux de ligne, 2 frégates & 3 galeres.

P O R T U G A L , 1755.

Scize vaisseaux de ligne, 13 frégates & un chebec.

E S P A G N E , 1755.

Quarante-un vaisseaux de ligne, 29 frégates, 2 paqueborts, 4 bombardes & 3 brûlots.

G R A N D E - B R E T A G N E , 1755.

Cent trente-un vaisseaux de ligne, & 112 autres bâtimens armés.

F R A N C E , 1755.

Soixante-sept vaisseaux de guerre, 31 frégates; 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N^o. V. [Page 82.] *Chanson sur le roi de Prusse. Air:*
Voilà mon cousin l'allure.

FAIRE pour ses sujets, mon cousin,
Un admirable code;
Mais fuire en ses projets, mon cousin,
Toute une autre méthode, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever & forcer soldars, mon cousin,
Les mener au pillage;

Les payer en ducats , mon cousin ,
 Qu'on prend sur son passage , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandriu , &c.

D'un ton doux & flatteur , mon cousin ,
 Dire aux gens que l'on pille ,
 Qu'on est leur protecteur , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandrin , &c.

Sans droit & sans raison , mon cousin ,
 Tenir dans l'esclavage ,
 D'une auguste maison , mon cousin ,
 Le plus précieux gage , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandrin , &c.

A tout le genre-humain , mon cousin ,
 Devenir méprisable ,
 Au seul Anglois enfin , mon cousin ,
 Se rendre comparable , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandrin l'allure , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanfon. Air : De tous les Capucins du monde.

OUI, Frédéric, ton entreprise
 T'ôtera jusqu'à la chemise,
 T'armant contre plus fort que toi.
 Les dieux ne sont jamais propices
 A qui présume trop de foi,
 Serré par deux impératrices.

Autre Chanfon. Air : Voilà mon cousin l'allure.

L'ANTI-MACHIAVEL, mon cousin,
 Est d'un roi débonnaire.
 Mais qui s'affiche tel , mon cousin ,
 Et fait tout le contraire , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandrin l'allure , mon cousin ,
 Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

ROI, qui sus mériter par ta grandeur stoïque,
 L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix :
 FREDERIC, quelle est donc l'indigne politique
 Qui te porte à trahir, à dépouiller les rois ?
 La force & le pillage annoncent mal tes droits.
 Jusqu'ici bienfaisant, ton cœur juste, héroïque,
 Eut en horreur de tels exploits :
 Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
 Tes talens, tes vertus par-tout donnoient des loix :
 Parmi les noms fameux l'affection publique
 Plaçoit déjà le tien, si digne de ce rang.
 Roi philosophe & conquérant,
 Tu pouvois prétendre à la gloire
 Qu'assurent aux héros notre amour & l'histoire.
 Mais le charme est détruit, qui te rendit si grand :
 Infidèle à ta foi, ciel ! qui l'auroit pu croire ?
 De tes amis trompés tu deviens le tyran.
 Prince ingrat ! Tu n'es plus, après cette victoire,
 Qui fera pour jamais détester ta mémoire,
 Qu'un faux sage & qu'un vrai brigand.

N°. VI. [Page 88.] *Très-humbles & très-respectueuses
 remontrances, que présentent au roi notre très-honoré
 & souverain seigneur, les gens tenants la cour-des-
 aides.*

SIRE. La guerre que vous venez de déclarer à vos
 ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos
 sujets ; leur juste indignation la leur faisoit regarder
 comme indispensable dans un tems où la modération de
 V. M. lui faisoit employer tous les moyens possibles
 pour la prévenir.

Il n'est personne, sans doute, qui ne sente la nécessité
 des secours extraordinaires qu'exige V. M. & personne
 qui ne s'empresse d'y consacrer une partie de sa fortune.

La

La nation Françoisë s'est distinguée dans tous les tems par son attachement pour la personne sacrée de ses maîtres ; pourroit-elle se démentir dans une circonstance , où c'est moins le peuple qui combat pour la gloire de son souverain , que le souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de son peuple ? Pouvoit-elle être insensible à des insultes & à des violences réitérées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entière , tandis que la justice de votre cause en a fait la cause commune de tous les souverains ?

Pourroit-on se plaindre d'une contribution , dont l'emploi est justifié d'avance par de puissans secours donnés à notre commerce & à nos colonies , par une augmentation prodigieuse dans votre marine , & par des conquêtes aussi utiles que glorieuses ?

Non , Sire ; c'est toujours le même esprit qui anime vos fideles sujets ; ce sont aussi les mêmes principes qui dirigent les démarches des cours auxquelles V. M. n'a confié une partie de son autorité suprême ; qu'en les chargeant spécialement de lui représenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre cour-des-aides , à qui ses fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impositions , & la forme irréguliere dans laquelle il n'est que trop ordinaire d'en faire la levée , n'a pu fermer les yeux sur le préjudice que porteroit à vos sujets l'exécution illimitée des trois déclarations du 7 juillet dernier.

Elle auroit été coupable , si elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ses très-humbles & très-respectueuses remontrances sur un objet aussi intéressant : mais le tems dans lequel ces trois déclarations nous ont été présentées , étoit trop voisin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux subsides qu'elles établissent ; tout délai , tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu nécessaire ; la raison d'état l'a emporté sur toute autre considération , & votre cour-des-aides a procédé sur-le-champ & sans

balancer à l'enrégistrement qui lui étoit ordonné : elle n'a pas craint que ses représentations , qui auroient dû naturellement le précéder , perdissent rien de leur force ; elle s'est flattée , au contraire , que ses ardentcs supplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur , & que sa prompte obéissance lui fourniroit un nouveau titre pour présenter avec confiance à V. M. des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de son service & le soulagement de ses peuples.

Le paiement des subsides qu'occasionne la guerre la plus juste & la plus indispensable , seroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit , s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais , Sire , comment vos sujets pourroient-ils être soutenus par cette espérance , puisqu'on leur impose de nouvelles charges , tandis qu'ils supportent encore une partie des impôts établis pendant la dernière guerre , sans pouvoir envisager une époque fixe & certaine , à laquelle ils puissent s'en promettre la suppression ? Votre cour des aides ne perdra jamais le souvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable , & il lui est facile de présumer que ce qui a préparé le succès de vos armes , a pu produire un dérangement considérable dans vos finances.

C'est ce qui a engagé V. M. à conserver après la paix le premier vingtième ; & si le terme n'en a pas été fixé pour lors , c'est qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes à l'extinction desquelles les deniers de ce vingtième étoient destinés ; mais il n'est pas vraisemblable qu'après huit années de tranquillité , l'état de ces dettes ne soit pas encore arrêté.

Voilà , Sire , ce qui cause les plus vives alarmes de vos peuples ; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie : & il est bien difficile de calmer leurs inquiétudes , quand , d'une part , ils considèrent les assurances que V. M. leur a données & vient encore de leur renouveler , que le produit de l'ancien vingtième sera employé à l'amortis-

sement des dettes de l'état ; & que d'une autre part , ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit assigner à cette imposition , on annonce une durée de dix années , qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix ; enforte qu'on fait dépendre la cessation de l'impôt , d'une époque qui lui est absolument étrangère. Si les dettes n'étoient pas connues , ou que les états n'en fussent pas fixés , ne seroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix , fût insuffisante pour remplir un objet dont on ignorerait l'étendue ? Mais si , comme on n'en peut pas douter , les dettes qu'on se propose d'amortir sont constatées , nul motif ne peut empêcher V. M. de déterminer avec certitude le tems où elle pourra faire cesser l'imposition.

Le premier vingtième fut présenté à vos peuples en 1749 , non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre état , mais encore comme une opération économique , qui , jointe à l'ordre que V. M. se proposoit d'apporter dans l'administration de ses finances , devoit lui fournir des ressources capables d'assurer , dans les tems de nécessité , la gloire de son état , & la tranquillité des alliés de sa couronne , sans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.

Une espérance si flatteuse rendit plus léger le poids de la nouvelle imposition , & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos cours firent pour lors à l'effet d'en demander la suppression , ou du moins d'obtenir la fixation de sa durée. Mais quelle a été la douleur de vos sujets , quand ils ont appris qu'après sept années on étoit encore si éloigné du but qu'on s'étoit proposé , & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé , malgré le paiement annuel du premier vingtième ! Ils ont désespéré de voir jamais la fin de leurs maux , puisqu'au préjudice des espérances qu'on leur avoit fait entrevoir , le premier instant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'imposition d'un nouveau vingtième , & que Votre Ma-

jesté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiscret & téméraire sur l'emploi ni sur la distribution des fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que , si les secours que vos peuples s'empresseront alors de fournir à Votre Majesté , joints à ceux qu'elle a pu tirer de ses conquêtes , ont été insuffisans ; si l'état s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cents millions , comme la longueur proposée pour la durée du premier vingtième semble l'annoncer , la crainte de vos sujets , sur celui qui vient d'être établi n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure , quant à ce qu'elle contient de précis & de certain ; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques égards ne peut que les alarmer dans un tems , malheureux sur-tout , où il est permis de prévoir tous les événemens possibles.

Il est arrivé plus d'une fois que la cessation réelle de la guerre n'a pas été suivie immédiatement de la publication de la paix : nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majesté , & elle donna dans cette occasion un témoignage éclatant de son amour pour ses peuples , en faisant cesser l'imposition au même instant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que si de pareilles circonstances se présentent , Votre Majesté ne regardât ce qui s'est passé en 1737 comme la règle de sa conduite ; mais les inquiétudes de vos sujets ne peuvent être dissipées que par des assurances précises ; votre peuple alarmé vous les demande , & votre cour-des-aides , qui connoît la sensibilité de votre cœur , ose se flatter que cette grâce ne lui sera pas refusée.

Il est , Sire , encore d'autres instances que nous oserons faire à Votre Majesté , & nous ne craignons point de dire que l'objet n'en est pas moins intéressant , puisqu'il est question d'obvier à une foule d'injustices qui se commettent , sous prétexte de l'exécution de vos ordres & à l'ombre de votre autorité ,

Le poids des impositions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos justes plaintes ; il est cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'imposition en elle-même.

Une taxe qui se répartiroit sur tous & un chacun de vos sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, seroit sans doute l'imposition la plus juste & la plus égale ; mais elle devient plus onéreuse que toutes les autres quand elle est fixée sur des estimations idéales & trop éloignées de la justice.

Or, quelle justice peut-on attendre quand le travail du laboureur, l'industrie du fabricant, le crédit du négociant sont devenus des objets d'imposition ?

L'article XI, de votre édit du mois de mai 1749, ordonne qu'il sera levé une contribution *sur les particuliers commerçans & autres dont la profession est de faire valoir leur argent ; & , comme en rédigeant cet article on en a prévu les inconvéniens , il est ajouté , qu'il ne sera exigé d'eux de déclarations d'autres biens que de ceux énoncés dans les articles IV & V du présent édit.*

Votre Majesté, par une restriction si sage, a sans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la disposition rigoureuse de l'article, & empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulut établir une inquisition odieuse dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune règle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'édit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux vingtièmes d'industrie sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines ; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice qu'il ne l'a été au commissaire de V. M. de la rendre avec justice & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçans & les artisans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'état, qui travaillent aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de la guerre à rendre votre empire de plus en plus florissant, & à augmenter vos richesses & votre puissance.

C'est sur eux que porte en entier cette imposition, que nous ne craignons point de nommer odieuse, & dont nous osons vous demander la suppression.

Parmi vos autres sujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils consomment annuellement le produit sans augmenter ni diminuer la richesse nationale; ceux-là n'ont jamais été compris dans la disposition de l'article XI de l'édit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des trésors considérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux ou dans la perception des droits établis au profit de V. M.; il semble que ceux-là devroient être compris plus que personne dans la classe des particuliers, dont la profession est de faire valoir leur argent, & qui à ce titre sont plus sujets au paiement du vingtieme d'industrie; personne cependant n'ignore qu'ils ont été assez heureux pour s'en faire exempter.

C'est donc le commerce seul & les arts qui en dépendent, qui sont devenus l'objet d'une imposition, la plus dure de toutes, puisque c'est la plus arbitraire; & c'est cet assujettissement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embrassé des professions si utiles.

Ceux d'entr'eux dont la fortune est la plus considérable faisoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime pour échapper aux recherches des régisseurs de vos droits, ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richesse.

Déjà plusieurs refusent de se livrer à une entreprise

incertaine , ayant appris par une fâcheuse expérience qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire , sans considérer quel en est le succès , & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération , quelque revers qu'ils aient éprouvés.

Bientôt tout établissement considérable sera ruineux pour ceux qui oseront l'hafarder , s'ils n'ont eu l'art de se mettre sous la protection des arbitres de l'imposition , en les persuadant de l'utilité de leurs entreprises.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre industrie ; on verra éteindre l'émulation , cette base nécessaire du commerce ; & les étrangers , libres de tant de chaînes , pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets ! Sire , qu'ils sont dignes d'occuper V. M. ! & que le moment dans lequel nous les lui présentons est propre à lui en faire sentir l'importance ! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts sont ceux qui , par un travail assidu , des risques continuels & des combinaisons presque infinies , ont trouvé le moyen de faire goûter nos arts aux nations étrangères & de nous enrichir du produit de leur luxe ; ce sont eux qui entretiennent une circulation nécessaire d'espèces & de denrées entre la métropole de vos états & vos colonies , ces colonies précieuses qui sont la richesse de la France & l'objet de la jalousie de tant de nations ; ce sont eux , en un mot , & eux seuls , qui portent l'abondance dans le sein de votre royaume.

Il est superflu de s'étendre sur une vérité dont V. M. est déjà pleinement convaincue : si elle a pu douter de l'importance dont il est de soutenir & de protéger le commerce de ses sujets , ses ennemis le lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont fait en dernier lieu pour l'anéantir. V. M. a senti l'atteinte qu'on vouloit porter à sa puissance en détournant la source des richesses de son peuple : elle s'est armée pour se défendre ; elle a regardé l'avantage du commerce , ainsi que la sûreté des colonies , comme les véritables objets de la guerre ac-

tuelle , & comme un des fruits qu'elle se propose de retirer de ses conquêtes.

Après des marques d'une protection si puissante , persisteroit-elle à soumettre les commerçans & les artisans à une imposition qui ne peut jamais être qu'une source intarissable de vexations & d'inquiétudes ?

C'est avec la confiance la plus respectueuse , Sire , que nous avons osé vous présenter ces observations ; nous les avons cru dignes de frapper un grand roi.

Qu'il nous soit permis d'y joindre un autre tableau , propre à faire impression sur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négocians , dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de V. M. Mais il est un autre ordre de citoyens dont l'industrie ne peut être trop encouragée , & dont cependant l'industrie devient un prétexte à de nouvelles taxes ; ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la masse des richesses réelles ; sujets nécessaires à l'état , puisque c'est d'eux seuls que le commerce général du royaume tire toute sa force & toute sa substance ; hommes livrés à la peine & au travail , dont l'indigence seroit seule un motif pour les secourir , & dont l'obscurité leur fait éprouver des injustices toujours impunies , parce qu'elles restent toujours ignorées.

Les magistrats à qui V. M. a donné l'administration de chaque province , choisis par elle-même , sont dignes , sans doute , de la confiance dont elle les a honorés ; mais est-il possible que tous ceux entre qui ils sont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de V. M. seront également capables d'en abuser ?

C'est cependant à ces ministres subalternes qu'est commise l'évaluation des facultés & de l'industrie du malheureux artisan , & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette estimation que sur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur auxquels ils sont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette subdivision d'une autorité arbitraire ! & quelle ressource reste-t-il à un malheureux qui n'a ni le loisir ni la hardiesse nécessaire pour faire entendre sa voix & réclamer contre l'oppression ? A combien de haines , de vengeances & de vexations de toute espece une pareille administration ne doit-elle pas donner lieu ?

C'est ainsi que sous le plus juste des rois , l'injustice qui n'oseroit se montrer à découvert , n'en est que plus active dans l'obscurité. C'est ainsi qu'une opération , fautive & vicieuse en elle-même , entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe ; & ce sont-là précisément les objets sur lesquels doivent porter les très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos cours.

La grandeur de V. M. & les soins importants dont elle est occupée , ne lui permettent pas de descendre dans les détails ni d'appercevoir des maux auxquels elle seule peut remédier. C'est pour s'en instruire & pour y mettre ordre , qu'elle nous a constitués non-seulement les juges de ses peuples , mais aussi leurs patrons & leurs défenseurs , & qu'elle nous a chargés du soin de faire parvenir jusqu'à sa personne sacrée les justes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occasion précieuse de vous faire connoître l'oppression dans laquelle votre peuple gémit depuis long-tems , & ne dissimulons pas à V. M. que ce que nous venons de lui présenter comme l'objet le plus digne d'exciter sa sensibilité , n'est que la moindre partie des taxes arbitraires qui se lèvent sur ses sujets sous différens noms & sous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulières & nécessairement injustes , nous fixerons seulement nos regards sur celle qui se perçoit dans votre royaume depuis plus de soixante années , sans que vos sujets aient des formes judiciaires pour se pourvoir , ni des tribunaux auxquels ils puissent s'adresser ; imposition

qui est dirigée par les mêmes principes que le vingtième d'industrie, qui se leve dans la même forme & qui produit le même abus ; imposition d'autant plus onéreuse , qu'elle frappe indistinctement sur toutes les têtes , & que depuis son établissement elle a été augmentée par de simples ordres émanés de votre conseil , sans que V. M. en ait donné connoissance à ses cours , & sans que cette augmentation soit connue des contribuables & dans une forme régulière.

Ce seroit manquer au plus essentiel de nos devoirs & abandonner l'intérêt de vos peuples , qui nous est confié , que de garder plus long-tems le silence & de ne pas joindre aux représentations que nous avons faites à V. M. , sur le vingtième d'industrie , de très-humbles supplications de fixer à l'avenir des regles certaines , tant à la perception de la capitation qu'à celle des autres impositions qui se levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour sera fortuné pour vos peuples & qu'il sera glorieux pour V. M. , si nous sommes assez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une régie insoutenable , & pour l'engager à y apporter dès-à-présent un remede prompt & efficace ! C'est alors que vos cours ne seront plus obligées de vous présenter des alarmes & des craintes au sujet de la perpétuité des impositions : vos sujets , témoins de l'effet qu'aura produit sur V. M. l'exposition de leurs malheurs & des soins qu'elle se sera donnée pour les soulager , seront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude sur l'emploi ni sur la durée des secours que dans ces tems malheureux vous aurez jugé nécessaires.

Mais , quelque utile que cette réforme puisse être à votre peuple , le zele de votre cour-des-aides ne seroit pas pleinement satisfait , si , contente de vous représenter les abus déjà introduits , elle négligeoit de remonter à leur cause primitive.

Cette cause , Sire , n'est ni incertaine ni difficile à connoître ; elle se trouve dans l'infraction des loix de votre royaume , de ces loix , moins respectables encore

par leur antiquité que par la sagesse qui les a dictées.

C'est au préjudice de ces loix augustes , que la connoissance des contestations , survenues au sujet du vingtieme & de la capitation , a été enlevée aux tribunaux réglés , & qu'on n'a laissé à ceux de vos sujets qui se sont crus lésés , que l'alternative de se soumettre à une taxe injuste , ou de recourir à l'autorité de celui qui en est l'auteur , en lui demandant de réformer son propre ouvrage.

C'est à l'aide de ces attributions , aussi onéreuses à vos peuples qu'irrégulières , qu'on a pu établir la régie arbitraire dont nous vous avons fait connoître les pernicioeux effets. Comment auroit-elle pu subsister si long-tems sous les yeux des magistrats amis de la regle , & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été suffisamment instruits ?

Votre cour-des-aides , seule compétente pour connoître de tous les impôts qui se levent sur vos sujets , ne prétend point revendiquer sa juridiction , si pour la conserver il faut adopter la forme établie dans la perception des impositions arbitraires.

Ce n'est point la connoissance des contestations relatives au vingtieme d'industrie qu'elle vous demande , c'est l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais se percevoir avec équité ; & si elle vous représente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions , ce n'est que pour faire connoître à V. M. le préjudice qui en résulte pour ses peuples.

Votre cour-des-aides , créée en même tems que les premieres impositions sur lesquelles sa juridiction a été établie , ne doit perdre aucune occasion de retracer à V. M. son origine , comme un monument précieux de la justice & de la bonté de nos rois.

Ce fut aux supplications de la nation entière , représentée par ses députés , que l'établissement des anciens généraux des aides fut accordé , & le moment où le peuple obtint cette grace de son souverain , fut celui où les trois ordres de l'état venoient de donner une preuve éclatante

tante de leur zele , par leur empressement à offrir une contribution nécessaire.

Pour en faire une juste répartition , on demanda des juges qui fussent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux tribunaux , on créa une cour supérieure composée des principaux personnages de chacun des trois ordres. Les sujets destinés pour cette importante fonction , furent choisis par les états eux-mêmes & présentés par eux au monarque , qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de son autorité souveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus dispendieuses que dans les siècles passés , des ligue puissantes formées par les ennemis du nom François , la nécessité d'entretenir en tems de paix un nombre considérable de troupes réglées , mille autres circonstances réunies , changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume , comme celle des autres états de l'Europe ; les secours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre , furent insuffisans ; les impôts établis pour un tems limité devinrent perpétuels ; les loix qui en reglent la perception se multiplièrent à tel point , que les juges institués pour en connoître , furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour se livrer à cet état pénible.

C'est alors que votre cour-des-aides prit une forme semblable à celle des autres cours , mais sans jamais s'écarter de son institution primitive , & sans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conservée , d'apposer , par son enrégistrement , le dernier sceau à l'autorité royale , aux édits portant l'établissement des impositions , & de connoître seul des contestations qui y sont relatives ; droits dont elle ne peut jamais se départir , puisqu'ils sont inhérens à sa constitution & à son essence.

Tels sont , Sire , les titres authentiques que nous ferions valoir aux yeux de V. M. si , après lui avoir présenté le spectacle des malheurs publics , nous pouvions être occupés de l'intérêt personnel de notre compagnie.

Mais ce n'est point aujourd'hui le motif qui nous

anime ; nous ne réclamons nos droits , que parce qu'ils sont les droits de votre peuple ; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions essentielles , que parce que ce trouble est le commencement & la cause des vexations auxquelles vos sujets sont exposés. C'est en leur nom , & non point au nôtre , que nous supplions V. M. de laisser à ses cours-des-aides le libre exercice de leur juridiction , & de rendre à ses peuples leurs juges naturels.

La taxe qui se leve sur l'industrie , impôt vicieux par sa nature , n'auroit jamais pu souffrir les regards de la justice ; il n'est pas surprenant qu'on ait voulu la soustraire à notre connoissance. Mais la partie principale de l'imposition , celle qui a pour objet la taxe des biens immeubles , est susceptible d'une regle plus exacte & d'une évaluation plus juste. Par quel motif & sous quel prétexte a-t-elle été comprise dans une attribution donnée par V. M. aux commissaires départis dans chaque province ?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette imposition , pour être faite avec exactitude , doit être appuyée sur une estimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume , & que cette estimation n'a pu être faite que par des informations prises sur les lieux mêmes , ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en justice réglée.

Ce motif étoit plausible dans l'origine de l'imposition , & votre cour-des-aides a fait connoître , par son silence , que l'intérêt de sa juridiction n'est jamais l'objet de ses démarches , quand il est balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvelé en trois occasions différentes , se leve à présent sans interruption depuis quinze années. Quelle a donc été jusqu'à présent la régie de ce droit , si après un terme si long les évaluations n'ont pas été faites ? Elles ont dû l'être , sans doute ; & si cet ouvrage n'est pas encore conduit à sa perfection , que sont devenus les avantages qu'on se promettoit de

l'administration des commissaires de votre conseil ?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, sur un objet si intéressant & qui a déjà fait tant de fois le sujet des très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuses par lesquelles toutes évocations ont été prosrites, ni l'aveu de nos plus grands rois qui en ont reconnu l'abus dans plusieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les tribunaux, pour leur substituer un seul magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

Ces considérations importantes sont trop présentes à V. M. pour qu'il soit nécessaire de les lui rappeler.

Qu'il nous suffise de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulières; données dans la seule matière des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du vingtième, de la capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des commissaires; ajoutons-y la création de ces tribunaux informes, établis sur les frontières de votre royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces commissaires; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces tribunaux irréguliers imposent aux peuples; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande a été le prétexte de ces établissemens redoutables. Jugeons, d'après des

exemples récents , si elle est détruite ou même diminuée dans votre royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & si nous considérons , en citoyens & en fideles sujets de V. M. , des objets situés au-delà de notre ressort , objets qu'il nous est interdit de connoître en qualité de juges : quel désordre dans l'administration de la justice ! quelle consternation dans les compagnies !

Une de vos cours s'est vu enlever presque l'universalité de ses fonctions sur la simple demande du fermier des droits de V. M. ; des plaintes respectueuses ont été portées au pied du trône ; des justifications très-fortes ont été présentées à votre conseil , sans qu'il paroisse qu'elles aient été écoutées : cette espece d'interdiction dure déjà depuis sept années ; & pendant un si long intervalle , un juge subalterne est autorisé à remplir les fonctions d'une cour , à la charge , dit-on , d'un appel au conseil de V. M. ; comme si la plupart des affaires qui intéressent le fermier de vos droits , avoient un objet assez considérable , pour que les particuliers opprimés vinssent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre compagnie , digne autrefois des bontés de V. M. , se trouve accablée aujourd'hui du poids de sa disgrâce ; après avoir été privée de ses fonctions les plus importantes , ses chefs sont dispersés , la compagnie elle-même est flétrie par les condamnations les plus humiliantes ; coups également funestes à la magistrature & aux peuples qui lui sont subordonnés ; actes de sévérité auxquels V. M. ne se porte jamais qu'avec douleur , & qui coûtent toujours à son cœur paternel , lors même qu'elle croit les devoir à sa justice.

Nous n'entreprendrons point ici la justification de ces magistrats infortunés ; c'est un objet étranger à nos représentations , & dont nous n'avons aucune connoissance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur , c'est celle de la province dans laquelle ils rendent la justice à vos sujets , & qui a été témoin de leur conduite

& de leur malheur ; la consternation qui y regne est un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reste une réflexion qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'est que la disgrâce de cette compagnie & les malheurs qui en sont une suite nécessaire, ont eu pour première cause une de ces attributions irrégulières qui sont l'objet de nos plaintes & de nos représentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettrons pas, Sire, d'exposer dans le même détail les inconvéniens des différentes impositions comprises sous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des déclarations du 7 juillet.

On aura sans doute fait observer à V. M. que les impositions ne tombent que sur les habitans de votre capitale, & on aura fait valoir l'aïssance de ces habitans & les ressources qu'ils peuvent tirer des richesses prodigieuses qui abondent & sont consommées dans cette ville immense.

Mais qu'il nous soit permis de vous représenter, que c'est sur la portion la plus pauvre de ce peuple que tombe une partie de ces impositions ; & que cette capitale, si riche & si propre à fournir de puissans secours, a toujours été honorée de la bienveillance particulière, & , si nous osons le dire, de la prédilection de V. M. & des rois ses prédécesseurs.

V. M. a tellement été frappée de cette réflexion, qu'elle s'est déjà portée à accorder sur cet objet une diminution considérable. Oferions-nous regarder cette marque de sa bonté comme un motif pour espérer une remise totale de ses droits ? Et si les malheurs de la guerre n'en permettent pas la suppression quant à présent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis ?

Les circonstances qui obligent V. M. à établir des impôts onéreux à son peuple, suspendent en même tems la voix de vos cours, & ne leur permettent pas de vous

représenter la misère où ce peuple est réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'est-là le principal objet de toutes nos démarches, c'est ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aspect des nouvelles impositions; & ce motif bien puissant sur le cœur de V. M., nous fait espérer de sa bonté, encore plus que de la force de nos représentations, qu'après avoir humilié ses ennemis, son premier soin sera d'apporter un soulagement nécessaire aux malheurs de ses sujets.

Mais si la nécessité de fournir des secours à l'état ferme pour un instant nos yeux sur la situation des particuliers, il n'est aucune considération qui doive nous empêcher de vous exposer nos alarmes sur la prorogation anticipée de droits dont V. M. avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de représenter en cette occasion à V. M., qu'une partie des droits qui se lèvent sur son peuple, ont été pareillement imposés, dans leur origine, pour les besoins actuels de l'état & pour un tems déterminé, & que c'est par des prorogations successives qu'ils sont devenus perpétuels.

Nous ne craignons point de remettre encore une fois sous vos yeux cette imposition funeste que nous vous avons déjà présentée comme la plus onéreuse de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle se perçoit.

Etablie dans des tems semblables à ceux où nous sommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux besoins de laquelle elle étoit consacrée. Le feu roi, votre auguste bis-aïeul, en donna sa parole royale; & il joignit celle de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires; promesses que la nécessité oblige trop souvent d'enfreindre, mais qu'il seroit à désirer qui ne fussent jamais données, que quand on est sûr de pouvoir les exécuter fidèlement.

Les malheurs dans lesquels votre royaume fut plongé, ne permirent pas à vos sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premières années du regne de V. M. furent employées à acquitter des

dettes immenses, & il ne lui fut pas possible de renoncer à un secours aussi nécessaire que dans le tems de la guerre. Cependant il s'est trouvé depuis des tems plus heureux; les malheurs publics ont cessé; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances, & l'imposition subsiste encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons sous les yeux, & que nous nous rappelions dès qu'il est question d'une prorogation de droits. Si votre cour-des-aides a négligé, en plusieurs occasions importantes, de vous faire à ce sujet ses justes représentations, elle a cru, sans doute, que toutes les réflexions possibles vous avoient déjà été présentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à dissimuler notre faute? Convenons du reproche que nous avons à nous faire: nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant si long-tems de mettre sous les yeux de V. M. des objets si importans pour l'administration générale de son royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le silence, & nous ne pouvons saisir une occasion plus convenable, que le moment où vos sujets vont supporter de nouvelles impositions; charge nécessaire, à la vérité, mais dont le poids n'est pas moins accablant pour le peuple.

Plus votre cour-des-aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos loix; & plus elle est obligée de vous représenter avec force, les abus qu'elle y a remarqués, & les adoucissements qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement son devoir, si elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois déclarations.

Le vice radical de plusieurs impositions ne pourroit être apperçu & senti dans toute son étendue, qu'en rapprochant toutes les conséquences.

C'est ce tableau général qui ne peut manquer de faire

sur l'esprit de V. M. une impression forte & durable ; & si les circonstances actuelles & la grandeur même de l'objet ne lui permettent pas d'apporter aux maux de ses sujets un remède aussi prompt qu'elle le desireroit, votre cour-des-aides se flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, vous resteront toujours présentes, & elle supplie V. M. de vouloir bien permettre qu'elles lui soient présentées dans des tems plus favorables.

Ce sont-là, Sire, les très-humbles & très-respectueuses remontrances qu'ont eu devoir présenter à V. M. vos très-humbles & très-obéissans, très-fideles & très-affectionnés sujets & serviteurs, les gens tenant votre cour-des-aides, les chambres assemblées, le mardi 14 septembre 1756.

Signé, DE LAMOIGNON.

N^o. VII. [Page 107.] *Mémoire de ce qui nous est arrivé à Louisbourg, depuis le 20 juin 1757.*

Nous sommes arrivés le 20 juin 1757 dans la rade de Louisbourg sur les trois heures après midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de misaine, distinction de vice-amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de Saint-Dominique depuis le jour de la pentecôte. Il avoit le commandement du *Tonnant*, & les autres vaisseaux de son escadre étoient le *Défenseur*, le *Diadème*, l'*Inflexible* & l'*Eveillè*, & pour frégates la *Brune* & la *Comète*.

M. Dureveste étoit arrivé deux jours avant nous avec l'escadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que la brune avoit séparé des autres quelques jours avant nous & qui n'est entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée, les vaisseaux le *Bizarre* & le *Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient

chargés du bataillon de Berry. *La Fleur-de-Lys* est partie quelques jours après pour escorter un petit bâtiment chargé des ballots du bataillon ; mais s'étant séparés dans la brume , un corsaire a pris le bâtiment ; cependant l'équipage s'est tout sauvé à terre. *La Fleur-de-Lys* est revenue après dix jours de croisière , sans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand , qui est entré ici fort heureusement ; il apportoit des vivres pour l'escadre.

Le chevalier de Grace est revenu le 10 de juin avec la goëlette , sur laquelle il étoit allé pour croiser autour d'Halifax ; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué sur la côte un nommé Gautier , qui fait la langue des sauvages : celui-ci en a pris deux avec lui de sa connoissance. Ils ont été ensemble jusqu'aux portes d'Halifax , ont tué cinq Anglois & ont amené un prisonnier , qui dit qu'on attend d'Angleterre l'amiral Holborn avec 28 vaisseaux & 80 bâtimens de transport.

Le 19 juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 sauvages & autant de Canadiens , qu'il a conduit au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils sont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là se grisèrent hier & entrèrent chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refusa ; ils ont voulu l'étrangler ; on a crié à la garde , qui est venue aussi-tôt ; un des sauvages a mis la main sur le fusil du caporal dès qu'il est entré ; mais le soldat qui le suivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher prise. Les sauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu ; mais fort prudemment le caporal les en a empêché , & à coups de bourrade ils les ont obligés de sortir de la maison. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là sont dans le cas d'être punis des galères ; ce qui n'est point encore arrivé : mais si une bonne fois on pendoit le premier qui le fera , on ne verroit pas arriver si souvent d'aussi tristes aventures.

[20 juillet.] Nos équipages commencent à se rétablir : ceux qui se portent bien vont faire du bois & de l'eau.

Nous sommes tous réparés à présent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faisons toujours faire un jardin, d'où nous espérons tirer de la salade dans quelque tems d'ici; c'est beaucoup dans ce pays, où elle est fort rare. Tous les jours on va à la pêche, qui est fort abondante; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres rafraîchissemens.

On va faire construire une batterie à la pointe de l'islotte, qui puisse porter au large; car auparavant il n'y en avoit point, de sorte qu'on ne pouvoit tirer sur un vaisseau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie-royale, dont les Anglois s'étoient servi dans le dernier siège pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête desquelles est M. de Franquet, premier ingénieur de la Nouvelle-France & brigadier des armées du roi. On dit que c'est un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le cap Noir, qui est une montagne de roches à un demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiser pendant quelque tems & secourir un bâtiment marchand qui est à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 21 elles sont rentrées avec le bâtiment, qui avoit essuyé un combat assez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le premier d'août nous est arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes sortes de marchandises & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corsaire, qui l'a chassé pendant quelque tems. Ordre de lever trois compagnies de volontaires tirés des pilotins de l'escadre. Le 2 M. Grenouil a passé en revue les trois compagnies de volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, sont arrivés une demi-douzaine de sauvages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois prisonniers Anglois, dont un rapporte des choses assez intéressantes.

Nous fûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le roi, qu'ils nomment leur *pere de Paris*. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canons, pour empêcher le débarquement, en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'août j'eus un ordre du commissaire de l'escadre de quitter le vaisseau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier soin fut d'y faire construire des barraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes; outre 600 hommes des soldats de la Marine, il y avoit 200 volontaires tirés des pilorins de toute l'escadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confusion, tant pour la distribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poste. Mais à présent tout est en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme: comme il y a encore plusieurs autres endroits qui sont propres à débarquer, le général a en

soit d'y envoyer assez de troupes pour s'y opposer.

Le 19 au soir nous avons vu 21 voiles angloises, au nombre desquelles étoient 16 ou 17 vaisseaux de ligne & le reste des frégates. Ils sont venus assez proche de la ville pour distinguer très-clairement les vaisseaux qui sont dans la rade. Le 20 nous les avons encore aperçus au matin; mais la brume est venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le général craint qu'ils ne reparoissent; ainsi il nous fait délivrer pour douze autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les consommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient surpris à la côte, ils seroient très-mal dans leurs affaires.

Le général a donné ordre aux vaisseaux qui étoient dans le fond de la baye de se touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de sortir avec toute l'escadre au premier signal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois se décident, ou d'une façon ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'escadre Angloise dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les volontaires au cap de Laurembec; ainsi il a donné ordre à M. de Castillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une lettre circonstanciée qui vous en instruira.



N^o. VIII. [Page 107.] *Copie d'une lettre écrite de Quebec le 10 août 1757, au sujet des affaires qui se sont passées dans le Canada.*

DEPUIS la prise de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoises se sont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutre. Ils ont envoyé au mois de novembre dernier une ambassade à M. le général, composée de 200 de leurs principaux chefs. Ils ont fait un séjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes sortes de témoignages d'amitié; ils ont présenté à notre gouverneur plusieurs colliers portant des paroles importantes pour la colonie. Un des colliers étoit pour nous assurer qu'ils avoient vu avec plaisir le succès de notre entreprise sur Oswego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagements pour ne jamais permettre que les Anglois vinssent faire de nouveaux établissemens sur le lac Ontario, ni dans les environs; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages de magasins pour leur fournir leurs besoins, & y recevoir le produit de leur chasse; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très-favorablement, & pour leur en donner de sûrs témoignages, on les a comblés de présens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de janvier M. de Rouilly, faisant fonction de major à Saint-Frédéric, prit les ordres de M. de Lusignan, commandant au fort de ce nom, pour se rendre à celui de Carillon, pour y transporter des vivres & autres provisions, avec huit traînées attelées chacune de deux chevaux, & escortées de quinze soldats, un sergent & deux officiers de Royal-Roussillon & de la Marine. Trois traînées & dix soldats avoient pris le devant, & étant à la presqu'île, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui sortoient du bois au nombre de 70 à 80

hommes,

hommes, qui attaquerent les trois traînées, sept de nos hommes furent faits prisonniers & trois se sauvèrent en rebroussant chemin sur leurs chevaux. Les ennemis les poursuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Lusignan, qui envoya promptement à leur secours 100 hommes sans vivres & peu de munitions, tant sauvages, que soldats Canadiens, ou volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés ensuite pour porter les vivres & munitions, & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre; une heure après il aperçut les Anglois qui marchaient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit; l'ennemi, en fuyant, prit un terrain avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter; ils se rendirent à neuf heures, pour lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, capitaine des grenadiers du régiment de Béarn, 300 de

la marine, 600 Canadiens & 400 sauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du gouverneur-général, ayant sous ses ordres M. de Longueil, lieutenant de roi de Quebec ; M. Dumas, capitaine des troupes de la colonie, faisant fonction de major-général & M. le Mercier, commandant d'artillerie, faisant celle d'ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9 ; d'où il partit le 15, en passant au sud du lac Saint - Sacrement ; il fut camper le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poullariez, accompagné de MM. Dumas, Raymond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue ; ils apperçurent l'ennemi en mouvement ; ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projetée, & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens fusillèrent jusqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugièrent dans le fort : 300 bateaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le commandant, fut sommer celui du fort de se rendre ; mais il répondit que, dût-il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages assurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient sortis du fort ; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés.

M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit sans faire usage des artifices ordi-

nairès : on le lui permit ; il fit des fagots de bois sec , prit un pot de graisse , avec une hache , dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment , y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis , qui firent un grand feu de dessus les remparts ; mais ils n'osèrent sortir.

On a fait dans le mois de juin divers partis de sauvages & Canadiens , dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi , & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits , qui se sont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le fort Lydius par 5 à 6000 : que leur grande armée , ainsi que mylord Loudon , s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos généraux à faire le siege de ce premier fort , & , selon les circonstances , peut-être les attaquera-t-on tous les deux à-la-fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe ; par conséquent l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé , de sorte que les dernières divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de juin au fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail nécessaire pour un siege , y ont été rendus aussi-tôt , malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau , qui a été fait capitaine d'artillerie cette année , y signale son zele ; il a inventé un bateau , dans lequel trois hommes peuvent exécuter le service d'une piece de canon de six , qui tire aussi avantageusement en se battant en retraite , qu'en poursuivant l'ennemi ; je crois que cette espece de bateau sera d'un très-grand service sur le lac Saint-Sacrement , attendu que son mouvement est facile , qu'il tire très-peu d'eau , & qu'il n'est pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes sont à l'abri de la mousqueterie , & le canon ne paroît que lorsqu'il tire.

M. le marquis de Montcalm partit de Montréal le 13

de juillet & se rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de Saint-Ours, officier de la colonie, avec dix Canadiens choisis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du pain de sucre, cinq berges Angloises de 60 hommes chacune, sortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre : le canot de M. de Saint-Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite isle ; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorsqu'il fut à demi-portée du pistolet, il fit une décharge qui mit le désordre dans les berges ; la seconde & la troisieme acheverent de les déconcerter : ils se retirèrent honteusement & M. de Saint-Ours se rendit à Carillon avec sa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois ; il ne lui en a coûté qu'une légère blessure. Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées pour tâcher, sans doute, de faire quelques prisonniers, détacha M. Marin avec 300 sauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courses par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21 : le même jour il se rendit au fond de la baye & trouva là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua ; les sauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon : il continua sa marche du côté du fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poste de 50 hommes, qu'il tua également, à la réserve d'un seul homme qui fut fait prisonnier. Il y eut encore une centaine de sauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, sous le canon du fort Lydius ; il y fit sa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mit l'alarme dans le camp. Environ 200 hommes prirent les armes en tumulte & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qu

s'étoient retirés sur le bord du bois ; ils fusillèrent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps , dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus surprenant , c'est qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un seul homme , si ce n'est un Canadien qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22 M. de Montcalm détacha aussi 400 hommes sous les ordres de M. Corbiers , officier de la colonie , savoir : 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises qui avoient attaqué M. de Saint-Ours. Ils ne furent pas longtemps sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent , un peu au-delà du pain de sucre , 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnèrent l'isle , où M. de Saint-Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi voulut s'en approcher , mais quand il fut à demi-portée , nos sauvages & Canadiens , après avoir fait leur fameux cri , firent une décharge si heureuse , que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement , nos agiles canots d'écorce & nos bateaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entièrement défait ; il étoit composé d'un colonel , de 4 capitaines , 4 lieutenans , 4 enseignes & 360 soldats. Il étoit parti du fort George , dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés : vingt-une berges & les esquifs ont été pris ; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers , parmi lesquels il y a 6 officiers. Les deux berges qui ont échappé sont extrêmement maltraitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité , & ce qui doit paroître plus surprenant , c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées , 4000 Canadiens & 2000

sauvages : 4000 hommes vont par terre aux ordres de M. de Levy , 3000 hommes par le lac , ayant à leur tête M. de Montcalm , & le restant occupera quelques postes qu'il est nécessaire de garder. Nous aurons à cette entreprise quarante bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux succès !

Copie d'une lettre écrite de Quebec le 17 août 1757, au sujet de la prise & de la capitulation du fort George.

Nous avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George est dans la possession du roi de France. Voici la capitulation.

Articles de la capitulation accordée au lieutenant-colonel Monro , pour la garnison de S. M. Britannique du fort William-Henri ou George, camp retranché qui y est joint & ses dépendances, par M. de Montcalm, général des troupes de S. M. Tr. Chr. en Canada, le 9 août 1757.

ARTICLE PREMIER. La garnison du fort William-Henri & les troupes qui sont dans le camp retranché y joint, sortiront avec les armes & bagages des officiers & soldats seulement. Ils se retireront au fort Edward, escortés par un détachement des troupes Françoises & par quelques officiers interpretes attachés aux sauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

ART. II. La porte du fort sera remise après la signature de la capitulation aux troupes de S. M. Tr. Chr. & le camp retranché au moment du départ des troupes de S. M. Britannique.

ART. III. On remettra de bonne-foi aux troupes de S. M. Tr. Chr. toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche, & généralement tout, excepté les effets des officiers & soldats, ainsi qu'il est spécifié dans le premier article ; & pour cet effet il sera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui sont l'objet de cet article, en observant qu'il s'étend sur les forts, retranchemens & dépendances.

ART. IV. La garnison du fort , camp retranché & dépendances , ne pourra servir de 18 mois , à compter de ce jour , contre S. M. Tr. Chr. ni contre ses alliés ; & l'on remettra avec la capitulation un état exact de ces troupes , où sera compris le nom des officiers-majors , autres officiers , ingénieurs , artilleurs , commissaires & employés.

ART. V. Dans le cours de trois mois seront remis à Carillon tous les officiers , soldats , Canadiens , femmes & sauvages qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique septentrionale , & moyennant le reçu des commandans François , auxquels on les remettra , pareil nombre de la garnison du fort George pourra servir suivant le contrôle qui en sera remis par l'officier Anglois qui conduira les prisonniers.

ART. VI. Il sera donné un officier pour ôtage jusqu'au retour du détachement , qui escortera les troupes de S. M. Britannique.

ART. VII. Tous les malades & blessés qui seront hors d'état d'être transportés au fort Edward resteront à la garde du marquis de Montcalm , qui en prendra le soin convenable & les renverra aussi-tôt après leur guérison à leur garnison.

ART. VIII. Il ne sera pris de vivres pour la subsistance des troupes de S. M. Brit. que pour aujourd'hui & demain.

ART. IX. Le marquis de Montcalm voulant donner au lieutenant-colonel Monro & à sa garnison des marques de son estime par rapport à leur défense honorable , leur accorde une piece de canon du calibre de six.

Fait dans la tranchée , sous le fort William-Henri , le 9 août 1757 , à midi.

Accordé au nom de S. M. Tr. Chr. , suivant le pouvoir que j'en ai du marquis de Vaudreuil , son gouverneur & lieutenant-général en la Nouvelle-France.

Les Anglois se sont un peu moins défendu dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée

Le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils se sont rendus le 9 à midi. Leur perte a été de 150 hommes, dont six officiers de marque. Leur garnison étoit composée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune espece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, savoir : 14 sauvages, 6 Canadiens & 5 soldats. Nous avons eu à-peu-près pareil nombre de blessés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entreprises cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plus tôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du fort Duquesne, situé par 40 degrés, 30 minutes de latitude, sur le confluent des rivières de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une espece de fort auprès de la rivière de Malanqué, à 40 lieues de Quebec, où pour lors elle se décharge dans l'Oyo : quelques traiteurs vinrent sur cette dernière rivière & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller à Mississipi on descend l'Oyo, l'on craignit que cet établissement ne devînt par la suite assez considérable pour empêcher la communication de ces deux colonies : pour prévenir cet incident on résolut aussi d'y faire un établissement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de sauvages, qui, ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenèrent prisonniers à Quebec. L'on fit sur-le-champ une levée de milices & de troupes, qui se rendirent sur cette même rivière au printems de 1753. Ils y construisirent un fort sur la fourche de l'Oyo & Malanqué, composé de quatre bastions, dont un répond à l'angle des rivières. Cette partie qui borde l'eau est simplement palissadée, & celle du côté de terre est faite d'une terrasse soutenue d'un encadrement de bois. Le tout consiste en vingt-six toises

de dehors en dehors , & c'est ce qui porte le nom de fort Duquesne , nom qu'il tire du capitaine de vaisseau qui commandoit alors dans cette colonie.

Quand cet établissement fut en état , on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour sommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti sur notre terrain , fondés sur ce que nous sommes en possession de tout ce pays , jusqu'aux montagnes qui nous séparent de la Nouvelle-Angleterre. Cet officier n'eut pour toute réponse qu'une décharge de mousqueterie dont il fut tué avec partie des siens , le reste fut fait prisonnier. L'on envoya sur-le-champ un détachement de 250 hommes , composé de milices & de sauvages , qui furent investir le fort & l'obligerent à capituler. La garnison étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établissement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient assassiné à la porte de leur fort l'année précédente. On convint qu'il resteroit deux capitaines en otage jusqu'au retour des prisonniers , qu'ils avoient envoyé à la Virginie & qu'ils promirent de rendre sous deux mois ; en conséquence on les laissa aller sans les inquiéter , & les deux otages furent conduits à Quebec , où ils sont encore.

Pendant l'hiver de 1754 , on eut avis que les Anglois faisoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort Duquesne. Sur cet avis on fit mettre en marche les milices du détroit & du fort de Michill Makino , ainsi que les sauvages des environs ; l'on détacha aussi quelques troupes de Quebec : ce qui comprenoit environ 1200 hommes , tant sauvages que Canadiens ; il en restoit encore une partie au passage de la rivière aux Bœufs , qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il est question.

Selon les personnes qui ont quelques connoissances de ce pays , l'on prétend que si l'on veut conserver ce poste , il faut y faire un établissement plus considéra-

ble & le mettre en état de pouvoir attendre du secours, qui ne peut être que très-long-tems à s'y rendre, tant du détroit que du Niagara, qui sont les postes les plus voisins.

Affaire du 9 juillet 1755.

ON eut avis du fort Duquesne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le commandant forma aussitôt un détachement de 250 François & 650 sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heures du matin & se trouva à midi en présence des Anglois qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire sur-le-champ : le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, commandant, fut tué à la troisième décharge. M. Dumas le remplaça & s'acquitta parfaitement bien de son devoir. Nos François, soutenus des sauvages, firent plier les Anglois, quoique sans artillerie : l'ennemi commença à se battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de se ralentir, ne faisoit qu'augmenter, enhardis par le succès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très-vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très-peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la poursuite des ennemis ; il crut plus prudent de rentrer dans le fort ; mais le lendemain il chargea de cette expédition les sauvages du détroit & ceux de Machilimakins : nous restâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, 100 bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caisse, leur artillerie, &c.

De notre côté, nous n'avons perdu que 3 officiers, 4 soldats & 15 sauvages : environ 20 blessés.

Le 13 août on marquoit que M. Dieskaw, brigadier d'armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passé dans l'escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de

Béarn, pour aller secourir le fort Frédéric sur le fleuve Saint-Laurent.

Le zèle a été si grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raison ne leur a paru pouvoir les dispenser de suivre ce commandant.

N^o. IX. [Page 111.] *Sommaire de ce qui s'est passé pendant l'apparition & le séjour de la flotte Angloise, commandée par l'amiral Hawke, sur les côtes d'Aunis & de Saintonge, depuis le 20 septembre jusqu'au 2 octobre 1757.*

LE mardi 20 septembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à 9 heures du soir, sur l'apparition de la flotte Angloise dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Desgoutte & la Fillière l'ainé, capitaines de vaisseaux, étoient alors en rade; ils travaillèrent à rentrer en rivière & y réussirent.

Le mercredi 21 à 6 heures du soir autre générale, pour avertir que l'escadre approchoit, qu'elle étoit composée de 18 (1) gros vaisseaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures & demie du soir près de Fouras. L'isle d'Aix la cachoit: il ne s'en fallut pas de dix toises que le premier vaisseau ne l'aborda. M. Dupin de Belugarg, capitaine de vaisseau, qui commandoit dans le fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état: il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre, & environ 700 gardes-côtes. Le lieutenant-colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

(1) Il y avoit 18 vaisseaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de transports.

Le vendredi 23, M. de Langeron, lieutenant-général, y arriva à six heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la Marine & des Suisses, qui composaient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyer, capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mobillent ordinairement nos vaisseaux : à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix : deux autres vaisseaux approchèrent aussi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut si vif, que la batterie de 16 canons que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau, lieutenant d'artillerie, fut entièrement bouleversée, & les canonniers qui ne purent soutenir la mitraille, mirent ventre à terre, & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 blessés : M. de Puibernier, enseigne de vaisseau, reçut un coup de fusil dans la cuisse & une contusion au visage. Un officier de milice, qui commandoit dans le fort, amena le pavillon ; d'autres assurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la drisse. Quoi qu'il en soit, l'attaque du fort & sa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure. (1) A sept heures du soir le régiment Royal-Dragons se rendit à Fouras : on craignoit avec raison, & épouvante, qu'ils n'attaquassent pas Fouras & n'entrassent en rivière, où les défenses n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus sans ressource, & il n'auroit plus été question du port de Rochefort.

Le samedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans, & notre crainte augmentoit toujours.

(1) Elle en a duré cinq.

Le dimanche 25 elle fut poussée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution; les plus gros vaisseaux, au nombre de neuf, resterent au mouillage de l'isle d'Aix & le reste de la flotte se rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne; on disoit que dans cette disposition les gros vaisseaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'isle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeront leurs troupes de débarquement sur leurs chaloupes & bateaux plats, & partiroient de là pour entrer en riviere & faire leur descente au Platin; qu'ils, s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les régimens de Béarn & de Bigorre, qui, n'étant point complets, avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouffiac: enfin ils n'ont rien tenté, & nous ne devons notre salut qu'à leur inaction & à la Providence; la flotte a demeuré toujours dans cette position jusqu'à son départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plusieurs de leurs chaloupes à sonder la côte & nos forts les faisoient retirer, lorsqu'ils s'approchoient à la portée du canon: pour lors nous avions environ 8000 hommes sur nos côtes; savoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Rouffiac; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000 dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu'à Soubise, sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouages & de Marennes: ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pour lors à Rochefort en assez bon ordre. Il y avoit sur nos remparts 62 pieces de canons depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toises du fort. Nos deux chaloupes canonnières, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par MM. Beaumanoir & Féron, enseigne de vaisseau du port de Brest, s'avan-

cèrent & tirèrent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois portèrent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent; elle étoit déjà à la bande; d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin; & on s'aperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jussant dans la rade de chef de baye: plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix firent la même manœuvre; en sorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'aperçut qu'une frégate revenoit à la voile; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier octobre ils évacuèrent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire, & dans la matinée disparurent entièrement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie, & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrèrent à Rochefort.

On ne sait quelle route l'escadre a prise; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du roi, qui a commencé à partir le 29 recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les généraux Anglois.

La garnison a été faite prisonnière de guerre; le régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte Angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du roi; ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole, & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer , où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers , ainsi que la cloche du fort & celle de l'église , ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle , appartenant au roi , ont été donnés par les ennemis aux habitans , pour les indemniser de leurs pertes , sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont aussi donné environ 2000 liv. pour être distribuées auxdits habitans , en considération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot qui vouloit violer une femme de l'isle , en a été empêché par plusieurs officiers Anglois ; ils l'ont fait punir à leur bord & ont boursofflé entr'eux une somme de 50 écus , qu'ils ont fait remettre à cette femme , pour l'indemniser de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occasionné dans sa maison.

Voici quel étoit l'état du port lorsque les Anglois y sont venus : on pourra juger des pertes que notre marine auroit faites.

*Vaisseaux armés au port de Rochefort , à la fin de 1756.
& en 1757.*

VAISSEAUX.		Can.	M.M.	Command.	Destination.
<i>Le Duc de Bourg.</i>		80		D'Aubigny , chef d'escadre.	[A Louisbourg]
<i>Le Glorieux.</i>	74			Chavagn. capit.	[A Louisbourg.]
<i>Le Florissant</i>	74			De Maureville , capit.	[Encore dans le port sans armement & sans matelots.]
<i>Le Prudent</i>	74			Le marq. Desgouttes , capit.	[En route pour Brest , & doit , dit-on , se joindre à l'escadre de M. de Conflans.]
<i>Le Juste</i>	70			Le chevalier de Macnemara.	[A Brest , fait partie de l'escadre de M. de Conflans.]

VAISSEAUX. Can. MM. Command. Destination.	
<i>Le Dauphin-Roy.</i>	70 Durtubie. [A Louisbourg.]
<i>Le Hardi.</i> . . . 64	De la Touche le Vaner , capit. [A la Martinique & à Saint-Domingue.]
<i>L'Inflexible</i> . . . 64	De Tilly, capit. mort. [A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.]
<i>Le Capricieux</i> . . 64	De la Filure , capit. [En route pour Brest.]
<i>L'Eveillè.</i> . . . 64	De la Merville. [A Louisbourg]
<i>Le Raisonnable.</i>	64 Le chev. de Rohan. [Non encore lancé à l'eau & déjà en armement.]
<i>L'Aigle</i> 50	[A Brest.]
<i>L'Aluin</i> 50	
<i>Le Warwick.</i> . . 50	Duchaffault , capit. [A Brest.]

E N C O N S T R U C T I O N .

<i>L'Impétueux</i> . . 90	[Les couples & la quille faits, mais non encore montés.]
<i>La Bellone</i> . . . 30	[A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.]
<i>L'Orion</i> 74	} Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.
<i>L'Astronome.</i> . . 70	
<i>Un Inconnu</i> . . . 64	
<i>La frég. la Reveche</i>	

F R É G A T E S .

<i>L'Hermione</i> . . . 26	Dubos, lieut. de vaisseau.
<i>L'Athalante.</i> . . 34	De Lizardais, capit. [A Cayenne, ensuite à la Martinique.]
<i>Le Zéphir</i> 30	De Beauchesne, capit.
<i>La Diane.</i> 30	[Désarmée,]
<i>La Fidelle</i> 26	De Vaudreuil, lieut.
<i>La Fripponne</i> . . 24	Boscal de Réal, lieut. [En croisière.]
<i>La Valeur</i> 20	
<i>La Hyacinthe</i> . .	Garnur, cap. de brûlot. [Armée pour une destination inconnue.]

F L U T E S .

<i>L'Outarde</i> 16	Pingnest. [A Saint-Domingue.]
<i>La Fortune.</i> . . .	Riouffe, lieut. de port. [A l'Isle-Royale.]

VAISSEAUX.	MM. Command.	Destination.
Le Rhinoceros .	[A une mission inconnue.]	
Le Messager. .	[En Angleterre, vaisseau parle- mentaire.]	

G A B A R R E S, ou bâtimens de cabotage.

La Chevre.
La Caille.
La Perdrix.
La Pie.

T R A V E R S I E R S.

Le Cormorand . Commandé par M. Soulard , offi-
cier-bleu.
Le Saint-Jean .

C H A L O U P E S C A R C A S S I E R E S.

L'Anguille . . Feron, enseigne.
L'Aventure . . Beaumanoir, idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	Bat.	Li. où ils sont.	Dép.	Arr. à la Roch.
Gardes-Franç. .	2	Paris. .	29 sept.	12 octob.
Idem	2	Paris. .	1 octob.	14
Gardes-Suisses .	2	Paris. .	3 octob.	16
Limoufin . . .	2	Caen. .	27 sept.	13
Royal-Vaisseau.	2	Valogne	29 sept.	15
Languedoc . .	4 esc.	Saint-Lo	2 octob.	17
Bouillon . . .	2 bat.	Mezieres	28 sept.	19
Gardes-du-Corps.		Verfailles	30 sept.	22
Mousquetaires.		Paris.	2 & 4 octob.	23 & 24
Gendarmes & Che- vaux-légers.		Verfailles	5 octob.	26
Grenadiers à cheval		Troyes	5 octob.	27



N^o. X. [Page 130.] *Chanson sur M. de Clermont. Air de Joconde.*

Au lieu du comte de Clermont
L'on devoit cette année,
Nommer Christophe de Beaumont (1)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un carcassien (2)
Qui jamais ne recule,
Il eût fait à l'Hanovrien
Comme il a fait à la bulle.

Autre sur le même.

EST-CE un abbé ? l'église le renie.
Un général ? Mars l'a bien mal traité :
Mais il lui reste au moins l'académie ;
N'y fût-il pas muet par dignité ! (3)
Qu'est-il enfin ? Que son mérite est mince !
Hélas ! j'ai beau lui chercher un talent ;
Un titre auguste éclaire son néant ,
Pour son malheur le pauvre homme est un prince.

Autre sur le même.

MOITIÉ casque , moitié rabat ,
Clermont en vaut bien un autre ;
Il prêche comme un soldat ,
Et se bat comme un apôtre.

Autre sur le même. Air : Laire la lire lanlaire.

SAVEZ-VOUS pourquoi l'on nous bat ?
Le général porte un rabat ,

(1) L'archevêque de Paris.

(2) Docteur de Sorbonne : on nommoit alors la Sorbonne carcasse.

(3) Il n'y fit point de discours à sa réception.

Le ministre a ses ordinaires :
 Laire la lire lanlaire,
 Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubise.

SOUBISE dit, la lanterne à la main,
 J'ai beau chercher, où diable est mon armée ?
 Elle étoit là pourtant hier matin ;
 Me l'a-t-on prise ou l'aurois-je égarée ?
 Ah ! je perds tout, je suis un étourdi :
 Mais attendons au grand jour, à midi ;
 Que vois-je ! ô ciel, que mon âme est ravie !
 Prodige heureux, la voilà, la voilà :
 Ah ! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela ?
 Je me trompois, c'est l'armée ennemie.

Autre sur le même.

SOUBISE, après ses grands exploits
 Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere ;
 Sa femme en fourniroit le bois
 Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDÉRIC combattant & d'estoc & de taille,
 Quelqu'un, au fort de la bataille,
 Vint lui dire, nous avons pris.
 Qui donc ? Le général Soubise :
 Ah ! morbleu, dit le roi, tant pis,
 Qu'on le relâche sans remise.

EN vain vous vous flattez, obligeante marquise,
 De mettre en beaux draps blancs le général Soubise ;
 Vous ne pouvez laver à force de crédit
 La tache qu'à son front imprime sa disgrâce ;
 Et quoique votre faveur fasse,
 En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
 Que si Pompadour le blanchit,
 Le roi de Prusse le repasse.

SOUBISE agira prudemment,
 En vendant son hôtel dont il n'a plus que faire ;
 Le roi lui donne un logement
 A son école militaire.

Vers contre le prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

MOITIÉ plumer, moitié rabat,
 Aussi propre à l'un comme à l'autre,
 Clermont se bat comme un apôtre,
 Il sert son Dieu comme il se bat.

*Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la ville de
 Paris arrêta de marier des filles, sous la prévôté de
 M. de Bernage.*

GRACE à monsieur de Bernage,
 On va bientôt,
 A maint joli pucelage,
 Donner l'assaut ;
 Six cents, c'est le nombre heureux,
 Vivent les gueux !

Pour entrer dans cette bande,
 Chaque pasteur,
 A chaque fille demande
 Son fréquenteur ;
 Le mot est neuf & nerveux,
 Vivent les gueux !

A concourir n'est habile,
 Aucun mérit,
 Il faut de la bonne ville,
 Etre natif ;
 C'est le lot des vrais badauds,
 Vivent les fôrs !

Deux cents écus font les dotes,
 De ces tendrons,
 Y compris habits & cotes.

Et violons :
Sans pâtés de périgueux ,
Vivent les gueux !

Qu'il fera beau, ce me semble ,
Voir en un jour ,
Tant d'amans unis ensemble ,
Faire à l'amour ,
Un sacrifice joyeux ,
Vivent les gueux !

Fais bien nettoyer les rues ,
Cher Outrekain , (1)
De peur que nos prétendues ,
Au pied poupin ,
Ne gâtent leurs souliers neufs ,
Vivent les gueux !

Pour compléter cette fête ,
De l'opéra ,
Notre prévôt, bonne tête ,
Régalera ,
Ce bataillon d'amoureux ,
Vivent les gueux !

Sur un si louable exemple ,
Gros financiers ,
Pour l'hymen fondez un temple ,
De nos deniers ,
A nos dépens généreux ,
Vivent les gueux !

Vive monsieur de Bernage
Et son conseil ,
Vive ce prévôt si sage ,
Au teint vermeil ,

(1) Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Et pour terminer nos vœux ,
Vivent les gueux !

Chanson , sur l'air : Ces braves insulaires.

POUR raser l'Angleterre
Nous avons dans notre ministère
Perrine , (1) de qui le pere
Rasoir dans le Vigan
Proprement , &c.

Chanson , sur l'air : Voilà la différence.

Nous avons deux généraux , (2)
Qui tous deux sont maréchaux ;
Voilà la ressemblance.
L'un de Mars est le favori ,
Et l'autre l'est de Louis ,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux ,
Fait divers exploits fameux ,
Voilà la ressemblance.
A l'un Mahon s'est soumis ,
Par l'autre il eût été pris ,
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats ,
La gloire eut toujours d'appas ,
Voilà la ressemblance.
L'un contre les ennemis ,
L'autre contre les maris ,
Voilà la différence.

D'être utile à notre roi ,
Tous deux se font une loi ,

(1) M. Berrine de Moras , contrôleur - général
ministre de la marine , fils d'un barbier du Vigan.

(2) M. d'Estrées & M. de Richelieu. Cette chanson
fut faite en 1757 , lorsque le second remplaça le premier.

Voilà la ressemblance.
 A Cythere l'un le fert,
 Et l'autre sur le Vesper,
 Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux,
 Et cherche à s'éloigner d'eux,
 Voilà la ressemblance.
 De l'un il fuit la valeur,
 De l'autre il fuit l'odeur, (1)
 Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
 On apperçoit ces guerriers,
 Voilà la ressemblance.
 L'un a su les entasser,
 L'autre vient les ramasser,
 Voilà la différence.

*Sentimens d'un François sur l'élévation de l'abbé comte
 de Bernis à la pourpre.*

SANS doute, Clément est jaloux
 De réunir à son grade sublime,
 Ce tribut d'amour & d'estime
 Que son prédécesseur a mérité de nous.
 Son exaltation à peine est déclarée
 Que répandant sur nous ses premières faveurs,
 Il élève Bernis à la pourpre sacrée;
 Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanson, sur l'air : Qu'on ne me parle plus de guerre.]

ANGLOIS ! ne partez pas si vite,
 Pressez-vous moins ;
 Vous avez fait courre visite
 Chez nos Malouins.
 Que diront vos compatriotes ?

(1) Le maréchal de Richelieu est infecté d'odeurs.

Dans leurs chansons :
 Vous n'avez pas quitté nos côtes
 Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

INDIGNES successeurs de Barth & de Trouin ,
 De quoi sert à l'état votre illustre naissance ?
 Ces héros roturiers ont enrichi la France ,
 Et vous la réquisez à deux doigts à sa fin. (1)

Nº. XI. [Page 148.] *Lettre d'un intendant à un maître des requêtes.*

TOUT est perdu, mon cher ami ; les intendants sont avilis, les maîtres des requêtes sont moins qu'auparavant ; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent ; on étouffe une pépinière de grands hommes ; en un mot, on prend des secrétaires d'état par-tout où l'on croit trouver des gens capables de l'être : la grande naissance, les plus grandes dignités ne seront qu'un droit de plus à ces places ; comment l'état pourroit-il subsister ? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états : autrefois un homme achetoit une charge de maître des requêtes ; il assistoit, il rapportoit au conseil : montrait-il quelque talent pour l'éloquence, on le faisoit intendant ; c'étoit-là que commençoit l'homme d'état. Ministre, ou plutôt monarque dans la province, il se faisoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerrissoit aux refus ; peu à peu un homme s'élevoit au-dessus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, sachant tout ; la guerre, assez pour hasarder un projet de campagne & défavouer un général ; la marine, assez pour démentir un militaire & en croire un commis ;

(1) Ces vers contre les officiers de la marine ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

les

les finances, assez pour demander de nouveaux impôts ; les affaires étrangères, assez pour reconnoître & entretenir les ambassadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami ; on appellera aux affaires de la guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems. Ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera de les estimer.

Pour les affaires étrangères, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'état, des négociations, un homme pourra influencer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le conseil avec un ton d'autorité : cette flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée ; ces colonies dont vous parlez, je les ai vues ; cet officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés ; ce commissaire est un insolent ; ce commis est un frippon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque ministre, parvenu par les fonctions de son métier, portera dans son département l'esprit & l'amour de son corps ; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le roi, qu'on servoît pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à son service. Par une suite de ce système, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres seront donc inutiles pour les enfans ; il faudra suivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu ! Le brillant de la cour ne peut se soutenir que par les affaires ; c'est démontré. Si

tout se fait par justice , qui voudra payer le crédit ?
 Madame la duchesse de . . . va perdre cent mille écus
 par an , & ses amis à proportion. Ajoutez à tous ces
 maux l'orgueil & la fierté de cette noblesse , que nous
 avons le soin & l'occasion de mortifier. Qui voudra
 désormais languir dans nos antichambres & ramper
 devant nos commis ? Il faudra que madame l'intendante
 soit fort honnête , si elle veut avoir des femmes ; si elle
 n'est que jolie , elle n'aura que des amans. Pour nous ,
 quelle peut être notre perspective ? A quoi bon chercher
 le fort & le foible d'une province ? A quoi sert d'en
 rendre le compte le plus flatté ; de dire toujours : le pays
 est peuplé , les terres sont fertiles , le commerce est flo-
 rissant ; augmentez les impôts , vous augmenterez l'in-
 dustrie ? Tant de soins ne nous meneront qu'à vieillir
 intendans de justice , police & finance. Monseigneur en
 province , à peine monsieur à la cour. Avec tous ces
 beaux titres imposez quelque chose de nouveau , fût-ce
 pour le plus agréable de vos convives & le plus com-
 mode de vos amis , on criera ; vous emprisonnerez , le
 commandant s'en mêlera ; vous écrirez , il gagnera ; vous
 ferez une ordonnance , le parlement la cassera ; vous
 demanderez des lettres de cachet , vos confreres ne sont
 plus en place , qui vous écouterà ? Vous êtes bienheu-
 reux , mon ami ; vous avez appris à monter à cheval &
 à faire des armes , au lieu d'apprendre votre droit. Vous
 êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi , qui ne
 croyois pas plus avoir besoin du droit que de l'escrime ,
 je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc ,
 comme un vrai sage , un philosophe , un enragé , me
 retirer dans mon château : heureusement que de mon
 regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le
 pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue , j'en ai fait faire un
 autre beaucoup plus beau ; la maison d'un particulier
 m'offusquoit , je l'ai culbutée : j'ai fait écrêter une mon-
 tagne & sauter un rocher : dix à douze hommes ont péri
 dans cette mine au bout de mon jardin : leurs femmes
 & leurs enfans m'ont fait pitié , je les ai fait mettre à

l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger; c'est bien la moindre chose qu'on puisse accorder à un intendant qui se retire. Je vous conseille de vendre au plus tôt votre charge, si vous trouvez quelque sot qui l'achete. Faites votre équipage, foyez des premiers en campagne; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous desirez, si tant est que la gloire & les honneurs valient qu'on les desire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

Nº. XII. [Page 195.] *Nota.* C'est pour égaliser, autant que possible, l'épaisseur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce Nº. au tome IV, où le commencement se trouve placé à la page 255.

Fin du Tome troisieme.

